



GLOTTOPOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

n°7 – janvier 2006

*Les Langues des Signes (LS) : recherches
sociolinguistiques et linguistiques*

SOMMAIRE

Richard Sabria : *Présentation*

Richard Sabria : *Sociolinguistique de la Langue des Signes Française*

Dominique Boutet, Brigitte Garcia : *Finalités et enjeux linguistiques d'une formalisation graphique de la Langue des signes Française (LSF)*

Annie Risler : *La simultanéité dans les signes processifs*

Ivani Fusellier-Souza : *Processus de création et de stabilisation lexicale en langues des signes (LS) à partir d'une approche sémiogénétique*

Agnès Millet : *Le jeu syntaxique des proformes et des espaces dans la cohésion narrative en LSF*

Genevière Le Corre : *Regard sur les rapports intersémiotiques entre La Langue des Signes Française et le français*

Pierre Guitteny : *Langue, pidgin et identité*

Saskia Mugnier : *Le bilinguisme des enfants sourds : de quelques freins aux possibles moteurs*

Françoise Bonnal-Vergès : *Langue des Signes Française : des lexiques des XVIII^e et XIX^e siècles à la dictionnaire du XXI^e siècle*

LES LANGUES DES SIGNES (LS) : RECHERCHES SOCIOLINGUISTIQUES ET LINGUISTIQUES

PRESENTATION

Richard Sabria

Université de Rouen – FRE 2787 DYALANG

L'intitulé de ce numéro appelle quelques précisions. La juxtaposition des termes « sociolinguistiques » et « linguistiques » est choisie à dessein pour caractériser la réalité de la recherche française en langues des Signes. Les chercheurs réunis ici partagent, au-delà de la diversité de leurs objets, une ligne éthique et des objectifs.

Engager une étude sur la LSF, c'est choisir de travailler sur une langue à l'histoire chaotique ; c'est aussi choisir de travailler sur une langue dont l'existence même est le lieu de conflits linguistiques, identitaires et sociaux.

Qu'elle soit abordée en langue ou en discours, la question linguistique oblige d'emblée les chercheurs à se positionner, tant le poids des représentations sociales de la surdité est prégnant dans leurs protocoles de recherche. La connaissance et la reconnaissance du terrain déterminent la qualité scientifique des recherches et posent de fait le problème du réglage de la distance de ces chercheurs avec un terrain clivé par la problématique de l'appartenance communautaire, laquelle renvoie aux questions de l'appartenance linguistique, identitaire et sociale. Le chercheur sera évalué selon sa capacité à résoudre l'équation qui se pose entre l'identification de son terrain de recherche et la préservation de sa distance scientifique. Entreprendre des recherches sur le terrain glissant des LS, de la surdité, fait naître, au fil du temps, des sympathies et des antipathies dont chacun(e) doit se départir s'il ne veut prendre le risque de se retrouver aspiré par les représentations, par les fonctionnements en stéréotypes ou par les systèmes de valeurs propres à ce terrain. Ne pas connaître les fonctionnements, les spécificités du terrain constitue une gageure ; les reprendre à son compte invaliderait la démarche et l'esprit scientifiques de l'entreprise.

Enfin, la recherche sociolinguistique entreprise sur la LSF et ses locuteurs partage avec la recherche linguistique descriptive la fraîcheur du champ. Les premiers travaux français ont une trentaine d'années.

Les points qui viennent d'être énumérés m'inclinent à penser que les approches sociolinguistiques et linguistiques ne sont pas en concurrence dans un domaine de recherche où la multiplication des travaux participera à l'œuvre collective de relégation des lieux

communs, des stéréotypes, des inexactitudes dont les LS ont été et sont encore copieusement l'objet.

Ce numéro de la revue *GLOTTOPOLO* s'est ouvert à la présentation de travaux sociolinguistiques et linguistiques afin d'encourager le développement d'études qui se définiraient non pas par la différence des approches mais par la complémentarité de leurs contributions dans la production des connaissances scientifiques sur les LS et leurs locuteurs. Les chercheurs en Sciences du Langage qui partagent le terrain des LS savent que cette position ne relève pas d'une forme d'œcuménisme mais d'une réponse scientifique à la récurrence des effets et processus de minoration que connaissent les LS, en France mais aussi dans le monde.

La recherche sociolinguistique en LS est très modeste en domaine français. Elle se résume aux travaux de Markowicz, de Millet. Les travaux sociolinguistiques rouennais se sont développés, depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion de Sabria. Ces travaux sont dédiés à l'observation des conflits linguistiques qui ont ponctué et ponctuent le débat sur l'éducation des Sourds et leur intégration dans l'organisation sociale, culturelle, linguistique mais également à l'observation du discours que les Sourds tiennent sur eux, sur leur socialisation, sur leur rapport à la langue, aux langues.

La recherche linguistique française n'a véritablement commencé, en France, qu'à partir de 1979 sous l'impulsion de Cuxac qui reprenait les premiers travaux anglo-saxons de Stokoe. Ces premières études relancèrent le débat sur l'existence linguistique des langues signées, débat qui avait été évacué dans le modèle saussurien puis dans les théories structuralistes. Les premières études phonologiques de Stokoe devaient montrer qu'il existait bien une double articulation dans les LS. Ce fut le point de départ du développement de la recherche dans le champ avec deux tendances observables en diachronie. La première envisage la description linguistique des LS à partir des modèles opérationnels pour les langues orales. La deuxième, représentée par Cuxac, étudie les dynamiques d'économie spatiale pour comprendre les processus d'iconicisation mobilisés lors de productions linguistiques signées. Cette dernière approche se fixe d'identifier des structures de type transférentielles en praxis dans les structures morpho-syntaxiques des LS. L'approche iconique, et le modèle sémiogénétique de Cuxac ont permis le développement de nombreuses recherches linguistiques. Cette proposition théorique jette les bases d'un débat linguistique de premier ordre. Le modèle est, comme tout modèle, perfectible comme nous le verrons dans les propositions d'Agnès Millet et d'Annie Risler qui ne le remettent pas fondamentalement en cause. Il a à mes yeux, le grand mérite d'exister et d'alimenter des échanges vifs et stimulants dans la petite communauté des chercheurs en LSF.

L'article de Richard Sabria, partant d'une synthèse des recherches sociolinguistiques rouennaises appliquées à une langue minoritaire (LSF), insiste sur l'extrême complexité et hétérogénéité des processus de construction, d'affirmation, de revendication identitaires. Les questions identitaires occupent une position centrale mais elles font inmanquablement émerger d'autres questions plus générales touchant, entre autres, à la place du bilinguisme dans le système éducatif français traditionnellement monolingue, au statut des langues et cultures minoritaires, à la politique des langues, à la politique scolaire, à la place de l'altérité dans l'organisation sociale française.

Dominique Boutet et Brigitte Garcia actualisent un débat portant sur la pertinence d'envisager la conception d'un modèle de représentation écrite des LS. Leur réflexion met en exergue, alimente un questionnement récurrent sur les systèmes de notation, de transcription dans le délicat passage de la dimension spatiale et temporelle à un système linéaire intégrant

des éléments compositionnels. Leur contribution intéresse la communauté des chercheurs en LS qui sont confrontés aux questions de la prise en compte et de l'analyse de leurs données filmées. Mais, au-delà de l'entreprise linguistique ambitieuse, Dominique Boutet et Brigitte Garcia nous interrogent sur ce qu'induirait une forme d'écriture des LS dans les processus de leur transmission et dans la dynamique de leur normalisation.

Annie Risler nous propose de mettre en évidence les unités morpho-syntaxiques des LS dans leur agencement structurel syntaxique. Elle concentre son analyse sur une classe de signes, les signes processifs qui permettent une décomposition des signes en primitives, en opérateurs spatiaux et agentifs. Annie Risler reprend le modèle sémiogénétique de Christian Cuxac et fonde l'hypothèse que sa proposition de décomposition en molécules iconiques permettrait de mieux saisir les structures iconiques envisagées jusqu'alors dans leur globalité.

Ivani Fuselier-Souza analyse les processus d'iconicisation en œuvre dans la création lexicale. Son étude se fonde sur l'observation de langues des signes en usage chez des sourds isolés, langues qu'elle dénomme Langues des Signes Primaires (LSP). Elle étudie, dans un premier temps, les mécanismes de création et de stabilisation lexicale dans les LSP pour, dans un deuxième temps, engager une comparaison avec deux langues des signes communautaires (la langue des signes française, la langue des signes brésilienne). Elle interroge ensuite le modèle sémiogénétique de Cuxac en centrant son analyse sur le passage de l'émergence à la stabilisation du signe.

Agnès Millet a travaillé entre autres, comme je l'ai indiqué plus haut, sur les représentations sociales. Dans ce numéro, elle s'intéresse à la spatialité des LS en reprenant le terme *proforme* dans son acception syntaxique pour étudier dans un corpus de récit en LSF les fonctionnements en anaphores et cataphores. Elle concentre sa réflexion sur les proformes manuelles et les proformes corporelles qu'elle analyse dans leurs logiques d'agencement spatial et temporel. Agnès Millet dégage ainsi deux procédés complémentaires qui participent à la cohérence du récit : la création de locus (pointages) et le recours à des proformes manuelles et corporelles. Sa proposition théorique se démarque du modèle sémiogénétique de Cuxac par une remise en question de la distinction - sous les termes de la bifurcation des visées : illustrative, non illustrative - de deux sphères linguistiques représentées par le « lexique standard » et les « structures de grande iconicité ». Elle pose que ces sphères constituent un « système linguistique unique, cohérent et dynamique ».

Geneviève Le Corre examine, dans un premier temps, les spécificités sémiotiques de la LSF : la différence de modalité, son incidence sur le mode d'accession au sens, l'ouverture sur les sémiotiques visuelles et la figurativité. Dans un deuxième temps elle analyse comment, malgré ces différences d'ordre structurel et fonctionnel qui opposent la LSF au français, un certain nombre de phénomènes, ponctuels, récurrents, constants, témoignent de rapports qui s'établissent entre les deux langues. Geneviève Le Corre aborde ici la question des rapports intersémiotiques dans le plan diachronique qui n'avaient pas encore été étudiés à ce jour dans le champ de la recherche sur la LSF.

Pierre Guitteny étudie, en spécialiste de terrain, le rapport complexe qui est instauré en France entre les questions linguistiques et identitaires. Les aléas de l'histoire, le poids des normes, le jeu des représentations de la surdité, le rôle des institutions, le cadrage politique sont autant de facteurs qui permettent de comprendre la difficulté à être aujourd'hui sourd en langue, sourd en société, sourd en identité.

Saskia Mugnier rend compte d'une enquête de terrain effectuée auprès d'enseignants dans le cadre d'entretiens et d'observations de pratiques de classe. Elle aborde la question de la place et du statut de l'éducation bilingue des enfants sourds français. Dans un premier temps de l'analyse ressort clairement, d'une présentation synthétique dynamique, la multiplicité des paramètres qui interviennent dans le succès ou l'échec de la configuration éducative bilingue. Dans un deuxième temps, les interactions bilingues sont étudiées dans leur dynamique interactive. Cette contribution d'actualité montre que la réussite du projet d'éducation bilingue pour les enfants sourds ne passe pas exclusivement par la voie législative.

Françoise Bonnal-Vergès recense les dictionnaires de signes du XVIII^e siècle à nos jours. Son article représente une contribution intéressante, éclairée, allant de la lexicographie historique à la dictionnaire contemporaine. Elle propose d'étudier les composantes paramétriques morphémiques des signes en introduisant les notions d'*iconon* et de *phylum*. L'*iconon* est la source, l'image matricielle, la matrice conceptuelle iconique identifiée dans l'étude diachronique. Le *phylum* est le formant morphémique du signe. La contribution de Françoise Bonnal-Vergès offre enfin et surtout la proposition de nouveaux modèles de dictionnaires bilingues (LSF/français) et unilingues (LSF).

Les articles qui composent cette septième livraison de *GLOTTOPOL*, réunissent des chercheurs aux ancrages théoriques divers mais partageant une même implication sociale et scientifique. Leurs approches théoriques et méthodologiques les distinguent, mais ces singularités ne réussissent pas à occulter la force des enjeux et le respect du terrain qui caractérisent ces contributions et les rapprochent.

En conclusion, je formulerai le vœu que les questions abordées dans ce numéro donnent lieu à des échanges, des débats, et des collaborations fructueuses. A celles et à ceux qui ont accepté cette aventure éditoriale électronique, j'adresse mes plus vifs remerciements.

SOCIOLINGUISTIQUE DE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE¹

Richard Sabria

Université de Rouen – FRE 2787 DYALANG

Les recherches en sociolinguistique de la LSF ont été, sont quasi inexistantes en France, à l'exception des travaux de Markowicz sur la diglossie LSF-français au début des années 1980 et plus récemment des travaux de Millet sur les représentations sociales. Les recherches contemporaines portent majoritairement sur des points de description linguistique. J'explique cette situation particulière par deux raisons principales. La première raison, qui ne concerne pas directement la recherche en LSF, tient au fait que la sociolinguistique française, après avoir connu un âge d'or dans les années 1980, a connu une crise identitaire que j'attribue à un essoufflement conceptuel doublé d'une incapacité à fournir des modèles théoriques stimulants. L'antagonisme farouche qui l'opposait aux principes structuralistes, justifiant au passage son existence, l'a enfermée dans une rigidité et une imperméabilité qui paradoxalement la rapprochait sur ces points de l'approche structuraliste qu'elle critiquait. La deuxième raison tient à l'extrême discrétion de la recherche française sur les langues des Signes. Les chercheurs institutionnels français travaillant sur le terrain des LS² se comptent sur les doigts des deux mains. Il n'y a donc pas plus ou pas moins de sociolinguistes qu'il n'y a de lexicologues dans le champ de la recherche en langues des Signes française. Si mes propos liminaires sont critiques, à l'interne, c'est que je suis convaincu qu'une approche sociolinguistique forte est plus que jamais pertinente, nécessaire dans des contextes scientifique, politique, économique qui laisseraient à penser que les humanités ont un rôle mineur à jouer dans le devenir des peuples « modernes » qui comme chacun le sait se nourrissent d'indices boursiers, d'avancées technologiques et ne pensent que là où cela fait besoin.

Ma contribution se limitera à une présentation synthétique des principaux axes de recherches, situés dans la dimension sociale qui s'impose à tous les « travailleurs de la preuve », linguistes, acteurs de la surdité, usagers conservateurs d'une langue qui à survécu aux ruptures et aléas de l'histoire. Cette dimension sociale de la recherche en LSF fait partie du quotidien des chercheurs dans le domaine, même s'il n'en constitue pas leur objet principal. La qualité, la légitimité de leurs recherches se trouvent soumises à leur connaissance et reconnaissance de terrain. Les recherches linguistiques, sociolinguistiques françaises sont liées par des principes éthiques, déontologiques qui les inscrivent dans une

¹ Langue des Signes Française, désormais LSF.

² LS : Langues Signées.

confidentialité respectueuse de la LSF, de ses locuteurs, de son histoire, de son développement.

Les lignes qui vont suivre sont le fruit d'une activité intellectuelle collective, entreprise au sein du laboratoire DYALANG de l'Université de Rouen, servie, dans sa présentation, sous la plume d'un « nous » collectif auquel j'associerai mon « je » d'auteur.

Notre approche sociolinguistique ouvre son champ à l'observation des conflits linguistiques qui ont ponctué et ponctuent le débat sur l'éducation des Sourds et leur intégration dans l'organisation sociale, culturelle, linguistique mais également à l'observation du discours que les Sourds tiennent sur eux, sur leur socialisation, sur leur rapport à la langue.

Les problématiques de recherche privilégiées peuvent se classer selon trois grands axes thématiques qui sont: *identité, socialisation, glottopolitique*. La délimitation de ces catégories thématiques de questionnements correspond à la prise en compte d'enjeux sociolinguistiques récurrents qui habitent le terrain de recherche. Ces enjeux sont régulièrement ou ponctuellement actualisés voire médiatisés par les différents acteurs individuels, collectifs concernés par les questions d'identité, de socialisation, de glottopolitique. Je fais ici référence à l'action des associations, fédération de sourds pour la reconnaissance d'une langue, d'une identité, d'une culture. Je pense aux prises de positions des professionnels de la santé, de l'éducation sur la question du choix linguistique en matière de socialisation langagière et scolaire des jeunes sourds. Les définitions des termes de la socialisation langagière, du bilinguisme nourrissent des débats contradictoires. Je pense aussi à des interventions politiques comme la loi, dite Fabius, de 1991, l'évolution des lois sur la politique du handicap (loi d'orientation de 1975, loi pour l'égalité des droits et des chances de 2005), les prises de position, en 1998, d'Allègre (ex ministre de l'Education nationale) dans la négation de l'existence linguistique de la LSF, la conférence de presse, en 2002, de Lang (ex-ministre de l'Education nationale) sur la mise en place de référentiels de compétence de communication en LSF.

Ces positions, oppositions, sur des questions qui touchent à la place de la LSF et de ses locuteurs dans l'espace linguistique et social, donnent lieu à des constructions, des représentations fortement socialisées, exprimées en langue. L'étude sociolinguistique de ces discours vise la compréhension, l'analyse des changements, des mutations passées et en cours, l'identification des enjeux compris sous nos trois axes thématiques.

Recherches en discours

La notion de représentation est centrale dans nos recherches en discours et ce dès les premiers travaux engagés. Je fais aujourd'hui ce constat non sans reconnaître que nous avons régulièrement fait référence à cette notion-carrefour pour travailler théoriquement cette dernière dans des mises en rapport. Le résultat est que la notion de représentation qui est abordée explicitement dans nos recherches fonctionne sur un implicite théorique qui évacuerait la distinction entre les différentes approches (Doise, 1985, 1988 ; Jodelet, 1989) de la notion au bénéfice d'une acception, sociolinguistique, de cette dernière. Les représentations sociolinguistiques sont cultivées dans nos recherches sur des espaces discursifs privilégiés où les multiples acteurs de la surdité (sourds, parents d'enfants sourds, professionnels de l'éducation et de la rééducation, institutions) livrent sur un terrain polémique des constructions dialogiques, polyphoniques.

La première mise en rapport de la notion de représentation est celle qui lie les productions langagières aux représentations de ces productions. La deuxième mise en rapport est celle qui lie les discours étudiés à d'autres discours, à d'autres constructions du monde étudiées dans

leurs dimensions historique, collective, sociale, idéologique. Nous avons délimité l'objet de nos recherches à une conception dialectique (homme-langue-société) des dynamiques de constructions d'images, d'attitudes, de catégorisations. Cette délimitation prend acte des clivages, exprimés en discours, qui habitent le terrain : langue dominante (français) vs langue dominée (LSF), sourds vs entendants, normes vs contre-normes (linguistique, culturelle, sociale). Les oppositions, les conflits de méthodes, de langues sont autant de lieux où se joue la dominance linguistique nous conduisant, de fait, à travailler la notion de représentation dans une relation théorique avec d'autres notions ou concepts dont l'énumération qui suit ne constitue pas un inventaire exhaustif : diglossie, variation, minoration, normalisation, bilinguisme, choix linguistique, identification, stéréotypes. Nous visons à saisir, dans cette pluri-relation notionnelle, l'histoire sociale en marche, sur la question linguistique de l'existence de la LSF et de ses locuteurs, au plus près des discours tenus par les acteurs individuels et/ou collectifs qui se trouvent aspirés consciemment ou non dans le jeu polymorphe des dominances symboliques. L'étude des représentations sociolinguistiques qui apparaissent dans notre délimitation comme un sous-ensemble des représentations sociales s'enrichit des multiples mises en rapport avec les notions et concepts en circulation dans la discipline. La reprise du concept de diglossie, tel que posé par Ferguson (1959) puis Fishman (1971), par des chercheurs (Gardy et Lafont, 1981 ; Aracil, 1982), en domaines occitan, catalan, valencien a mis en valeur le caractère fondamentalement conflictuel de la coexistence des langues en concurrence dans les domaines linguistiques précités. A partir de cet éclairage apporté au concept canonique nous nous sommes demandé si nous pouvions parler d'une situation de diglossie liant et opposant la LSF au français. Pouvions-nous identifier des processus, des fonctionnements, des idéologies, des représentations diglossiques dans l'histoire conjointe, passée et présente du français et de la LSF ?

Sous le chapeau générique des représentations sociolinguistiques, nous pouvons aujourd'hui classer l'ensemble de nos travaux de recherche en discours selon les trois axes précités : identités, socialisation, glottopolitique. Chacun de ces axes correspond à des lieux de diffusion, de production, de reproduction de représentations sociolinguistiques et regroupe des problématiques, des terrains, des notions, distincts dans les trois types de discours analysés. Cependant comme nous le constaterons dans le tableau synthétique en annexe, certaines notions ou concepts sont transversaux aux trois axes : choix linguistique, diglossie, représentations diglossiques. Il n'est rien de surprenant à l'existence de notions transversales recouvrant l'ensemble du domaine d'analyse dans la mesure où les lieux auxquels nous faisons référence plus haut renvoient à des inscriptions individuelles et collectives des locuteurs, inscriptions qui ne dessinent pas en discours des frontières strictes sous l'effet de ce que Bakhtine, Medvedev, Volochinov qualifiaient d'évaluation sociale. Les locuteurs peuvent être à la fois des locuteurs individuels et collectifs, des « ils sont-se-situant ».

« Chaque mot se présente comme une arène en réduction où s'entrecroisent et luttent des accents sociaux à orientation contradictoire. Le mot s'avère dans la bouche de l'individu le produit de l'interaction vivante des forces sociales. » (Bakhtine M, Volochinov V.N., 1977 : 67).

C'est dans cette approche de l'évaluation sociale affinée des théories de l'interdiscursivité et du dialogisme que nous avons saisi nos données. Notre classement selon trois axes correspond bien à des types de discours : les discours d'identité, les discours de et sur la socialisation langagière des sourds, les discours de et sur la politique linguistique engagée en direction des sourds. La question du choix linguistique le plus approprié pour l'éducation touche à la socialisation langagière et scolaire, relève de choix glottopolitiques, a des incidences sur les constructions identitaires. Il en va de même pour les autres notions et concepts, identifiés comme transversaux, qui se trouvent activés dans les discours d'identité, de socialisation, de glottopolitique.

Discours d'identité

La confrontation de terrain avec la force des affirmations, des clivages identitaires exprimés en discours d'adhésion ou de rupture chez les sourds a orienté notre premier questionnement de recherche. Nous avons saisi dans les discours d'identité l'intérêt d'analyser un double rapport. Le premier rapport est celui qui lie l'individu, le groupe, la communauté à ses mêmes et à ses autres individuels, groupaux, communautaires. Le deuxième rapport, qui lie ces derniers au langage, détermine la configuration de comportements langagiers en même temps qu'il est le lieu où production de sens et production d'appartenance sont impliquées de façon indissociable dans des constructions discursives socialisées. L'identité de l'individu ou du groupe s'affirme simultanément à l'émission du message. Toute production langagière engage son producteur à marquer qui il est, qui il n'est pas, sa ressemblance avec les membres du groupe auquel il s'identifie, sa différence par rapport aux autres groupes. L'affirmation d'identité résulte d'une opération d'identification, matrice et résultante d'une évaluation linguistique et sociale chronique qui s'élabore dans l'ajustement entre ses réalités langagières et sociales et les systèmes linguistiques, réalités structurales dialectiquement repérées. L'identité se faisant, entre autres, d'interactions langagières et sociales ne renvoie pas à une donnée figée mais à un processus qui participe de l'élaboration et de la reconstruction de l'identité dans le champ du discours. Ce processus identificatoire exprimé en langue, en interaction, dans un contexte social, par le jeu de l'intersubjectif du sujet parlant est repéré et évalué en langue dans une organisation de société hiérarchisée en modèles linguistiques et idéologiques. Les instances de socialisation langagière, en premier lieu la famille, puis l'école, fournissent des modèles, ensemble de biens symboliques, évalués en norme(s) linguistique(s). Comment l'enfant sourd va-t-il s'approprier les modèles identitaires parentaux définis en langue, mais quelle langue ? Le français renvoyant à une modalité auditivo-orale ou la LSF, langue renvoyant à une modalité visuelle-gestuelle ? Un bilinguisme, mais quels en sont les termes, la définition ? La question du choix, linguistique et de son importance dans l'élaboration identitaire de l'enfant sourd se pose aussi à l'institution scolaire. Le modèle linguistique diffusé par l'école agit sur l'appréhension et la formulation des identités individuelles et collectives en amont et en aval des établissements scolaires. Les évaluations scolaires (examens, concours, orientations) sanctionnent les compétences langagières normées et régulent les relations institutionnelles, individuelles, interactionnelles. La construction d'identité linguistique n'est pas une opération linguistico-linguistique reposant sur une maîtrise auto-centrée du code mais s'inscrit dans un processus socio-centré et régi par la norme linguistique dans les instances ou/et situations participant de sa dynamique.

Nous avons privilégié, dans un premier temps, l'étude de récits de vie en LSF en nous fixant d'analyser des architectures identitaires de locuteurs sourds.

L'étude des « événements », points d'ancrage identitaire.

Nos collaborateurs marquent leurs biographies d'occurrences, « d'événements ». Ce terme, qui est à prendre au sens grec de *energeia* : la force en action, correspond à l'évocation de moments forts, d'étapes importantes dans leurs parcours de vie. La survenue de la surdité est l'événement qui ancre les sujets dans un clivage originel sourd/entendant, source d'une ambivalence identitaire. Tous les événements qui ponctuent les discours, sont marqués d'un va et vient entre deux mondes, d'une double appartenance :

Le placement scolaire sous prescription médicale dans un Centre spécialisé, la rencontre avec d'autres sourds, avec une langue, la LSF, qui permettait « enfin » de communiquer, d'exister, la « trahison », la relégation familiale, relationnelle, les premiers emplois marqués par la dureté des collègues, les employeurs qui « profitent du handicap ».

Ces événements structurent la chronologie des récits en jalonnant ces derniers de points d'ancrages identitaires. Les repères temporels ne sont pas exclusivement précisés par des dates mais aussi par des lieux, des indications topologiques. La cohérence du récit s'articule autour des lieux des événements.

Ces constructions en chronologie-topologie sont sources de confusions dans la gestion en souvenir de la temporalité. La seule permanence et régularité référentielle se trouve dans l'événement.

L'autre caractéristique de l'événement réside dans le fait qu'il ne se visite pas facilement. Il peut être dit, non dit, trop dit, difficile à dire, pas tout à fait dit. Cela fournit, en analyse de discours, des indices précieux de la proximité ou de la présence de points d'ancrages identitaires. Ces indices se présentent sous des formes diverses : reformulations, évitements, *lapsus signi*, contradictions, confusions dans le temps, tentatives d'effacement du sens (qui font sens).

J'ai retenu ce terme d'événement et surtout l'étape initiale d'analyse qu'il représente dans l'étude des discours d'identité. Je le considère comme un élément structurel de ces discours spécifiques, d'un niveau supérieur aux déictiques qui ne permettent guère que d'identifier certains des constituants du cadre énonciatif. Il mobilise les marqueurs linguistiques que nous avons l'habitude de manipuler en analyse de discours (personnels, spatiaux, temporels), les marques d'écart et/ou de convergence entre énoncé, non-énoncé et énonciation. Ce dernier point pose le problème du statut en analyse des éléments que nous intégrons en investigation comme les non-dits, les évitements, les lapsus. Cela relance une question qui n'est pas de la première fraîcheur et qui touche à l'un des enjeux épistémologiques des recherches en discours : peut-on penser à l'élaboration d'une syntaxe des discours (pas au sens d'une théorie structurale de l'énonciation) qui ne serait pas un rafraîchissement plus contemporain des théories sur les parties du discours ? Peut-on penser des catégories du type *shifters* dans lesquelles nous pourrions intégrer tous les faits de langage relatifs au procès de l'énonciation, tous les indices de subjectivité, tout ce qui porte trace du cheminement de la signifiante ? Todorov (1970) parle d'éléments indiciels qui, outre les pronoms personnels et les désinences verbales, intègrent les unités linguistiques à valeur émotive et à contenu évaluatif. Nous restons là toujours dans une mise à plat, dans un axe horizontal des théories de l'interaction et du discours. Labov et Waletzky (1967) étudieront des « récits d'expérience personnelle » en combinant une analyse macro structurale avec une analyse linguistique afin de dégager des unités narratives de niveau phrastique.

L'approche praxématique fait rupture avec ces propositions en horizontalité exclusive en posant un axe vertical qui correspond à la profondeur de la parole des sujets et des instances qu'ils se donnent pour se représenter. Dans cette approche, la construction du sens dépasse l'espace limité de l'interaction, du discours et étend ses ramifications dans les structures sociales. Le sens se construit dans le lexique (praxèmes) dès que les unités lexicales sont actualisées, dynamisées en interaction verbale. Les ratés ou les réussis du discours ne sont pas rangés au rayon du rebut extralinguistique.

« Le déroulement du dire est émaillé de multiples accidents sur le fil, selon l'expression heureuse de J. Authier-Revuz. On les définit souvent comme des ratés du discours ; nous préférons les appeler ratages, pour insister sur le caractère dynamique de leur production. Les ratages laissent affleurer les conflits de ce que nous avons appelé, en praxématique, le temps de l'à-dire. Lapsus, mots-valises, bafouillements, pauses inattendues, propos repris à peine esquissés, reformulations hésitantes, brouillages syntaxiques sont autant de repères de la difficulté avec laquelle un sujet s'investit dans sa parole. Il s'agit là de facteurs primordiaux que nous traitons comme des révélateurs des conflits entre la pulsion communicative et les contraintes d'un réglage social, générateur de bien des censures. Dans ses tâtonnements, l'oral exhibe les

failles de la production du sens, échappées de l'inconscient, vers l'impossible à dire qui sans cesse sous-tend et façonne le dire et le dit. » (Madray-Lesigne F, 1992 : 90).

Cette approche est intéressante dans la mesure où elle lie subjectif et intersubjectif dans la production discursive sans négliger la prégnance du réglage social. Je reste cependant prudent sur les limites qu'impose, pour reprendre une critique interne aux praxématiciens, une conception de « l'*ego* tout fait » qui atténue dans les modèles interprétatifs la prise en compte du concept d'interaction verbale. En revanche je vois une piste très fructueuse, avancée par les praxématiciens, pour les recherches effectuées sur les discours d'identité. Il s'agit de la dialectique du « *Même* » et de « *l'Autre* ». J'ai emprunté, de façon productive, cette mise en rapport de la « *mêmeté* » et de l'altérité pour l'étude de la variabilité du positionnement des sujets dans les discours d'appartenance. Mais la question reste ouverte, d'un modèle non strictement linéaire, d'une syntaxe du discours qui intégrerait les marques de subjectivité, les éléments de niveau supérieur tels que les événements – points d'ancrage identitaire autour desquels s'organisent les discours d'identité analysés. La préoccupation sous forme de question ouverte, particulièrement prégnante dans la saisie des discours d'identité, montre à quel point méthodologie, objet de recherche et construction théorique sont des éléments inter reliés dans la démarche empirique.

L'identité, l'appartenance groupale et l'espace social.

Pour aborder la question du marquage identitaire, nous nous sommes fixé la saisie des processus de flux et de reflux entre l'appartenance individuelle et collective, l'étude de la prégnance des normes dans les processus de minoration, d'individuation linguistiques. L'étude de la dénomination a constitué l'une des sous-entrées intéressantes pour la compréhension des logiques de structuration, d'affirmation identitaires. Nous souhaitons analyser le lien existant entre les figements, les ruptures, les dysfonctionnements, les dérives et l'affirmation identitaire. L'hypothèse était qu'un même processus de minoration sociale mobilisait dans des opérations de passage la quête d'identité et la construction identitaire.

Nous nous sommes concentrés sur deux types de discours de dénomination (hétéro et auto dénomination) en accordant une place plus importante aux enjeux liés à la dénomination des sourds par les non-sourds. Ce premier type de discours en hétéro dénomination (dictionnaires, institutions médicale et scolaire) se caractérise par le foisonnement des termes qui dans le cas des dictionnaires conforte en l'ossifiant une catégorisation stigmatisante des sourds par des définitions et convocations d'usages (sens propres ou métaphoriques) négativement chargés.

Les institutions médicales et scolaires répondent en termes de pouvoir à la question clé : dans quelle langue les sourds peuvent-ils s'exprimer ? Devoir et pouvoir sont confondus dans cette question où va se jouer le devenir langagier et scolaire des enfants sourds.

L'institution médicale a joué et joue encore un rôle important dans l'histoire langagière et sociale des sourds. Jusqu'en 1975 (Loi d'orientation) les médecins décideront de l'aptitude à l'école et au travail. Après 1975 ils garderont un rôle d'experts décideurs dans les commissions d'orientation. L'institution médicale établit deux typologies de la surdité qui distinguent pour l'une l'origine de la surdité (étiologie) et pour l'autre le niveau d'audition mesuré en décibels. Ces classifications, exprimées en pluralité de termes, fournissent les critères d'une mise en œuvre d'un traitement de l'altérité catégorisée et socialement assignée (prises en charge, médicales, rééducatives, éducatives, sociales). Les termes médicaux quantifient le manque, par lequel le sourd est défini, dans une confusion qui assimile pathologie de l'organe auditif et pathologie du langage. Le débat contemporain portant sur les implants cochléaires est éclairant de ce point de vue. Les partisans de la généralisation de l'implantation cochléaire ont, dans un objectif partagé de rendre les sourds à la société des « entendants-oralisants », la volonté d'éradiquer la surdité et l'aberration linguistique que représente la langue des Signes comme alternative non pathologique à la pathologie de

l'oreille. Il est urgent d'engager des études sur le développement langagier et les parcours scolaires des enfants sourds implantés. Un débat scientifique, en forme de bilan, portant sur les incidences langagières de la pose des implants chez les enfants permettrait de ramener la question linguistique à la juste place que l'institution médicale a recouvert du chapeau de l'exclusivité des représentations médicales dans le champ de la surdité. Ce débat scientifique, s'il devait avoir lieu, s'annoncerait tendu tant les parents, les professionnels de la surdité ont adhéré depuis des décennies aux sirènes de la réparation, de la compensation, de l'effacement de la surdité (prothèses auditives, implants, rééducation), de l'euphémisation de la surdité (malentendant, déficient auditif...) en cultivant parallèlement le déni de l'existence langagière des langues signées.

Voilà une piste de recherche pour des travaux à venir, travaux qui n'en doutons pas auront le mérite de rappeler une évidence à partager sans modération : les médecins s'occupent de l'organe auditif, les linguistes s'occupent des langues, des rapports homme-langues. La place de chacun définie dans des domaines de compétences respectifs éviterait que *pathos* et *glossa* soient systématiquement associés à la question de la socialisation langagière des sourds. La dénomination des sourds entreprise dans le domaine médical catégorise et fragmente les sourds (sourds légers, profonds, sévères...) instituant, sur les bases d'un implicite scientifique et social, un émiettement contradictoire avec toute forme de regroupement communautaire.

L'institution scolaire, placée sous une double tutelle (Santé, Education Nationale) relaie largement l'idéologie médicale de la réparation, de la compensation. Le double rattachement de l'éducation donne lieu à deux types de formation des maîtres correspondant chacune à des options éducatives-rééducatives marquées et lisibles dans les intitulés des diplômes professionnels. L'évolution des intitulés des certificats des maîtres nous renseigne sur l'existence de groupes de pression qui tentent d'imposer leur option éducative, rééducative, leur conception de la langue la plus appropriée à l'éducation des sourds.

Du côté du Ministère de la santé, le CAESM (Certificat d'aptitude à l'enseignement des sourds-muets) est remplacé par le CAEJS (Certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes sourds). Le CAEJDA (Certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes déficients auditifs) introduit une nouvelle fragmentation. En 1986 le CAPEJS (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds) fonde la catégorie des professeurs de jeunes sourds. L'évolution peut se décrire ainsi :

SM \Rightarrow JS \Rightarrow JDA \Rightarrow JS.

Sourd-Muet \Rightarrow Jeune Sourd \Rightarrow Jeune Déficient Auditif \Rightarrow Jeune Sourd

Il ne s'agit pas d'une fantaisie administrative : l'évolution terminologique est due à une double pression des associations de sourds et de parents d'enfants sourds. La dénomination déficient auditif appelle une précision. Elle est liée à la création en 1965 d'une association de parents d'enfants sourds (ANPEDA) qui rejette dans son sigle l'item sourd, porteur du stigmate, au profit de la reformulation déficient auditif. La perte auditive, les restes auditifs sériant les sourds selon leur degré de surdité, les réduisent à un problème instrumental. Une déficience, cela se corrige, il importe d'éduquer précocement l'enfant, de l'appareiller, de le démutiser, de le rendre à la société des entendants, d'éveiller en lui l'entendant qui sommeille. Ces théories purement organicistes, ne prennent en compte l'individu qu'en tant que déficient. L'évolution des termes intègre l'affrontement entre les partisans d'une éducation orale et les partisans d'une éducation gestuelle. Cette opposition qui se formule en termes de choix de langue (français oral vs LSF) est aussi le lieu d'une confrontation idéologique portant sur les représentations de la surdité. Les parents se repèrent par le gommage du stigmate (déficient auditif) et les sourds par un positionnement communautaire (jeunes sourds) affirmé autour d'un triptyque (LSF, identité et culture sourde). À la fragmentation, l'émiettement posé par l'institution médicale et relayé par le Ministère de la Santé dans le domaine éducatif répond le regroupement communautaire des sourds.

L'Education Nationale soumise, elle aussi, à l'effet de la double pression exercée par les associations de parents d'enfants sourds et de sourds va éviter d'avoir à proposer une dénomination pour les sourds en opérant des options génériques. L'avant dernier intitulé, le CAPSAIS (Certificat d'Aptitude aux actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaires) comportait les options A, B, C, D, E, F, G. Elle gommait ainsi la dénomination, source de conflits idéologiques en accordant une place de premier choix aux sourds qui se retrouvaient, à la première place du classement sous l'option A. Le CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) renoue, en 2005, avec sa tradition dénomminative en rappelant à notre bon souvenir le CAEI option HA (Handicapé auditif), créé en 1966. Cette nouvelle mouture de diplôme professionnel maintient le privilège des sourds de figurer à la première place alphabétique dans la présentation des options.

L'institution scolaire cultive ainsi une stratégie du flou institutionnel qui, dans un premier temps, permet d'esquiver les questions qui fâchent (dénomination des sourds, choix de langue d'éducation, définition du bilinguisme) mais qui, à terme, conduit à ne pas déterminer une ligne politique claire en matière d'éducation des sourds. L'actuelle politique d'intégration scolaire a montré, concernant les sourds, les limites du refus d'aborder la question linguistique (statut de la LSF et du français) derrière des postulats simplistes qui posent qu'il suffit de fondre le différent dans le commun pour réussir l'intégration. Il suffit de placer un sourd dans un environnement scolaire où la quasi-totalité des informations diffusées par les pédagogues sont orales. Le bilan est sans appel. L'échec scolaire est massif. L'éducation des sourds français est doublement coûteuse :

- en moyens humains et matériels (équipes pluridisciplinaires, équipements, locaux) ;
- des générations d'enfants sourds sont illettrés à l'issue de leur cursus scolaire.

Un autre type de catégorisation transcende les dénominations des sourds dans les domaines médical et scolaire. Il s'agit de la catégorie englobante du handicap qui définit un nouveau mode de gestion sociale de la différence. Avec l'occurrence du terme handicap on passe d'une logique de ségrégation (anormaux, infirmes) à une logique d'intégration qui permet de réunir dans une dénomination unique (handicap) la pluralité des différences.

L'analyse de la dénomination des sourds montre l'existence de processus paradoxaux qui oscillent entre l'inflation du nombre des termes observés dans le domaine médical à l'unicité du terme handicap dans l'affectation sociale de la différence. On peut avoir une surdité de perception, être sourd sévère pré-lingual, être pour certains déficient auditif, pour d'autres sourd de naissance mais au final être une personne handicapée.

Pour Mottez (1993 : 55-56) dénier la parole de quelqu'un, ne pas savoir le nommer revient à ne pas le faire exister. Je partage ce point de vue qui met en valeur le caractère fondamentalement existentiel que revêt l'opération de dénomination. Je complète cette remarque en posant que l'autre façon de conduire les sourds à ne plus savoir qui ils sont, c'est de les soumettre à la fragmentation qu'entraîne la profusion dénomminative.

Construction identitaire paradoxale

Comment le sujet sourd, existe et se construit dans les processus paradoxaux que les instances de socialisation génèrent dans la définition de l'espace linguistique et social qui lui est imparti ?

La double appartenance identitaire repérée dans les récits de vie, n'est pas simplement liée à la survenance et à la connaissance de la surdité. Les valeurs attachées à la norme linguistique du français sont érigées en modèles et biens symboliques par l'institution scolaire qui les légitime permettant d'opérer une catégorisation parmi les enfants sourds scolarisés. Les élèves ont été, des décennies durant, répartis dans des classes d'anciens parlants, de parlants bien, de non parlants précoces et dans les cas désespérés, de signants. L'existence d'une

reproduction de ce qui est valorisé par la norme du français conditionne aussi des positionnements identitaires. Le modèle de la norme linguistique du français sera opérationnel et transposable pour effectuer une catégorisation en rapport à une autre norme linguistique, celle de la LSF dans une reprise en miroir des critères énoncés du bon usage du français.

Les discours identitaires sont ponctués de failles : les « mêmes », les entendants, dont on vise la proximité, l'attitude, le parler vont devenir inaccessibles. Ils deviennent des « autres » sur le terrain social lorsqu'il s'agit de mettre en application le jeu social de la concurrence dans les domaines de la formation, de l'emploi. L'intégration d'une norme linguistique dont on a pris conscience de la rentabilité sur le marché linguistique et social permet une auto-évaluation identitaire exprimée, de façon récurrente, en infériorité. Les effets de l'idéologie diglossique façonnent l'entendant inaccessible et favorisent en terme de substitution une contre-parole sociale dans le refus d'un métier socialement dévalorisé, d'une relégation professionnelle. En affirmant la volonté d'exercer des métiers d'art, de nombreux sourds expriment le refus du déterminisme social qui cantonne ces derniers à des emplois subalternes mais relève de fait par sa tentative de substitution de l'idéologie diglossique qui ne reconnaît que les attributs qu'elle valorise et érige en norme. Les « proches » dans l'idéal normatif sont les « lointains » dans le marché social. Le discours de l'identité se construit en appartenance-proximité des entendants dans un rapport à la norme linguistique et en opposition-rejet de l'entendant, l'autre social représentant une entité, une unité de pouvoir. L'appartenance aux sourds, les « mêmes » se dit dans la découverte d'une langue, d'une communauté linguistique mais aussi d'une communauté sociale. De cette fluctuation identitaire paradoxale émerge la figure du locuteur collectif parlant au nom d'une communauté qui dénonce la condition sociale, le manque d'efficacité de l'instance de socialisation scolaire. Chaque histoire sociale est ainsi l'histoire sociale de tous les sourds, écartés du monde social par « l'entendant ». Les « événements » refont surface dans leur dimension sociale avec la mention nominative des responsables d'« événements » (les entendants), les médecins qui orientent vers les Centres d'éducation, les employeurs qui profitent du « handicap » pour se livrer à une exploitation financière. L'espace polyphonique des sourds se renforce dans le partage d'une mise à l'écart sociale. Sur le terrain social, il n'est plus question dans le discours de devenus sourds, de vrais sourds ou de sourds de naissance mais de sourds tout court. A l'entité « l'Entendant-Opresseur » s'oppose l'entité « les Sourds-Victimes ». Les discours sont alors marqués de l'inquiétude sociale dans l'histoire collective des sourds qui devient l'Histoire avec un grand « H » avec ses périodes mythiques, ses figures emblématiques (Abbé de l'Épée, Congrès de Milan, Bébien, Sicard, loi Fabius...). L'affirmation identitaire des sujets linguistiques passe régulièrement le relais à la revendication identitaire du sujet sociolinguistique. Le bonheur d'être entre sourds, le monde de sourds avec des professeurs sourds pour des élèves sourds ou des entreprises avec seulement des sourds sont autant de traces discursives de l'intégration d'une exclusion sociale. Puisque les sourds n'ont pas de place dans le monde social des entendants alors ils envisagent un monde de sourds. L'exclusion est intégrée, l'auto-exclusion peut se dire. Comme pour l'intégration de la norme linguistique, d'une sous-évaluation de soi, l'intégration de l'exclusion est reprise, reformulée, auto-appliquée.

Le regroupement communautaire envisagé correspond aussi à une volonté d'exister dans une chaîne de la transmission qui a été rompue par l'événement fondateur, l'occurrence de la surdité. Exister c'est recevoir puis transmettre. Le regroupement communautaire autour du partage d'une réalité sociale est un espace de parole où circule une langue et une culture. La LSF est une langue de contact que l'on reçoit puis que l'on transmet. La découverte de la LSF et la rencontre avec une communauté linguistique et culturelle feront partie des « événements ». La parole sociale se dit dans le choix d'une langue, d'une culture véhiculées par les « semblables », les sourds et dans le partage d'une mise à l'écart du monde social.

Les productions linguistiques relèvent d'une opération interne au sujet en interaction entre praxis linguistique et praxis sociale mais je dois souligner à quel point les représentations diglossiques sont extrêmement actives dans les processus de construction identitaire des sourds. Enfin, le discours endo-groupal sur l'apparente unité des membres de la communauté des sourds dans le partage mythique de valeurs linguistiques et culturelles est dans nos analyses largement nuancé. La fragmentation et l'émiettement, repérés par l'abondante terminologie dénomminative institutionnelle, se retrouvent partiellement repris dans des discours en « contre- » (contre-norme linguistique, sociale, culturelle).

L'effet retour groupal en contre-stéréotype.

L'étude de ces constructions en contre-discours illustre le rejet de l'émiettement produit par la dénomination nosologique. L'affrontement verbal analysé est le lieu du refus de l'effacement du lexème « sourd », refus de l'exclusion sociale, refus du déni communautaire.

Ce rejet prend la forme d'une contre-stéréotypisation comme en témoigne, par exemple, la réaction d'une adolescente sourde, de mes élèves, qui refusait avec véhémence de continuer à suivre les séances de rééducation orthophonique. L'orthophoniste, dont la ténacité professionnelle était notoire, s'est vue gratifiée, par effet boomerang, en langue des Signes française, de la dénomination : « entendante profonde ». Cette interpellation inattendue eut l'effet d'un électrochoc chez la rééducatrice qui, depuis des dizaines d'années, maniait du sourd sévère et du sourd profond en toute bonne conscience. Le rappel en miroir d'une juvénile ardeur signifie à ceux qui l'auraient oublié ou qui ne l'ont même jamais envisagé que désigner l'autre n'est pas innocent (...) Il existe, dans l'histoire des sourds, un si grand nombre de médecins, de rééducateurs, de pédagogues, de législateurs qui se sont attachés à les faire bénéficier de leurs bonnes intentions, que l'on est en droit de se demander comment et pourquoi certains sourds, si généreusement dénommés et traités, continuent à refuser la fragmentation en lui préférant la dénomination unique et unifiante : Sourd. » (Sabria R, 1999 : 72-73).

Nous devons retrouver dans de nombreux corpus les mêmes caractéristiques d'une réponse groupale contre-stéréotypique, notamment dans l'attribution du patronyme signé de l'autre groupal, l'entendant. Quand il existe, ce patronyme dit d'emblée quelle place la communauté des sourds attribue à l'entendant du point de vue des relations intercommunautaires auxquelles cette nouvelle identité patronymique donne accès. Il suffit d'observer comment sont dénommés ceux qui ont en charge les affaires de l'Etat pour comprendre que l'opposition traditionnelle gauche-droite, bien que présente, est transcendée par un clivage groupal entendant-sourd. Les hommes politiques dénommés en LSF ne sont pas caractérisés par leur appartenance à un courant ou un parti politiques mais en tant que représentants des entendants, qui entretiennent et pérennisent le processus de mise à l'écart institutionnelle des sourds. On aurait tort de n'y voir que la défaveur ambiante qui affecte aujourd'hui la classe politique. Les patronymes gestuels dont ces représentants sont gratifiés ne sont jamais à leur avantage.

Les patronymes gestuels des hommes politiques cristallisent, dans des procédés extrêmement économiques, une représentation contre stéréotypée du groupe majoritaire historiquement, idéologiquement en charge de l'exclusion linguistique et sociale des sourds.

Identités plurielles, ouverture du champ

Les travaux sur les discours d'identités vérifient l'hypothèse de l'existence d'un clivage des mondes. Les identités exprimées en discours ne sont que mouvements entre des appartenances contradictoires, entre des affirmations individuelles et collectives, entre les diverses faces de mêmes sujets. Parallèlement, tous ces discours d'identités

caractérisés par leur hétérogénéité renvoient à des processus et des logiques univoques d'un niveau macro que j'attribue encore maintenant à des fonctionnements diglossiques, des processus de minoration, des stéréotypes, des idéologies. L'appartenance identitaire chez les sourds, en tout cas pour l'identité sociolinguistique, se dit dans un rapport à des normes linguistiques et des valeurs attribuées à ces normes selon un continuum dont les termes seraient la LSF et le français. Les phénomènes d'adhésion et/ou de rejet vis-à-vis de ces normes et valeurs conditionnent les discours d'appartenance identitaire qui ne se limitent pas à la figure du « vrai sourd », le « sourd de naissance », le « locuteur exclusif de la LSF ».

Les parents d'enfants sourds en qualité d'acteurs premiers du parcours identitaire, sont pour nous des témoins privilégiés. Je note là encore l'extrême complexité des discours des parents. Il s'agit de la complexité à être parent d'abord, mais il s'agit aussi de la complexité des possibles combinaisons en filiation (parents entendants-enfant sourd, parents sourds-enfants sourds, parents sourds-enfants entendants) et fratries (mixtes). Nos recherches ont emprunté cette nouvelle ouverture qui nous permettait de sortir du clivage canonique sourds-entendants et de saisir plus largement les discours des multiples acteurs des parcours identitaires en surdit .

Des travaux ont  t  effectu s sur l'annonce m dicale, faite aux parents, du diagnostic de la surdit  de leur enfant. L'objectif commun   ces recherches  tait de saisir, par un travail de m moire, ce qui se jouait entre un responsable institutionnel, le m decin et les parents d'enfant sourd dans une premi re rencontre marqu e par l'annonce du diagnostic de la surdit . La premi re caract ristique des discours recueillis est qu'aucun d'entre eux n'aborde directement l'annonce. Les m res³ commencent par exprimer leur doute dans un « *quelque chose qui n'allait pas* ». Ensuite, toutes parlent d'un « *parcours du combattant* » dans leur rencontre avec l'institution m dicale, dans la multiplicit  des tests (tests simples, audiogrammes, PEA, scanner, test de galvanisation), dans la lenteur de la pose du diagnostic. L'annonce arrive provoquant des r actions diverses qui vont du choc « *j' tais MALADE   CREVER – j'ai vomi enfin bon  a  t  vraiment l'horreur le le coup d'gr ce* », de l'effondrement apr s le « *verdict* », « *la claque* », « *la baffe* », au soulagement quand « *on s'attendait   pire apr s le scanner* ». Ce n'est qu'apr s cette premi re phase que l'entretien porte sur la fa on dont l'annonce a  t  faite, sur son contenu. Toutes les annonces sont diff rentes :

Announce br ve : F - « *ah ben comme  a « vot fille est sourde »/ et puis elle nous a m me pas fait asseoir dans son bureau* »

G - « *je pense que l'annonce j'trouve que c'est beaucoup trop : beaucoup trop froid / on nous prend vraiment pour des / on a l'impression qu'on est des num ros quoi.* »

Announce retard e par une foule de termes sp cialis s : « *hypotonie* », « *oreille interne* », « *cochl e* », « *surdit  s v re* »

Announce euph misante : « *chute d'audition* », « *audition diminu e* », « *d perdition* », « *il reste encore quelque chose* », « *il parlera* », « *bon il lui reste des choses* »

Announce r paratrice : « *l'appareillage est performant* », « *bon / ce n'est pas rattrapable mais il est possible de:/ d'op rer ce genre de choses* », « *vous savez on soigne la d prime des parents parce que e:/ les les parents d priment e tr s souvent* »

Announce moralisatrice, culpabilisatrice : « *ah mais vous verrez vot' famille va s'd tourner de vous e vos amis e vous les compterez sur les doigts d'la main* », « *C  va vous faire grandir* », « *elle est bien jeune vot femme (...) ces jeunes femmes c'est toujours* »

³ Nous n'avons pas de t moignages de p res d'enfants sourds dans nos corpus. Ces derniers, bien que sollicit s, ont syst matiquement refus  de livrer leur t moignage.

embêtant parce que ça crée des problèmes là où y en a pas », « C'est vous qui ne savez pas l'élever »

Annnonce orientation : *« C'est un sourd-muet / vous le mettez à l'Institut Saint-Jacques et puis vous le récupérez à 20 ans et puis il aura un métier », « Je connais un très bon centre, ils sont habitués à faire parler »*

L'analyse des données montre l'instauration d'échanges asymétriques entre l'expert et l'utilisateur. Les différentes annonces nous révèlent aussi que les médecins ne sont pas préparés à l'accueil des parents en souffrance à la découverte de la surdité. Ils se retrouvent investis de la densité d'un désarroi qu'ils sont tentés de réparer, de consoler plus que d'écouter sans soigner, conseiller, juger. Des années après, dans ce travail de souvenir sur l'annonce du diagnostic, l'évocation réactualise brutalement ce qui n'a pas été verbalisé, écouté mais consolé, réparé. Les médecins sont prisonniers d'une charge « auraliste » dans laquelle ils s'improvisent, cliniciens de l'annonce, orienteurs et non comme les spécialistes de l'oreille compétents dans leur domaine médical. L'histoire parentale, dans cette première expérience de l'annonce, n'est pas sans incidence sur leurs propres constructions identitaires et celles de leurs enfants. L'acquisition et la socialisation langagières de l'enfant sont soumises à la diversité des propositions parentales d'envisager l'acte d'énonciation, l'acte de parole de leurs enfants. Les questions de méthodes d'éducation, de choix linguistiques, fortement relayés par l'institution médicale puis scolaire, se posent alors dans une opération de choix.

L'étude de Vanina Martin (2000) étend le questionnement identitaire sur le rapport éventuel entre l'origine sociale et la réussite scolaire. L'étude contrastive des parcours de deux adolescentes sourdes révèle deux figures opposées. La première est celle de la réussite d'une socialisation harmonieuse : aisance dans ses langues (LSF et français), parcours scolaire brillant, projets personnels et professionnels ambitieux. La deuxième est diamétralement inverse : maîtrise imparfaite de la LSF, méconnaissance du français, échec scolaire, évocation confuse du passé, projection inexistante dans un devenir personnel, professionnel. Une question de fond unit les deux discours analysés. Pour qui est conçue la politique d'intégration des jeunes sourds français ? L'échec scolaire massif trouve-t-il une part d'explication dans l'origine sociale des usagers de l'institution scolaire ? Les parents de la première adolescente sont tous deux médecins, ceux de la seconde sont d'origine modeste. Les travaux de Labov (1979) en domaine anglo-saxon et de Bourdieu et Passeron (1970, 1971) en domaine français ont montré que sous le discours institutionnel de l'équité, de l'égalité des chances, agissait le poids des structures sociales dans la passation de pouvoir au sein des classes dominantes. Nous pouvons nous demander ce que donneraient ces théories du handicap linguistique appliquées au domaine du handicap auditif.

Discours de socialisation

Les questions qui ont trait à la socialisation cristallisent des divergences portant sur la représentation de la surdité, le statut des langues, l'offre institutionnelle. Sous le terme de socialisation nous retrouvons deux types d'enjeux qui se superposent dans un rapport de dépendance. Je fais référence aux intérêts particuliers qui sont soumis au cadrage collectif d'une politique scolaire relayée par les institutions et leurs agents. Jusque là, la socialisation des sourds est soumise au même principe qui régit le rapport de l'ensemble des usagers à l'institution scolaire.

Le rapport se complexifie, dans le cas de l'éducation des sourds, par le fait que se pose pour ces derniers et pour leurs parents la question du choix de la langue dans laquelle les

enfants vont se construire en qualité de sujets linguistiques dans une interaction langagière familiale puis en qualité d'usagers de l'école. Les enfants sourds, comme tous les autres enfants, se construisent dans un bain linguistique précoce. Mais dans le cas des enfants sourds, dans quelle langue doit avoir lieu ce bain linguistique précoce ? La langue orale (LO) de ses parents, langue, doit-on le rappeler, qu'ils n'entendent pas ou qu'ils entendent imparfaitement ? Une langue des Signes (LS) que les parents dans leur grande majorité ne connaissent pas ? Une LO et une LS ? Une LS et une langue écrite ? Aucune de ces options n'est spontanément accessible par l'enfant, sauf, dans le cas des enfants sourds de parents sourds⁴. La question du choix linguistique se pose d'emblée aux parents d'enfants sourds qui ne sont pas préparés à l'occurrence de la surdité et qui n'ont aucun élément objectif pour affronter la question. L'importance du terme « choix » n'a pas échappé, en 1991, aux législateurs qui, soumis à la double pression des associations de parents d'enfants sourds, de professionnels de la surdité (majoritairement acquis à l'option oraliste) et d'associations de sourds, de parents, de professionnels (mobilisés pour la reconnaissance de la LSF), ont adopté une loi⁵ censée mettre un terme au conflit linguistique en définissant les termes de la liberté du choix linguistique :

« Dans l'éducation des jeunes sourds, la **liberté de choix** entre une communication bilingue – langue des signes et français écrit et parlé – et une communication orale est de droit. »

Cette loi n'apaisera pas le conflit centenaire portant sur le choix linguistique puisque la modalité orale se retrouve de fait dans les propositions bilingue et monolingue. Elle confortera, sans les satisfaire pleinement, les partisans de l'oralisme qui voient s'étendre leur option linguistique jusqu'à la définition des termes d'un bilinguisme politiquement correct. Cette option domine la socialisation des sourds français depuis la fin du dix-neuvième siècle. L'idée est de rendre les enfants à la société des parlants oralisants qui les entourent. La construction intellectuelle, l'intégration sociale passent, dans cette option, par la maîtrise de la langue orale et écrite.

Derrière une même volonté de choisir la langue la plus appropriée, de réussir l'intégration des jeunes sourds, nous retrouvons une position radicalement opposée à la précédente chez tous ceux qui préconisent une primauté de la modalité visuelle (LSF et Français écrit). La primauté éducative-rééducative orale est considérée, par ces derniers, comme responsable de l'acculturation, de la relégation scolaire puis sociale des jeunes sourds. L'idée qui prévalait et qui prévaut toujours à ce point de vue est que le temps passé en rééducation orale n'est pas du temps passé à l'acquisition de savoirs scolaires. La modalité orale est présentée dans Mottez (1988 : 365) comme un « *montage artificiel* » qui conditionne le succès de la production linguistique enfantine à l'adhésion des parents au scénario fortement institutionnalisé, au savoir faire des professionnels qui maîtrisent les techniques et méthodes de démutisation (appareillage auditif, rééducation orthophonique, lecture labiale, LPC).

Questions de choix linguistique

Sur le choix linguistique se jouent des oppositions de fond exprimés en options et modalités linguistiques, en options et structures éducatives (Centres spécialisés, intégration scolaire, structures éducatives associatives). C'est aussi le lieu où s'affrontent des positions idéologiques sur la représentation de la surdité et leurs traductions politiques (médicalisation de la surdité, politique du handicap, politique d'intégration, statut des langues en présence,

⁴ Le choix linguistique initial ne se pose pas en première instance de socialisation, la LSF est la langue du bain linguistique. Le fait est avéré mais la socialisation n'est pas pour autant une affaire réglée, notamment au niveau de la scolarité, de la confrontation à la norme scolaire.

⁵ Loi 91-73 du 18/01/91, art 33. Décret d'application 92-1132 du 08/10/92 publié au *Journal officiel de la République Française*, Circulaire 93-201 du 25/03/93 publiée dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*.

statut social des professionnels sourds dans l'éducation). Le paysage de la socialisation des sourds est fait d'oppositions radicales qui enflamment en la brouillant la question linguistique. Le flou institutionnel recouvre l'ensemble d'un brouillard officiel qui permet l'expression des radicalismes, des confrontations idéologiques tout en évitant d'avoir à déterminer une politique linguistique claire en matière d'éducation des jeunes sourds français. L'éducation des sourds est soumise à une double tutelle ministérielle (Santé et Education nationale). La ligne politique en matière d'éducation n'est pas clairement tracée dans une attribution des domaines de compétences respectives. La confusion, l'incohérence se retrouvent dans l'évitement à répondre aux questions de fond. À la pluralité des langues, à la question centrale de la modalité linguistique répond le réflexe jacobin de l'idéal monolingue. À l'hétérogénéité des combinaisons possibles en surdité répond la catégorisation englobante du handicap. À l'alternative bilingue non pathologique répond l'intégration scolaire unificatrice dans le gommage des déficiences. Mais que deviennent les acteurs de la socialisation dans ce dédale institutionnel ?

Nous avons engagé des enquêtes, sur ce terrain aussi glissant que conflictuel, en direction de celles et de ceux qui étaient confrontés à l'exercice de la « liberté de choix » de droit.

Le premier constat qui émane de l'ensemble des études est que la notion de liberté, envisagée par le législateur dans l'exercice du choix, relève d'un idéalisme tout administratif. Les parents ne choisissent pas d'avoir un enfant qui ne peut pas physiologiquement acquérir spontanément la langue orale familiale. Le choix s'impose de principe plus qu'il ne se pose dans la réalité des possibles. Les critères, les conditions, avancés en discours dans de multiples mises en rapport effectuées, nous enseignent qu'à défaut d'être idéalement binaire (LO ou bilinguisme) le choix linguistique s'assortit d'un amont et d'un aval dont les méandres complexes ne dessinent pas un long fleuve tranquille pour les bénéficiaires des largesses parlementaires.

Le deuxième constat est que l'opération de choix s'inscrit dans un processus chronologique, évolutif. Un double mouvement en rupture et continuité ressort des discours des parents, des enfants. Le premier mouvement s'opère à l'interne dans la digestion de l'annonce, de la « *claque* », dans l'angoisse de la communication impossible liée à une possible mutité, dans la recherche de cohésion (négociation ou renégociations des places des membres de la famille et des statuts des langues, préservation des fonctions parentales, quête de normalité dans la confrontation à l'altérité). Le deuxième mouvement s'opère à l'externe dans une course à l'information et à la multiplication des contacts, dans un « parcours du combattant » avec les institutions médicales, scolaires, les commissions d'orientation. Le choix évolue dans le temps en fonction de ce double mouvement réflexif.

Socialisation et représentations

Nous n'avons pas rencontré un parcours type mais une hétérogénéité de parcours qui nous renseignent sur l'existence de contraintes de choix mais aussi sur des choix de contraintes.

L'aspect technique lié à l'option oraliste contraint de nombreux parents à s'en remettre aux professionnels médicaux, paramédicaux, scolaires qui « *maîtrisent les techniques* ». Ce point alimente, entre autres, la relation paradoxale établie avec les institutions. Les parents adhèrent au projet oraliste mais disent leur frustration de se sentir dépossédés de leur fonctions parentales en déléguant la socialisation langagière de leur enfant à des professionnels.

Le prestige des langues cultivé par les institutions écarte, dans une logique diglossique, l'un des termes du possible choix linguistique, la LSF. Il n'y a pas de véritable choix puisque l'une des langues, la LSF, n'est pas une langue et n'a surtout pas les attributs des langues. Elle est même dans certains cas présentée comme dangereuse puisque son usage ou son contact pourrait entraîner une contagion qui s'avèrerait néfaste à l'éducation orale de l'enfant sourd.

L'inquiétante étrangeté que suscite, chez les parents, le contact avec la LSF, la communauté des sourds fait écho à l'entreprise de minoration linguistique institutionnelle.

La question de l'importance du canal de communication est évacuée dans l'orientation oraliste. Lorsque la question du canal se rappelle aux parents et aux enfants, il est souvent trop tard, l'inscription langagière précoce est déjà jouée.

Une réflexion approfondie sur l'inscription individuelle et collective en langage (amont et constituant de la socialisation) représente un impératif diligent. Les recherches entreprises sur la description de la LSF, sur les représentations sociales des langues, sur le bilinguisme, sur la bimodalité peuvent contribuer à donner un sens et une réalité à la liberté de choix qui camoufle, pour l'instant, l'impasse officielle de l'imposition d'un code. Il en va, dans ces recherches, du regard social posé sur l'altérité, sur les langues. L'acceptation de la surdité de l'enfant doit pouvoir se dire, se régler, pas forcément dans une salle d'attente à l'hôpital, dans un établissement scolaire, dans un local associatif. Le plaisir de jouer en langue, de jouer des langues pour exister devrait s'immiscer dans le débat dominé en France par le modèle marqué de l'idéologie du mérite, de l'effort dans la contrainte du code unique et forcément préféré.

Les politiques du handicap, de l'intégration scolaire imposent en termes de pouvoir une stratégie monolithique de traitement social de l'altérité à visée éducative. Les institutions d'Etat définissent ces politiques dans le flou officiel, précédemment mentionné. C'est sur le terrain politique que s'élargissent la problématique identitaire et les questions de socialisation. Les discours d'identité, les discours de socialisation nous renseignent sur les représentations sociolinguistiques des langues en concurrence dans l'espace linguistique et social français, historiquement monolingue.

Questions de glottopolitique

Le concept de glottopolitique, nous permet de dépasser ce que le terme de politique linguistique limite à l'analyse de l'intervention politique sur le fait linguistique. Nos analyses se situent au croisement de phénomènes micro langagiers (discours épilinguistiques, stéréotypés des agents et usagers d'une politique linguistique donnée) et de phénomènes macro langagiers (textes, circulaires, discours officiels). Le fait d'étudier une langue minoritaire et minorée implique les chercheurs en LS. La LSF est le lieu d'un conflit historique portant sur son existence, son statut sociolinguistique, sa diffusion, son extension sociale. Les chercheurs sont sollicités par les organismes représentatifs du mouvement sourd pour la reconnaissance de la LSF, mais aussi par les instances qui ont en charge la socialisation des sourds, la détermination des termes linguistiques les plus appropriés pour cette dernière. Cette position d'initié (au sens de Goffman, 1975) mais aussi d'institutionnel expert place les linguistes sur des frontières, des limites entre des marquages idéologiques clivés.

Les questions d'identité, de socialisation sont marquées de la prégnance d'un clivage des mondes (entendants *vs* sourds), d'un conflit linguistique (LSF *vs* français), d'une opposition entre options éducatives (oraliste *vs* gestualiste, monolinguisme *vs* bilinguisme). Les discours analysés sont porteurs de représentations stéréotypées de l'altérité sourde, des langues. Il est intéressant de s'interroger sur ces oppositions en se demandant quels en sont les termes exacts, quels types d'affrontements idéologiques elles recouvrent, quels en sont les enjeux. Les constructions identitaires individuelles et collectives, les parcours en socialisation langagière et scolaire sont liés au fait politique. La cohabitation dans l'espace sociolinguistique hexagonal du français, qui est le propriétaire canonique des lieux, avec la

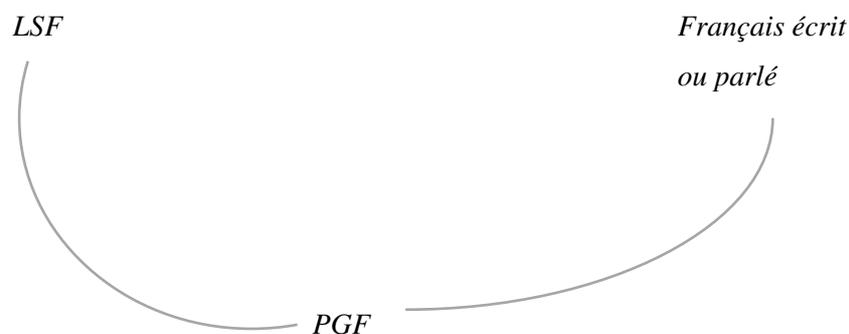
LSF, qui selon les périodes est locataire ou SDF⁶, est imprimée d'une confrontation qui a la couleur et la saveur du rapport diglossique.

Diglossie ou conflit linguistique

Stokoe (1970) empruntera le concept de diglossie développé par Ferguson et Fishman dans une reprise distributionnelle statique des langues de variétés Haute et Basse pour caractériser la situation linguistique des locuteurs des langues des Signes en domaine américain. Le repérage de variations linguistiques à l'intérieur du continuum linguistique de la langue des Signes américaine tentera de compléter l'insuffisance du concept de diglossie mais ne fera qu'apporter une confusion dans la mesure où l'un des termes importants du continuum linguistique, l'américain, n'est pas pris en compte. L'autre faiblesse de cette approche est liée au fait qu'elle favorisera une prolifération de termes pour décrire les différents usages de la langue des Signes américaine, rendant difficile l'analyse des dynamiques qui permettent de comprendre la distribution des langues. Tous ces termes perdent de leur pertinence dans la mesure où ils sont isolés du contexte glottopolitique envisagé hors présence de l'américain, langue officielle, en l'occurrence variété Haute. Mais l'idée de Stokoe (1970) de reprendre le concept de diglossie dans le champ des recherches en LS a permis d'envisager de poursuivre les investigations sur cette voie fructueuse. Je ferai, au passage la même remarque pour l'ensemble de son œuvre qui a contribué à relancer le débat scientifique sur les LS. Les chercheurs actuels dans le domaine savent l'importance de son approche chérolologique dans la démonstration de l'existence d'une double articulation des LS.

Le concept de diglossie sera repris en domaine français par Markowicz (1980) pour souligner le lien existant entre les usages linguistiques et l'appartenance groupale. Il repère les deux termes de la diglossie (français parlé ou écrit vs LSF) qu'il place dans un continuum. Une variété intermédiaire qu'il appelle le pidgin gestuel français (PGF) permet la communication exo groupale tout en préservant l'intégrité linguistique et sociale endo groupale.

« Les membres de la communauté des sourds se servent entre eux de la Langue des Signes Française (LSF); mais pour communiquer avec des non-membres, ils utilisent un Pidgin Gestuel Français (PGF), une variété linguistique qui combine certains éléments de la LSF et d'autres du français. Ce PGF a une double fonction pour la communauté des sourds: il permet des interactions à l'extérieur de la communauté, tout en maintenant la barrière sociale qui protège son intégrité. Entre la LSF et le pidgin gestuel français, on observe des différences de structures grammaticales et de vocabulaire. Par exemple, un grand nombre de signes de la LSF ne sont jamais utilisés en pidgin gestuel, ils font partie du vocabulaire intime réservé aux membres. Ils ne sont ni enseignés, ni représentés dans les recueils de signes. Malgré ces différences la LSF et le PGF font partie du même continuum linguistique qu'on peut schématiser de la manière suivante:



⁶ SDF : Sans Définition Fixe.

Toutes les variétés linguistiques représentées dans le schéma de la LSF au français font partie de la communauté des sourds, bien que pour un sourd particulier le PGF s'éloigne ou s'approche du français en fonction de sa connaissance de cette langue. L'endroit sur le continuum où se situe une conversation est déterminé par des variables sociales telles que le contexte, les interlocuteurs et le sujet. » (Markowicz H., 1980 : 7-8).

La présentation de Markowicz montre bien la possibilité d'un réglage des modes dans un déplacement au sein du continuum linguistique dans une situation de diglossie qu'il qualifie de « *classique* ». L'appartenance groupale, communautaire se joue dans ce réglage en évaluation sociale conférant à la variété intermédiaire une forme de prestige dans une double fonction. Elle maintient à distance les tentatives d'échange avec la langue dominante mais permet d'occuper des espaces sociaux dans des situations formelles (conférences, télévision) et d'être en relation d'idées dans une communication exo groupale. Il illustre ce point en notant le rôle important qu'ont joué les devenus sourds dans l'histoire du mouvement sourd français. Leur maîtrise de la variété Haute ou de la variété intermédiaire les plaçait en position favorable pour représenter à l'extérieur les intérêts collectifs de la communauté sourde.

Cette étude, comme celle de Stokoe, montre bien l'importance des variétés intermédiaires dans la distribution complémentaire entre les variétés Haute et Basse. Elle fige le schéma diglossique dans un fonctionnement statique. Cette objection faite au modèle anglo-saxon n'est pas nouvelle. Elle se double d'une autre objection qui porte sur l'aspect harmonieux voire complémentaire de la distribution des variétés. Les chercheurs en LSF savent bien à quel point la confrontation entre le français et la LSF n'a rien d'une cohabitation pacifique.

La reprise du concept de diglossie en domaines occitan, catalan, valencien, évite cet écueil dans la mesure où est mise en valeur l'importance des enjeux et conditions de production sociale de toute situation de langues en contact et en confrontation dans un même espace linguistique national.

L'aspect dynamique de la reprise du concept de diglossie s'est avéré plus adapté à la saisie des processus et fonctionnements diglossiques dans l'écart visé de nos analyses micro et macro en cours sur la LSF en domaine français. Les langues régionales étudiées (catalan et occitan) partagent avec la LSF l'histoire commune de la planification linguistique entreprise à la fin du XIX^e siècle. La mémoire collective de la communauté des sourds français a retenu la date de 1880 (Congrès de Milan) comme celle de la répression linguistique et de la disparition planifiée de la LSF de l'instruction publique. C'est aussi une date, une période, des noms (Guizot, Ferry) qui n'échappent pas aux occitanistes et aux catalanistes dans leur repérage des conditions historiques de l'existence d'une diglossie franco-occitane et franco-catalane. Les langues régionales envisagées partagent avec la LSF une confrontation historique avec la langue de l'unification linguistique, avec la constitution monolingue de l'Etat-nation. L'analogie avec les langues régionales présente cependant des nuances qu'il convient de relever avant de se demander si l'on peut parler d'une situation diglossique classique pour caractériser la relation de la LSF et du français. La LSF n'a jamais été en concurrence avec la langue française contrairement aux langues régionales en compétition linguistique avec le français dans la construction de l'Etat-nation. La LSF n'a jamais occupé, comme les langues régionales, un espace géopolitique et économique sur le territoire national, ses locuteurs sont dispersés sur l'ensemble du pays. Le mode de diffusion, de transmission distingue encore la LSF qui ne se transmet pas systématiquement de générations en générations. Le dernier point de divergence est que, contrairement à la plupart des langues régionales, la LSF n'a non seulement pas disparu du paysage linguistique français mais renforce sa position, sa diffusion, son extension sociale même si les menaces qui ont pesé sur son statut, son existence, sa diffusion sont toujours d'actualité.

Conflit linguistique en boucle

Nos corpus portent les traces en discours d'un conflit linguistique. Les multiples acteurs que nous avons trouvés sur la question du choix linguistique, de la socialisation s'affrontent selon des dichotomies de surface oralisme-gestualisme, monolinguisme-bilinguisme mais ils nous livrent, au passage, leurs représentations socialisées des langues. Le conflit s'exprime en termes de méthodes d'éducation qui sont les lieux d'oppositions et d'affrontements virulents. Le conflit linguistique est ainsi dévié vers des radicalismes, des clivages dans un consensus impossible maintenu sous la pesanteur d'idéologies et de représentations diglossiques diffusées et entretenues par les institutions d'Etat dont l'école. Les discours des pédagogues spécialisés que nous avons analysés sont sur ce point éclairants.

Les représentations des langues sont radicalement opposés chez les pédagogues entendants spécialisés et chez les pédagogues sourds. Pour les premiers, nous retrouvons très vite l'origine de leur formation⁷ dans le regard qu'ils portent sur les langues à l'école. La formation gérée par le Ministère de l'Education nationale a ouvert ses cursus de formation à l'introduction de la LSF à une prise en charge plus harmonieuse des élèves sourds. L'autre formation gérée par le Ministère des Affaires sociales reste très marquée par une approche pathologique de la surdité que l'on retrouve dans les discours médicaux globalement opposés à toute avancée en direction de la LSF, celle-ci étant considérée comme représentant un obstacle aux progrès scientifiques qui devraient permettre aux sourds appareillés, implantés, d'oraliser. Les représentations des langues, de la surdité sont marquées de la prégnance idéologique des institutions qui gèrent, dans une double tutelle, leurs formations, les programmes et les méthodes d'éducation des jeunes sourds. Nous avons bien retrouvé dans les discours de ces pédagogues spécialisés l'ambiguïté du statut de la LSF. Ce statut se dit dans une représentation diglossique, dans un étalonnage permanent avec la langue de référence, le français. Nous retrouvons là une configuration diglossique classique dans les attributs conférés aux langues d'éducation. La minoration de la LSF en domaine scolaire apparaît encore dans des fonctionnements diglossiques. Ce point a été particulièrement bien analysé par Millet (1999 : 111) qui parle de *langue tremplin* pour décrire le mouvement d'assimilation de la langue dominée à la langue dominante (le recours à la LSF est envisagé pour accéder au français). Elle parle de *langue prothèse*⁸ pour décrire une prescription de dernier recours dans le traitement du handicap. Dans tous les cas de figure la LSF n'est pas envisagée comme langue ayant statut de langue d'éducation qui pourrait être enseignée pour elle même ou par laquelle pourraient être dispensées d'autres matières. Les pédagogues, même les plus ouverts à la LSF, ne sont pas à l'abri des stéréotypes qui affectent cette langue. Je livre ici une citation qui illustre, de façon concentrée et caricaturale, les stéréotypes les plus récurrents.

« Une autre caractéristique importante de ce mode de communication est sa structuration très faible relativement au langage oral. Il est facile de constater qu'il est quasiment agrammatical. Qu'on en juge par ces exemples. L'article n'existe pas. Les genres sont indiqués par le geste « monsieur » ou « papa » et « femme » ou « maman ». L'auxiliaire principal est le signe « faire ». Les flexions sont pratiquement absentes. Le temps des verbes est indiqué par un geste exprimant un état ou une action que l'on fait suivre du signe « autrefois » ou « demain » pour respectivement rendre le passé ou le futur. Beaucoup de signes sont affectés tour à tour d'une valeur active ou substantive. Ainsi la succession des gestes indiquant « moi » et mimant l'action de couper peut-elle signifier « mon couteau » et « je coupe ». Les pronoms et les adjectifs possessifs sont confondus, faute de marques distinctives. Les adverbes et les prépositions sont rares ;

⁷ La double tutelle de l'éducation des sourds se retrouve dans une formation des Maîtres propre à l'Education nationale (Suresnes) et une autre au Ministère des Affaires sociales (Chambéry).

⁸ Le terme a été emprunté à J. Dagon (1996 : 235).

*l'attribution, la localisation sont exprimées par des oppositions calquées sur des proximités concrètes et non par des équivalents des monèmes fonctionnels de la langue parlée ou écrite. Faute de signes pour exprimer des termes relationnels, l'encadrement antithétique est fréquent, tel celui-ci où la succession des **signes gestifs** « femme, chien, gros, homme, chat, petit » sera interprété, si le contexte s'y prête : « la chienne est plus grosse que le chat ». Enfin la syntaxe est pauvre. Ainsi le geste qui joue le rôle d'un verbe est-il fréquemment placé après son complément ou avant son sujet (...) La **mimo-gesticulation** des écoliers sourds, en définitive, livre à l'observation des habitudes hétérogènes à celles qui sont requises par et dans la pratique de la langue. Elle reçoit son canevas de contingences qu'elle décalque mais qu'elle ne domine pas. Elle n'en est pas détachée faute d'outils grammaticaux et de schèmes d'organisation soumis à des règles arbitraires. Ce sont elles qui lui confèreraient l'indépendance par rapport à l'expérience vécue. » (Herren H, 1971 : 35).*

Les linguistes qui œuvrent à la description de la **mimo-gesticulation** ou des **signes gestifs** apprécieront la pertinence du propos. Le trait est forcé mais les ingrédients stéréotypés de la minoration linguistique se retrouvent convoqués ici dans la citation et se retrouvent encore à l'œuvre dans les discours des pédagogues spécialisés.

Les discours des pédagogues sourds sont marqués de ce rapport de dominance. La reprise des processus d'assimilation ou de déni de la LSF se dit dans une contre-proposition qui affirme la primauté d'acquisition de la LSF pour accéder à une égalité en légitimité avec la langue dominante.

Derrière le statut de la langue se joue pour les pédagogues sourds leur propre statut professionnel. Eux aussi identifient rapidement l'origine de la formation des maîtres. Dans l'équipe qui relève du Ministère de la Santé, ils sont répétiteurs des pédagogues et bénéficient d'un sous-statut professionnel, une sorte de *pédagogue prothèse*, pour paraphraser Agnès Millet. Dans l'équipe qui relève de l'Education nationale, la tendance s'inverse, la primauté de la LSF peut s'afficher.

Je laisse ici le cas des pédagogues pour m'intéresser aux discours des sujets linguistiques sourds qui comportent, eux aussi, des indices de la prégnance de représentations diglossiques. Les points suivants se sont trouvés confirmés de façon récurrente dans nos travaux :

- la supériorité des entendants, la supériorité du français ;
- l'oppression linguistique, culturelle et sociale dont ils sont victimes.

L'exclusion linguistique, culturelle et sociale dont ils font l'objet est intégrée d'où des discours révélant une auto-exclusion. Ces discours peuvent prendre deux formes : une forme relativement résignée avec le phénomène de « *haine de soi* », « *d'auto-odi* » analysé par Ninyoles (1969) ou une forme revendicative où l'ennemi est clairement identifié, l'entendant auquel il faut s'opposer sur tous points. Quelle que soit la forme que prend le discours, le monde envisagé est un monde de sourds. Dans les deux cas il y a intégration de l'exclusion linguistique, culturelle et sociale puis reproduction de cette exclusion dans la construction d'identités individuelles et collectives s'auto-excluant de l'espace linguistique, culturel et social français. Cela conduit à la production de discours endo groupaux qui oscillent entre résignation et revendication dans un scénario groupal clos :

- des mariages entre sourds, des enfants sourds ;
- des écoles de sourds avec des professeurs exclusivement sourds ;
- des entreprises avec des patrons et employés sourds.

Ces schémas de vie projetés sont le fruit de la confrontation sociale, des effets de l'entreprise de minoration linguistique, culturelle, sociale.

Le fonctionnement diglossique est un jeu où se joue la sociabilité, l'identité linguistique et sociale de l'individu, un jeu, truqué par un système de représentations fortement institutionnalisées, dans des stratégies du flou qui pérennisent le conflit même si ses termes changent. La proposition bilingue semble être l'objet d'un relatif consensus. Elle représente

de prime abord une avancée notable qui permet d'envisager la sortie des clivages monolingues. En fait elle déplace le conflit sur la définition des termes du bilinguisme. Nous retrouvons les mêmes acteurs, les mêmes enjeux, les mêmes fonctionnements diglossiques non plus sur l'opposition (LSF vs oral) mais sur l'opposition (bilinguisme monomodal : LSF + Français écrit vs Bilinguisme bimodal : LSF + écrit + oral). Dans la problématique bilingue, la LSF continue à être la *langue tremplin* ou la *langue prothèse* pour l'un des termes du conflit L'oral imposé continue à être l'obstacle à une socialisation familiale et scolaire harmonieuse pour l'autre terme du conflit. J'ai utilisé le terme de représentations circulaires pour caractériser ce déplacement des termes en maintien et reproduction du conflit linguistique. La LSF reste une langue minorée par l'action d'une glottopolitique qui focalise le débat sur la seule question linguistique dans une logique intégrative. Le choix des familles reste un choix obligé, utile, nécessaire. Comment opteraient-ils pour une langue minorée qui n'est pas institutionnellement inscrite dans des réseaux de sociabilité ? L'oral est forcé par l'école, il ne s'agit pas de l'oral plaisir, complicité que nous avons trouvé dans nos études. L'intégration scolaire forcée est censée compenser, aider la faiblesse de l'inscription en sociabilité dans l'instance de socialisation familiale puis dans la société. L'acquisition langagière, la socialisation des enfants sourds ne peut se concevoir selon des principes et des schémas qui éluderaient les questions du canal de communication, du statut de la LSF, de la place et des fonctions de la famille, de la lisibilité sociale des langues. Je formule une autre hypothèse qui ne porte plus sur les termes linguistiques du conflit linguistique ni sur les carences contingentes de l'intégration scolaire mais sur l'un des versants idéologiques de l'intégration. Dans les discours étudiés, les représentations des langues et les représentations de la surdité sont régulièrement en interférence. Le choix de langue varie selon les représentations de la surdité. Le conflit de surface opposant deux langues, La LSF et le français, ou d'une façon générale les langues des Signes aux langues nationales orales, cache, en fait, un conflit beaucoup plus inavouable, derrière la question linguistique. Il s'agit de la place de l'altérité dans une organisation humaine. Il est vrai que la LSF ne se différencie pas seulement du français par sa structure, elle est à la fois différente et différence. C'est surtout ce qu'elle renvoie d'altérité qui dérange, car la différence, le stigmate, se conjuguent dans l'espace, dans un donné à voir. Toutes les stratégies seront mises en œuvre et surtout en mots pour éviter de dire la différence ou pour la rendre supportable, quitte à recourir à des entreprises d'euphémisation dans la désignation du sourd.

L'intégration scolaire des enfants sourds présente un aspect paradoxal lorsque la question de la place de l'altérité est en jeu dans ce qui peut être une tentative de gommage de la différence. On n'intègre que ceux qui sont porteurs du sceau de l'altérité. L'acceptation du terme intégrer s'appréhende ainsi dans une dialectique paradoxale que je pourrais gloser : « *Puisque tu es différent je t'intègre* » et « *en t'intégrant je fais comme si tu n'étais plus différent tout en sachant bien que tu l'es toujours* ». Le différent est ainsi fondu dans le commun dans un « *faire comme les autres* » à défaut « *d'être comme les autres* ». Mais au-delà des mots la faille est irréductible entre le faire comme et l'être comme, sans parler de l'être soi-même. Cela aura des incidences sur la socialisation langagière de l'enfant. L'étymologie latine *integrare* avait, au moins, le bénéfice de la clarté puisque le verbe dans son sens premier signifiait réparer, remettre en état.

Conclusion ouverte aux enjeux de la recherche sociolinguistique en LSF

Un dernier point, qui éclaire la force des représentations diglossiques en œuvre dans le conflit linguistique, concerne l'actuel mouvement de normalisation de la LSF. Parmi les objections faites à l'existence linguistique de la LSF figuraient celles de l'absence d'écriture,

de l'absence d'une norme. Ces objections sont recevables de principe mais irrecevables si elles participent de la relégation de la LSF sur la base de constats pittoresques. J'exclus de cette remarque les excellents travaux de Jouison, Boutet, Garcia. Premièrement sur les quelque mille deux cents langues qui fleurissent notre terre, seulement une centaine d'entre elles ont opté pour une représentation écrite, est-ce à dire que la grande majorité des autres ne doit pas agréer le parterre ? Saussure ne s'y était pas trompé en fondant sa théorie générale sur l'étude des langues orales. Je retiendrai la dernière objection, qui est la plus centrale dans le processus d'affirmation, de revendication linguistique. Depuis la toute nouvelle et toute relative reconnaissance de la LSF par le parlement puis par le Ministère de l'Education nationale, le problème de la norme ou de l'absence de la norme se pose à la LSF comme à toute langue. C'est sur cette question que porte une bonne partie de la reconnaissance institutionnelle de la LSF. Cette question, que j'ai maintes fois abordée, depuis une dizaine d'années, de façon informelle avec des collègues chercheurs, des responsables d'associations, de centres de recherche et de formation, ne semblait pas faire partie des préoccupations du moment. C'est pourtant sur la question de la norme académique de la LSF que pour la première fois, en France, en 2002, un ministre de l'Education nationale a fait un pas. Il a mobilisé un groupe de travail, en partenariat avec le CIEP⁹, sur le projet de réalisation d'un outil pédagogique sous forme de référentiel construit sur le cadre commun de référence des langues européennes. Dès janvier 2001, les structures impliquées dans l'enseignement, la formation, la recherche en LSF ont été auditionnées par le groupe de travail ministériel (SERAC¹⁰, ALSF¹¹, IVT¹², 2LPE¹³ Poitiers, université Paris 8, université de Rouen). Cette initiative politique aussi soudaine qu'inattendue, outre qu'elle a révélé notre impossibilité, pour de nobles raisons, à répondre rapidement à l'élaboration de documents normés, a fait resurgir l'ensemble des questions que pose le processus de normalisation dans le contexte diglossique français. Je n'en mentionnerai que quelques unes, qui seront l'objet de nos recherches en cours et à venir.

La question de la normalisation comporte un versant interne vu de l'intérieur par les locuteurs de la LSF. De la fin du XIX^e siècle jusqu'en 1993¹⁴, la Langue des Signes Française non officiellement reconnue continuait à être pratiquée dans les amicales, foyers ou associations de Sourds. En l'absence de diffusion nationale, les usages restèrent locaux, régionaux donnant lieu à une variation importante qui porte sur des différences lexicales, des accents, des façons de signer. Un sourd rouennais ne connaîtra pas le même usage de la LSF qu'un sourd parisien, marseillais, toulousain. Notons, au passage, que la variation linguistique en LSF n'est pas un obstacle à l'intercompréhension dans la mesure où elle porte principalement sur des éléments de lexique et non sur des structures syntaxiques. L'actuelle diversité des usages permet de comprendre aujourd'hui que si la LSF n'a pas disparu du paysage linguistique français c'est grâce à ces regroupements locaux, régionaux, aujourd'hui nationaux et internationaux. L'histoire de la LSF, qui s'est faite, qui est en train de se faire et qui se fera, est liée à l'histoire d'un regroupement linguistique et culturel. Les premières tentatives de normalisation n'ont pas attendu une intervention ministérielle. Le fait que le processus de normalisation soit engagé à l'intérieur de la communauté des locuteurs ne met

⁹ CIEP : Centre International d'Etudes Pédagogiques.

¹⁰ SERAC : Sourds Entendants Recherche Action Communication. Association active dans le domaine de la formation, notamment celle des interprètes en LSF.

¹¹ ALSF : Académie de la Langue des Signes Française.

¹² IVT : International Visual Theatre. Création théâtrale, cours de LSF, édition de dictionnaires bilingues et de produits pédagogiques, recherches linguistiques.

¹³ 2LPE : Deux langues pour une éducation (LSF/Français écrit). A l'initiative, dès 1984, des premières alternatives pédagogiques bilingues.

¹⁴ Circulaire 93-201 du 25/03/93 publiée dans le *Bulletin officiel de l'Education nationale*. Circulaire posant la « liberté de choix » entre une éducation bilingue et une éducation orale.

pas ces derniers à l'abri d'une reprise des fonctionnements diglossiques dominants. L'élaboration de dictionnaires bilingues, la création artistique en LSF, la conception d'outils pédagogiques en LSF, la multiplication des collaborations inter associatives ont amorcé le mouvement à l'interne, en endo-groupal. Dans le cas des dictionnaires, comme celui d'IVT, le problème s'est posé, en province, de l'imposition de la variété d'Ile-de-France montrant le risque d'une inscription en miroir de la normalisation centralisatrice du français et de l'écrasement de la variation régionale. La Langue des Signes Française se pose comme ne devant rien au français et en même temps se définit dans une reprise des attributs et valeurs de prestige du français. À l'Académie française correspond l'Académie de la Langue des Signes Française, à la cérémonie prestigieuse des 7 d'Or correspond la cérémonie des Mains d'Or. J'y vois la reproduction des processus de fonctionnements diglossiques analysés par les linguistes catalans ou occitans. La normativisation (affinement du code) et l'extension sociale constituent la normalisation qui dans le cas de la Langue des Signes Française se caractérise par une opposition et une radicalisation des positions. En opposition à l'exclusion linguistique et sociale, les Sourds se sont dressés en groupe social minoritaire avec leurs propres productions, leurs propres discours. Le groupe entier s'est érigé, selon un terme emprunté à la linguistique sociale, en locuteur collectif. Le mouvement vers la normalisation linguistique de la LSF se trouve ainsi aspiré dans une représentation circulaire qui pérennise et entretient le conflit, à l'interne, alors même que l'on vise sa résolution.

À l'extérieur, les quelques avancées vers la reconnaissance institutionnelle puis académique de la LSF auront du mal à échapper aux questions qui ravivent le conflit linguistique jusque dans ses fondements les moins transparents.

Qui est habilité à définir la norme de la Langue des Signes Française?

Quelle norme pour quelles perspectives scolaires, sociales?

Comment traiter l'existence de la variation régionale ?

Quelle norme pour quel statut linguistique de la LSF?

Nous touchons, à travers ces questions, l'enjeu glottopolitique lié à la normalisation de la LSF. L'ancrage politique et social du processus n'a pas échappé à Baggioni (1980 : 56) qui pose que la norme s'inscrit dans un processus dont le moteur est la multiplication des relations sociales entre groupes initialement isolés.

Le piège du fonctionnement diglossique, enfermant les acteurs dans un inextricable conflit linguistique, pourrait se tendre si le processus de normalisation était appréhendé de façon unilatérale aussi bien au niveau interne dans un enfermement communautaire qu'au niveau externe dans l'imposition d'une norme désincarnée de sa sociabilité. Face à l'empressement ministériel à produire le référentiel en LSF, auquel j'ai fait référence plus haut, les deux linguistes qui étaient présents (Cuxac et Sabria) ont observé la plus grande prudence. La demande de référentiel datait du 25/02/02, la copie devait être remise au Ministère le 30/06/02. Le délai n'était pas tenable pour au moins deux raisons. La première est que le laps de temps consenti par le Ministère n'était pas décent. La deuxième est qu'il n'appartient pas à des linguistes de définir la norme linguistique d'une langue pour laquelle ils ont le plus grand respect et dans la certitude qui est la leur que les usages des locuteurs de la LSF font de ces derniers les premiers partenaires de l'opération. Cuxac s'était déjà exprimé sur la délicate question de la norme dans le domaine de la LSF :

« Norme peut signifier en effet, ce qui est commun, donc central à un ensemble de dialectes censés être des variantes d'une même langue. La norme en ce sens est la structure même, la base nécessaire et suffisante pour communiquer facilement dans une aire linguistique donnée, ce qu'il convient d'enseigner en premier lieu à l'apprenant d'une langue étrangère. À une autre extrémité, on appelle norme un usage particulier que l'on cherche à imposer ou à faire reconnaître à un ensemble de locuteurs n'en ayant pas la pratique, c'est-à-dire, en fait une surnorme. Adopter ce point de vue revient à exalter et prescrire cela même qui, appartenant à cet usage particulier, n'appartient pas

à la norme dégagée au sens 1. Est-il besoin de le dire, seul le dégagement d'une norme au sens 1 est une opération qui n'entre pas en contradiction avec la déontologie du linguiste. » (Cuxac C, 1993 : 105).

Comprenons, la prudence que recommande cette dernière définition, à savoir la difficulté du linguiste à engager une recherche en direction d'une langue en élaboration et dans une pression glottopolitique forte. Les linguistes peuvent œuvrer aux descriptions linguistique, sociolinguistique de la LSF. Ils peuvent par la diffusion de leurs travaux fournir des éléments propres à concevoir la diversification des lieux d'usage, l'accès à l'enseignement, la culture, aux institutions. Il peuvent, par leurs recherches, leurs analyses participer au débat sur la normalisation mais ils ne peuvent pas être les maîtres d'œuvre de l'entreprise dans un appel d'offres direct qui laisserait croire que le dernier mot n'appartiendrait pas aux usagers.

Bibliographie

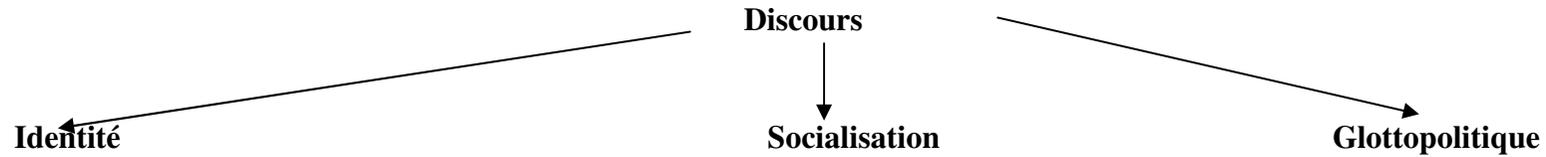
- ARACIL LI. V., 1965, *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*, IRSCE, Centre universitaire de Perpignan.
- ARACIL LI.V., 1982, *Papers de sociolinguística*, Edicions de la Magrana, Barcelona.
- BAGGIONI D., 1980, *La norme, gendarme et bouc émissaire* dans *La Pensée* n°209, pp. 50-63.
- BAKHTINE M., VOLOCHINOV V. N., 1977, *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai de la méthode sociologique en linguistique*, Editions de Minuit, Paris.
- BARBERIS J.-M., 1989, *Concepts de la praxématique*, Langue et Praxis, Université de Montpellier.
- BOURDIEU P., PASSERON A., 1970, *La reproduction*, Editions de Minuit, Paris.
- BOURDIEU P., PASSERON A., 1971, *Les héritiers*, Editions de Minuit, Paris.
- BRAGG B., 1973, « Ameslish : Our national heritage », dans *American Annals of the Deaf*, n°118, pp. 672-678.
- BRES J., GARDES-MADRAY F., 1991, « Ratages et temps de l'à-dire », dans *Le Sens et ses Hétérogénéités*, Editions du CNRS, Paris, pp. 93-104.
- CUXAC C., 1993, « La langue des signes : construction d'un objet scientifique », dans *La parole des Sourds*, Revue du collège de psychanalystes, n°46-47, Paris, pp. 97-115.
- DAGRON J., 1996, « Représentations sociales de la surdité », dans *Psychologie et surdité*, De Boeck, pp. 233-246.
- DOISE W., 1985, *Les représentations sociales : définition d'un concept*, Connexions n°45.
- DOISE W., 1988, *Les représentations sociales : un label de qualité*, Connexions n°51.
- FANT. L., 1972, *Ameslan*, National Association of the Deaf, Silver Spring, Md.
- FERGUSON C., 1959, « Diglossia », dans *Word* vol 15, pp. 325-340.
- FISHMAN J. A., 1971, *Sociolinguistique*, Labor et Nathan, Bruxelles, Paris.
- GARCIA B., 1997, « Enjeux d'une écriture des langues des signes : un dialogue intersémiotique », dans *Lidil* n°15, LIDILEM, Université Stendhal, Grenoble III, pp. 31-51.
- GARDY P., LAFONT R., 1981, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », dans *Langages* n°61, pp. 75-93.
- GOFFMAN E., 1975, *Stigmate : les usages sociaux des handicapés*, Editions de Minuit, Paris.
- GUESPIN L., MARCELLESI J.-B., 1986, « Pour la glottopolitique », dans *Langages* n°83, pp. 5-34.

- HERREN H., 1971, « Les implications pédagogiques des surdités profondes et précoces », dans *Les handicapés sensoriels, les sourds*, Encyclopédie Moderne d'Education, tome 3, Les Editions ESF, Paris, pp. 20-37.
- JODELET D., 1989, *Les représentations sociales*, PUF, Paris.
- JOUISSON P., 1995, « Iconicité et double articulation dans la langue des signes », dans *Ecrits sur la Langue des Signes Française*, L'Harmattan, Paris, pp. 151-171.
- JOUISSON P., 1995, *Ecrits sur la langue des signes française*, Edition établie par B. Garcia, L'Harmattan, Paris.
- LABOV W., WALETZKY J., 1967, « Narrative analysis : oral versions of personal experience », dans *Essays on the Verbal and Visual Arts*, Seattle, pp. 11-44.
- LABOV W., 1966, *The social stratification of english in New-York city*, Center of applied linguistics, Washington.
- LABOV W., 1976, *Sociolinguistique*, Editions de Minuit, Paris.
- LABOV W., 1979, *Le parler ordinaire*, 2 volumes, Editions de Minuit, Paris.
- LAFONT R., 1978, *Le travail de la langue*, Flammarion, Paris.
- MADRAY-LESIGNE F., 1992, « Hypertrophie de « je » et dérive du sujet. Dire la torture, torture du dire » dans *Langage, cognition, expérience pratique*, Cahiers de praxématique n°18, PRAXILING, Université de Montpellier, pp. 89-104.
- MARKOWICZ H., 1979, « La langue des signes : réalité et fiction » dans *Langages* n°56, Larousse, Paris, pp. 7-12.
- MARKOWICZ H., 1980, *La communauté des sourds en tant que minorité linguistique*, Coup d'oeil n°24, CEMS, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.
- MARTIN V., 2000, *Parcours de vie : parcours de soi. Etude du discours de deux adolescentes sourdes*, Mémoire de Maîtrise de Sciences du Langage, Université de Rouen.
- MILLET A., 1999, *Orthographe et écriture – Langage et surdité – Systèmes, représentation, variations*, Habilitation à diriger des recherches, Université Stendhal, Grenoble III.
- MOTTEZ B., 1984, *A s'obstiner contre les déficiences on augmente le handicap : le cas des sourds*, Supplément Coup d'œil n°39, Paris.
- MOTTEZ B., 1988, « La langue des signes française ; la communauté linguistique des Sourds » dans *Vingt-cinq communautés linguistiques en France*, L'Harmattan, Paris, pp. 361-380.
- MOTTEZ B., 1993, « Les sourds existent-ils ? » dans *La parole des sourds*, Revue du collège de psychanalystes n°46-47, Paris, pp. 49-58.
- NINYOLES R. LI., 1969, *Conflicte lingüistic valencià*, Tres i Quatre, Valencia.
- O'ROURKE J. P., 1972, *Psycholinguistics and Total Communication: the State of the Art*, Annals of the Deaf, Silver Spring, Md.
- PRESNEAU J.-R., 1998, *Signes et institution des sourds. XVIII^e-XIX^e siècles*, Champ Vallon, Seyssel.
- ROUZIC M., 1998, *L'annonce médicale de la surdité : La relation parents/médecins lors de l'annonce, à travers le récit des parents*, Rapport-Projet de DEA, UPRES-A 6065 CNRS DYALANG, Université de Rouen.
- SABRIA R., 1999, « « Dis moi comment tu m'appelles et je te dirai qui tu es » dans *L'Autre en discours*, PRAXILING (Université Paul Valéry, Montpellier), ESA 6065 DYALANG (Université de Rouen), pp. 69-84.
- STOKOE W., 1960, *Sign language structure: An outline of the Visual Communication System of the American Deaf*, University of Buffalo, occasional paper n°8.
- STOKOE W., 1970, « Sign language diglossia », dans *Studies in Linguistics* n°20, pp. 21-41.
- TODOROV T., 1970, « Problèmes de l'énonciation » dans *Langages* n°17, pp. 3-11.

WOODWARD., 1973, « Some characteristics of Pidgin Sign English », dans *Sign Language Studies* n°3, pp.39-46.

Annexe

Recherches en discours Représentations sociolinguistiques



Collaborateurs	Notions/Concepts
Sourds Adultes Enfants	Autodésignation Hétérodésignation Altérité/Mêmeté
Entendants Adultes Enfants Professionnels Médias	Processus d'identification
	Transversaux Choix linguistique Diglossie Représentations diglossiques Stéréotypes

Collaborateurs	Notions/Concepts
Instance familiale Parents entendants/enfants sourds Parents sourds/enfants entendants Parents sourds/enfants sourds	Stratégies langagières Interactions langagières
Instance scolaire Pédagogues Médecins Paramédicaux Apprenants	Transversaux Choix linguistique Bilinguisme Représentations diglossiques Stéréotypes Diglossie

Terrains/ Collaborateurs	Notions/Concepts
Institution scolaire Institution médicale Ministères de tutelle Pédagogues Médecins Usagers des institutions Associations	Normalisation Planification ling Conflit ling Minoration Variation
	Transversaux Choix linguistique Bilinguisme Représentations diglossiques Diglossie Stéréotypes

FINALITES ET ENJEUX LINGUISTIQUES D'UNE FORMALISATION GRAPHIQUE DE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

Dominique Boutet, Brigitte Garcia
UMR 7023 (Université Paris 8)

Quelle validité, quelles motivations, quels enjeux y a-t-il à envisager de doter d'une forme écrite la Langue des Signes Française (LSF) ? Ces questions sont au fondement d'un programme pluridisciplinaire¹ dont on se propose d'exposer ici quelques-unes des raisons d'être, les bases méthodologiques et empiriques sur lesquelles il s'appuie et les interrogations théoriques auxquelles il engage, en termes linguistiques et sémiologiques.

Reformulation de la problématique graphique pour la LSF

Les langues des signes (désormais LS) ne sont, de prime abord, que l'un des très nombreux exemples de langues sans écriture. Par-delà l'apparente banalité du cas néanmoins, on doit souligner le caractère sémiologiquement inédit de leur situation relativement à l'écriture.

Rappelons tout d'abord que ces langues ne sont pas, loin s'en faut, vierges de toute représentation graphique. En premier lieu, on ne doit pas minorer la dimension de forme graphique, cachée mais assurément prégnante, que constituent depuis près de deux siècles les lexiques et dictionnaires mettant en rapport un signe et un ou plusieurs mots (écrits) d'une langue vocale (LV)². Outre ces formes graphiques indirectes, on sait que depuis les entreprises *princeps* de Bébien (1825) et de Stokoe (1960), nombre de systèmes de notation spécifiques ont été élaborés. Si l'enjeu était pour Bébien pédagogique et pour Stokoe essentiellement statutaire (il s'agissait de montrer le statut linguistique des LS), la grande majorité des systèmes actuels, créés entre 1970 et 1990, l'ont été pour répondre aux besoins des chercheurs (constitution de dictionnaires et, surtout, transcription des données)³.

¹ Les actions présentées s'inscrivent dans deux cadres successifs : un projet subventionné par la DGLFLF, ministère de la Culture et de la Communication (2003-2005) ; un projet RIAM, LS Script (2005-2007, Ministère délégué à la Recherche). Elles associent des chercheurs en sciences humaines et sociales (linguistique, psycholinguistique et sociologie), des chercheurs en informatique (IRIT-TCI Toulouse 3 et LIMSI Orsay), l'institut IRIS de Toulouse, regroupant notamment des enseignants sourds en structures bilingues, et la société Websourd de Toulouse, prestataire de services sourds et nouvelles technologies.

² Ce phénomène, relayé par le principe des annotations en gloses (voir *infra*), mériterait, bien sûr, de plus amples développements.

³ Pour un recensement, voir Miller (1994 et 2001). On revient plus loin sur les quelques exceptions.

Ce dont en fait ne disposent pas les LS, c'est d'une *forme écrite* au sens où ceci existe pour quelques LV : un système graphique permettant de communiquer par écrit, c'est-à-dire de recevoir et de transmettre directement du sens sans transiter par la forme parlée de la langue. La vraie spécificité des LS dès lors, c'est l'absence, pour ces langues visuo-gestuelles, de l'arrière-plan plurimillénaire d'ajustement avec la modalité visuo-graphique qui caractérise en revanche les langues de modalité audio-orale. Le fait important à cet égard est que toute LV non écrite peut aujourd'hui se voir adapter assez aisément et de manière performante l'un ou l'autre des systèmes d'écriture existant pour d'autres LV. Ce n'est pas le cas pour les LS. Mais il faut aussi préciser la contrepartie, qui est que les systèmes de notation inventés pour ces langues n'ont pas de réel équivalent pour les LV. Pour la *transcription* c'est-à-dire la saisie graphique des formes parlées de ces LV, les écritures historiques constituent en effet désormais un filtre inéluctable, que l'on ait recours à des aménagements conventionnels de ces écritures et de leurs règles orthographiques ; aux systèmes de notation dits « phonétiques » (essentiellement l'API) – qui dérivent, en réalité, des écritures historiques⁴ – ; ou encore aux systèmes plurilinéaires plus récemment élaborés. Dans tous les cas, la saisie de l'oral ne peut faire l'économie des formes écrites existantes⁵. Pour les LS précisément, aucun système d'écriture propre ne préexiste à l'élaboration des systèmes de transcription⁶.

Ce qui est néanmoins commun aux deux types de langues est qu'il n'existe pas davantage de système de transcription satisfaisant et institutionnalisé des formes parlées des LV qu'il n'en existe pour le discours en LS. Si, donc, on veut spécifier ce qu'il y aurait d'éventuellement plus réfractaire à la saisie graphique dans les LS, il faut ne comparer que ce qui est comparable. Pour les systèmes graphiques visant à transcrire du discours en LS, le seul terme comparable en ce qui concerne les LV ce sont les systèmes, évoqués au paragraphe précédent, qui tentent de transcrire des corpus de langue parlée. Les problèmes rencontrés par les transcrip-teurs sont en grande partie similaires à ceux que rencontrent les chercheurs en LS : interrogations quant à la délimitation de ce qui est ou non « de la langue » et quant aux principes de segmentation ; problèmes de lisibilité et de maniabilité ; limites du recours à des gloses dans la forme écrite de la LV⁷.

Durant les années 1970 et 1980 où, parallèlement à la réémergence des travaux sur les LS, les systèmes de notation se sont multipliés, la question spécifique de la mise au point non pas simplement d'un système de transcription mais d'un système d'échange par écrit pour les locuteurs de LS mobilise quelques chercheurs. C'est, notamment, le cas de Valérie Sutton et de son système *Sign Writing* (Sutton, 1974-2005)⁸ et de Paul Jouison (1995), qui tente d'élaborer le système *D'Sign*⁹ auquel il assignait la double finalité d'outil de transcription du discours en LS et, au moins à terme, de moyen de communication. Cette problématique d'une *écriture* des LS, toutefois, n'a jamais réellement été thématisée comme telle¹⁰ ni appréhendée aux plans théorique et épistémologique¹¹. Elle ne s'est jamais appuyée non plus sur une

⁴ Et, plus spécifiquement, des écritures alphabétiques. Cf. notamment Cao (1985).

⁵ En ce qui concerne l'ensemble des solutions envisagées par les transcrip-teurs des corpus oraux, voir notamment Habert (1997) et Blanche-Benvéniste (1997).

⁶ Cette question est abordée par Pizzuto et Pietrandrea (2001).

⁷ Sur ce point, voir Blanche-Benvéniste (1997 et 2000).

⁸ Le programme LS Script inclut une expertise des potentiels pédagogiques et linguistiques de ce système, le seul qui fasse l'objet d'une pratique et d'un enseignement depuis plusieurs années dans plusieurs pays du monde.

⁹ Tentative inachevée. Voir à ce sujet Garcia (2000).

¹⁰ Durant les années 1970-1980, en amont du renouveau des travaux sur l'histoire et la sémiologie des écritures, on ne dissocie pas écriture et transcription, l'écriture étant communément considérée comme une copie, plus ou moins réussie, de l'oral. Pour plus de détail sur cette période et les ambiguïtés qui caractérisent alors la conception des rapports entre langue et écriture, voir Garcia (1997) et Boutet et Garcia (2003).

¹¹ Quelques auteurs font cependant exception. Il s'agit notamment de Johnston (1991), Stokoe (1994) et Cuxac (1996).

quelconque consultation des locuteurs sourds qui, très majoritairement, ignorent jusqu'à l'existence même de représentations graphiques de leur langue.

À compter du début des années 1990 et si l'on excepte le cas isolé de *Sign Writing*, la question d'une forme écrite des LS est tout à fait reléguée. À partir de cette date toutefois, la recherche sur ces langues se développe et s'institutionnalise et les besoins de transcription de corpus s'accroissent à proportion. Les systèmes de notation s'avèrent rapidement très limités. Fondés sur la notation monolinéaire de signes analysés à partir de leur forme de citation (hors contexte), ils sont inaptes à rendre compte de séquences discursives. Le fait notable est alors la mise au point de systèmes de transcription plurilinéaires, systèmes d'annotation inspirés de ceux élaborés pour les formes parlées de LV et rapidement augmentés de versions multimédia, éditeurs de partition intégrant la vidéo. Pour autant, si le principe de la partition ajoute la possibilité de rendre compte de la temporalité relative et de l'interaction des multiples paramètres corporels co-occurents dans le discours, ces systèmes plurilinéaires présentent eux-mêmes de grandes limites. Outre qu'ils ne permettent pas une restitution graphique fine et lisible des phénomènes linguistiques exploitant l'espace, ils posent un problème d'une autre nature, évoqué plus haut, qui est leur recours palliatif massif à la forme écrite de la LV dominante, qui plus est sous des formes hétérogènes et sophistiquées : gloses, abréviations, traduction, description de signifié, description de signifiant. Sans compter le risque, souvent souligné par les chercheurs eux-mêmes¹², d'incidence sur les représentations de la LS chez les linguistes entendants, une question non anodine est celle de l'accès à ces systèmes par des chercheurs sourds n'ayant pas, comme c'est le plus souvent le cas, une intuition fine de cette forme écrite de la LV.

Cette question des modalités de transcription de leurs corpus par les chercheurs et de leurs limites constitue un enjeu de premier plan pour la recherche linguistique sur ces langues. Au-delà toutefois, il nous a semblé que s'amorçait ces dernières années, au moins en France, un changement structurel plus profond, touchant au statut de la LSF et de ses locuteurs et amenant à aborder frontalement la question plus vaste de l'éventuelle nécessité de doter cette langue d'un formalisme graphique à même de remplir des fonctions de l'écrit autres que cette seule fonction de transcription¹³. Depuis quelques années en effet sont apparus des indices forts d'une prise en considération officielle plus concrète de la LSF comme langue enseignée et peut-être, à terme, comme langue d'enseignement pour les enfants sourds. Ainsi notamment de l'inclusion des LS dans le référentiel de compétences européen et les discours de reconnaissance officielle qu'elle a suscités¹⁴ ; de l'habilitation de toujours plus de diplômes universitaires et nationaux dédiés à la LSF, à son enseignement et à son interprétation ; de l'intégration, à Toulouse, de la filière bilingue LSF-français écrit dans le cadre d'un projet pilote placé sous l'égide de l'éducation nationale. Expression de cette évolution, les débats ayant abouti à la toute récente loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » (11 février 2005) qui reconnaît la LSF comme langue à part entière et en recommande l'enseignement aux enfants sourds. Une éducation en LSF comme langue première des enfants sourds ne peut faire l'économie ni d'une réflexion sur ce qui peut tenir lieu d'écrit pour les locuteurs de cette langue ni sur les besoins et la possibilité d'écrire la LSF. Cette évolution contextuelle donne par ailleurs un autre sens au constat informel que nous avons fait depuis plusieurs années : celui de l'existence, chez les locuteurs sourds de LSF, de pratiques graphiques spécifiques (c'est-à-dire autres que le français écrit ou l'exploitant de manière originale). On doit, au moins, s'interroger sur les

¹² Par exemple, Johnston (1991), Cuxac (2000), Pizzuto et Pietrandrea (2001).

¹³ Il nous semble au demeurant que travailler à une formalisation graphique dans cette perspective plus large est la meilleure manière de faire évoluer, en retour, les systèmes de transcription eux-mêmes.

¹⁴ Dossier de presse. Le premier outil pédagogique pour la langue des signes. 13 février 2002, Ministère de l'Éducation nationale, <http://www.education.gouv.fr/presse/2002/signecp.htm>.

fonctions remplies par de telles pratiques, observées notamment dans les milieux de l'enseignement et dans ceux du théâtre.

Les difficultés massives des sourds à l'écrit sont notoires. Pour cette raison, un nombre substantiel d'études ont abordé la question, fondamentale, des conditions à un accès réussi des sourds à la forme écrite de la LV nationale. Dans le contexte esquissé ci-dessus, nous avons voulu quant à nous, en amont de cette question essentielle et l'intégrant, aborder, pour ce qui concerne la France, la problématique plus large de « l'écrit des Sourds¹⁵ », en nous plaçant sur le terrain des fonctions cognitives, sociales et culturelles de l'écrit, pour voir si et comment ces fonctions sont ou ne sont pas remplies et, pour ces Sourds vivant dans une société de l'écrit, si et comment elles pourraient l'être.

Ecrire la LSF ? Pour qui, pour quels usages ? Résultats d'une enquête qualitative auprès de locuteurs sourds

Deux grands types de raisons ont motivé le choix qui a été le nôtre d'ancrer l'ensemble de notre entreprise sur une enquête qualitative. Aucune étude n'avait jusqu'ici, pas plus en France qu'ailleurs, permis de recueillir le point de vue des sourds eux-mêmes sur ces problématiques des formes d'écrit pour leur langue. La question de l'écriture d'une langue (ou de ses « formes d'écrit »), pourtant, appartient au premier chef à ceux dont elle est la langue principale et *a fortiori* dans le cas d'une langue minorée comme l'est la LSF et lorsque l'on sait à quel point est sensible la relation des sourds à l'écrit. L'une des raisons d'être de ce terrain était donc de permettre d'emblée une implication des sourds dans la démarche de réflexion et d'investigation. L'autre grande motivation est de nature théorique. Loin de l'idée qui a fait long feu d'une notation qui serait un reflet (plus ou moins fidèle) de « la langue », il faut poser qu'une forme graphique ne vaut pas dans l'absolu mais seulement pour certains usages et certains usagers. Toute notation est fondée sur l'intégration d'un certain nombre d'hypothèses sur ce qui structure la langue mais également sur des choix formels et des choix d'implicites qui sont tributaires des usages et usagers potentiels du système – usages et usagers qu'il importait donc de déterminer.

Outre une investigation liminaire sur les représentations que les Sourds rencontrés ont de l'écriture, on a ainsi cherché à appréhender ce qu'il en est de leurs usages et pratiques graphiques effectives et à évaluer avec eux leurs éventuelles attentes en la matière. L'investigation s'est voulue ouverte, prospective et non limitée au graphique au sens strict, incluant en effet à la fois l'analyse du rôle, en fonction d'écrit, de la vidéo et des nouvelles technologies visuelles et un questionnement sur l'intérêt éventuel de doter la langue d'une forme écrite spécifique. Répétons qu'il ne s'agit à aucun moment de mettre en question le caractère indispensable du plein accès des sourds au français écrit. L'objectif était plutôt de préciser si l'ensemble des supports que constituent le français écrit et la vidéo parviennent à remplir, pour des locuteurs dont la langue première est la langue des signes, toutes les fonctions que remplit l'écrit et, en particulier, celles qu'il remplit spécifiquement pour une langue dont il est la forme écrite propre.

Pour mener une investigation en profondeur sur les représentations, usages et pratiques graphiques, l'approche qualitative sous la forme d'entretiens individuels semi-directifs s'imposait. Nous avons ainsi réalisé 31 entretiens de deux heures. Visant à rendre compte au mieux de la diversité en termes de situation géographique, de profession, d'âge et de parcours personnel, nous avons toutefois choisi, pour les raisons indiquées ci-dessus, de privilégier les milieux de l'enseignement, enseignement de et en LSF. Pour l'enseignement en milieu

¹⁵ La majuscule renvoie ici à une distinction devenue classique, le mot « Sourd » référant à l'appartenance à une communauté culturelle et non à une particularité physiologique.

scolaire, notre démarche étant prospective, nous avons en outre mis l'accent sur les structures d'éducation bilingue (1 % des structures scolaires accueillant aujourd'hui les sourds). Les choix ainsi opérés font que cette enquête ne prétend pas rendre compte de la situation de l'ensemble des sourds de France. Outre, en effet, que les personnes rencontrées ont la LSF comme langue principale (sinon toujours chronologiquement première, du moins langue identitaire), leur statut ou profession fait que, le plus souvent, elles sont spécifiquement confrontées aux problématiques de la langue et de l'écrit et ont eu à prendre du recul sur leur langue. Même si, contrepoint partiel, notre échantillon inclut quelques personnes dont la profession ne présente pas de lien privilégié avec l'enseignement de la langue ou avec l'écrit, les traits mentionnés sont évidemment bien loin d'être le lot de la majorité des sourds français, signeurs ou non. Répétons-le toutefois : ces choix nous semblent pertinents dans une démarche qui se veut prospective.

Les personnes rencontrées sont des adultes sourds, de 24 à 59 ans. Reflet de la situation de l'éducation des sourds en France¹⁶, à l'exception d'une seule personne, qui a suivi toute sa scolarité depuis le cours élémentaire en structures bilingues, les interviewés ont été scolarisés en écoles spécialisées et / ou en intégration et ont donc connu une scolarité de type oraliste. Le tableau ci-dessous présente la répartition par profession des personnes rencontrées, originaires de différentes villes : Paris (12), Toulouse (10), Bayonne (2), Poitiers (1), Bordeaux (1), Champ sur Marne (1), Grenoble (1) et Suresnes (1).

Enseignants de LSF en association	4
Enseignants de LSF en milieu scolaire	2
Enseignants en LSF (primaire et secondaire)	6
Intervenants universitaires	4
Étudiants	5
Comédiens et metteurs en scène	4
Chercheurs	1
Autres	4

Afin de ne pas arrimer l'ensemble à la personnalité d'un ou deux enquêteurs, nous avons fixé à cinq le nombre d'intervieweurs, entendants connaissant de longue date la communauté sourde. Que les enquêteurs choisis soient entendants n'a pas été un choix mais la conséquence de l'absence actuelle de sourds formés à la fois aux problématiques en jeu et à la conduite de ce type d'entretiens¹⁷. De ce fait et même dans le cas où l'enquêteur était excellent signeur, il était plus équilibré de permettre à chacun de s'exprimer dans sa langue principale : nous avons ainsi adopté un dispositif à trois personnes, intervieweur, interviewé et interprète. L'échange était enregistré à la fois au magnétophone et au caméscope. Les entretiens ont été intégralement transcrits en français écrit. Du très riche corpus de discours ainsi recueilli, on ne retiendra, dans le cadre du présent article, que quelques grands résultats¹⁸.

Le niveau de maîtrise en français écrit, compte tenu de la complexité du rapport que les sourds entretiennent avec cette langue et pour autant qu'on ait eu les moyens de l'évaluer, n'a pas été un critère de sélection des personnes rencontrées. Importait avant tout la manière dont ces personnes s'évaluent elles-mêmes et décrivent la nature de leur relation à cette langue. Plus de la moitié d'entre elles se disent ainsi en très grande difficulté en français écrit, au

¹⁶ Voir Dalle (2003).

¹⁷ L'une des vocations du programme amorcé par cette enquête est, précisément, d'initier de telles formations. La phase devant suivre celle présentée ici comporte, en parallèle à des observations dans les classes, la constitution de groupes de travail formés de sourds et, au minimum, co-animés par un sourd.

¹⁸ On n'évoque notamment pas ce qui concerne les représentations liées à l'écriture et le rapport au français écrit. Pour une présentation plus complète, voir Garcia (2006).

point d'être le plus souvent en situation d'évitement et d'avoir, en cas d'obligation, à faire systématiquement appel à une tierce personne. Six seulement se disent à l'aise ou parfaitement à l'aise, le petit tiers restant se disant apte à se débrouiller au quotidien, au prix toutefois d'un effort important pour les écrits les plus formels.

Un grand constat est que, même lorsqu'ils pourraient être taxés d'illettrisme (ou se disent tels), les sourds rencontrés ont une pratique graphique très importante. Il faut, pour l'appréhender, dissocier les productions graphiques destinées aux entendants, limitées au français écrit (dans l'usage qu'on peut en faire), des pratiques pour soi et entre sourds. Dans ces deux derniers cas, la pratique la plus fréquente, même si l'on maîtrise le français écrit, est un usage spécifique de celui-ci, que les interviewés désignent de termes équivalant soit à « *LSF-français* » soit à « *LSF écrite* ». Un aspect important est le caractère quasi-délibéré de cette appropriation des ressources de la langue écrite nationale, l'objectif souvent explicité comme tel étant d'« *écrire en LS* » : alignement de mots français ordonnés, selon eux, d'après la syntaxe de la LSF, ces mots, appelés « *mots-signes* » ou « *mots LSF* », ayant en outre un statut sémiotique original puisqu'ils sont utilisés pour « *écrire les signes en mots* ». Plus la maîtrise du français est faible, plus cette LSF-français se mixte de dessins (courriers et fax), jusqu'à pouvoir être essentiellement à base de dessins et de symboles graphiques autres. Dans certains cas, où l'on parlerait sans doute d'illettrisme, ceci peut aller jusqu'à la mise au point de systèmes complètement originaux, dont tout « *mot-signe* » est absent et caractérisés notamment par une utilisation autre de l'espace de la page et, par exemple, une organisation en casiers, chacun correspondant à la mise en scène d'une idée. L'analyse sémiolinguistique systématique de ces pratiques reste à faire ; une difficulté particulière à cet égard tient au caractère éminemment intime de ces productions qui rend leur collecte délicate¹⁹. On insistera plutôt ici sur les situations où les sourds rencontrés ont recours à ces pratiques spécifiques même lorsqu'ils maîtrisent le français écrit parce que, disent-ils, celui-ci s'avère insatisfaisant.

C'est, tout d'abord, les situations où l'on a recours au graphique dans sa fonction propre de support à la construction d'une réflexion, celle-ci pouvant notamment avoir à déboucher sur une production en LS (conférence, rendez-vous). Soit on utilise, alors, le seul français écrit mais en se limitant à une liste de « *mots clés* » ou de « *phrases clés* », présentées comme simples « *aide-mémoire* » référant davantage aux idées conçues en LSF qu'à du français. Soit, le plus souvent et notamment pour ceux qui ne maîtrisent que moyennement, peu ou pas du tout le français, on recourt au continuum évoqué plus haut, qui va de la « *LSF-français* » aux seules symbolisations graphiques idiosyncrasiques. Mais, dans tous les cas, la conception s'opérant en LSF, cette situation est présentée comme l'une des plus insatisfaisantes et des plus frustrantes – alors même que cet usage de l'écrit comme support à une élaboration cognitive renvoie à l'une des fonctions clés de la chose graphique. Une autre problématique est celle du support à un exposé oral en LSF, l'équivalent des notes d'un conférencier entendant. La difficulté particulière est alors que, même si l'on se dit à l'aise en français écrit, son utilisation comme support perturbe la fluidité de l'émission en LSF et suscite la production de français signé. Ici encore, les solutions trouvées sont variables mais, presque toujours, décrites comme peu satisfaisantes. Les deux problèmes que l'on vient d'évoquer se retrouvent, aux dires des enseignants rencontrés, dans l'enseignement de la LSF en milieu scolaire, lorsque les élèves, pour les exercices d'autocorrection ou pour l'évaluation (la composition des élèves entendants), ont à préparer (en classe ou à la maison) puis à énoncer devant la caméra une production en LSF.

On évoquera deux autres cas de figure problématiques. Celui d'abord de la prise de notes à partir d'un cours, d'une conférence ou d'une réunion en LSF, le recours au français étant souvent dit inadéquat et plus encore si l'on veut conserver telle formulation spécifique en

¹⁹ Un premier travail d'analyse a néanmoins été mené sur les productions graphiques de l'un des comédiens rencontrés (Roch, 2004).

LSF. Le cas, par ailleurs, où l'on crée en LSF une production de type littéraire ou artistique dont on veut donner une expression graphique qui permettra certes de le mémoriser et de le préserver mais aussi de le retravailler en détail – ce que la vidéo ne permet pas de façon assez souple. C'est ce cas-ci qui a pu donner lieu aux inventions graphiques les plus systématisées, même si, le plus souvent, leur usage est limité à un très petit nombre de personnes et même si, pour les cas rencontrés, les solutions trouvées semblent satisfaire leurs inventeurs. Une situation proche, aussi féconde en pratiques graphiques idiosyncrasiques, se présente aux comédiens et metteurs en scène pour la saisie graphique non seulement de l'adaptation à la LSF d'un texte de français écrit mais aussi de leur interprétation personnelle, et ceci en vue de la mémoriser comme de la retravailler.

De ces multiples pratiques graphiques, qui diffèrent du français écrit ou ne l'exploitent que comme une ressource graphique parmi d'autres pour noter, en réalité, la LS, on ne peut certes pas se contenter de dire qu'elles sont autant de manifestations du besoin et de l'attente d'une formalisation graphique commune et normalisée de la LSF. Malgré les situations problématiques évoquées, ceux du moins des sourds rencontrés qui maîtrisent le français écrit disent s'accommoder le plus souvent de l'emploi de cette forme écrite. Selon les interviewés par ailleurs, une partie au moins des fonctions qu'une écriture remplit spécifiquement pour la langue dont elle est la forme écrite sont, pour les LS, déjà remplies ou à même de l'être par la vidéo et les nouvelles technologies visuelles – considérées de fait par une majorité comme « la forme d'écrit de la LSF » – : préservation et archivage, support pédagogique pour l'enseignement de et en LSF (feed-back sur la production, support et trace des leçons, support d'évaluation...), support d'une « *grammatisation* »²⁰ de la langue (discours référents, dictionnaires vidéo...), moyen de sa diffusion. Et, selon quelques-uns, la rapidité de l'avancée technologique permet de tabler que certaines limites actuelles de la vidéo – lourdeur de manipulation, notamment pour le montage et la sélection des données sur un document – seront rapidement dépassées.

Mais, aux dires mêmes de la majorité des personnes interviewées, toutes ne pourront pas l'être. Celle, d'abord – évoquée par plusieurs étudiants et enseignants, spécialement concernés par l'archivage de données en LSF – qui est liée à l'accès aux banques de données (moteurs de recherche). Les potentiels prédits à moyen terme en matière de reconnaissance informatique de l'image (mouvement et forme) sont encore loin d'équivaloir à l'économie que représenterait la formulation des requêtes *via* une représentation graphique spécifique des données (de langue) recherchées. Mais aussi et de manière plus inhérente, pour une majorité des personnes rencontrées, la vidéo présente des limites intrinsèques qui l'empêchent de jouer, en particulier, le rôle de support à l'élaboration d'une réflexion pour lequel, on l'a vu, le français écrit, même maîtrisé, s'avère non satisfaisant. C'est d'abord du fait, selon eux, de la présence physique visible du locuteur, nécessairement singulier : la vidéo, de ce fait, reste du côté de l'oral, interdit, surtout, la prise de recul qu'autorise l'écrit, *a fortiori* s'il s'agit de sa propre image. C'est ensuite parce que, en production comme en « lecture », la vidéo, par son défilement, ne permet pas l'appréhension simultanée de ce qui est en cours d'inscription et de ce qui est déjà inscrit – simultanéité qui fonde pourtant les potentiels propres de la « raison graphique ».

Au-delà, c'est dans l'enseignement que se concentrent les difficultés liées à l'absence de forme écrite pour la LSF. On a mentionné plus haut les problèmes rencontrés dans l'enseignement de la LSF aux enfants sourds, en ce qui concerne la conception puis la production devant la caméra d'une « composition » en LSF. On y ajoutera ceux qu'évoquent les enseignants de français écrit en LSF et qui sont liés selon eux au déséquilibre entre une langue foncièrement orale (sans forme écrite propre), la LS, et cette forme écrite qu'est le

²⁰ Terme emprunté à Sylvain Auroux (1994).

français qui dispose, lui, des deux registres. Ils notent ainsi une double difficulté. La nécessité, lorsqu'ils veulent partir d'une création des enfants réalisée en LSF (étape classique de la recherche d'idées) pour aller vers du français écrit, d'en passer de toute façon par une manière de formalisation graphique du contenu en LS ainsi produit, « bricolage » *ad hoc* qui ne les satisfait pas. Et, à l'inverse, pour l'étude (en LSF, langue d'enseignement) d'un texte de français, le sentiment qu'ils ont, en s'en tenant à la traduction du contenu en LSF, d'éluder ce qui spécifie le texte écrit comme tel.

La question corollaire, dès lors, est celle des réactions des Sourds à l'idée d'une formalisation graphique de la LSF. Faute de pouvoir restituer ici la richesse et la complexité de ces réactions, on s'en tiendra à quelques grandes lignes – en rappelant que ces réactions émanent de Sourds qui ont eu la possibilité de prendre du recul sur leur langue. On notera, d'abord, que cette problématique n'a jamais suscité de rejet pur et simple et qu'elle a, à l'inverse, toujours généré une forte mobilisation. En termes purement quantitatifs, ceux pour qui une formalisation graphique de leur langue offrirait surtout des avantages sont un peu plus nombreux que ceux pour lesquels prévalent des arguments contre cette idée. Les freins les plus récurrents sont de trois sortes : l'infaisabilité ou le risque d'aboutir à un codage réducteur, néfaste à la LSF ; l'impossibilité pour une telle écriture, face à l'omniprésence du français écrit, d'atteindre à une réelle existence sociale et donc de pouvoir jouer un rôle pour la reconnaissance de la LSF ; la crainte, enfin, d'une ghettoïsation accrue de la communauté sourde. À l'exception du second point (quelle existence sociale pour une telle écriture hors l'école et, donc, quel statut à l'école ?), les plus enthousiastes balaient ces craintes, en soulignant notamment que, comme la LSF elle-même a, de fait, accru les échanges entre sourds et entendants, une écriture de la LSF serait une voie d'entrée supplémentaire des entendants dans le monde des sourds et de la LS. Chez eux, très majoritairement des enseignants, est surtout mise en avant l'idée qu'une formalisation graphique de la LSF permettrait d'en clarifier la définition, de même qu'elle contribuerait à optimiser l'accès des enfants sourds au français écrit. Chercher à donner une forme graphique à la LSF astreindrait en effet selon eux à une explicitation des règles et contours de la LSF, à une mise à plat de ses registres et variations comme tels, permettrait de lui conférer des référents stables et reconnus. L'existence d'une telle forme graphique, outre les avantages, soulignés plus haut, qu'elle présenterait dans l'enseignement, valoriserait en outre leur langue aux yeux des enfants sourds et, leur permettant d'affermir leur nécessaire maîtrise préalable de la LSF et leur recul sur elle, pourrait faciliter leur entrée dans l'écrit du français.

Au-delà de ces réactions, quelles que soient leurs réserves et, dans tous les cas, leur conscience fine de la complexité des enjeux, tous voient la démarche même de réflexion sur le sujet comme salubre, et, souvent, comme un moyen privilégié d'interroger frontalement le statut actuel et à venir de leur langue. La condition d'évidence, légitimement insistante, est que cette démarche s'inscrive dans une pleine collaboration avec eux.

Enjeux linguistiques et sémiologiques d'une formalisation graphique de la LSF

Les discours recueillis semblent donc bien confirmer l'intérêt de notre démarche. Leur analyse permet de spécifier les fonctionnalités qu'il convient d'assigner au formalisme graphique projeté – dont on doit d'ailleurs envisager qu'il puisse être multiple. La diversité des attentes en effet peut impliquer différentes options formelles. De fait, une partie des fonctionnalités que devrait remplir un tel système semble exiger une notation qui exhibe l'aspect formel des structures linguistiques (notation de signifiant) : créations littéraires et poétiques, pratiques liées à la mémorisation des « textes » dramatiques, prise en notes d'une

production que l'on veut conserver – toutes situations proches de la fonction de transcription, pour lesquelles l'enjeu est de garder une trace fidèle des dimensions formelles d'une donnée de langue. Ce n'est pas nécessairement le cas, en revanche, pour les fonctions de support à une élaboration cognitive, à une recherche d'idées, à la formulation de requêtes dans une base de données de LSF. Dans ces derniers cas, qui correspondent aux attentes les plus récurrentes, on peut envisager une notation de type morphémographique (notation de signifié) ou, au moins, de type mixte (« morpho-phonographique »). On revient plus loin sur ces questions.

Au-delà de ces grandes orientations formelles et au fondement de notre démarche, rappelons en premier lieu ce fait connu qui est que la diversité historique et actuelle des systèmes d'écriture résulte directement de la diversité typologique des langues (LV) elles-mêmes. On voit mal dès lors, sauf à considérer que ces langues d'une modalité pourtant particulière (audio-orale) auraient épuisé l'ensemble des possibles graphiques, comment les écritures des LV pourraient en tant que telles convenir à des langues typologiquement aussi différentes que les LS. Pourtant, l'examen des fondements théoriques et sémiologiques des systèmes de notation des LS montre qu'ils sont tous inspirés des principes alphabétiques élaborés pour les LV (une très petite partie d'entre elles en réalité) et n'ont en rien pris en compte ce qui constitue pourtant les plus grandes spécificités structurelles des LS.

Toutes les notations abouties des LS procèdent en effet, de manière plus ou moins explicite, d'une analyse des signes dits lexicaux hors contexte et, notamment, hors spatialisation, en éléments paramétriques linéarisés de leur forme signifiante (visuelle) – les paramètres retenus étant, peu ou prou, ceux qui ont été dégagés par Stokoe (Stokoe, 1960 et 1965). À ces éléments paramétriques correspondent les unités graphiques. Les systèmes d'annotation plurilinéaires évoqués plus haut ne mettent en question ni ces principes théoriques sous-jacents de modélisation du bas niveau des LS ni le caractère central des unités signes (unités graphiques de niveau supérieur) ni même, au-delà du recours à la multilinéarité de la partition, les principes sémiologiques d'exploitation de la modalité graphique. Avant tout intéressés à la restitution des phénomènes structurels de plus haut niveau et particulièrement des faits de simultanéité et des phénomènes d'utilisation de l'espace, ils ne parviennent cependant qu'à les *décrire* par le recours à la LV écrite. Pour l'expression graphique des unités lexicales, ces systèmes peuvent intégrer les notations existantes (éventuellement en prévoyant une ligne supplémentaire à cet effet) et/ou contourner la question de toute notation de la structure interne de ces signes et de leurs variations en discours en recourant au principe conventionnel des gloses. À celles-ci peuvent s'adjoindre, dans la linéarité, des symboles renvoyant aux variations morphologiques, comme dans le système monolinéaire de gloses annotés mis en place à Berkeley²¹. Ainsi l'analyse des systèmes actuels de notation et d'annotation des LS révèle-t-elle surtout l'existence d'un hiatus entre d'un côté des notations de signifiant centrées sur l'unité signe et inadéquates à une saisie du discours et de l'autre des systèmes d'annotation du discours dans lesquels la saisie de ces signes en contexte est relayée (masquée) par le recours à la forme écrite de la LV (glose). Ce hiatus interroge directement la pertinence des principes de segmentation.

Il n'est dès lors pas surprenant que l'ensemble de ces systèmes graphiques achoppent précisément sur ce qu'il y a de plus spécifique aux LS. Ils ne permettent en effet une restitution graphique lisible ni des phénomènes simultanés ni des variations internes des signes en discours ni, plus largement, des phénomènes massifs de spatialisation des relations sémantiques et grammaticales. *A fortiori*, ils ne permettent pas davantage l'expression lisible des procédés sophistiqués de la coréférence discursive, ceux-ci mettant en jeu des relations spatio-temporelles (anaphores fondées sur la réactivation par le regard ou par pointage d'un *locus* antérieurement déterminé dans l'espace de signation). Les procédés de la coréférence

²¹ Voir Slobin et al. (2001).

sont pourtant au fondement de la cohésion et de la cohérence discursives dont l'écrit, caractérisé par sa réception hors contexte, est spécifiquement demandeur. A ceci s'ajoute la non prise en compte par les systèmes de notation existants des phénomènes relevant de ce que Cuxac appelle « la grande iconicité » et, particulièrement, des structures de transfert personnel. Notre parti pris, à l'encontre des manières de faire antérieures, est de *partir de* ces spécificités structurelles des LS (en interrogeant, le cas échéant, la validité ou les limites actuelles des descriptions qui en sont données) et de tabler sur la nécessité et la possibilité d'imaginer des procédés graphiques alternatifs, ce qui n'exclut pas le recours éventuel à la palette des procédés sémiologiques mis en œuvre dans les écritures des LV autres que phonographiques.

Partir des spécificités de la LSF, envisagée dans le cadre de la description qui, actuellement, nous semble les restituer au plus près, celle de Christian Cuxac, signifie selon nous que la formalisation doit se focaliser sur deux aspects clés. D'une part, les phénomènes relevant d'une utilisation pertinente de l'espace, d'autre part la structuration du bas niveau, dont la modélisation est déterminante pour le choix des unités graphiques minimales et leur combinatoire potentielle.

L'espace, tout d'abord. Du fait de la bidimensionnalité de la surface graphique, la pluridimensionnalité des réalisations en LS (pluralité des articulateurs et utilisation de l'espace) est généralement invoquée comme étant ce qui rend particulièrement complexe voire irréalisable (sauf codage réducteur) une formalisation graphique de la LSF²². Le système graphique projeté toutefois n'est pas un système de transcription, c'est-à-dire ne vise pas une représentation qui serait une projection formelle, une anamorphose de productions de langue préalables. En lien avec les résultats du terrain, on lui assigne comme première finalité de permettre une production graphique directe de contenus propositionnels, le véritable enjeu sémiologique étant dès lors de parvenir à une *interprétation* graphique qui respecte ce qui est structurellement pertinent en LSF. C'est même en partie dans le nécessaire dégagement de cette pertinence induit par le passage à une modalité autre (la modalité visuo-graphique) que réside, pour la linguistique des LS, le caractère heuristique de ce projet de formalisation graphique. Il nous semble dès lors indispensable de chercher avant tout à dégager une systématique à la fois formelle et sémantique dans les modalités d'utilisation de l'espace en LSF, préalable nécessaire à une réflexion sur les moyens de leur traduction graphique. Deux points notamment doivent être approfondis. D'une part, le fait que l'espace en jeu en LS n'est pas un mais pluriel, change de nature selon les structures utilisées – qu'il permet ainsi de caractériser ; d'autre part, le fait que certains des espaces exploités dans le discours le sont selon une organisation présémantisée. En ce qui concerne le premier point, la pluralité des types d'espaces générés (ou mis en jeu) par le discours en LS, on peut, en s'appuyant sur les grands types structurels décrits par Cuxac (Cuxac, 2000), dégager les éléments suivants, tout premiers jalons de la systématique à construire.

Dans les structures dites standards, *i.e* hors visée illustrative et recourant majoritairement à des signes lexicaux, la construction de références (actancielles, temporelles, spatiales...) s'opère par l'instanciation de référents *via* l'activation de loci dans l'espace de signation puis la création de relations entre les référents instanciés. On a pu décrire l'espace discontinu ainsi construit comme un espace de type diagrammatique²³, signifiant par le tissu de relations qui s'y instaure et sa correspondance avec un même tissu de relations dans l'espace source (expérientiel, cognitif ou mental, selon les théories). Les espaces en jeu dans les structures « de grande iconicité », sous visée illustrative, sont par là même d'une autre nature, continue, mais ils sont également pluriels. Dans les structures dites de transfert de forme (TTF), le mouvement de la ou des mains, déployant la forme, ne renvoie pas à une action et il est

²² Sur ces questions, voir Garcia (2004).

²³ *Eg*, Cuxac (2000), Emmorey (2002), Risler (2002).

dépourvu de valeur temporelle : l'espace utilisé/généré est un espace topologique non métrique. Il relève en revanche d'une topologie métrique (« cartographique ») dans les transferts situationnels (TS), pour lesquels le déplacement dans l'espace, à valeur temporelle, reflète le déplacement effectif d'un actant. Autre type de structure, autre type d'espace : celui des transferts personnels (TP) que l'on peut décrire comme consistant en la création d'une localisation actancielle par placement (ou déplacement) du buste du locuteur. L'espace alors utilisé/généré par les mouvements du corps, qui renvoient à ceux de l'actant transféré, reprend une partie des propriétés de l'espace du corps propre du locuteur mais sans se confondre avec lui²⁴. Aux précédents et hors visée illustrative, s'ajoutent au moins deux autres types d'espaces. L'espace devant le signeur qui est classiquement défini par la négative comme « espace neutre », c'est-à-dire censément non signifiant, lieu d'articulation (« emplacement ») d'une partie importante des signes standard (dans leur forme de citation, comme thèmes, etc.). L'espace, enfin, non signifiant, qui est déployé par la réalisation de ces signes standards, distinct notamment de l'espace topologique des TTF et TS.

Une formalisation implique de dégager une typologie formelle et sémantique de ces espaces, c'est-à-dire d'en spécifier la nature et de là les contraintes qu'ils génèrent pour y rapporter le cas échéant les règles de combinatoire de ces espaces entre eux (ainsi des « doubles transferts », qui associent l'espace corporel d'un TP à l'espace « cartographique » d'un TS ; des enchâssements énonciatifs (discours rapportés) où TTF comme signes standards peuvent venir s'imbriquer dans l'espace d'un TP, ...), d'identifier les éventuels marqueurs d'entrée dans ces espaces ou les opérateurs en jeu dans leur construction (regard, pointage, placement d'un signe, (dé)placement du corps...) et les paramètres formels utilisables ou non dans ces espaces ou ces combinatoires d'espaces (signes standards, proformes, pointages...). Pour la formalisation graphique, une telle typologie rendrait par exemple possible le recours à un équivalent des déterminatifs (sémantiques ou formels) utilisés dans la plupart des écritures historiques à tendance logographique mais spécifiant en l'occurrence la nature de l'espace-structure impliqué et permettant notamment d'impliciter tout ou partie de ses caractéristiques et conséquences formelles (marqueurs d'entrée ou opérateurs, direction du regard, caractère continu du mouvement...).

À associer à la précédente, une autre problématique importante pour la formalisation graphique est celle de la part de présémantisation de ces espaces actualisés dans le discours. Au même titre que pour les autres paramètres constitutifs (voir *infra*), la question est d'abord celle d'une éventuelle valeur morphémique des emplacements constitutifs des signes standards c'est-à-dire au fond d'une présegmentation sémantique de l'espace dit neutre et de la surface corporelle²⁵. Au-delà, la question concerne la présémantisation des zones de l'espace présidant au choix de l'emplacement des loci et/ou au (dé)placement des signes standards. Sont ici impliqués les espaces de type diagrammatique mentionnés plus haut, élaborés dans les structures standards pour la construction de références actanciennes, temporelles ou spatiales. Ceci a fait l'objet d'un nombre important d'études pour différentes LS²⁶. Certains aspects sont maintenant très connus, comme la présémantisation de deux axes, sagittal et transversal, pour la construction des références temporelles, selon que celles-ci s'ancrent dans le plan de l'énonciation ou dans celui de l'énoncé, ou encore la préassignation aux personnes grammaticales de telle zone spatiale (je, tu, non-personne). Concernant la LSF, (Millet, 1997 : 24-28) a amorcé l'identification de cinq zones présémantisées, chacune d'elles semblant réservée à l'instanciation de tel(s) rôle(s) actanciel(s) pour telle personne

²⁴ Liddell analyse l'espace ainsi généré comme un « grounded blended space » (« surrogate space »), qu'il distingue des « non grounded blended space » que sont, selon lui, les loci (« token »). Voir Liddell (2003).

²⁵ Voir Cuxac (2000 : 148).

²⁶ Voir Emmorey (2002) pour une revue.

grammaticale. Plus largement, Engberg-Perdersen (1993 : 69-79) montre pour la LS danoise²⁷ que le choix des loci serait le plus souvent motivé, régi par un ensemble de conventions inventoriées (ainsi, entre autres, de celles respectant la structuration spatiale métaphorique dégagée par Lakoff et Johnson, 1985, qui fait par exemple placer plus haut un actant en position d'autorité). Identifier ce type de présémantisation permettrait, ici encore, d'en donner une traduction morphémographique.

La deuxième grande voie d'investigation concerne la structuration du bas niveau. Pour la formalisation graphique, il s'agit de rien moins que de déterminer les fondements de la segmentation c'est-à-dire les principes justifiant le choix des plus petites unités graphiques. Dans leur très grande majorité, les descriptions des LS proposent une modélisation de type phonologique de ce bas niveau, que la référence soit celle de la phonologie fonctionnaliste classique ou de l'une ou l'autre des nouvelles phonologies. Concernant les notations des LS existantes, la segmentation qui les fonde est, pour l'essentiel, on l'a rappelé plus haut, issue de l'analyse stokienne des signes lexicaux décontextualisés selon des paramètres purement formels visant à rendre compte de leur forme signifiante visuelle (configuration, orientation, emplacement et mouvement). Par-delà l'inefficacité pratique (lourdeur et illisibilité) dont témoignent les systèmes de notation existants, les motifs théoriques de mise en cause de ces principes paramétriques sont pourtant multiples. L'un d'eux, noté depuis longtemps, est la difficulté qu'il y a à assimiler à des phonèmes les éléments paramétriques qui sont, pour une proportion significative d'entre eux, porteurs de sens. Une autre difficulté tient au fait que ces éléments paramétriques ont été extraits à partir des seuls signes lexicaux (signes conventionnels en forme de citation) et non à partir d'unités discursives incluant notamment des productions n'utilisant que peu ou pas ces signes conventionnels. Dans la perspective d'une description de la LSF qui intègre ce type de productions (décrites dans le modèle de Cuxac comme « structures de grande iconicité ») et les place au cœur du modèle, un autre grand type d'unités minimales est à prendre en compte : les unités de transfert dont une partie des éléments constitutifs sont non discrets. Même à s'en tenir au seul cadre des signes conventionnels toutefois, une autre problématique encore est celle de la validation formelle des paramètres retenus, c'est-à-dire la question de leur mutuelle indépendance structurale.

Concernant les deux premiers points, l'hypothèse actuellement défendue par Cuxac (2000 et 2004) d'une structuration du bas niveau qui serait non phonémique mais, d'emblée, morphémique, les éléments minimaux s'apparentant à des morphèmes liés, ouvre une voie alternative importante pour la modélisation des LS comme pour la formalisation graphique. Cette hypothèse, qui, il faut le souligner, préserve ainsi le découpage paramétrique stokien, est avant tout celle d'une compositionnalité morphémique des signes standards, analysés comme des unités minimales de réalisation comparables à des molécules agrégeant des atomes de sens, éléments partiellement commutables mais non autonomes. Ce modèle, qui doit être de ce fait vérifié systématiquement sur l'ensemble du lexique, présente pour nous un double intérêt. Pour une partie au moins (nombre des configurations notamment), ces éléments morphémiques semblent communs aux signes standards et aux structures de grande iconicité : dégager ce qui serait alors des constants forme-sens mettrait sur la voie de graphèmes communs en transversal des deux types de structures, structures de transfert et structures standards. Plus largement, une analyse morphémique met sur la voie d'une notation au moins partiellement morphémographique et motive le recours à certains des procédés combinatoires exploités par les écritures historiques de ce type : association à ces morphégrammes de déterminatifs « phonétiques » (idéo-phonogrammes) ou sémantiques (combinaisons de morphégrammes à la façon des syllogigrammes chinois).

²⁷ Tous éléments que Emmorey (2002 : 106) présente comme également avérés pour l'ASL

On peut, au-delà, émettre l'hypothèse que les limites des systèmes graphiques existants proviennent, au moins en partie, des principes théoriques issus d'une approche visuelle et au fondement de tous ces systèmes qui légitiment la segmentation en « signes » et, en deçà, en « paramètres ».

Ouverture d'une alternative théorique pour le bas niveau

Une partie importante du projet propose en effet une réflexion et une étude sur le lexique standard de la LSF ayant précisément comme point d'entrée une approche non paramétrique de la langue des signes.

Depuis Stokoe (1960), le caractère multidimensionnel de cette langue, fondé sur des éléments nécessaires, indépendants et significatifs se composant simultanément, n'a pas été mis en cause. En dehors des raisons historiques qui ont intégré les Langues des Signes dans le paradigme dominant et sélectif de ce qui constituait une langue dans ces années (Garcia, 2000, vol. I : 59-86), l'absence de considérations physiologiques a empêché durablement qu'une interrogation sur l'aspect continu d'un geste et donc sur la difficulté à séparer la configuration de l'orientation, le mouvement de l'emplacement initial ou final d'un signe, ne vienne déranger le bel ordonnancement des paramètres. Ne semble-t-il pas en effet cohérent de voir la segmentation configuration-orientation pour la main et les doigts pris ensemble, l'emplacement comme référentiel spatial et la catégorie du mouvement pour la dynamique ? N'est-ce pas répondre de manière économique au fait que cette langue, iconique-visuelle, anamorphose faiblement la réalité et, partant, doit répondre à une anamorphose encore plus faible entre l'encodage et le décodage, les deux s'effectuant selon la même modalité visuelle ? Il y a là comme un principe d'immutabilité qui ne semble cependant pas proprement linguistique parce qu'extérieur à la langue.

L'aspect très certainement iconique de la LSF, pour ne prendre que l'une des langues des signes, doit peut-être être remis en perspective. L'iconicité tient au fait que deux systèmes – la réalité et la représentation de celle-ci – relèvent de formes qui, prises chacune dans leur système, présentent entre elles un rapport d'homéomorphie et non, comme le laisse penser le vocabulaire en usage (similitude), un rapport homothétique²⁸. L'homéomorphie est définie comme une application particulière (bijection²⁹) entre deux ensembles (la réalité perçue et la représentation gestuelle de celle-ci) : deux espaces tels que pour deux éléments considérés comme voisins dans un des espaces topologiques (celui de la réalité perçue) on a une correspondance sur deux éléments également (des signes) selon un autre voisinage (éventuellement pour une autre topologie) dans l'ensemble définissant l'espace de la représentation gestuelle. L'iconicité qui émerge est dès lors un rapport entre les deux voisinages. Il s'agit alors d'une véritable construction selon un ou plusieurs canons (selon le type d'iconicité).

La saisie courante de l'iconicité dans une langue des signes s'offre souvent à la vue par une reprise de saillances objectales ; quoique ce soit trompeur, il semble presque naturel de voir entre les référents et leur représentation gestuelle une continuité de moyens matériels (les objets et le corps) inscrits dans un seul espace. Dès lors, l'appréhension du lien iconique s'effectue dans un espace tridimensionnel et tisse entre un objet et le signe correspondant une relation bi-univoque de projection selon une anamorphose (voir la note 28 : M constitue un objet, M' son signe, K le facteur anamorphique et O la saisie perceptivo- pratique constitutive

²⁸ Transformation géométrique qui, étant donné un point fixe O et un nombre K, fait correspondre à tout point M de l'espace un point M' dans le même espace.

²⁹ Application d'un ensemble dans un autre, telle qu'il n'existe pas deux éléments ayant même image et qu'il n'existe pas d'élément sans image.

de la langue des signes). Supposer homothétique le rapport qui fonde l'iconicité c'est faire fi de la matérialité (des référents comme du corps) et particulièrement de leurs structures ; en somme de leurs topologies. L'espace dans lequel est réalisée la représentation de la réalité ne correspond pas à celui de la réalité (deux ensembles selon l'homéomorphie)

C'est à cause de l'absence de prise en considération de ce que sont le corps et les espaces (ensembles variables de dimensions à l'œuvre dans un signe par exemple) dans lesquels se meuvent ses segments (bras, avant-bras, mains et doigts pour l'essentiel) que l'iconicité peut n'être vue que comme une relation à peine médiatisée par les contraintes articulaires (Cuxac 2000 : 152-155) entre la réalité perçue et une représentation de celle-ci. Rappelons que l'iconicité implique une double mise en relation faisant correspondre à deux éléments, voisins d'un ensemble, deux éléments également voisins d'un autre ; les ensembles sont naturellement ici la réalité perçue d'une part et la production signée de l'autre. Le voisinage implique donc théoriquement de ne pas traverser allègrement la rue pour aller chercher des similitudes en face, à moins que le fossé apparent entre le monde physique et le monde symbolique ne soit rempli de passerelles mais, du moins, celles-ci peuvent-elles ne pas être iconiques. Si elles constituent certes le passage par où transite la possibilité d'une analyse de l'iconicité, elles sont, au demeurant, productives de formes. L'iconicité ne qualifie pas une manière de faire sens, elle ne va pas avec une relation, elle l'établit, comme le dit Umberto Eco (1988 : 183).

Les passerelles de production quant à elles ne vont pas uniquement dans le sens attendu d'une re-présentation du physique par le symbole³⁰. Le lieu d'expression d'une langue signée est aussi au centre de la praxis, c'est-à-dire qu'il est ce lieu par où sont utilisés des objets, parfois manufacturés d'ailleurs. La praxis peut donc constituer un lieu de production en quelque sorte double puisque le marteau, par exemple, dépose d'un côté un signe et de l'autre une action qui lui est associée par laquelle on a reproduit, sans doute, dans une matière (ou plusieurs) et à travers une forme, sa fonction de percussion lancée – pour Leroi-Gourhan (1971 : 48), cette fonction émerge du poing. Une partie de la forme du marteau est d'ailleurs en rapport direct avec la préhension que cela nécessite, avec le mouvement que cela implique. En somme, la praxis intervient jusque dans la forme de certains objets. Ainsi, ce qui se donne comme un monde physique découplé et indépendant des contingences de sa représentation gestuelle est-il en fait lié à elle par la praxis et/ou la manufacture. Ici les formes d'utilisation et de représentation (même geste) sont dans un rapport génétique de coproduction ; voire, plus encore, la forme générale de l'objet, le manche et la masse du percuteur entretiennent une relation d'analogie entre, d'une part, la longueur et l'épaisseur du manche et l'amplitude du mouvement de l'avant-bras et éventuellement du bras et, d'autre part, de manière liée, la densité et/ou la masse du percuteur et la tension accumulée dans le poing (tant pour la saisie d'ailleurs que pour la représentation). À suivre le principe d'externalisation des facultés humaines de Leroi-Gourhan (1965 : 35-60), ce genre d'objet est donc aussi dans un rapport de type iconique avec le poing et l'avant-bras comme précédant l'invention de l'objet marteau. Ce dernier constat n'entrave pas l'iconicité entre, d'un côté, le signe du marteau et ceux représentant des outils du même type (projection objectale de fonctions réalisables par le membre supérieur nonobstant leur manipulation) et, de l'autre, la manipulation réelle du marteau par rapport à l'utilisation gestuelle des outils ou objets issus du même schéma d'externalisation – répondant ainsi au double voisinage de l'homéomorphisme. La difficulté réside désormais dans le fait que ceci fournit une motivation supplémentaire, en quelque sorte interne, reliant chaque élément du signe (configuration, orientation, emplacement, mouvement) dans un rapport de nécessité au référent, dont on a vu que la forme générale et

³⁰ Sur ce point voir Cadiot et Lebas (2003 : 4) : « *Le langage [...] est une activité de constitution plutôt que de représentation, et les rapports entre sens et référent sont de l'ordre de l'extension plutôt que de la correspondance.* ».

ses variations sont très largement issues d'une gestualité instrumentale (avant l'invention de ces outils). La circularité guette et l'on mesure peut-être l'intérêt de réserver un ordre particulier à ce type d'iconicité qu'on pourrait appeler corporel, marquant ainsi l'homogénéité et le substrat reliant une praxis pré-objectale faite pour l'essentiel de l'utilisation de la main comme outil, son dépôt dans une forme façonnée et sa réification (pour des exemples, voir sur ce point Boutet, 2005).

L'importance de cette catégorie apparaît, par exemple, pour l'analyse du signe [SCIE] pour lequel une partie de la configuration échappe à l'iconicité corporelle : l'auriculaire tendu vu par Christian Cuxac (2000 : 128) comme « ...*configuration [...] utilisée pour représenter des formes dont une partie présente une saillance...* », correspondant très vraisemblablement à la lame de la scie. Le reste, c'est-à-dire les doigts repliés, le mouvement de piston du complexe bras/avant-bras, la tenue simulée par la main dominée d'un objet « *de forme tridimensionnelle, considérée dans son épaisseur volumique* » (*op. cit.* : 105) participe de l'usage lié à la fonction répondant sans doute à la projection, déjà vue, sur un objet. Ainsi une même configuration voit-elle des types d'iconicité différents s'agréger et fonctionner ensemble. L'analyse doit en prendre acte, l'unité apparente de la configuration se faisant alors malgré l'hétérogénéité des voisinages tels que définis plus haut. Si le paradigme configurationnel met en présence des éléments analysables selon des voisinages iconiques différents (corporel et visuel), il faut considérer qu'il s'agit d'une composition morphologique interne à une configuration. Dès lors le statut de ce paramètre vacille. On ne peut plus considérer que la configuration est systématiquement un élément nécessaire, indépendant (paramètre) et significatif en LSF. On doit regarder celle-ci comme le dépositaire d'ordres variés au regard de la seule analyse iconique. Ceci, en outre, ne constitue pas le seul élément d'hétérogénéité pour ce « paramètre ».

La formation du geste, en effet, débarrassé de toute iconicité, répond à une continuité, celle du déploiement du mouvement dont on doit fixer les limites, les champs d'application selon les segments d'où ce mouvement part, les blocages que cela entraîne, les réajustements auxquels il donne lieu. En un mot, il faut envisager les gestes par le substrat qui se meut, c'est-à-dire le squelette du membre supérieur articulé en divers points (articulations envisagées selon les degrés de liberté) qui jouent sur eux-mêmes par une dynamique. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra commencer à répondre sur la part iconique des signes : en déterminant non seulement de quel ordre est cette iconicité mais aussi selon quel ajustement entre les gestes (les règles morphologiques de la compositionnalité). Déterminer le système des signifiants permet d'établir la structure du substrat par lequel une langue s'exprime, on met à plat ce qui sert de support au système de signes, on étale les voisinages morphologiques, on montre le devenir anamorphique réglant le déploiement de toutes les formes gestuelles ; partant, on met en correspondance des unités formelles, c'est-à-dire des mouvements qui se propagent et se cristallisent parfois par des emplacements, des orientations ou des configurations, pour reprendre la terminologie en vigueur. Déterminer ce système permet, au demeurant, de clarifier les voisinages de signifiants et tous leurs avatars ; en somme de fournir les moyens d'appréhender l'iconicité par le seul côté qui présente une globalité atteignable, celui du support des signifiants, devant l'autre, celui du monde physique des formes réelles et son éparpillement, son anomie.

Quel que soit le choix du système de notation de la LSF, connaître ce qui relève de l'enchaînement contraint des mouvements dû au substrat gestuel (physiologie) permet d'en déduire ce qui constitue un véritable choix paradigmatique. De la sorte, on peut cerner l'information pertinente à traiter par la notation et, en particulier, on peut écrêter un nombre assez considérable de données dans le cas d'un système graphique notant les signifiants. En outre, cette démarche permet de clarifier les rapports entre la multidimensionnalité patente des langues de signes et leur lecture paramétrique, rapports gouvernés par une implication du

second vers le premier mais dont on doit noter le caractère non réciproque : ce qui est multidimensionnel n'est pas nécessairement paramétrique.

L'analyse faite pour la gestualité co-verbale dans un travail précédent (Boutet, 2001) montre que, pour rendre compte de l'anamorphose que fait subir le membre supérieur à n'importe quelle forme gestuelle, il faut mettre au jour toutes les continuités inertielles du mouvement et déterminer les chemins qu'impose la physiologie articulaire. Mais il faut également saisir et modéliser la dynamique des transformations du substrat au cours des gestes car les articulations ouvrent des voies au mouvement en changeant parfois les co-articulations et donc les espaces empruntés. Cette analyse menée sur le bras, l'avant-bras, la main et les doigts à l'exception du pouce³¹ servira de base et de modèle pour éclairer l'approche non paramétrique pour le lexique de signes standards de la LSF.

En quelques points et de manière non exhaustive, on dira que la quadridimensionnalité (l'espace et le temps), ne répond pas au support réel de toutes les composantes gestuelles. Si les gestes (et non les signes) apparaissent dans l'étendue (R^4), cette dernière ne représente rien d'autre que la condition même à l'existence de ces signes ; nous sommes loin des idéalités mathématiques et vouloir s'approcher d'une schématisation suppose au préalable une compréhension de la matérialité du phénomène étudié et nécessite, en outre, de connaître jusqu'aux implications éventuelles que le corps comme substrat fait peser sur une langue signée, sur son organisation sémantique.

L'espace de la gestualité se compose d'autant de dimensions qu'il y a de degrés de liberté autour desquels s'articulent les mouvements de segments rigides et indéformables. On en dénombre vingt-huit de l'épaule aux doigts ; le mouvement n'en accroît pas le nombre mais certains gestes peuvent les réduire par des abouchements relevant de considérations géométriques entre les axes de rotation de ces degrés de liberté ou par des abouchements dynamiques, entre dimensions cette fois, en les fusionnant en espaces singuliers et transitoires. Ces abouchements, qu'ils soient axiaux ou dynamiques, peuvent être trans-segmentaux : un mouvement du bras (adduction/abduction) entraîne des répercussions sur des degrés de liberté de l'avant-bras (rotation intérieure/extérieure) et de la main (pronation/supination) toutes involontaires. De même, un geste de l'avant-bras (flexion ou extension et rotation intérieure ou extérieure effectués simultanément) entraîne un mouvement involontaire de pronation ou de supination selon les cas et ce de manière croissante à mesure qu'augmente l'amplitude des mouvements volontaires et/ou que l'on se rapproche de la zone de blocage articulaire. On arrive parfois au quasi paradoxe que le geste volontaire est bloqué (emplacement) parce qu'une dimension, répercussion involontaire, est à son maximum d'amplitude (orientation pour la main) à moins qu'un mouvement compensatoire et donc inverse de ce degré de liberté ne vienne libérer un peu d'espace (autre emplacement) pour le déploiement du geste initialement programmé : un geste, certes, mais de quelle forme finalement ? On voit ici que les anamorphoses ne concernent pas seulement la propagation du mouvement vers d'autres segments par simple différence d'inertie entre eux mais relèvent également de phénomènes structuralo-dynamiques.

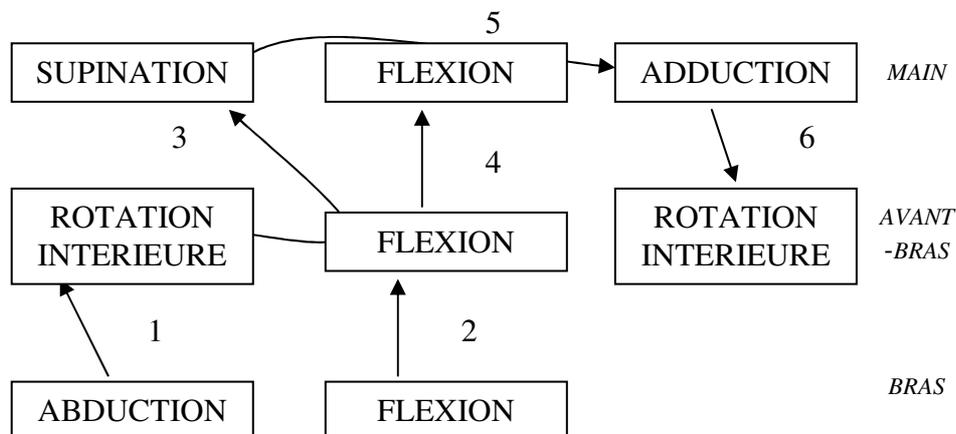
Malgré toutes ces contraintes structuralo-dynamiques provoquant des mouvements induits, involontaires, il reste au mouvement une part volontaire s'exerçant sur tel ou tel degré de liberté. Pour la gestuelle symbolique, tous les schémas d'action volontaires (en dehors du pouce) ont été listés ainsi que leurs répercussions sur les segments. Cette liste finie de schémas d'action servira de crible à l'ensemble des signes standards. Naturellement, la pertinence de ce tamisage sera mesurée.

³¹ Le pouce présente cinq degrés de liberté alors que la main n'en possède que trois. Ceci donne une idée des possibilités de combinaisons et de compositions qu'il reste à mettre au jour.

Le déploiement de formes le long de segments n'ayant pas le même nombre de degrés de liberté ni la même organisation spatiale, celui-ci rencontre deux forces qui peuvent, le cas échéant, s'opposer :

- une force inertielle pour laquelle le bras prend le dessus sur l'avant-bras, celui-ci sur la main et celle-ci sur les doigts (flux proximal-distal) ; cet ordre dépendant de la masse de chacun de ces segments, un mouvement pour remonter le long de cet ensemble doit développer une intensité et une direction au moins égales et opposées (flux distal-proximal),
- à moins que la structure physiologique articulaire amenant certains mouvements à se propager selon une direction réglée par les tensions ou les blocages accumulés sur une ou plusieurs dimensions ne le fasse remonter éventuellement vers le bras ; il s'agit alors de cette seconde force. Celle-ci reprend la structure articulaire du membre supérieur, y compris les composantes structuralo-dynamiques vues plus haut.

Ces forces à l'œuvre pour tous les gestes créent des zones d'identités formelles rassemblant un geste et ses divers déploiements sous une même bannière. L'ensemble des schémas morpho-dynamiques régissant les mouvements possibles du membre supérieur à l'exception du pouce a été inventorié. Ces schémas répondent à une auto-segmentation créant ainsi des discontinuités. En outre, chaque schéma se génère dans un centre d'organisation segmental qui diffuse son identité formelle sur les segments contigus. Ces centres poussent leur zone d'influence différemment suivant le type de segment porteur de l'organisation. S'il s'agit des doigts, le peu d'inertie ne fera pas remonter l'unité gestuelle très loin le long de l'avant-bras et *a fortiori* du bras : on ne pourra plus relier les anamorphoses que subit le geste considéré au niveau du bras avec l'unité gestuelle de centre organisationnel digital. Dès lors, cette projection sur le bras ne sera pas rapportable à l'unité gestuelle se générant sur les doigts. À l'inverse, un geste dont le centre d'organisation est brachial (bras, voir schéma ci-dessous) voit son unité formelle (abduction et flexion du bras, mouvements volontaires) projetée sur l'avant-bras (rotation intérieure et flexion de l'avant-bras involontaires) puis sur la main (supination et flexion entraînant un mouvement d'adduction manuel, le tout étant induit) pour remonter selon un flux inverse sur l'avant-bras (rotation intérieure). On voit donc une asymétrie entre ces centres organisationnels dont les gestes développent des zones d'influence très variables de leur unité/identité formelle ; ce faisant, ils capturent parfois des zones (emplacement, orientation ou configuration) et souvent des formes gestuelles diverses (mouvements) que des subsidiarités segmentales permettent de voir tantôt ici et tantôt là.



Représentation du flux proxi-distal d'un geste figurant l'ordre de transmission du mouvement et les segments

Des unités gestuelles issues de centres d'organisation distincts peuvent se composer tant du point de vue morphologique que sémantique selon des règles de proximité articulaires : il apparaît, pour la gestuelle co-verbale, qu'il faut au moins une articulation entre deux centres d'organisation pour pouvoir parler de composition morphémique. Ceci reste à vérifier pour la LSF et à étendre au pouce. En deçà de cette distance, c'est-à-dire lorsque l'on a une composition de deux gestes de centres adjacents, le sens de l'un modalise le sens de l'autre et on est alors de plain pied dans ce que Christian Cuxac (*op. cit.* : 28) appelle le *dire en montrant*. À côté de ces signes répondant à une détermination physiologique, existent d'autres signes gestuels dont la structuration dépend essentiellement de la cible à atteindre, spécifiquement lors de contact avec une partie du corps. Le chemin pour arriver au lieu de contact a, dès lors, moins d'importance, à l'instar de ce que l'on peut voir fréquemment en langue des signes. Il en va différemment des gestes dont le contact précède le mouvement : ils répondent, *a priori*, à une structuration de type physiologique, parce que livrés aux seules déterminations du substrat.

Cet arsenal de faits avérés pour la gestuelle co-verbale demande à être testé pour la LSF dans un premier temps. Pour cela, le recours au lexique standard actualisé par un informateur sourd locuteur de la LSF permet de constituer un corpus dont une prise de données (à l'aide d'un Système de Gestion de Bases de Données) à entrées physiologiques fournira le socle d'analyses structuralo-dynamiques effectuées pour la gestuelle. Un type d'entrées paramétriques complété d'ailleurs par des précisions internes à chaque configuration permettra, entre autres, de tester l'hypothèse d'une organisation non paramétrique au profit d'une structuration en centres d'organisation. La méthode est double : une démarche quantitative, seule à même de montrer le caractère fortement dépendant de la configuration, de l'orientation, de l'emplacement et du mouvement, constitue un préalable à une étude plus qualitative, visant, elle, à faire ressortir la structure des centres d'organisation, leurs compositionnalités, les anamorphoses que subissent les unités gestuelles et enfin les fondements autant que les conditions d'une lecture iconique à l'aune des contraintes articulaires.

Les résultats de ce travail doivent apporter des linéaments d'une notation de la LSF, en particulier dans une approche physiologique des mouvements, c'est-à-dire de la seule face signifiante débarrassée de considérations paramétriques quoique non exemptes de multidimensionnalité. À l'instar de ce qu'il en est pour les écritures idéographiques, il semble possible de proposer un système de notation linéaire agrégeant des unités compositionnelles. Il faut pour cela forger les règles d'une *perspectiva artificialis* – à l'image de ce qu'a fait Alberti en 1435 en proposant la *costruzione legittima*, soit les règles de la perspective – pour toute gestualité symbolique : dépasser la seule modalité de saisie visuelle, afin de rendre compte à la fois de la structuration qu'opère le substrat et des différences phonologiques existant entre les langues des signes.

Conclusion

La nécessité de formaliser une écriture de la langue des signes française confirmée au cours d'une enquête de terrain, particulièrement auprès d'acteurs éducatifs sourds, correspond à une demande forte et répond à des fonctionnalités diverses. La prise en compte des seuls signifiants ou des seuls signifiés ne saurait épuiser les attentes et les besoins d'une écriture de cette langue. On s'oriente *a priori* vers une forme mixte et peut-être plurielle rendant compte, en outre, à la fois des unités isolées (signes, morphèmes) et – originalité – des structures de grande iconicité et des structures discursives, toutes spécifiques des langues gestuelles. À ce titre, la diversité tant des types d'espaces en jeu dans le discours que de leurs modes

d'utilisation amène à considérer des systèmes de représentation à valeurs multiples. La prise en compte des structures de bas niveau, phonologique ou morphémique, dans une approche paramétrique ou non selon les cas, permet de dépasser le niveau de structuration du signe au profit d'unités de sens composables selon des régularités qu'il reste à déterminer.

L'élaboration d'une formalisation graphique interroge les modèles d'analyse d'une langue et touche si étroitement son mode de transmission et ses conditions d'évolution que ses locuteurs ne peuvent qu'y être associés.

Bibliographie

- AUROUX, S., 1994, *La révolution technologique de la grammatisation*, Mardaga, Liège.
- BEBIAN A., 1825, *Mimographie, ou essai d'écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets*, L. Colas, in-8°, Paris
- BLANCHE-BENVENISTE C., 1997, « The unit in written and oral language », dans Pontecirvo C., (éd.), *Writing Development. An interdisciplinary view.*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam / Philadelphia, pp. 21-45.
- BLANCHE-BENVÉNISTE C., 2000, *Approches de la langue parlée en français*, Ophrys, coll. L'essentiel français, Paris.
- BOUTET D., 2001, *Approche morphogénétique de la gestuelle conversationnelle*, Thèse de doctorat, Université Paris 8.
- BOUTET D., 2005, « Pour une iconicité corporelle », dans Actes du colloque TALN RECITAL de Dourdan, pp. 345-348.
- BOUTET D, GARCIA B., 2003, « Vers une formalisation graphique de la Langue des Signes Française (LSF) », dans *Langue des Signes Française (LSF) : enjeux culturels et pédagogiques*, La nouvelle revue de l' AIS, CNEFEI, n° 23, pp. 49-62.
- BOUVET D., 1996, *Approche polyphonique d'un récit produit en langue des signes française*, Presses Universitaires de Lyon.
- CADIOT P., LEBAS F., 2003, « La constitution extrinsèque du référent : présentation », dans *La constitution extrinsèque du référent*, Langages, n°150, Larousse, pp. 4-8.
- CAO X H., 1985, *Phonologie et Linéarité. Réflexions critiques sur les postulats de la phonologie contemporaine*, SELAF, Paris.
- CUXAC C., 1996, *Fonctions et structures de l'iconicité dans les langues des signes*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université Paris 5.
- CUXAC C., 2000, *La Langue des Signes Française(LSF). Les voies de l'iconicité*, Ophrys, Faits de Langues, Paris.
- CUXAC C., 2004, « Phonétique » de la LSF : une formulation problématique », dans *Linguistique de la LSF : recherches actuelles, Silexicales 4*, A.M. Berthonneau et G. Dal (dirs.), Université de Lille 3, pp. 93-113.
- DALLE P., 2003, « La place de la langue des signes dans le milieu institutionnel de l'éducation : enjeux, blocages et évolution », dans *Langue Française* n°137, C. Cuxac, Larousse, Paris, pp. 32-59.
- ECO U., 1988, *Le signe*, Editions Labor, Bruxelles.
- EMMOREY K., 2002, *Language, Cognition, and the Brain*, Lawrence Erlbaum Associates, Publishers, Mahwah, New Jersey.
- ENGBERG-PEDERSEN E., 1993, *Space in Danish Sign Language, International Studies on Sign Language Research and Communication of the Deaf*, vol. 19, Signum-Verlag, Hambourg.
- GARCIA B., 1997, « Enjeux d'une écriture des langues des signes : un dialogue intersémiotique » dans *Langues gestuelles : quels enjeux pour les sourds ?*, Lidil n°15,

- Revue de linguistique et de didactique des langues, Université Stendhal de Grenoble, pp. 31-51.
- GARCIA B., 2000, *Contribution à l'histoire des débuts de la recherche linguistique sur la Langue des Signes Française (LSF) ; les travaux de Paul Jouison*, Thèse de doctorat, Université Paris 5.
- GARCIA B., 2004, « Une dimension de trop pour l'écriture ? Questions posées au support par la formalisation graphique de langues visuo-gestuelles », dans *L'écriture entre support et surface : pour un dépassement de la problématique traditionnelle des écritures*, Actes du colloque de Limoges (20-21 novembre 2003), Arabyan M. et Klock-Fontanille I (éds), L'Harmattan, coll. « Sémantiques », Paris, pp.167-180.
- GARCIA B, FRUMHOLTZ M et DUHAYER V., à paraître, « Acquisition du langage chez l'enfant sourd : quelle oralité pour quel accès à l'écrit ? » dans *Acquisitions du langage : quelles applications / implications sur le terrain ?*, Actes du colloque de Nancy (17-18 septembre 2004), organisé par l'équipe « Interface Grammaire, Sémantique et Discours », ATILF, Université Nancy 2.
- GARCIA, B., à paraître en mars 2006, « Welche Schriftformen für die LSF ? », in *Das Zeichen*, n° 72, Université de Hambourg.
- HABERT B, NAZARENJO A SALEM A., 1997, *Les linguistiques de corpus*, Armand Colin Paris.
- JOHNSTON T., 1991, « Transcription and glossing of sign language texts : examples from Auslan (Australian Sign Language) », in *International Journal of Sign Linguistics*, Vol. 2, n° 1.
- JOUISSON P., 1995, *Ecrits sur la Langue des signes française (LSF)*, édition critique établie par. Garcia B, , L'Harmattan, coll. « Sémantiques », Paris.
- LAKOFF G, JOHNSON M., 1985, *Les métaphores dans la vie quotidienne*, les Editions de Minuit, Paris.
- LEROI-GOURHAN A., 1965, *Le Geste et la Parole*, II, *La mémoire et les rythmes*, Albin Michel, Paris.
- LEROI-GOURHAN A., 1971, *L'Homme et la Matière*, Albin Michel, Paris.
- LIDDELL S. K., 2003, *Grammar, Gesture, and Meaning in American Sign Language*, Cambridge University Press.
- MILLER C., 1994, « A note on notation », in *Sign Post*, vol. 7, n°3, University of Durham.
- MILLER C., 2001, « Some reflections on the need for a common sign notation », in Wilbur R. (éd.), *Sign Language & Linguistics*, vol. 4 n° 1/2, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam / Philadelphia, pp. 11-28.
- MILLET A., 1997, « Réflexions sur le statut du mouvement dans les Langues Gestuelles. Aspects lexicaux et syntaxiques », dans « *Langues gestuelles : quels enjeux pour les sourds ?* », Lidil n°15, coordonné par A. Millet, Revue de linguistique et de didactique des langues, Université Stendhal de Grenoble, pp. 11-30.
- PIZZUTO E., PIETRANDREA P., 2001, « The notation of signed texts. Open questions and indications for further research », dans Wilbur R. (éd.), *Sign Language & Linguistics*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam / Philadelphia, vol. 4 n° 1/2, pp. 29-45.
- RISLER A., 2002, « Point de vue cognitiviste sur les espaces créés en LSF : espace lexical, espace syntaxique », dans *Gestualité et syntaxe*, Lidil n° 26, coordonné par Millet A. et Coletta J.-M, Revue de linguistique et de didactique des langues, Université Stendhal de Grenoble, pp. 45-61.
- ROCH G., 2004, *Formes graphiques de la Langue des Signes Française. Problèmes fonctionnels et structuraux.*, Mémoire de maîtrise de sciences du langage, Université Paris 8.

- SLOBIN D *et al.*, 2001, « Sign Language transcription at the level of meaning components. The Berkeley Transcription System (BTS) », in Wilbur R. (éd.), *Sign Language & Linguistics*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam / Philadelphia, vol. 4 n° 1/2, pp. 63-104.
- STOKOE W. C., Armstrong D. F., Wilcox S. E., 1994, « Signs of the Origin of Syntax », dans *Current Anthropology*, vol. 35, n°4, pp. 34-76.
- STOKOE W. C., 1960, *Sign Language Structure, An Outline of the Visual Communication Systems of the American Deaf*, Studies in Linguistics, occasional paper n°8, Department of Anthropology and Linguistics, University of Buffalo.
- SUTTON V., 1974-2005, <http://www.signwriting.org>.

LA SIMULTANEITE DANS LES SIGNES PROCESSIFS

Annie Risler

UMR SILEX, Université Lille3

La Langue des Signes Française (LSF) se déploie dans l'espace. La perspective proposée ici est de l'étudier en tant que construction spatiale et temporelle au moyen de signes, plutôt que comme une succession linéaire de signes. Dès lors, il ressort que les procédés morpho-syntaxiques reposent à la fois sur la disposition spatiale et sur la successivité. Dans ce cadre, les signes qui expriment les processus (faits ou actions) constituent une classe d'unités fondamentales dans la construction de l'espace de signation en tant qu'espace de représentation langagière signée. Les relations spatiales tracées ou les mouvements effectués évoquent les processus exprimés. A ce titre, ces signes sont iconiques, puisque l'espace ainsi construit est en relation avec l'agencement des éléments dans l'univers de référence¹. Cuxac (1996 et 2002), qui a été le premier à les décrire, les a appelés « structures de grande iconicité » (Transferts personnels, Transferts situationnels, Transferts de forme, Doubles transferts, Semi-transferts...). Sallandre² (2003) a approfondi la typologie de ces structures de grande iconicité en décrivant les niveaux de complexification possible. Cette classification tendait à considérer chaque structure comme une globalité, mais les travaux actuels vont plus dans le sens de leur décomposition en molécules d'iconicité.

Si on considère le signe verbal comme une unité, sa signification résulte de la combinaison simultanée de trois variables : une forme physique, un type de mouvement et des relations spatiales. Ces paramètres ont une valeur iconique qui s'intègre dans une construction syntaxique, liée à une représentation spatiale du sens.

Ainsi, dans le signe processif suivant : (1) : *il (un cheval) galope*³



Dans ce signe, on peut dégager au plan morphémique trois variables.

¹ Voir l'iconicité diagrammatique décrite par PEIRCE, 1978 : 149.

² M.-A. Sallandre, 2003.

³ La phrase notée en italique donnera une traduction très approximative du sens généré par le signe processif.

- Une forme physique : configuration des mains qui rappelle les pattes du cheval et le sol. Autrement dit, reprise anaphorique du déplacé par une reprise partielle de sa forme ; reprise anaphorique d'un repère du déplacement, par reprise formelles de sa frontière.

- Un type de mouvement : mouvement répété de la main dominante le long de l'avant-bras dominé. Autrement dit, trajectoire indiquant un déplacement le long d'un repère.

- Des relations spatiales : les mains sont placées très haut, sur le côté droit du signeur. Autrement dit, l'action est située en un sous-espace pertinisé, ou locus, qui correspondra à l'espace du pré du cheval. Ce locus pourra être regardé, pointé, ou recevoir des configurations manuelles anaphoriques du cheval.

La combinaison de ces trois variables morphémiques, dans la simultanéité du signe, construit une valeur particulière du prédicat processif. Elle repose sur la forme des différents articulateurs que sont : les mains, le buste, le regard et la mimique. De ce fait, toute variation de forme du signe processif correspond à une variation sémantique.

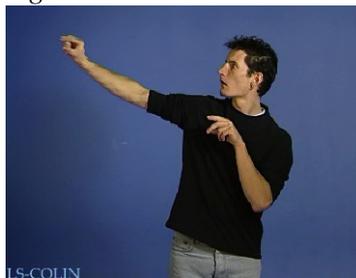
Il est ainsi possible de distinguer :

- un niveau articulaire : main, buste, tête, regard ;
- un niveau morphémique : forme, type de mouvement, et espace ;
- un niveau syntaxique : combinaison des variables morphémiques ;
- un niveau sémantique : dans un rapport iconique avec les représentations cognitives.

Si le niveau syntaxique entretient bien une relation iconique avec le niveau sémantique, on ne peut absolument pas attribuer une valeur sémantique à tel ou tel paramètre articulaire ou morphémique considéré isolément.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur la décomposition des signes processifs, en montrant que l'iconicité du signe permet de retrouver une formalisation archétypale de nature sémantico-cognitive. Nous appliquerons cette analyse en décomposition à l'ensemble des procès d'un texte narratif. Nous mettrons ainsi en évidence l'existence de procès simples, mais aussi de procès complexes dans lesquels on peut trouver plusieurs constructions concomitantes et dont l'analyse montre qu'il s'agit de l'expression simultanée de deux procès, ou d'un procès et une modalité énonciative.

Ainsi par exemple, dans (9) : *il regarde avec étonnement le cheval qui s'éloigne.*



Ce signe met en espace un premier procès à partir du mouvement de la main droite qui s'éloigne du buste et de la main gauche (le cheval s'éloigne de l'oiseau), ainsi qu'un second procès à partir du mouvement du visage et du regard du signeur qui suit la main droite (l'oiseau le regarde avec surprise).

Nous reviendrons alors dans un deuxième temps sur la simultanéité. Nous montrerons comment simultanéité et successivité, les deux composantes de la syntaxe, se combinent pour former des structures syntaxiques complexes.

Les textes sur lesquels nous travaillons sont extraits d'un corpus de langue des signes française appelé corpus LS-Colin. C'est le fruit d'un travail de recherche interdisciplinaire (linguistique, informatique, traitement d'images) mené entre 2000 et 2002, financé par le ministère de la recherche dans le cadre d'un projet Langage et Cognition. Il rassemble des

textes d'une douzaine de locuteurs reconnus comme des bons signeurs par la communauté, habitués à être filmés. Les textes sont des productions de discours spontanés de plusieurs types : récit d'histoire à partir d'images, récit de vie, commentaire d'actualité, recette de cuisine. Les locuteurs ont été filmés par trois caméras (plan moyen, gros plan sur le visage, et caméra au-dessus), après un temps de préparation, en s'adressant à d'autres sourds présents à côté de la caméra.

Nous avons retenu pour cette étude un texte narratif (ANT-CHEV1)⁴. L'histoire en deux mots : *Un cheval qui s'ennuyait dans son pré va essayer de sauter par dessus la barrière pour rejoindre une vache dans le pré voisin. Malheureusement, il heurte la barrière et se blesse à la patte. Un oiseau témoin de la scène part chercher une trousse de secours, qu'il apporte à la vache qui soignera la patte de l'infortuné cheval.*

1. Compositionnalité des signes processifs

1.1. Des signes qui construisent un espace syntaxique

Tous les signes que l'on peut isoler à partir d'un découpage séquentiel ne sont pas de même nature. On peut opposer des signes nominaux et des signes relateurs⁵. Dans les signes nominaux, le mouvement associe une configuration manuelle et un support (spatial neutre, manuel ou corporel) pour évoquer une icône en relation directe ou métaphorique avec le signifié. Ces signes ont pour fonction de créer une référence. Les signes relateurs ont pour fonction de mettre en espace les relations syntaxiques. Ils se caractérisent avant tout par un mouvement qui construit un espace relationnel ou espace syntaxique. Un même signe pouvant avoir des emplois nominaux et relateurs, il est utile de faire appel à la notion de signe lexical : ce sont les signes hors discours, simples unités du dictionnaire. Les différentes catégories de signes lexicaux renvoient à des catégories conceptuelles (types d'entités, de mouvements, de notions temporelles ou spatiales...). Quant un signe lexical a un emploi nominal, il est réalisé de manière neutre, non spatialisée. S'il est employé en tant que relateur, on en modifie les paramètres spatiaux pour donner un sens syntaxique au tracé spatial réalisé⁶. La direction du regard est un élément déterminant dans le statut du signe : un signe nominal est réalisé en regardant son interlocuteur, alors que la construction d'espace réalisée par le signe relateur est supportée ou anticipée par un regard porté sur l'espace de signation pendant tout ou partie du signe.

Exemple : Le signe lexical de [SOLEIL] est décrit classiquement par le mouvement d'une main par rapport au corps (iconiquement motivé comme « lumière au-dessus de la tête »). Le corps est appréhendé comme support d'une mise en saillance d'un trait particulier, plutôt que corps d'un individu spécifique. Ce signe peut apparaître dans un texte avec un statut nominal, mais il peut aussi avoir un statut de signe relateur si le signeur incarne l'un des protagonistes de l'histoire qu'il raconte⁷ et si le signe [soleil] est réalisé avec un mouvement lent et amplifié qui met l'accent sur l'action en train de s'effectuer, dans un rapport de localisation avec le corps du signeur en tant que corps d'un individu spécifique.

Ce signe n'est donc plus réalisé de manière conventionnelle, il est inséré dans un référentiel spatio-temporel et indique simultanément un rapport de localisation et un

⁴ Les photos d'illustration sont extraites de ce corpus.

⁵ Ces appellations font référence aux travaux de Langacker, 1987.

⁶ Les signes lexicaux le plus concernés par cet emploi nominal ou prédicatif sont les signes d'entités. Nombre d'entre eux ayant une origine motivée liée à une action, ou une mise en relation spatiale, on peut considérer qu'il s'agit alors de remettre en avant l'iconicité du signe.

⁷ Ce qui se marque par un engagement du buste, et le regard porté sur l'espace de signation mais plus uniquement sur l'interlocuteur.

changement d'état dans la durée. C'est un signe relateur, constructeur d'un espace relationnel puisque les différents points de l'espace participent à une construction syntaxique.

Les différentes composantes physiques (les mains, le buste, le regard, le visage) peuvent toutes être mises en mouvement. Dès lors, tout mouvement relationnel hors espace neutre⁸ doit évoquer un signe relateur, que ce mouvement affecte une ou deux mains, le haut du corps, ou qu'il s'agisse d'un regard porté en un point d'espace particulier. Parmi les relateurs il convient de distinguer des qualificateurs formels, des signes processifs et des pointages, qui ont chacun une fonction spécifique dans la construction d'espace de signation : les pointages, pour exprimer des repérages spatiaux, les qualificateurs pour délimiter des espaces, et les signes processifs pour exprimer des changements temporels.

Notre hypothèse de base (défendue dans Risler-Lejeune, 2004) est que les signes processifs portent la trace des représentations langagières qui les sous-tendent. Il y a un rapport d'iconicité diagrammatique entre le mouvement et la forme des signes processifs et les schèmes prédicatifs qu'ils encodent. La relation iconique se situe entre le tracé des signes relateurs et l'archétype prédicatif sous-jacent. Il ne s'agit pas de la représentation d'une scène par des gestes, mais d'un encodage gestuel des composantes spatio-temporelles d'une représentation langagière, donc d'une syntaxe gestuelle spatiale.

Ainsi, on peut mettre en perspective le schéma syntaxique spatialement construit par le mouvement du signe processif avec le sens de l'énoncé produit, tel qu'il est formalisé par les représentations de niveau cognitif.

Il y aurait donc une relation directe entre les niveaux sémantiques et formels, qui nous invitent à analyser les unités de la langue des signes selon une terminologie qui emprunte aux archétypes cognitifs en mettant en relation la forme et une valeur schématique.

1.2. La grammaire applicative et cognitive

Toute modification de la forme du signe relateur correspond à des différences de sens, que nous voulons pouvoir expliciter. C'est pourquoi nous nous sommes tournés vers une typologie des procès dérivée des composantes spatiales des archétypes cognitivo-sémantiques : opérateurs et relateurs spatiaux tels qu'ils sont décrits dans la Grammaire Applicative et Cognitive (modèle développé par J.-P. Desclés, 1990). Nous avons cherché à mettre en perspective les formalisations des archétypes prédicatifs proposés par la GA&C avec le tracé diagrammatique des signes processifs en LSF.

Ce modèle envisage une architecture en 3 niveaux d'analyse du cognitif au linguistique

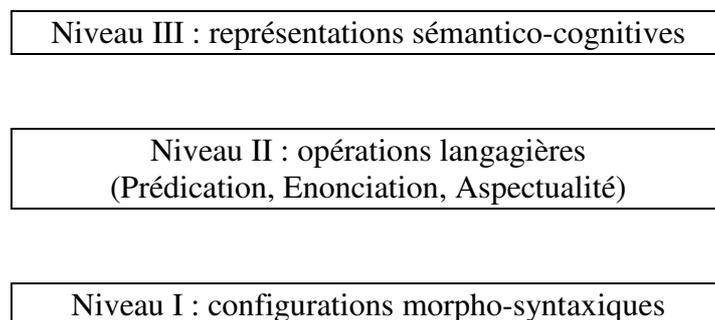


Figure 1 : Architecture de la GA&C (grammaire applicative et cognitive) (Desclés, 1990)

Cette architecture insiste sur le fait que chaque langue construit ses propres représentations sémantico-cognitives. Une situation unique va donner lieu en langue, selon les contextes et

⁸ Nous appelons espace neutre la portion d'espace située devant le signeur, à hauteur du buste.

selon l'angle de vue retenu, à un grand nombre d'énoncés (niveau I) dont la forme dépend des représentations sémantico-cognitives appliquées à la situation (niveau III) et des choix énonciatifs et prédicatifs (niveau II).

Le niveau III fait intervenir des primitives de repérage (REP), de détermination topologique, de mouvement spatial (MOUV), de changement (CHANG) et de contrôle (FAIRE et CONTR). Et c'est là que se trouve le lien avec les langues des signes, puisque le canal gestuel met justement en avant le mouvement, le changement, les repérages et le contrôle. Le niveau II fait aussi intervenir des concepts spatiaux, comme l'orientation de la relation prédicative, et la position de l'énonciateur par rapport à son énoncé. Ces notions sont aussi nécessaires pour analyser la place du signeur dans l'espace signé⁹. En accord avec ce cadre théorique, nous parlerons de « procès » au niveau I, de « signes processifs », ou signes relateurs qui expriment des processus au niveau III et de « prédicats » en faisant référence à la fonction prédicative de ces signes au niveau II.

1.3. Les paramètres supports de l'iconicité

Le tracé du signe verbal, par ses composantes de mouvement et de configuration, renvoie de façon explicite aux schématisations du niveau III proposées par la GA&C.

- Les pointages correspondent à l'archi-relateur de repérage.
- Le mouvement du signe processif l'associe à l'une des deux grandes classes de relateurs puisque ce sera soit un déplacement (MOUVT) soit un mouvement interne (CHANGT).
- Les opérateurs topologiques se retrouvent dans les composantes physiques du mouvement : par les formes manuelles et corporelles anaphoriques¹⁰, ainsi que par les arrangements spatiaux réalisés entre les mains et selon certains emplacements ou des locus. On distinguera un mouvement effectué relativement à une entité de type frontière – reprise par une main fixe – et un mouvement effectué relativement à un lieu – non repris par une forme manuelle mais seulement par un locus.

L'insertion du tracé du signe relateur dans l'espace de signation dépend elle des opérations du niveau II : choix énonciatifs qui déterminent la place que prend l'énonciateur, autrement dit valeur anaphorique ou non du buste, et orientation de la relation prédicative, dans la direction du mouvement.

Pour décomposer les signes processifs, il est donc primordial d'identifier la valeur référentielle des mains et du buste, tout en précisant si les mains sont liées au buste ou ont une valeur propre, indépendante. Nous allons l'illustrer par quelques exemples.

⁹ Pour un développement de ce parallèle entre GA&C et analyse de la LSF, on pourra se reporter à Risler-Lejeune, 2004

¹⁰ Dans les procès, la forme des mains n'est pas conforme à celle du signe lexical (ou neutre) mais encode formellement une caractéristique formelle d'une entité concernée par le processus. Par exemple, la configuration des mains dans le signe qui exprime l'action de marcher dépend de l'être qui marche : homme, chien, éléphant, souris...Le signe de cette entité aura été effectué antérieurement (anaphore) ou le sera postérieurement (cataphore). Ces formes manuelles (ou corporelles) assument une fonction de type pronominal à l'intérieur du signe de procès.

(1) *Il galope* : mouvement de la main dominante par rapport à la main dominée.



Dans l'exemple (1) les mains ont des configurations anaphoriques, qui renvoient aux constituants de l'action : le cheval et le sol (1). Le mouvement appliqué à la main mobile rappelle le mouvement des pattes d'un cheval au galop. Les mains ne sont pas devant le signeur (espace neutre), mais au contraire elles sont placées très haut, sur le côté, l'emplacement est lui-même signifiant, d'autant plus qu'il est regardé par le signeur.

(2) *Il galope* : mouvement de tout le haut du corps, avec balancement des bras d'un côté puis de l'autre.



En (2) les mains renvoient aux pattes du cheval. Ici apparaît le paramètre de l'implication du buste, puisque à la différence de (1), où le mouvement du signe n'engage que les mains, en (2) il mobilise l'ensemble du buste et des bras, tout le haut du corps renvoyant anaphoriquement en bloc au protagoniste en action.

(3) *Il se rapproche de la barrière* : mouvement saccadé des mains en direction du corps.



En (3), le buste du signeur renvoie aussi au protagoniste de l'action, mais pas ses mains, dont la configuration rappelle la forme de la barrière. Ce sont les mains qui sont en mouvement, et le regard se porte dans l'espace situé au-delà des mains.

(4) *Il galope encore et encore* : mouvement de la main droite dans l'espace.



En (4) le buste du signeur n'est pas en mouvement particulièrement, mais il réfère au corps du cheval, tout comme sa main gauche. Cependant que sa main droite réfère au cheval également, mais pas en tant que partie du corps. On a donc une double expression du même actant, repris à la fois par le buste et par une main, et sous une autre forme par la main dominante en mouvement dans un espace particulier.

(5) *Il regarde le cheval* : position de mains l'une sur l'autre, orientation de la main et du visage vers un sous-espace.



On retrouve en (5) le buste qui réfère à l'oiseau qui regarde dans une certaine direction, et les mains qui renvoient à l'oiseau posé sur la barrière, tourné vers le même point. L'oiseau est donc aussi repris ici sous deux formes différentes indépendantes.

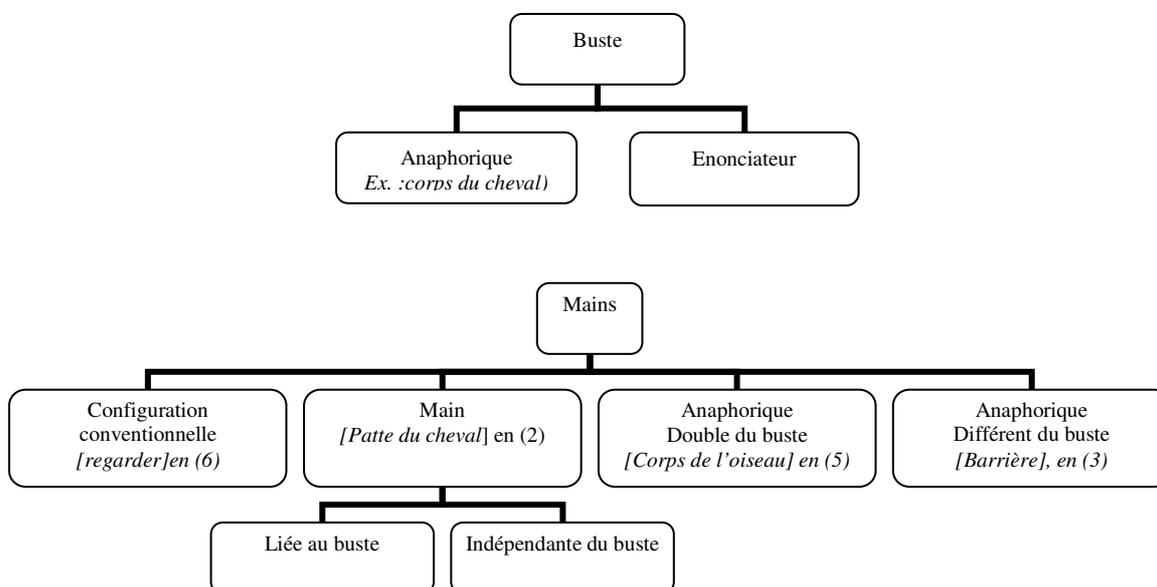
(6) *Le cheval, derrière la barrière, regarde la vache de l'autre côté de la barrière* : regard porté sur un point de l'espace, les mains restant fixes



En (6), le buste est celui du cheval, la main droite rappelle la forme de la barrière et sa disposition devant le cheval. La main gauche, par contre, a une configuration conventionnelle (signe de [regarder]) mais orientée vers le point où est supposé regarder le cheval, de l'autre côté de la barrière.

On peut donc synthétiser les différentes valeurs sémantiques des différents paramètres de la manière suivante :

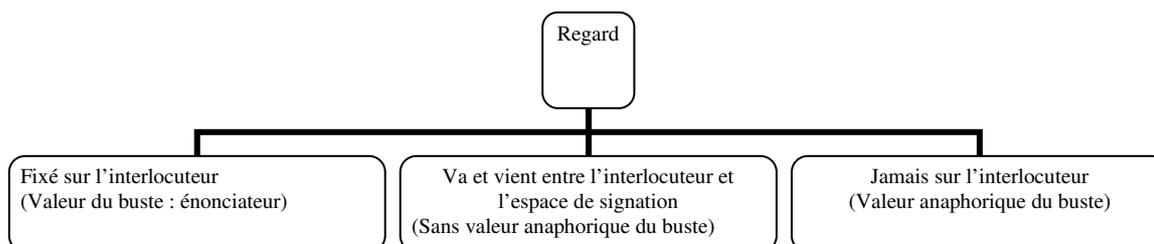
Paramètres formels



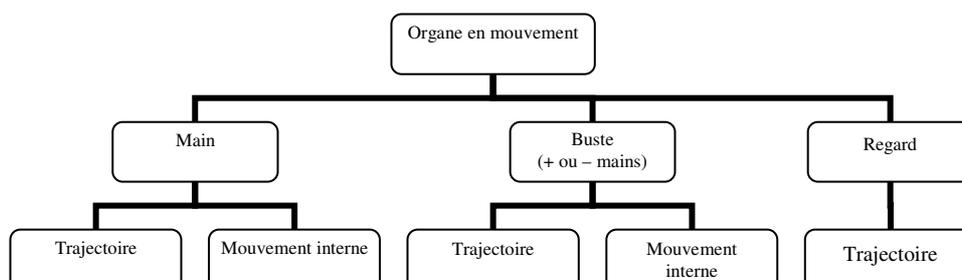
Ces différentes valeurs sont possibles pour chaque main de façon indépendante, ce qui multiplie les combinaisons possibles et de ce fait la complexité possible des relations exprimées par le procès.

Le regard et la mimique fournissent des indications complémentaires qui permettent de donner une valeur à ces deux paramètres essentiels.

Ainsi, dans les signes processifs, le regard peut prendre plusieurs valeurs :



Paramètres du mouvement



Paramètres spatiaux

Points de départ et d'arrivée des trajectoires et des regards
Emplacement des mains.

1.4. Les reprises anaphoriques

Les exemples analysés montrent que les formes anaphoriques constituent la base des valeurs sémantiques et syntaxiques des signes processifs. Il y a deux grands moyens de reprendre anaphoriquement une entité : par une configuration (manuelle ou corporelle) ou par un emplacement, regardé, pointé ou dans lequel on pose une forme manuelle. Les reprises formelles seront appelées proformes, les reprises spatiales locus. Un même référent pourra ainsi être repris par différents proformes ou locus, selon le type de l'entité dans la représentation¹¹. Le terme de *proforme* (au féminin) a été emprunté à Engberg-Pederson (Engberg-Pederson, 1985) et choisi pour sa référence à la fonction pronominale assumée par ces unités morphologiques : elles s'expriment à travers une forme manuelle ou corporelle, ce qui appelle le féminin. Cuxac et Sallandre utilisent le terme de *proforme* (au masculin) pour référer aux structures de grande iconicité, et explicitement au transfert de forme. Ces deux termes ne sont pas équivalents, ils ne se situent pas au même niveau d'analyse et ne recouvrent pas le même type de configuration.

LES LOCUS sont des sous-espaces regardés, pointés, ou occupés par une configuration manuelle, qui acquièrent une valeur référentielle. Ils entrent dans le tracé du signe processif avec une valeur anaphorique, en tant que lieu d'arrivée, de départ ou de passage d'une trajectoire, ou lieu d'une action.

LES PROFORMES MANUELLES sont des configurations manuelles anaphoriques, qui renvoient à la formalisation abstraite, ou type, appliqué à une entité dans le schème cognitif : individu, frontière...

Les proformes manuelles se répartissent en : reprise de forme globale, partielle, reprise de frontière, proforme double (tenue d'objet)

Ainsi, en (1) on a une proforme manuelle en mouvement de reprise de forme partielle du cheval par les pattes, au moyen de trois doigts, et une reprise de frontière par l'avant-bras.

LES PROFORMES CORPORELLES sont aussi des reprises anaphoriques, qui peuvent engager la totalité du haut du corps, buste, épaules, tête, mains. Elles peuvent aussi être partielles, limitées au buste, au buste et au visage, ou au buste, au visage et à une seule main...

Ainsi, en (2) on a une proforme corporelle, le signeur référant au cheval avec son buste et ses deux mains.

Dans ce cas, la configuration manuelle des mains réfère à une partie du corps du cheval, ce n'est pas la même configuration qu'en (1) : chaque main renvoie à une patte (index et majeur tendus) mais fait bloc avec le buste et le mouvement du buste. A ce titre, nous ne considérons pas ces configurations manuelles anaphoriques comme des proformes manuelles, mais comme faisant partie de la proforme corporelle.

Du fait du caractère plus ou moins partiel des proformes corporelles, cela donne la latitude de mettre en relation un nombre croissant d'éléments :

¹¹ Il s'agit du type dans l'archétype cognitif : frontière, lieu, repère, individu... et non du type inhérent au référent.

- Proforme corporelle du buste uniquement, associée avec deux proformes manuelles indépendantes du buste : en (3) le buste est en proforme du cheval, mais les mains en proforme manuelle de la barrière. Le mouvement du buste exprime le mouvement du cheval, et le rapprochement progressif des mains vers le buste exprime l'approche de la barrière. Ou en (6), on a une proforme corporelle du buste du cheval, une proforme manuelle de la frontière de la barrière et une configuration conventionnelle.
- Proforme corporelle du buste et une seule main, associée à une proforme manuelle : en (4) on peut noter la présence simultanée d'une proforme manuelle de la main droite, et une proforme corporelle qui engage le buste avec la main gauche. La proforme manuelle exprime un déplacement, la proforme corporelle exprime un état qui se prolonge.

1.5. Interprétation cognitivo-sémantique des signes processifs

Pour retrouver les valeurs des différents paramètres d'analyse du signe processifs, nous proposons de répondre aux questions suivantes, dans cet ordre :

- Où est dirigé le regard ?
- Y a-t-il proforme corporelle ?
- Chaque main est-elle main (partie de proforme corporelle), proforme manuelle, ou configuration conventionnelle ?
- Quelle est la partie du corps en mouvement ?
- La partie du corps en mouvement réalise-t-elle une trajectoire ou un mouvement interne ?
- Quels sont les sous-espaces concernés ?

Ainsi, plutôt que de parler de constructions syntaxiques en LSF en termes de schémas actanciels en fonction des rôles actanciels exprimés, nous proposons des types de procès liés aux archétypes prédictifs. Les modifications des différents paramètres du signe relateur renvoient explicitement à des différences de représentations aux niveaux II ou III. Les exemples, présentés au début, peuvent alors être interprétés ainsi :

(1) : *Il galope.*



Proforme manuelle fixe, en frontière, proforme manuelle mobile en reprise formelle du cheval. Le regard est porté sur les mains, posées en un locus particulier. Pas de position énonciative particulière.

Le mouvement de la proforme mobile est une trajectoire associée à un mouvement interne, en relation avec un repère.

Ce signe processif exprime donc un changement, ou action qui se prolonge, effectué relativement à un repère, en un lieu particulier.

Le déplacement peut être exprimé de plusieurs manières : par rapport à un repère, ou par rapport à un lieu, c'est-à-dire en relation avec la frontière d'un lieu, ou en relation avec un lieu. Cela se rencontre dans ce corpus :

(7) : *Il galope dans son pré.*



(8) : *(L'oiseau voit qu')il galope*



Pour une même configuration anaphorique de la main mobile, on peut avoir en (1) un déplacement, par changement de localisation par rapport à un repère ; en (7) un déplacement dans un lieu par mouvement circulaire dans un locus ; en (8) le déplacement en ce lieu, mais par rapport à un repère posé par le corps.

Les différents emplois de ces procès sont complémentaires. Ils témoignent de constructions du sens à chaque fois légèrement différentes.

(2) : *Il galope*



Proforme corporelle complète du cheval, qui intègre le buste, le visage et les mains. Le regard est vague, jamais sur l'interlocuteur. Le mouvement du buste et des bras est un mouvement interne, il exprime une action corporelle qui se poursuit : le fait d'être au galop.

(3) : *Il se rapproche de la barrière*



Proforme corporelle du cheval, limitée au buste et au visage, avec un fort investissement du buste. Les mains sont en proforme manuelle, reprise de frontière. Le regard est porté sur l'espace entre les mains. Le mouvement affecte les mains, par une trajectoire progressive se rapprochant du corps du signeur.

Ce procès exprime un déplacement par rapport à un repère.

(4) : *Il galope encore et encore.*



Proforme manuelle droite, reprise partielle du cheval, avec mouvement interne (agitation des doigts) et de trajectoire circulaire dans un locus.

Proforme corporelle du cheval du buste et de la main gauche, visage et regard tournés vers la main droite en mouvement, balancement des épaules.

Ce signe complexe exprime à la fois un mouvement interne à l'intérieur d'un locus et un repérage par le regard.

(5) *Il regarde le cheval depuis son perchoir.*



Proforme corporelle partielle, intégrant juste le buste.

Proformes manuelles, la main droite en proforme frontière support, la main gauche en proforme de reprise partielle de l'oiseau, posée sur la proforme frontière.

Le visage, tout comme la main en proforme de l'oiseau sont tournés vers le locus dévolu au cheval. Le regard est clairement porté sur ce locus.

Nous avons dans ce signe en fait deux fois le même rapport spatial, entre l'oiseau et le cheval. Une première fois par le corps du signeur et son regard, une deuxième fois par ses mains, qui expriment à la fois l'orientation vers le locus et leur propre rapport spatial. Il s'agit d'un signe complexe qui comporte une localisation par rapport à un repère (l'oiseau sur le piquet) et un déplacement du regard sur un locus.

(6) *Le cheval devant la barrière regarde la vache derrière la barrière.*



Proforme corporelle partielle du cheval (sans les bras). La proforme manuelle droite de type frontière reprend la position de la barrière par rapport au cheval. Le regard du signeur est porté sur un locus où a été localisée précédemment la vache, par une reprise de forme de la main.

Configuration manuelle conventionnelle de la main gauche, orientée vers le locus regardé.

On peut retrouver dans ce signe la localisation du cheval par rapport à la barrière, et l'action de regarder, dirigée vers un lieu, qui montre un rapport interactif orienté entre les protagonistes.

La main gauche ne réfère pas à l'un des protagonistes. Elle n'est pas anaphorique, mais sa configuration est conventionnelle du signe lexical de [regarder], doigts tendus en V dirigés vers le locus. Il y a mouvement conjoint du regard et de la main en configuration conventionnelle, qui instaure un rapport spatial et relationnel entre le cheval et la vache, eux-mêmes positionnés de part et d'autre de la main en repère fixe.

Ces deux derniers exemples montrent qu'en fonction du regard, du mouvement des mains et du buste, ainsi que de leur configuration, on peut mettre en lumière des procès qui résultent de la combinaison simultanée d'éléments morphologiques, et des combinaisons simultanées de plusieurs procès.

2. Simultanéité dans les signes processifs

2.1. Qu'est-ce que la simultanéité ?

Elle est donc de deux ordres : d'abord le fait que tout signe processif est le résultat de la combinaison simultanée des paramètres des mains, du buste, du regard et de la mimique ; mais aussi que cette décomposition fait parfois apparaître deux mouvements simultanés, identifiables comme deux signes prédicatifs simultanés.

Simultanéité des paramètres constitutifs du signe

Mis en évidence dans la décomposition, mais réalisés en même temps, ces paramètres constitutifs ne sont pas des composantes phonologiques. Ils ne prennent sens que dans l'arrangement, ils ne sont pas autonomes. Ce sont des morphèmes liés, qui tous ensemble forment un signe processif. Leur valeur est à rapprocher des composantes cognitives de l'archétype prédicatif bien plus que de valeurs actanciennes.

Simultanéité des signes

Les signes ont besoin d'un certain temps pour s'effectuer, le temps du mouvement. La simultanéité ne recouvre pas uniquement le fait de signer deux choses en même temps.

On pourrait considérer qu'il n'y a expression simultanée que lorsque, dans une transcription des paramètres physiques qui composent le signe, on peut repérer les mouvements concomitants de deux signes effectués exactement en même temps : simultanéité entre le mouvement des mains et le mouvement du buste et du visage. Ce cas de figure est assez rare, il est difficile à réaliser. Par contre, le plus souvent, le mouvement constitutif d'un signe, commencé antérieurement, se poursuit pendant l'effectuation d'un autre signe. Le résultat est qu'à un moment donné, les deux signes sont exécutés en même temps. La position corporelle ou manuelle maintenue reste signifiante. Dans le cas contraire, elle serait abandonnée, ou fortement relâchée. Ce cas de figure est visible sur l'exemple (7), la main gauche n'ayant plus aucune fonction syntaxique va progressivement tomber.

En (4), aussi, on pourrait considérer que la proforme corporelle du buste et de la main gauche sont des persistances d'un signe précédent¹², que ces paramètres sont extérieurs au signe produit à cet instant. Nous proposons au contraire de considérer que ce signe comporte en lui-même deux procès, d'une part l'expression du mouvement du cheval dans l'espace (main droite), et d'autre part l'expression de l'action corporelle du cheval par le mouvement du buste associé à la main gauche.

Ainsi, comme nous le verrons plus loin, l'expression simultanée de deux signes processifs constitue un moyen (parmi d'autres) d'exprimer linguistiquement des processus simultanés.

2.2. Composantes de la simultanéité

Deux procès simultanés

Pour parler de deux signes processifs simultanés, on retiendra deux mouvements, ou deux procès : état, fait, qualité, actions. Les deux procès peuvent concerner le même protagoniste, on aura alors le plus souvent l'expression d'une action et d'un état, propriété ou localisation.

Les deux procès peuvent aussi concerner deux protagonistes différents. Ici va jouer la concordance ou la dissociation entre la valeur référentielle du buste et des mains. En effet, si la proforme corporelle et la proforme manuelle en mouvement réfèrent toutes deux au même protagoniste, on a un doublage de la représentation de l'entité et l'expression de deux points de vue simultanés. La simultanéité restitue un double point de vue sur un événement, par des relateurs cinématiques de MOUVT et de CHANGT.

Ainsi, dans l'exemple (4), toutes deux réfèrent au cheval, le signe verbal indique simultanément un déplacement et une action qui se prolonge. En (5) corps et proforme manuelle gauche réfèrent toutes deux à l'oiseau. Le signe verbal exprime simultanément une relation spatiale entre l'oiseau et le cheval (l'oiseau regarde le cheval), qui comporte une trajectoire du regard vers un locus d'une part, et une localisation à partir des deux proformes manuelles (l'oiseau est perché sur la barrière).

Par contre, si proformes manuelle et corporelle, qui expriment chacune un procès, dans la simultanéité, ne réfèrent pas au même protagoniste, on a une construction simultanée complexe.

¹² Le signe précédent était (2)

Dans l'exemple (9) : *l'oiseau regarde le cheval qui s'éloigne.*



On a, par la proforme manuelle en mouvement, l'expression d'un éloignement par rapport à la proforme manuelle posée en repère et, par la proforme corporelle, l'expression d'une trajectoire du regard vers un locus, avec un état qui se prolonge (moue dubitative). De plus, ici comme en (5), la position de l'oiseau est donnée deux fois simultanément, par la proforme corporelle en mouvement et par une proforme manuelle fixe.

Dans ce signe, on a donc deux procès, deux actions qui engagent deux protagonistes différents : d'une part un déplacement du cheval par rapport à l'oiseau (le cheval s'éloigne), d'autre part un déplacement du regard de l'oiseau pour suivre le déplacement du cheval (l'oiseau le regarde).

Cette structure complexe se retrouve dans un signe comme :

(10) *Elle soulage le cheval en le soignant.*



La proforme corporelle cheval englobe le buste et la main droite fixe, alors que la main gauche, en double proforme manuelle de la vache, réalise un mouvement autour de la main droite posée en repère.

L'expression du visage et la tension vont progressivement s'apaiser tout au long du mouvement qui se prolonge. Cette composition exprime donc, simultanément, un état qui se modifie, celui du cheval, et une action de la vache par trajectoire par rapport à un repère (la patte du cheval).

Les deux procès concernent chacun un protagoniste différent : la main mobile : la vache, le corps expressif : le cheval.

Un procès et une modalité énonciative

Le signe processif, qui restitue les relations entre tous les éléments de l'énoncé, est aussi porteur de marques énonciatives. Littéralement, la place de l'énonciateur par rapport à ce qu'il dit. Cette position énonciative est portée par la valeur référentielle du corps : un protagoniste du processus exprimé, ou l'énonciateur lui-même en tant que « JE » de l'énoncé, que ce soit le signeur lui-même ou quelqu'un qui parle par lui (discours rapporté). Le corps du signeur – énonciateur, sa mimique et son regard, auront une valeur énonciative, que ne pourra pas porter le corps du signeur-élément de la relation prédicative. La direction du regard est ici aussi

déterminante, puisque le regard de l'énonciateur effectue un va-et-vient entre l'espace de signation et l'interlocuteur, alors que le regard d'un protagoniste ne rencontre jamais le regard de l'interlocuteur.

C'est ce qu'on trouve dans l'exemple (7) :



Dans ce signe processif, le regard du signeur est porté sur ses mains, yeux plissés, accompagné d'une moue qui exprime une action qui se prolonge. En fin de trajectoire il se porte sur l'interlocuteur. A la modalité durative portée par la mimique s'ajoute une modalité énonciative, quand le signeur interpelle son interlocuteur du regard.

Une marque énonciative est-elle un signe relateur ? Oui, au sens où elle instaure la relation intersubjective. C'est une modalité, qui s'ajoute à un signe. Composante de l'énoncé et de la constitution du signe. Elle ne rajoute pas une relation prédicative, mais s'ajoute à elle. Le buste du locuteur n'est pas proforme corporelle d'un des protagonistes de l'action exprimée, qu'il soit lui-même ou qu'il parle au nom de quelqu'un d'autre. Le point de vue sur ce qu'il dit est ainsi littéralement adressé à l'interlocuteur. La relation instaurée par ce regard se situe entre les co-énonciateurs, elle construit ce qu'on pourra appeler un espace énonciatif, qui devra être distingué de l'espace syntaxique construit à partir de relations spatiales entre des unités formelles.

2.3. Fonction de la simultanéité

Simultanéité de deux points de vue sur un même événement.

La séquentialité des procès a une importante fonction dans les textes narratifs. On l'associe le plus souvent à l'expression de la succession des actions. Or la séquentialité permet aussi d'exprimer la simultanéité de deux points de vue sur un même événement. En effet, il est très fréquent que le signeur alterne des signes processifs de mouvement interne et de mouvement en trajectoire, avec proformes corporelles puis proformes manuelles.

Ainsi, dans le corpus, la séquentialité n'est pas uniquement destinée à restituer le déroulement chronologique des actions. On trouve dans un moment clé du récit des alternances de proforme corporelle en action ou changement d'état, et des proformes manuelles en trajectoire par rapport à un lieu ou un repère.

Exemples de séquentialité de procès dans le corpus :

(11) *Séquence du cheval qui saute par-dessus la barrière.*



Ces signes qui se succèdent restituent deux points de vue et associent donc deux schèmes sémantico-cognitifs à partir d'un même événement. D'une part proforme corporelle et action qui se prolonge, sur la position et le mouvement interne du cheval, et d'autre part déplacement par rapport à un repère, la première fois à partir d'une proforme corporelle, puis de proformes manuelles.

En fait, ce sont les valeurs des mains qui permettent cette alternance, car le buste garde tout au long sa valeur anaphorique de proforme corporelle du cheval. L'alternance sert à exprimer l'aspect duratif, l'unité de temps entre deux procès complémentaires. La simultanéité avec la proforme manuelle et la proforme corporelle qui réfèrent au même protagoniste est du même ordre. Elle restitue cependant simultanément la synchronie des deux points de vue.

Construction syntaxique complexe

Par contre, la simultanéité avec deux protagonistes différents a une autre fonction. C'est celle de permettre d'exprimer une situation complexe, puisqu'on va retrouver le schéma de la structure causative : X fait que [Y en MOUV ou en CHANG].

Ceci est particulièrement clair dans l'exemple (10) : *elle soulage le cheval en le soignant*



La vache (main droite) fait que le cheval (buste et main gauche) se sent mieux.

On retrouve un schéma très voisin, avec des verbes de perception directe : X voit que [Y se déplace]. Cette construction est supportée par la trajectoire du regard vers un locus ou vers une configuration manuelle en mouvement, comme en (9) : *L'oiseau (buste et mimique) voit que le cheval (main droite) part au loin.*

Ce type de construction simultanée est très fréquent dans les récits. Citons quelques exemples tirés d'un autre corpus (NIC 11sep) :

(12) : *J'y ai vu un avion foncer dans un immeuble.*



Le signeur se raconte en train de regarder un écran de télévision : proforme corporelle, avec regard sur un locus. Il réalise en espace neutre les signes de [avion percuter] tout en maintenant ce regard avec une mimique d'étonnement qui s'accroît.

(13) : *J'ai vu des gens regroupés autour de l'écran de télévision.*



Toujours en proforme corporelle, le regard est porté sur le locus de la télévision, devant les mains. Les mains, en proforme manuelle, tournées vers ce locus, expriment une localisation par rapport à ce locus.

Le regard est porté sur un locus, point d'arrivée d'une trajectoire. Ce locus constitue un lieu, ou événement envisagé comme un lieu. Pour caractériser cet espace, les signes sont réalisés en espace neutre.

Ces exemples renvoient à la réflexion sur la modalité, puisque ce verbe de perception directe (VOIR) peut aussi apparaître comme un verbe modal, quand le buste du signeur n'est pas en proforme corporelle, mais en position énonciative. Le fait de regarder attentivement l'espace, ou d'interpeller par le regard en va-et-vient son interlocuteur peut ajouter un poids à l'assertion : *Je vois que... Tu vois bien que...* Le rôle du pointage par le regard dans les structures syntaxiques de la langue des signes reste encore à analyser plus finement, au regard de ces formalisations spatiales¹³.

¹³ Il y a là matière à une étude comparative sur l'utilisation des verbes de perception, en langue des signes et dans des langues orales, comme le français et l'anglais, où des phénomènes comparables semblent en jeu. Cela dépasse largement le cadre de notre propos actuel.

La construction simultanée avec deux protagonistes constitue donc une structure syntaxique complexe. Il resterait à voir si elle est effectivement acquise plus tard par les locuteurs. Elle témoigne en tout cas dans les récits d'un niveau élevé de maîtrise des possibilités offertes par l'iconicité de la langue.

En guise de conclusion, nous constaterons une nouvelle fois que la décomposition des signes en primitives et opérateurs spatiaux et agentifs apporte un cadre descriptif très fécond pour la syntaxe de la langue des signes. Le modèle théorique adopté nous oblige à distinguer les différents niveaux de description : niveau cognitif, niveau des opérations linguistiques et niveau des unités formelles. Il est alors possible de s'abstraire de l'effet d'image produit par la forme de la langue pour mettre en évidence les unités morpho-syntaxiques et leur combinaison dans des structures syntaxiques.

Bibliographie

- CUXAC C., 1996, *Fonctions et structures de l'iconicité des langues des signes. Analyse descriptive d'un idiolecte parisien de la LSF*, Thèse d'Etat, Université Paris 5.
- CUXAC C., 2002, *La LSF, les voies de l'iconicité*, *Faits de Langues* n°15-16, Ophrys, Paris.
- DESCLES J.-P., 1990, *Langages applicatifs, langues naturelles et cognition*, Hermès, Paris.
- ENGBERG-PEDERSON E., 1985, « Proformes en morphologie, syntaxe et discours », dans *Etudes Européennes en Langues des Signes*, EDIRSA, Bruxelles, pp. 35-52
- LANGACKER R., 1987, *Foundations of Cognitive Grammar.I. Theoretical Prerequisites*, Stanford, Stanford University Press.
- PEIRCE S. C., 1978, *Ecrits sur le signe*, Seuil, Paris.
- RISLER A., 1998 « L'iconicité en langue des signes et les procédés d'imagerie à la base de la définition notionnelle des catégories grammaticales de nom et verbe », dans *Cahiers du CISL*, n°13, Université Toulouse le Mirail, pp. 121-135.
- RISLER A., LEJEUNE F., 2004, « Trace des représentations cognitives et des opérations langagières dans la forme verbale en langue des signes française », dans *Sillexicales* n°4, Université Lille3, pp. 213-230.
- SALLANDRE M-A., 2003, *Les unités du discours en langue des signes française, tentative de catégorisation dans le cadre d'une grammaire de l'iconicité*, Thèse de doctorat, Université Paris 8.

PROCESSUS DE CREATION ET DE STABILISATION LEXICALE EN LANGUES DES SIGNES (LS) A PARTIR D'UNE APPROCHE SEMIOGENETIQUE

Ivani Fusellier-Souza

Université Paris 8 – UMR/CNRS 7023

Cet article a pour objectif d'apporter quelques pistes de réflexion concernant les procédés de construction du dire en langues des signes (LS), notamment dans le domaine de la création lexicale. Le raisonnement développé ici se situe dans un modèle sémiogénétique (Cuxac, 2000) ayant pour principe fondateur l'iconicité inhérente des LS. Ce modèle considère qu'en raison de la modalité visuo-gestuelle, l'ensemble des langues des signes, ayant subi une évolution diachronique de type ontogénétique (individu) ou phylogénétique (groupe), partage un certain nombre de caractéristiques communes.

Ces langues émergent d'un même processus cognitif – **processus d'iconicisation** – ancré dans l'univers perceptivo-pratique de l'expérience et déclenché par une intentionnalité sémiotique de communication. A partir de cette iconicisation première une bifurcation communicationnelle des visées (illustrative ou non) est attestée dans le processus évolutif de ces langues (Cuxac, 2000). Ces deux visées permettent la structuration du dire à partir de deux types d'unités linguistiques de sens : les structures de grande iconicité (SGI) et les signes lexicalisés.

Les études sur la création et le développement des langues des signes primaires (désormais LSP¹) (Kuschel, 1973 ; Kendon, 1980 ; Yau, 1992 ; Morford, 1996 ; Goldin-Meadow, 2003 ; Torigoe & Wataru, 2002 ; Fusellier-Souza, 2001, 2003, 2004), démontrent que les individus sourds vivant exclusivement en environnement entendant ont mis en œuvre des stratégies communicationnelles fondées sur le même **processus cognitif**. L'analyse du fonctionnement de ce processus, tel qu'il est affiché dans les LSP, permet de mettre en évidence des procédés linguistiques représentatifs des premières étapes de constitution des langues des signes communautaires.

Le contenu de cet article se focalise ainsi sur les principes structuraux et fonctionnels du *processus d'iconicisation* lorsqu'il est activé dans la création des signes gestuels à visée non illustrative (futurs candidats à stabilisation lexicale). A partir d'une récente étude (Fusellier-Souza, 2004) portant sur trois différentes LSP, nous allons, dans un premier moment, exposer certains mécanismes de création et de stabilisation lexicale propre aux LSP. Dans un deuxième temps, nous ouvrons une discussion sur les mécanismes analogues présents en LSP

¹ Ces systèmes linguistiques sont aussi désignés dans la littérature par les termes *homesigns*, *idiolectes gestuels* ou encore *langues des signes spontanées*.

et en deux LS communautaires : la LSF et la LIBRAS. Dans les quelques réflexions présentées ici, nous voudrions renforcer la pertinence du modèle sémiogénétique en essayant d'examiner de façon plus approfondie l'hypothèse d'un rapport structural de nature diachronique entre les structures de grande iconicité et les signes lexicalisés.

Iconicisation de l'expérience chez les sourds vivant en environnement entendant

Tous les enfants sourds profonds de naissance se développant dans un environnement social et disposant de toutes leurs facultés cognitives intactes vont se trouver à une période donnée de leur petite enfance dans une situation de « double contrainte » : celle d'avoir à dire et de ne pas le pouvoir. De cette situation émane un besoin de communication si fort que ces enfants instaurent un processus inverse qui consiste à devenir les créateurs d'un dire en direction de l'adulte (Cuxac, 2000).

Ce processus de création gestuelle se base sur des principes iconiques propre à toute LS. L'iconicité, présente dans les unités gestuelles, possède un rôle de signifiant différencié et fait référence à la représentation générale des différentes notions (entités, événements, schèmes conceptuels) du monde réel. Ainsi, lorsqu'il ne s'agit plus d'acquisition naturelle mais d'une création gestuelle spontanée, le *processus d'iconicisation* de l'expérience est mis en place comme étant une stratégie efficace dans la catégorisation du monde extérieur.

Au fur et à mesure du développement ontogénétique de l'individu, ce processus peut s'affiner et se restructurer (à condition que le système linguistique soit pratiqué dans le cadre familial et social de l'individu sourd) grâce à sa maturité cognitive et en fonction de la nature des échanges communicatifs entre le locuteur sourd et son entourage. Pendant ce processus évolutif, un code familial plus complexe s'installe et donne lieu aux langues des signes primaires (Fusellier-Souza, 2001, 2004) pratiquées par des adultes sourds avec un entourage exclusivement entendant. Ces langues peuvent atteindre un niveau élaboré de complexité à la fois fonctionnelle et formelle. Yau (1992) montre, par exemple, que certains locuteurs des LSP peuvent avoir à leur actif plus de 1500 signes dont la forme s'est stabilisée. La taille de ces stocks lexicaux est variable en fonction de la qualité de l'intégration sociale de l'individu sourd dans l'environnement entendant.

La forte similitude entre les formes gestuelles utilisées soit par l'enfant soit par l'adulte sourd montre que le processus cognitif utilisé est fondé principalement sur une mise en forme gestuelle de l'information à transmettre. Cette structuration *du dire* s'organise à partir de l'appréhension et de la reprise de formes saillantes, de la description de contours de formes et de tailles et enfin de la reprise iconique de scènes (actants – agent et patient – et déplacements). La valeur très générale de ce processus d'iconicisation de l'expérience permet de faire l'hypothèse que toutes les LS pratiquées actuellement dans les sphères micro ou macro communautaires ont eu pour point de départ des situations de communication similaires à celles observées chez les sourds pratiquant une LSP.

Sémiogénèse des langues des signes

On part de l'hypothèse que le processus d'émergence des langues des signes, à l'échelle communautaire, s'est déclenché à partir du contact de différents types de LSP pratiquées par des sourds au hasard de rencontres. Lors des premiers échanges, l'efficacité dans la communication était possible, d'une part grâce à des dispositifs linguistiques propres au canal visuo-gestuel et à la capacité des sourds à *anamorphoser* le réel au moyen de l'iconicisation de l'expérience ; d'autre part grâce à des aspects propres à la communication face à face : la

situation d'interaction, le contexte et le savoir partagé. A partir de la constance de rencontres et d'échanges, un code linguistique émerge ayant comme caractéristique : a) la condensation d'informations et b) la stabilisation des formes linguistiques communes et compréhensibles par le groupe. Par le biais de ce processus évolutif, chaque langue des signes, présente des marques propres et distinctives dans la catégorisation de l'expérience puisque la création et l'évolution des signes sont étroitement liées à l'ancrage perceptivo-pratique de l'environnement socioculturel dans lequel vivent les sourds. On observe que les signes lexicalisés sont les premiers traits particuliers d'une langue des signes déterminée.

Le développement sémiogénétique structural des langues des signes peut être analysé selon un continuum sur lequel au moins deux échelles communautaires sont situées. Nous avons d'une part, des langues des signes informelles non institutionnalisées, pratiquées au niveau micro communautaire par des petits groupes d'individus sourds (Jirou, 2000 ; Schmalin, 2001 ; Nyst 2003 ; Sandler *et al.*, 2005). D'autre part, des langues des signes pratiquées au niveau macro communautaire et ayant une histoire institutionnelle se déroulant sur deux périodes : a) une plus ancienne, datant de l'expérience éducative mise en place par l'abbé de l'Épée au 18^{ème} siècle (les LS des pays européens et la LS américaine) ; b) une plus récente, datant des 40 dernières années (les LS des pays en voie de développement). Dans la littérature, on trouve trois études des LS émergentes de façon institutionnelle : la LS Nicaraguayenne (LSN) (Kegl *et al.*, 1999), la LS Tunisienne pratiquée à Douz (Pizzuto, 2001) et la LS pratiquée à l'île Maurice (Gebert, 2003 et Dany, 2004).

Le modèle théorique de l'iconicité (Cuxac, 2000)

Dans ce modèle, le processus d'iconicisation de l'expérience constitue le tronc commun cognitif à partir duquel une bifurcation communicationnelle en deux visées sémiologiques distinctes s'est produite. D'une part, nous avons une visée illustrative consistant à « donner à voir tout en disant », « à montrer », « à passer dans le domaine sémiologique du comme ça » ; d'autre part, nous avons une visée non illustrative catégorisante consistant à dire tout simplement sans intention de « donner à voir ». Cette bifurcation de visées, déjà activée de façon intentionnelle par les sourds adultes pratiquant une LSP (Fusellier-Souza, 2004a) s'est accentuée et affinée fonctionnellement et formellement dans les LS communautaires ayant connu une histoire institutionnelle.

L'iconicité des langues des signes a été l'objet d'analyses approfondies dans ce modèle qui a abouti à une formalisation de différentes strates d'iconicité présentes dans la structure des LS. (Cuxac, 1996, 2000, 2003 ; Sallandre, 2003). D'abord, nous avons l'iconicité dite d'image formalisée à partir de structures déployées dans la visée illustrative. Ensuite, nous avons l'iconicité diagrammatique qui permet une exploitation linguistique de l'espace de réalisation de messages et régit de façon économique les relations inter-signes. Enfin, nous avons l'iconicité dégénérée, sans pertinence cognitive ni référentielle, qui entre en jeu dans la compositionnalité interne des signes lexicalisés.

Dire « en donnant à voir » avec visée illustrative

La visée illustrative s'active lorsque le locuteur sourd construit son discours avec l'intention de « donner à voir tout en disant ». Cette possibilité qu'offre le canal visuo gestuel découle des opérations cognitives propre à l'univers de l'imagerie cognitive (Kossylin, 1980 ; Paivio, 1986 ; Denis, 1989). Ces opérations se réalisent langagièrement en LS sous forme de structures, qu'on appelle structures de grande iconicité (SGI) regroupées par des opérations dites de transferts (Cuxac, 1985). Ces structures de transferts ont été largement décrites

(Cuxac, 1996 et 2000 et Sallandre, 2003 pour la LSF et Fusellier-Souza, 2004 pour des LSP). Nous listons ici rapidement les trois types de transferts de base :

Transferts de taille et / ou forme (TTF) : structures qui permettent de représenter des tailles et/ou des formes de différentes entités du discours (objets, lieux, personnages).

Transferts situationnels (TS) : structures qui « donnent à voir » des scènes figurant un déplacement spatial d'une entité discursive (impliquant nécessairement un procès) par rapport à un locatif stable fonctionnant comme repère.

Transferts de personne (TP) : structures qui reproduisent, en mettant en jeu le corps du locuteur, une ou plusieurs actions effectuées ou subies par un actant (humain ou animal et parfois inanimé) du procès de l'énoncé. Le locuteur s'efface du plan de l'énonciation et cède la place à la personne dont il parle. Ces structures sont nommées par la communauté des sourds au moyen des termes « rôle » ou « prise de rôle ». Dans la littérature, elles sont désignées également par d'autres terminologies : « levée de perspective » (sous une optique cognitiviste, Courtin, 1998), « référentiel shift » (Poulin & Miller, 1995), « role shifting » (Engberg-Perdersen, 1995) ou encore « surrogates » (Liddell, 2003).

Dire « sans donner à voir » avec visée non illustrative

La visée non illustrative a donné lieu d'une part, à l'émergence progressive de signes lexicalisés (ensemble d'unités significatives discrètes) et d'autre part, à une organisation et à une utilisation pertinente de l'espace. Les signes lexicalisés disposent d'une compositionnalité interne dans laquelle un type d'iconicité dégénérée, sans pertinence cognitive, favorise une organisation de type morphémo-phonétique (Cuxac, 2003). Toutes les LS disposent d'un stock de signes lexicalisés dont la forme s'est lissée économiquement à partir de différentes contraintes (articulatoires, linguistiques et discursives). La taille de ce stock lexical peut varier d'une LS à l'autre. Un aspect remarquable dans la structure de toutes les LS réside dans le fait qu'à défaut des signes lexicalisés lors de l'expression de contenus informationnels difficiles à transmettre, les locuteurs sourds ont toujours recours à la stratégie productive de « donner à voir », en réactivant le processus d'iconicisation comme une autre branche sémiologique exploitable. Le passage à la visée illustrative dans le but de construire un nouveau concept n'ayant pas de signes lexicalisés établit une forte corrélation entre les deux branches de visées en ce qui concerne les procédés de création de signes à valeur généralisante.

La corrélation entre les visées et l'hypothèse diachronique entre SGI et signes lexicalisés

L'hypothèse de la bifurcation ne détermine pas de frontières strictes entre les visées. Au contraire ce modèle théorique envisage trois types de rapports entre les deux visées : d'opposition, de complémentarité ou encore de recouvrement partiel ou même total (pour plus de détail voir Cuxac, 2003).

Au niveau cognitif, la notion de « bifurcation » ne doit pas être considérée au sens d'une opposition d'étanchéité cognitive, mais au contraire comme une complémentarité lors du traitement de l'information.

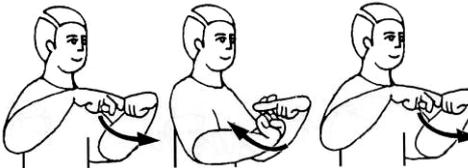
Au niveau fonctionnel, cette complémentarité est mise en évidence dans la sphère du discours à partir d'un rapport dynamique et structural entre les deux branches de la bifurcation.

Cuxac (2003) constate que certaines structures, comme par exemple deux sous-types de transferts de personne (pseudo-transferts personnels ou stéréotypes de transfert), peuvent être gouvernées par des visées distinctes. Ces structures permettent un détournement de la figurabilité, caractérisée par une visée de « donner à voir », vers des moyens d'atteindre une certaine généralité. L'identification de ce détournement se fait par l'absence de caractéristiques propres de la visée illustrative : rôle du regard (le garant de la visée)

participant à une nouvelle dynamique entre plan de l'énoncé et plan de l'énonciation, investissement corporel et mimiques faciales amoindris.

Au niveau formel, cette complémentarité favorise un recouvrement des visées. Certains signes lexicalisés fortement iconiques peuvent perdre de leur généralité et basculer dans une visée illustrative à condition que ces signes soient activés par le regard. Dans ce cas, ils ne catégorisent plus un concept général mais deviennent une entité spécifique de la situation énonciative, par exemple le signe lexicalisé hors visée [ARBRE] devient avec visée (regard porté vers le signe) « cet arbre-là ».

Ce modèle repose sur l'hypothèse d'une dérivation diachronique d'un certain nombre de signes lexicalisés résultant des structures de transferts déployées dans le cadre de routines. Ces routines se situent dans un état transitoire du processus de standardisation. L'observation de leurs conduites permet de tester la validité de l'hypothèse de la bifurcation. Cuxac (2003) évoque un exemple illustratif de ces routines. Il prend comme exemple le TS suivant : « un actant monte et s'assoit dans un véhicule qui démarre une fois la personne assise ». Ce TS en LSF, se caractérise par l'absence de variations inter-individuelles et une fréquence d'utilisation par les locuteurs. Ces caractéristiques permettent de postuler qu'il s'agit d'un TS exprimant une action routinière qui favorise la mise en forme linguistique de la notion de « départ en voyage ». Cette structure comparée au signe standardisé générique [MONTER, DANS, PRENDRE (un véhicule)] permet de supposer que la forme générique dérive, de façon diachronique, de la forme spécifique de la structure de TS déployée dans le cadre de routines. En LS brésilienne on observe la présence de signes lexicalisés² qui semblent dérivé de ce même processus diachronique :

[DEFILER]	[TRAPEZISTE]
	
TS : déplacement d'un actant + locatif stable	TS : actant en procès + locatif stable

Selon Cuxac, ces structures routinières fonctionnent comme des blocs de scripts (Schank et Abelson, 1977) dans une sorte de plan.

Dans notre étude (Fusellier-Souza, 2004) nous nous sommes penchée davantage sur cette hypothèse de dérivation diachronique puisque nous avons pu observer dans les trois LSP analysées une dynamique de condensation des signes émis au départ avec visée illustrative lors des discussions en discours spontané entre les locuteurs sourds et leurs interlocuteurs entendants.

L'étude de trois LSP pratiquées par des sourds brésiliens

Notre étude (Fusellier-Souza, 2004) portant sur trois LSP pratiquées par des sourds brésiliens en contact avec un environnement entendant avait pour objectif principal la recherche de voies d'accès à l'organisation proprement linguistique des LSP à partir du modèle sémiogénétique présenté précédemment. Cette étude s'est fondée sur une analyse descriptive à deux niveaux.

1. Morpho-phonétique et morpho-sémantique : analyse de l'organisation interne sublexicale des signes gestuels des LSP et des dispositifs de construction de sens et de créations lexicales.

² Source : dictionnaire de LIBRAS (Capovilla *et al.*, 2001).

2. Sémantico-syntaxique : analyse des mécanismes de construction des références actantielles, spatiales et temporelles.

La discussion entamée dans cet article se focalisera sur les résultats émanant de l'analyse morphosémantique et plus précisément sur des procédés de formation des signes gestuels et de créations lexicales.

Informateurs

Notre recherche s'appuie sur des données recueillies auprès de trois informateurs sourds brésiliens :

Critères	Josenildo	Ana Maria	Ivaldo
Age	26 ans	20 ans	53 ans
Scolarisé en milieu spécialisé	Non	Non	Non
Degré de surdité	Profond	Profond	Profond
Origine de la famille	Nord-est	Nord-est	Nord-est
Nombre de membres dans la famille	8 membres	10 membres	8 membres
Interlocuteur privilégié	Un frère	Une sœur	L'épouse
Insertion sociale/professionnelle	Oui – Travaille dans une pizzeria	Non – Mais très active à la maison avec une famille nombreuse	Oui – Vendeur de jus de fruits

Inventaire synthétique de données sur les informateurs

De ce tableau il est important de retenir les points convergents relatifs au profil de nos informateurs : adultes, surdité profonde, absence de scolarisation, présence d'un interlocuteur privilégié, insertion professionnelle ou sociale active.

Corpus analysé

Les données analysées proviennent d'un vaste corpus vidéo réalisé en 1998 et en 2001³. L'analyse s'est restreinte à des séquences de discours spontanés (récits de vie) produits par chaque locuteur en interaction avec des membres de la famille. Nous avons transcrit (système de transcription multilinéaire) 44 séquences thématiques produites par les trois locuteurs. Ce travail de transcription détaillée nous a permis d'extraire plus de 3000 occurrences de différents types de signes gestuels produits par le même temps discursif d'environ 15 minutes par locuteur.

Corpus	Corpus analysé (min/sec)	N° d'occurrences en productivité discursive
Ana	15 :43	935
Jo	15 :02	1 026
Ivaldo	15 :50	1 113
Total	0 :46:35	3 074

Totalité des signes gestuels (données brutes) par nombre d'occurrence en productivité discursive

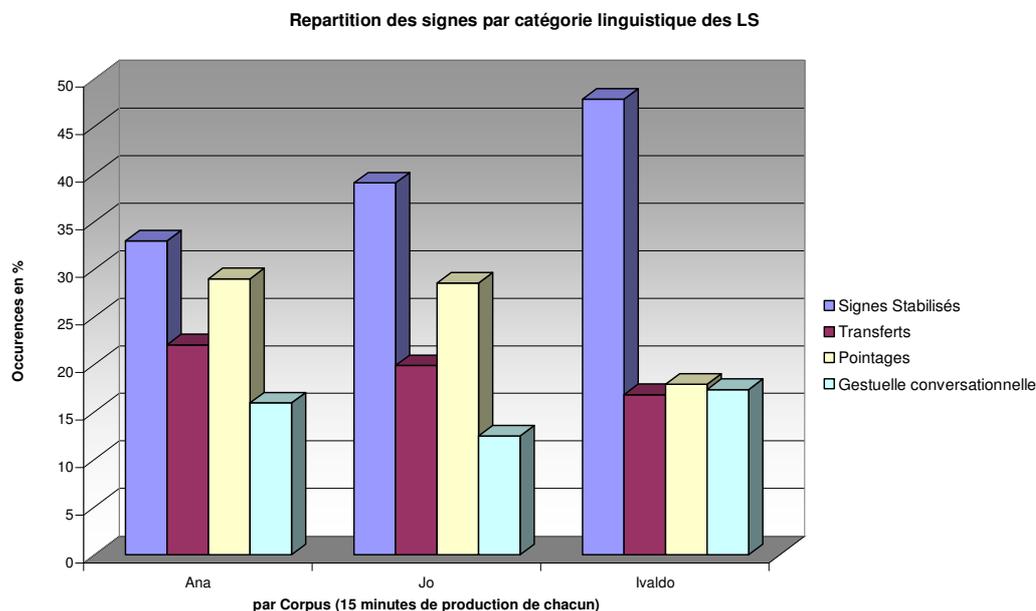
La transcription de données s'est basée sur une typologie des signes en quatre grandes catégories fonctionnelles à partir du modèle de Cuxac :

- Signes gestuels à valeur généralisante (signes stabilisés)
- Signes gestuels de Grande Iconicité (opérations et structures de transferts)
- Signes gestuels de pointages
- Signes gestuels ayant trait à la gestualité conversationnelle brésilienne.

³ Le recueil de données en avril 2001 a bénéficié de l'aide financière du projet LS-COLIN – programme Cognitique – Langage et cognition. <http://www.irit.fr/LS-COLIN>.

Aperçu quantitatif des données

Une analyse quantitative nous a permis de faire émerger la corrélation entre les différentes catégories de signes par corpus. La somme (en pourcentage) et le rapport entre les catégories sont illustrés par le graphique ci-dessous :



Répartition des signes gestuels des trois LSP par catégories linguistiques selon le modèle de Cuxac

Données qualitatives : mécanismes de construction de sens et de création lexicale

En nous basant sur des dispositifs de création lexicale en LSF proposés par Cuxac (2000), nous avons identifié dans les trois LSP de nombreux procédés de construction de sens et de création lexicale similaires à ceux attestés dans les LS communautaires. Deux types de signes gestuels entrent en jeu dans la construction du sens : les séquences minimales de réalisation caractérisées par les structures de grande iconicité et les signes gestuels à forme stabilisée. Avant d'illustrer les procédés observés dans les LSP, nous passerons rapidement en revue certaines réflexions émanant de la littérature concernant le rôle de ces deux types de signes dans la formation des signes gestuels en LS.

Mécanismes de formation des signes gestuels : approches théoriques

Trois principes propres à toute langue des signes (la compositionnalité morphémique des segments internes, la quadridimensionnalité du canal visuo-gestuel permettant l'utilisation pertinente de l'espace, la capacité cognitive des locuteurs sourds à « anamorphoser iconiquement » le réel) contribuent à la mise en route d'un dispositif complexe de formation des signes gestuels. Ce dispositif se déclenche à partir du processus d'iconicisation de l'expérience et implique la cooccurrence de deux types de signes gestuels proposés dans la littérature : les signes productifs⁴ et les signes lexicalisés. Les premiers se caractérisent, *grosso modo*, par une forte activation d'éléments iconiques de construction de sens de nature illustrative, les deuxièmes par un processus de désactivation de la visée illustrative avec la conservation des formes iconiques de type morphémique.

⁴ Les signes de nature productive ont bénéficié d'un statut structural élaboré au cours des recherches consacrées aux langues des signes.

Typologie et caractérisation des signes gestuels

Toutes les langues des signes pratiquées actuellement dans le monde se caractérisent par la coprésence des deux types de signes gestuels mentionnés précédemment.

Dans la littérature américaine, les premières études, centrées sur une phonologie descriptive, se sont focalisées uniquement sur les mécanismes de formation des signes lexicalisés⁵. L'intérêt linguistique pour les signes productifs s'est manifesté un peu plus tard avec des études portant sur a) l'analyse morphologique dérivationnelle (Supalla et Newport, 1978), b) l'analyse diachronique historique décrivant les processus de transformation phonologique (Frishberg, 1975), et c) l'étude du rôle de la transmission culturelle en ASL par des sociolinguistes.

Les premières études sur l'évolution diachronique des signes lexicalisés (Frishberg, 1975) se concentraient davantage sur la non-pertinence linguistique des signes productifs puisque ceux-ci disposaient d'une nature idiosyncrasique et instable. Ces signes étaient ainsi condamnés à disparaître en raison de la perte progressive de leurs aspects iconiques et de l'émergence du lissage de la forme donnant naissance à des signes lexicalisés. Très peu d'attention a été portée sur l'existence d'une relation structurale et fonctionnelle entre les deux types de signes dans le processus de création lexicale.

Mandel (1977) fait figure d'exception lorsqu'il propose un modèle d'analyse des dispositifs iconiques de création lexicale basé sur des critères formels. Cet auteur met en évidence l'existence d'un certain nombre de mécanismes iconiques disponibles en ASL et leur corrélation complexe avec la formation des signes lexicalisés.

Depuis une quinzaine d'années, de nombreuses études portant sur la nature linguistique des signes productifs ont proposé des analyses s'intéressant de plus près à leur fonctionnement. Ceci entraîna l'apparition de nouvelles terminologies pour désigner ce type de signes, comme on peut le voir dans le tableau synthétique ci-dessous :

Tableau synthétique des différentes typologies des signes gestuels			
Auteur		Typologie des signes gestuels	
Mandel (1977)	LS américaine	Signes iconiques	Signes figés (frozen)
Suppalla & Newport (1978) Frishberg (1975)	LS américaine	Classificateurs	Signes figés (frozen)
Johnston (1989)	LS australienne	Signes productifs	Lexèmes/signes standardisés
Yau (1992)	LS chinoise et LSPs	Séquence lexicale descriptive	Lexique morphologiquement économique
Collins-Ahlgren (1990) Engberg-Pedersen (1993)	LS Nouvelle Zélande LS danoise	Signes Polymorphémiques	Signes monomorphémiques
Cuxac (1996, 2000)	LS Française	Composants de structures de grande iconicité	Signes standards
Slobin <i>et al.</i> (2003)	LS américaine	« Polycomponential signs »	« Monocomponential signs »

Le but des premières recherches, notamment américaines, consistait à chercher un fonctionnement des signes productifs analogue au fonctionnement des classificateurs des langues vocales (Grinevald, 2003). La recherche s'est concentrée essentiellement sur les morphèmes manuels classificateurs fonctionnant comme une catégorie qui permettrait d'agencer des concepts dans des classes sémantiques. Cette idée générale, encore que partagée par de nombreux chercheurs travaillant sur les signes gestuels de type classificateurs,

⁵ « A central question for the analysis of ASL is to distinguish in the sign stream those gestures that constitute the lexical signs of ASL. » (Klima et Bellugi, 1979 : 15). Méthodologiquement, ces signes étaient plus formalisables par leur facilité d'identification avec la structure des langues vocales : mot lexicalisé/signe lexicalisé = concept. La variable iconique a été complètement écartée de ces premières analyses.

a été vigoureusement contestée ces cinq dernières⁶. Actuellement on s'intéresse davantage au fonctionnement des classificateurs dans une organisation polymorphémique entrant en jeu à différents niveaux linguistiques⁷.

Schembri (2003) signale l'importance de porter l'attention aux signes polymorphémiques non seulement quant à leur rôle morphosyntaxique, mais surtout quant à leur implication dans le processus de formation lexicale :

« these forms do not simply have a supplementary role in sign language, but are instead at “the heart of word formation devices and as such represent one of the most enduring aspects of language, the ability to create new lexical items. » (Schembri, 2003 : 20)⁸.

Dans son étude sur les LSP, Yau (1992 : 118) considère également que les signes productifs de nature iconique ont un caractère fondamental dans la construction du sens en LS : *« en excluant les éléments pantomimiques⁹ d'une LG [langue gestuelle], on se prive de sources d'informations indispensables sur le processus de création du langage gestuel »*.

Les signes productifs ont fait l'objet d'analyses approfondies dans le modèle théorique de l'iconicité et ont été formalisés à partir d'une typologie structurale et fonctionnelle des structures de grande iconicité. Le rôle de ces structures dans l'émergence des signes stabilisés (lexicalisés) a été soulevé et discuté abondamment dans le modèle linguistique proposé par Cuxac.

Structures de Grande Iconicité (SGI) dans la formation du signe gestuel : l'hypothèse d'une dérivation diachronique

L'originalité du modèle sémiogénétique de Cuxac (1996 et 2000) réside dans le fait que les SGI ont été formalisées à partir d'un découpage sémantique du fonctionnement du corps dans la construction du sens. Par conséquent, les SGI ne prennent pas uniquement en compte les signes de type manuel, mais aussi le rôle du corps encadrant la production de ces signes. Ce modèle postule que les SGI sont présentes transversalement à tous les paliers de structuration des langues des signes, pouvant jouer différents rôles fonctionnels, tantôt au niveau de la formation de signes, tantôt au niveau morphosyntaxique et discursif. Cuxac pose l'existence d'une relation du type diachronique entre les SGI et les signes lexicalisés et soulève l'hypothèse que de nombreux signes se sont standardisés après avoir été initialement des structures de grande iconicité (Cuxac, 2000 : 152).

Asymétrie qualitative et quantitative entre les SGI et les signes lexicalisés

Ces deux types de signes se caractérisent par une asymétrie à la fois qualitative et quantitative. D'une part, on observe que les SGI permettent la mise en forme linguistique de différents types de concepts (du plus simple au plus élaboré), de plus certaines opérations de transfert peuvent parfois véhiculer un énoncé complet. Cette mise en forme se réalise par l'activation de la visée descriptive/illustrative. D'autre part, les signes lexicalisés se définissent, la plupart du temps, au moyen d'une relation d'équivalence conceptuelle avec les mots des langues vocales dominantes et se caractérisent par un nombre plus limité. En conséquence, ces signes sont les premiers candidats à entrer dans un projet de

⁶ Pour une discussion détaillée, voir Emmorey (2001) et Schembri (2003).

⁷ Au niveau discursif, les signes dits classificateurs, désignés comme des proformes dans la théorie de l'iconicité, permettent la représentation des entités à partir de différentes propriétés des objets. La sélection des propriétés dépendra de ce qui sera mis en « focus » dans le discours (Sallandre, 2003).

⁸ Une partie de cette citation provient des idées de Schick (1990), cité dans Schembri (2003).

⁹ Le terme *pantomimique* fait référence aux structures de grande iconicité des LS.

conventionnalisation des LS (par exemple, lors de la création des dictionnaires, voir de Langhe, 2003).

Ces différences quantitatives et qualitatives entre les deux types de signes nous interrogent sur le rôle fondamental des SGI dans l'expression linguistique des concepts et sur la notion même de lexème dans la structure des LS. En effet, comme nous avons dit précédemment, l'originalité structurale des LS réside dans le fait qu'en l'absence des signes lexicalisés, les locuteurs sourds ont à leur disposition un ensemble de structures et stratégies communicatives permettant de construire leur dire de façon efficace et élaborée. Ces questions sont aussi soulevées par des lexicographes travaillant sur la documentation des signes des LS. Konrad (1999 et 2004), s'interrogeant sur le processus de lexicalisation en LS Allemande, constate une grande disparité entre le nombre réduit des signes standard (entre 3000 et 6000) et le nombre important des signes productifs (créés sur l'instant). On a observé aussi que dans un continuum de stabilisation/conventionnalisation, certains signes semblent se situer entre des formes libres et des formes complètement lexicalisées (stabilisées). De ce fait, ce phénomène de semi-lexicalisation est un problème délicat pour les lexicographes¹⁰. Johnston et Schembri (1999) présentent également une discussion détaillée autour de la notion de lexème en LS australienne.

Les concepts peuvent être décrits par un ensemble de signes ou mots

La représentation d'un concept par des mots/signes ne se fait pas de la même façon d'une langue à l'autre. Ce constat est d'autant plus frappant lorsqu'on passe d'une LS vers une langue vocale (ou *vice versa*). Il est couramment admis qu'un signe lexicalisé représente un concept unique ce qui n'est pas le cas pour les SGI. Pourtant, lorsque l'on passe d'une langue à l'autre, cet aspect tranché n'est pas aussi net. Par exemple, en LSF on observe, d'une part, que certains concepts, représentés en français par un seul mot, se traduisent par des signes composés : par exemple, « la morgue » = [CORPS] + [FROID] + [TS : *mettre dans un tiroir*]. D'autre part, des concepts en LSF exprimés par un seul signe (constitué par des morphèmes de sens) requièrent en français une mise en forme par composition de plusieurs mots, par exemple : « un escalier en colimaçon » = une seule structure [TF : *configuration/mouvement vertical en spirale*].

Un des aspects propres à la construction du dire en LS, et notamment en LSP, repose sur le fait que la mise en forme des concepts se réalise à la fois dans une visée illustrative (spécifique) et dans une visée non catégorisante (générique). L'articulation entre ces deux visées met en œuvre la dynamique diachronique du processus de création et de stabilisation lexicale en langue des signes.

Processus de création et de stabilisation lexicale en langues des signes

Le processus initial de création des signes puisé dans l'iconicisation de l'expérience se déploie selon au moins trois étapes.

Iconicisation première : généralisation d'un concept à partir de l'accumulation de spécificités ou de propriétés particulières du concept au moyen des SGI. Dans cette étape les signes sont posés comme formes.

Bifurcation des signes vers la généralité : basculement de la forme ou des formes vers une visée généralisante. Conservation des formes plus prototypiques du concept et suppression de certaines formes périphériques descriptives. Dans cette étape les signes ne sont plus posés comme formes.

¹⁰ A ce sujet voir l'article de Langhe (2003) à propos des problématiques autour de la construction d'un dictionnaire de linguistique de la LSF.

Evolution économique du signe et stabilisation avec conservation iconique : la forme est soumise dans le temps aux contraintes physiologiques qui la modifient tout en maintenant une charge iconique¹¹.

Dans une étape ultérieure de création lexicale (pour les langues des signes ayant subi une évolution diachronique ontogénétique ou phylogénétique), les signes déjà stabilisés participent à la construction et à l'émergence de nouveaux signes. Ceci peut se faire par des procédés de motivation ou remotivation des signes : 1) par la concaténation de signes stabilisés et 2) par un partage de fonctionnalités discursives entre les signes stabilisés (*thème*) et les structures de grande iconicité (*focus*)¹². Le processus initial et l'étape ultérieure décrites ci-dessus sont déjà présents dans la création des signes des trois LSP étudiées.

Processus de formation et de stabilisation des signes gestuels en LSP

Yau (1992) retrace quelques étapes du processus d'émergence des signes stabilisés dans les LSP de ses informateurs. Cet auteur soulève l'hypothèse que « *la naissance du lexique passe nécessairement par des séquences lexicales descriptives et, de plus, les lexies établies sont issues des composants de ces séquences lexicales* » (1992 : 178). Selon lui, la présence d'un *stade descriptif* est, de façon générale, essentielle pour garantir une transition vers un possible codage / décodage entre le créateur et ses interlocuteurs.

Dans l'analyse de nos données provenant de séquences de discours spontané nous avons pu observer de plus près la capacité sémiotique du locuteur sourd à « anamorphoser » le réel au moyen des SGI. La structure des signes gestuels en LSP se caractérise par une forte présence du *dire* de type illustratif. De ce fait, dans ces langues, la représentation linguistique d'un concept peut rendre compte de la diversité de formes du réel ancrées dans l'expérience perceptivo-pratique des locuteurs. Ce phénomène peut être illustré par la remarque de Kuschel (1973 : 23) concernant la LSP de son informateur : « Kangobai thus has a group of differentiated signs for animals, especially fishes. His description of their motions in the water turns his gestures into an almost cinematic rendition. »

Mécanismes de formation du signe gestuel dans les trois LSP étudiées

Encore que les trois LSP analysées disposent d'un certain nombre de signes stabilisés, la construction cohérente du sens advient surtout par les dispositifs illustratifs des SGI. Toutefois, cela ne veut pas dire que les locuteurs sont essentiellement dans le *montrer*, puisque nous avons constaté un processus économique de stabilisation lexicale dans la chaîne discursive. C'est-à-dire que la construction initiale d'un concept par des SGI peut subir une transformation économique dans le discours lorsqu'il réapparaît dans la suite discursive. Cela nous permet de considérer que le processus de bifurcation intentionnelle des visées est déjà activé dans le processus d'évolution des LSP.

L'aptitude au métalangage dans les LSP : exploitation consciente de la ressemblance

Selon Cuxac (2000), cette bifurcation communicationnelle se détermine lorsque le locuteur est capable d'inscrire son discours dans le cadre de deux visées sémiologiques distinctes. Une

¹¹ Sur la raison d'être de ce maintien, voir Cuxac (2000 et 2003), qui décrit en détails ce processus d'évolution économique des signes.

¹² Cuxac (2001 : 21-22) argumente plus en détail sur ces types de fonctionnalités discursives et donne l'exemple illustratif de la construction d'un nouveau concept en LSF : « carburateur », qui se construit essentiellement par des structures de focus (SGI) à partir de l'annonce du thème en signe standard [VOITURE] en LSF.

telle aptitude se déclenche grâce au développement des mécanismes métalangagiers (Gombert, 1996) mobilisés dans les pratiques communicatives. Ces mécanismes correspondent à différents niveaux de contrôle cognitif¹³ favorisant le traitement d'activités épilinguistiques (niveau symbolique et inconscient) et d'activités métalinguistiques (niveau symbolique et conscient).

Le développement de ces différents niveaux de contrôle cognitif permet de postuler un continuum de paliers de « consciences possibles ». Cuxac (2000 : 29) formule que « la visée iconisatrice est alors autant un métalangage qu'un langage qui s'est constitué à partir de l'exploitation consciente de la ressemblance ».

Cette aptitude au méta s'est manifestée dans de nombreuses parties de notre corpus. Nous avons observé que tous les locuteurs étaient attentifs à la compréhension de leur discours, notamment par le fait que l'enquêtrice ne partageait pas leur système linguistique. Par conséquent, la visée illustrative permettait à ces locuteurs non seulement d'exprimer de façon détaillée un concept ne disposant pas d'un signe stabilisé, mais aussi d'expliquer de façon métalinguistique un signe gestuel stabilisé présenté comme *thème*¹⁴ discursif. En voici un exemple tiré du corpus d'Ana : SEQ_05. La séquence débute par l'annonce d'un *thème* « jouer au volley » au moyen d'un signe semi stabilisé :

Corpus Ana : SEQ05				
(1)	(2)	(3)	(9) et (26)	
Durée : 3 sec.			Durée : 0,7" de sec	
				
Annonce du thème : [jouer au volley]			Reprise du thème par le signe morphologiquement économique : [jouer au volley]	

Fragments explicatifs au moyen des SGI				
(20)	(21)	(22)	(23)	(25)
				
Mains-----	-----	-----	E° bas---Enquêtrice--	E° devant-----S01
TS : locatif stable (filet) délimitation d'un terrain à deux côtés	TS : placement d'une équipe d'un côté du terrain	TS : placement d'une équipe de l'autre côté du terrain	TS : des équipes de chaque côté	TP : perspective du joueur qui lance le ballon + TS : mouvement de la trajectoire du ballon.

Fonctionnalités de signes à visée iconique et de signes stabilisés dans une séquence énonciative

L'enchaînement de ces fragments explicatifs en visée illustrative est encadré par le signe en voie de stabilisation [jouer au volley] qui fonctionne en tant que signe visant la

¹³ La dimension cognitive dans la description du méta a été posée par différents auteurs, voir notamment Courtin (1998), Courtin et Melot, (2000) concernant l'enfant sourd et Gombert (1996) concernant l'acquisition des langues.

¹⁴ Les termes « thématisé » et « thème » sont utilisés selon l'acception courante : élément dont on parle (à-propos, « aboutness »)

généralisation. Cet exemple illustre la dynamique énonciative des LSP dans laquelle le locuteur peut se placer soit dans un dire sans montrer soit dans un dire en donnant à voir. Dans le discours de nos locuteurs, le dire en donnant à voir se charge souvent d'une fonctionnalité explicative (métalinguistique).

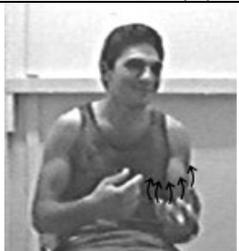
Dispositifs de création et de stabilisation des signes gestuels

La partie qui suit illustre, au moyen d'exemples tirés du corpus, certains procédés entrant en jeu dans la création et dans la stabilisation de signes gestuels. Dans un premier temps, nous mettons en évidence des procédés de création des signes basés sur trois types de rapports iconiques : 1) *reprise iconique* 2) *métaphorisation conceptuelle* et 3) *concaténation d'images illustratives*. Dans un deuxième temps, nous donnerons quelques exemples qui illustrent le phénomène de stabilisation dans le discours.

Formation des signes par reprise de formes iconiques

L'analyse des valeurs morphémiques¹⁵ du paramètre configuration/orientation manuelles nous a permis de dégager trois procédés iconiques de formation de signes gestuels : la reprise de formes par contour ou par globalité, la saisie de formes à partir de la façon dont une entité est manipulée dans l'univers de l'expérience et la reprise de taille et ou forme prenant en compte les propriétés de grandeur physique des entités. La juxtaposition des valeurs morphémiques de différents paramètres favorise également la création de nombreux signes gestuels utilisés dans les deux visées discursives. Trois types de rapports iconiques entrent en jeu dans la formation des signes à visée généralisante : iconicité globale, iconicité d'action et iconicité partielle (métonymique). En voici quelques exemples :

Iconicité globale : tous les paramètres de formation concourent à figurer gestuellement une forme référentielle catégorisée.

ANA_SEQ_03 : (103;107;108)	ANA_SEQ_06 : (92)	JO_SEQ_07 : (49)	IV_SEQ_09 : (1;10)
			
[Soleil]: reprise de forme sphérique	[Pâtes]: reprise de forme globale: allongée, mince et souple.	[cuire.cuit]: reprise de la forme sphérique des plaques de gaz.	[téléphoner/téléphone]: reprise de la forme du combiné téléphonique.

Signes formés par reprise de formes iconiques : iconicité globale

Iconicité d'action – les signes gestuels dérivent de l'imitation d'une action (par manipulation d'une entité). Ces signes peuvent être utilisés dans le cadre d'une visée illustrative au moyen des SGI : transferts de personne ou double transfert.

¹⁵ Pour une discussion plus approfondie voir Fusellier-Souza (2004) partie II - chapitre 1.

ANA_SEQ_03 : (21 ;23)	IV_SEQ_08 : (87)	IV_SEQ_10 : (10)	JO_SEQ : 09 : (17)
			
[balayer] : TP d'action avec morphème de saisie + mouvement.	[boire de l'eau de coco] avec morphème de saisie	[mixer] : Double transfert d'action avec morphème de reprise	[travail de distribution de fruits et [légumes] : TP d'action avec saisie + mouvement.

Signes formés par reprise de formes iconiques : iconicité d'action

Iconicité partielle (métonymique) : mise en jeu d'un ou de deux paramètres, ou reprise d'actions stéréotypées ou bien d'emprunts à la gestuelle brésilienne. Les exemples ci-dessous figurent dans les inventaires paramétriques et dans l'inventaire synthétique des signes :

La configuration	Emplacement corporel/spatial	Mouvement des mains	Stérotypes de TP et emprunt à la gestuelle brésilienne
[maison] [album photo] [ange] [embouchure du réservoir d'essence] [melon] [ballon] [volaille] [vaches, bœuf] [prison] [livre], [boîte]	[manger], [boire], [parler, dire, raconter], [voir, regarder], [penser], [souvenir], [cerveau], [intelligence], [difficile], [travail], [sourde], [écouter], [cœur], [visage], [famille], [vêtements], [beauté] [Dieu]	[terrain vallonné] [télévision] [manette de jeux vidéo] [partir] [s'en aller] [donner], [offrir] [lancer, jeter] [venir, s'approcher], [prendre] [augmenter] [tomber, descente] [fini, achevé], [vendre]	[peur, frileux], [fou] [danser], [draguer, flirter] [se bagarrer] [donner un temps] [voilà], [bon, bien], [argent] [appeler quelqu'un] [plus au moins], [à peu près] [victoire, champion] [vieux, vieillir], [punir] [tchatcher, conseiller] [en vacances], [se faire avoir]

Inventaire des signes formés par reprise de formes iconiques : iconicité partielle (métonymique)

Formation des signes par reprise des gestes de la culture environnante

Dans les trois LSP, la présence de signes gestuels partagés par la culture environnante est attestée. Dans la LSP d'Ivaldo et de Jo, certains signes à valeur stabilisée sont issus même d'extensions métaphoriques existant également dans des expressions de la langue vocale du pays et de la gestuelle brésilienne.

IV_SEQ_09 : (01) Durée : 0,1" et 1" sec	IV_SEQ_13 : (60) Dupree : 0,2" de sec.	IV_SEQ_08 : (23) Durée : 0,3" de sec.	IV_SEQ_08 : (44) Durée : 1 sec
			
Valeur de sens : [Radin, mesquin] Extension métaphorique : [grippe sou]		Valeur de sens : [envieux, ombrageux] Extension métaphorique : avoir de gros yeux	

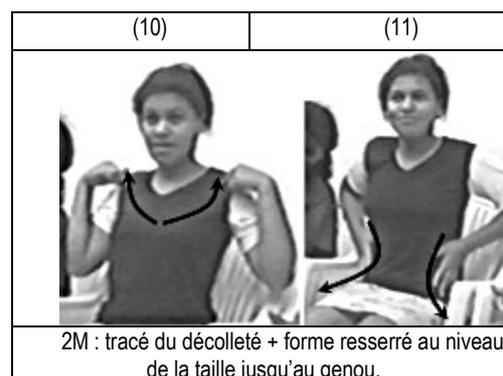
Signes formés par métaphorisation conceptuelle de la culture environnante

Ces signes sont des formes stabilisées puisque leur première apparition dans le discours est présentée sous une visée non illustrative (pas d'investissement du regard ni corporel). Dans les corpus d'Ivaldo et de Jo, la réalisation de ces signes hors visée a une durée inférieure à 2 dixièmes de seconde. Toutefois, dans le but de clarifier leur discours, les deux locuteurs vont reprendre leur signe sous une visée illustrative explicative. La reprise du signe « radin, mesquin » par Jo dure une seconde et prend la valeur suivante : « mon patron est radin comme ça » (regard porté rapidement vers les mains puis vers l'enquêtrice). Avec la même stratégie, Ivaldo reprend le signe « radin » pour montrer le caractère envieux de ses concurrents : regard en TP puis porté sur l'enquêtrice.

Construction de concept par la concaténation d'images illustratives

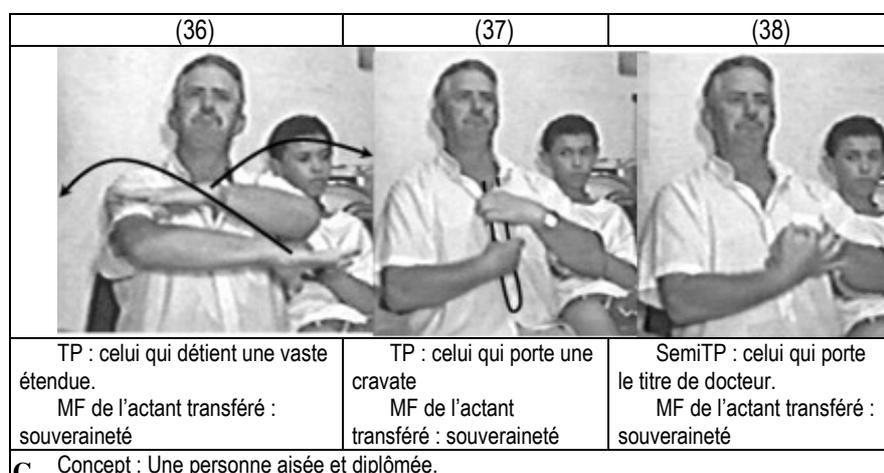
Les trois locuteurs construisent linguistiquement de nombreux concepts à partir de la concaténation d'images illustratives mises en forme par des SGI. Le concept se construit à partir d'une accumulation de spécifications, soit par une suite de TTF/TS (pour des entités concrètes ou abstraites), soit par une suite de TP ou un double transfert (pour des caractéristiques physiques ou fonctionnelles des individus). Dans ce type de construction, la visée illustrative s'inscrit dans une dynamique discursive spécifique puisque le regard participe, de façon alternée, à la construction des SGI et à l'interaction discursive visant la validation du dire. Ainsi, en fin d'émission de chaque indice (TTF ou PseudoTP), le regard du locuteur croise celui de l'interlocuteur et peut, en outre, être suivi des mimiques connectives et ou assertives (type phatème) permettant la vérification du message. Voici quelques exemples qui illustrent ces phénomènes :

Ana_SEQ_08 : « *Les robes pour un mariage* » - Dans cette séquence Ana présente trois modèles de robes qu'elle et chacune de ses sœurs porteront le jour du mariage d'une cousine. Chaque modèle est présenté par une suite de TF et TT. Cet exemple présente le prototype du concept utilisé dans la description globale des modèles. Ces fragments sont complétés par d'autres TT/TF pour donner des détails sur la longueur (jusqu'au genoux ou jusqu'à mi-cuisses) ou sur le type de manches (serrées contre le corps ou bouffantes avec petites rayures).



Construction de concepts par concaténation d'images illustratives : Ana_SEQ_08 : « modèles de robes »

Iv_SEQ_13 : « L'oncle Amauri » - dans cette séquence Ivaldo définit son oncle par des caractéristiques propres à sa condition sociale au moyen de pseudoTPs.



Construction de concepts par concaténation d'images illustratives : Iv_SEQ_13 : « être aisé et diplômé »

Dans la même séquence, d'autres pseudoTP (39-48) sont construits dans le but de spécifier : « un homme d'affaire » : *celui qui est assis sur un bureau (TP stéréotypé) entouré de livres* suite de TF/TS et TP d'action) + *celui qui fait du commerce* (Semi TP avec incursion du signe stabilisé [faire du commerce]).

Le signe gestuel en (38) désigne le concept de « docteur ». Nous avons observé que la valeur sémantique de ce signe peut être étendue à la description d'un statut social (le signe semble dénoter l'idée de « faire des études », « avoir des diplômes » ou encore « avoir un statut professionnellement éminent dans la société ». Une autre occurrence de ce signe a été trouvée dans la séquence 12 :

Iv_SEQ_12 : « La belle sœur sage-femme » – dans cette séquence, le signe [sage-femme] est présenté à travers les deux visées. Le signe ci-contre se présente comme thème en début de séquence. Ensuite, visant à clarifier son propos¹⁶, Ivaldo construit une suite explicative élaborée (15-27) en position de focus – à l'aide de TF/TT et TP – dans laquelle il installe une scène virtuelle pour simuler les conditions de travail de la belle-sœur.

(3)	(4)
	
TP (action) : mouvement de « retirer un bébé » + TP (action) : tapoter les fesses du bébé.	SS catégorique : [docteur]
Concept : métier de sage-femme (celle qui fait des accouchements)	

Construction de concepts par concaténation d'images illustratives : Iv_SEQ_12 : « sage-femme »

Iv_SEQ_16 : le fragment « le décès du père » présente également une suite remarquable de TT/TF et TS dans la construction du concept de la maladie du cancer : « rongement microbien au niveau des reins » + « tuméfaction du ventre et des jambes » + « puanteur » (Les images sont disponibles dans I. Fusellier-Souza (2004), volume 2; p. 192-236)

Les fragments descriptifs et illustratifs d'Ivaldo construits au moyen de SGI renvoient à une définition incontestablement authentique du concept de la maladie du cancer. Son explication en LSP est en parfaite adéquation avec les définitions de « cancer » et d'« infection » proposées dans le dictionnaire *Le Petit Robert* :

Cancer : [...] ce qui ronge, détruit ; ce qui prolifère de manière anormale [...]

Infection : [...] pénétration dans l'organisme de germes pathogènes, grande puanteur [...]

Ce dernier exemple illustre clairement le rôle fondamental des SGI dans la construction du sens. Alors qu'Ivaldo ne disposait pas d'un signe stabilisé pour désigner le concept de « cancer », cela ne l'a pas empêché d'expliquer la cause du décès de son père d'une manière précise et cohérente au moyen des SGI.

Evidence de stabilisation lexicale dans le discours

Dans certains passages du corpus, nous avons pu observer un processus de stabilisation lexicale dans le fil du discours. A partir d'une première description du référent au moyen d'une concaténation d'opérations de transfert, nous avons pu constater un processus de réduction de la séquence lors d'une reprise discursive. Ce processus semble obéir aux principes d'évolution économique propres aux LS : réduction des formes initiales avec maintien d'une charge iconique (conservation d'une forme saillante prototypique du concept). En voici deux exemples commentés :

¹⁶ Comme on a pu le voir précédemment, Ana fait de même pour expliquer l'action de [jouer au volley].

Jo_SEQ_14 : « Affaires de cœur de Manoël », fragments (37-39) : présentation du référent « jeux vidéo » par concaténation de formes par des SGI puis reprise du référent par une forme morphologiquement économique. L'économie est attestée 1) par la suppression des formes périphériques et redondantes et par le maintien d'une seule forme 2) par la réduction du temps de réalisation du signe.

(37)	(38)	(39)	(47)
Durée : 3 sec et 0,6" de sec			Durée : 0,9" de sec
			
TP (action) : config. « tenir la manette de jeux » + mouvement des pouces : « appuyer sur les boutons » + TF : forme carrée d'un écran + TP (action) : config. « tenir la manette de jeux » + mouvement des pouces : « appuyer les boutons »			TP (action) : config. « tenir la manette de jeux » + mouvement des pouces : « appuyer sur les boutons »

Stabilisation des signes dans le discours : Jo_SEQ_14 : « jeux vidéo »

Iv_SEQ_13 et SEQ_14 : dans les deux premières séquences ci-dessous, le locuteur fait référence au travail de « vente de jus de canne ». Dans la première – SEQ_13 (157, 158, 159) – le concept est construit à l'aide de trois séquences illustratives (SGI). Dans la seconde : SEQ_14 (14, 15) – une des séquences est supprimée. Pour finir en (18) le locuteur réalise une seule séquence illustrative caractérisée par une réduction du mouvement et l'élimination de la mimique aspectuelle durative.

SEQ_13 (157)	SEQ_13 (158)	SEQ_13 (159)	SEQ_14 (14)	SEQ_14 (15)	SEQ_14 (18)
Durée : 2 sec et 0,1" de sec			Durée : 1 sec		Durée : 0,5" de sec
					
DT ¹⁷ : configurations de 2 mains - reprises de formes : MG : forme allongée et arrondie « une tige de canne » ; MD : forme coupante + mouvement : « éplucher la tige de canne ». TS : MG : locatif stable : partie supérieure de la machine à presser la tige de canne. MD : reprise de forme de la « tige de canne » + mouvement (vers le bas) d'introduction dans la machine et processus de conversion (mimique faciale durative) PseudoTP : fin du mouvement (vers le bas) avec changement de configuration (transformation de la matière solide en liquide) + prolongement du mouv. (vers le haut) jusqu'à la bouche [boire]			TS : MG : locatif stable : partie supérieure de la machine à presser la tige de canne. MD : reprise de forme de la « tige de canne » + mouvement (vers le bas) d'introduction dans la machine et processus de conversion (mimique faciale durative) Changement de configuration + prolongement du mouvement (vers le haut) en direction de la bouche.		MG : locatif stable : partie supérieure de la machine à presser la tige de canne. MD : reprise de la forme de la « tige de canne » + mouvement rapide vers le bas en montant vers la bouche. Forme prototypique retenue.

Stabilisation des signes dans le discours : Iv_SEQ_13 : « vente de jus de canne »

Ces deux exemples mettent en évidence le principe d'économie linguistique et de stabilisation des formes dans la chaîne du discours. Le processus de stabilisation se caractérise par au moins quatre indices : a) réduction des séquences illustratives, b) moins d'investissement corporel, c) simplification de la forme, d) désactivation du paramètre du regard dans la construction de la forme.

Plusieurs autres exemples de ce type ont été trouvés dans les trois corpus. Toutefois, nous avons constaté que la LSP d'Ivaldo est celle qui utilise le plus ce mécanisme puisqu'Ivaldo est doté d'une grande capacité non seulement à représenter des concepts au moyen des SGI, mais aussi à les reprendre par des principes économiques tendant à inscrire les signes gestuels

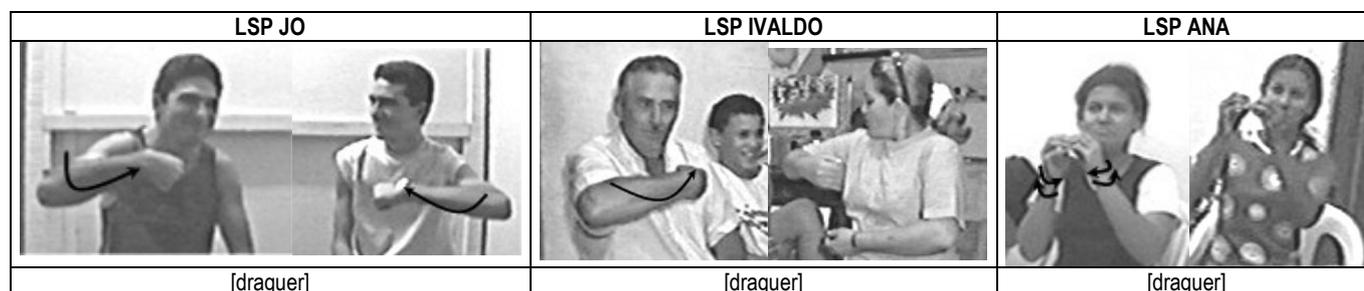
¹⁷ Légende des abréviations : DT (double transfert) ; MG (main gauche) ; MD (main droite) ; TS (transfert situationnel) ; TP (transfert de personne) ; mouv. (mouvement), E° (espace neutre)

dans une visée générique. La bifurcation des visées semble être bien installée dans sa langue des signes. L'aspect le plus intéressant de son discours réside dans son aisance et sa fluidité discursive à représenter un concept tant par une visée illustrative/descriptive que par une visée généralisante/catégorisante.

Facteurs externes entrant en jeu dans la formation du signe gestuel

L'intégration sociale et la nature des échanges communicatifs avec l'entourage sont déterminantes dans la qualité et la quantité du répertoire des signes gestuels de chaque LSP. Par exemple, Ivaldo et Jo, en raison de leur intégration dans le monde du travail, possèdent un grand nombre des signes destinés à représenter leurs fonctions et leur environnement professionnels. Dans la LSP de Jo, certains signes gestuels ont été créés pour rendre compte de ses activités concernant la récolte, la distribution de fruits et légumes, et la fabrication de pizzas. Le discours d'Ivaldo présente les différents métiers auxquels il a eu affaire depuis son enfance : « vente de gourmandises », « vente de jus de canne », « restauration rapide », « vente de jus de fruits ». La LSP d'Ana, même si son univers perceptivo-pratique se restreint à son environnement familial, se caractérise par un riche répertoire gestuel en ce qui concerne les tâches ménagères, les activités sportives dans le quartier, la vie religieuse et la vie en famille.

Nous avons observé que la formation des signes pouvait même subir l'influence de comportements liés à la variable sexe. Par exemple le signe stabilisé « draguer » présent dans les trois LSP a été constitué par le même ancrage perceptivo-pratique chez Ivaldo et Jo : « reprise d'une action prototypique de l'homme qui prend une femme dans ses bras » tandis que chez Ana le signe s'est constitué par une représentation moins engagée et plus métaphorique : « reprise de deux bouches qui s'embrassent ».



Signe [draguer] ayant subi une influence de la variable sexe

Processus d'iconicisation et lexicalisation : quelques exemples d'ancrage perceptivo-pratique commun aux LSP, à la LSF et à la LIBRAS

La confrontation de certaines formes gestuelles communes aux LSP et aux LS communautaires nous permet de restituer l'ancrage initial (émanant du processus d'iconicisation) de certains signes ayant connu un processus de stabilisation diachronique. On observe que l'ancrage perceptivo-pratique de l'expérience socioculturelle joue un rôle important dans la construction des concepts et leur mise en forme gestuelle.

Par exemple, le signe « ail » produit par Ana (SEQ_06) permet de rétablir l'ancrage initial du signe lexicalisé¹⁸ [AIL] en LIBRAS. Ce signe s'est constitué à partir de la reprise d'action motivée par la façon de « piler l'ail » répandue et utilisée largement dans la culture

¹⁸ Source : dictionnaire de LIBRAS (Capovilla *et al.*, 2001)

brésilienne¹⁹. La comparaison entre les deux signes permet de restituer la relation diachronique entre la production d'une séquence en visée illustrative explicative (l'exemple d'Ana) et la forme du signe lexicalisé en LIBRAS.

LSP ANA : SEQ_06 : La cuisine			LIBRAS		
« piler »	« éplucher »	« piler »	[AIL] « piler »		

Dans la construction du concept « menuisier » produit par Jo, on peut également observer une relation diachronique avec les signes lexicalisés de la LIBRAS et de la LSF qui se sont réduits économiquement au fil du temps :

LSP JO (SEQ_11) : Le patron et le travail au CEASA					
Bois (pointage)	« scier »	« lisser le bois »	« armoire »	« vêtement »	« armoire »
LIBRAS			LSF		
« arbre »	« scier »	« scier »	[MANUISIER] : « scier »		

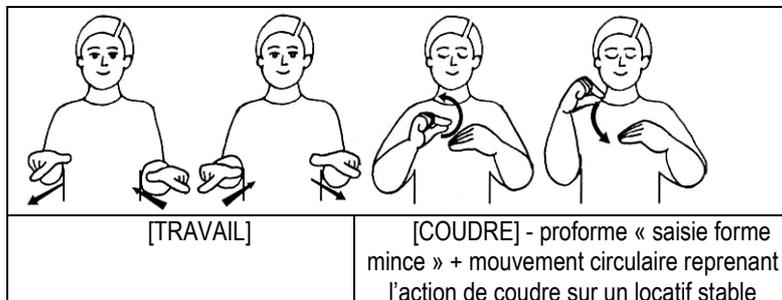
La mise en forme gestuelle du concept « billard » produit par Jo est aussi analogue à la forme lexicalisée en LSF et en LIBRAS. La constitution de ce signe s'est fondée également par un processus de reprise d'action où le corps représente iconiquement l'action de « jouer au billard ».

LSP JO : SEQ_11 : L'accusation	LIBRAS	LSF
« billard »	[BILLARD]	[BILLARD]

Dans la LSP d'Ivaldo, un certain nombre des signes faisant référence à différents métiers se sont constitués par de reprise illustrative des actions prototypées. L'analyse des signes de

¹⁹ Notons au passage qu'en LSF, la mise en forme du même concept n'a pas connu le même ancrage. La lexicalisation s'est produite par un procédé d'épellation.

métiers figurant dans les dictionnaires des LS communautaires révèle la présence de ce même procédé²⁰. Dans certains exemples, la description gestuelle d'Ivaldo était précédée par un signe à valeur généralisante donnant lieu à la construction de type « travail + quoi + séquence descriptive ». Ce type de construction est également attesté dans la construction lexicale des LS communautaires, comme on peut le voir dans le signe [COUTURIER] en LIBRAS :



Ces quelques illustrations mettent en évidence le rôle du processus d'iconicisation dans la construction linguistique de différents concepts. L'activation de ce processus met en œuvre des stratégies proprement créatives et élaborées de construction du dire dans une visée catégorisante. Le travail portant sur l'évolution diachronique des signes lexicalisés en LS communautaire (Bonnal, 2001) révèle l'importance capitale de prendre en compte les matrices iconiques de formes lexicales ainsi que les phénomènes de motivation, remotivation et surmotivation qui rentrent en jeu dans la création des signes lexicalisés.

Nous considérons que la recherche inter-linguistique de différents LS (à divers niveaux d'évolution) s'avère également un champ d'analyse pertinent pour la mise en évidence des liens entre le plan de la perception (expérience perceptive et socioculturelle), celui des représentations mentales (issus de l'imagerie visuelle) et celui de la mise en forme gestuelle (proprement linguistique) de l'information à transmettre.

Synthèse et discussion

L'analyse ici présentée a révélé que le processus initial d'iconicisation de l'expérience s'élabore selon une organisation bien structurée dans les LSP. L'existence de signes gestuels de type stabilisé et illustratif (SGI) témoigne du fait que la bifurcation des visées est déjà activée dans ces langues. L'asymétrie qualitative et quantitative entre ces deux types de signes est analogue à ce qui a été observé dans les LS communautaires. Les signes stabilisés sont moins nombreux et se caractérisent par une visée généralisante du concept. Les signes s'intégrant dans les SGI sont très productifs et participent activement à la construction du sens. Ces SGI jouent deux grands rôles fonctionnels dans les LSP :

- Sur le plan de la construction linguistique des concepts, les SGI permettent une mise en forme linguistique illustrative et descriptive des contenus à transmettre.
- Sur un plan métalinguistique, les SGI peuvent être activées et réactivées consciemment afin de revenir sur la définition d'une forme gestuelle stabilisée.

Les résultats exposés ici dévoilent une remarquable dynamique de stabilisation économique dans le fil-même du discours. Ce constat remet en question le principe selon lequel l'évolution et la stabilisation de formes dans les LS requièrent du temps. Ce même phénomène est aussi attesté dans une LS micro-communautaire pratiquée à M'bour au

²⁰ Pour la LSF, voir les signes décrits dans le dictionnaire d'IVT : [SERVEUR]; [CORDONNIER]; [BOULANGER]; [MECANICIEN]; [AJUSTEUR]; [EMPLOYÉ DE BUREAU]; [DESSINATEUR]; [CUISINIER].

Sénégal (Jirou, 2000) et aussi dans des communications signées exolangues mises en pratique lors de rencontres entre sourds pratiquant différentes LS (Monteillard, 2001 et 2005).

La mise en évidence de cette relation diachronique immanente entre SGI et stabilisation lexicale, nous amène à la question même du rôle du *lexique* dans l'organisation discursive en LS. L'idée que les LS possèdent un lexique *trop pauvre*²¹ revient souvent dans le terrain éducatif des sourds. Cette représentation est accréditée par le fait que de nombreux dictionnaires de LS ne dépassent pas dix mille entrées²², nombre dérisoire si l'on considère qu'un dictionnaire comme *Le Petit Robert* comporte 60.000 mots. On pourrait alors en déduire que les LS ne permettent pas de tout dire. Pourtant, il suffit d'être en présence de conférenciers sourds abordant les thèmes les plus élaborés et abstraits ou d'interprètes capables de restituer intégralement des contenus en langues vocales d'une grande complexité, pour se rendre compte de la richesse structurale de l'organisation du sens en LS. On s'aperçoit que cette organisation ne relève pas de l'existence d'un grand nombre d'unités lexicales standardisées, mais d'un procédé de reconstitution des concepts directement à partir des SGI (Quipourt & Gache, 2003 ; Jeggli, 2003). Ce procédé est fondamental dans le processus de transfert de connaissance en LS. G. Bouchauveau (2001)²³, expliquant la naissance du signe standard [GEOLOGIE], met en lumière le mécanisme de reconstitution du concept à partir des SGI. L'explication se fonde sur une visée hautement métalinguistique et illustrative :

[GEOLOGIE] = représentation du globe terrestre coupé en deux (proforme sphérique + mouvement de couper en deux parties), placement de l'écorce terrestre, les strates, les noyaux, les phénomènes volcaniques et le magma qui remonte à la surface (suite de TS).

On pourrait dire que son explication relève plus de ce que l'on trouve dans les encyclopédies illustrées que de la définition d'un dictionnaire.

Eu égard à l'asymétrie fonctionnelle entre les signes lexicalisés et les SGI, on pourrait se demander si la construction du dire en LS ne devrait pas être conçue à partir de grandes structurations de type morphémique déployées par les SGI d'une part et par la compositionnalité interne des signes lexicalisés d'autre part (Cuxac, 2003). La prise en compte de cette organisation favoriserait davantage un travail de refonte de dictionnaires *LS* ⇔ *langues vocales* à partir d'entrées plus convenables à l'organisation morphémique des LS.

Conclusion

L'étude des LSP centrée sur le phénomène de création lexicale nous a fourni des indications précieuses sur le processus initial restituant la façon dont les signes émergent et se stabilisent dans les LS. Les quelques procédés mis en évidence dans le cadre de cet article permettent de réaffirmer la pertinence de l'approche sémiogénétique d'analyse de différents niveaux de LS.

En guise de conclusion, nous tenons à souligner que les parallélismes émergeant entre la structure des LSP et celle des LS communautaires proviennent non seulement du fait que ces langues se réalisent par la même modalité mais aussi de la présence de contraintes et de principes économiques résultant des fonctionnalités (cognitives et communicatives) propres aux langues humaines en général, telles celles proposées par Frei (1929) et reprises par Slobin (1977) : a) exécuter et interpréter le message selon des dispositions propres à l'espèce

²¹ Pour une discussion critique liée à ce problème, voir Bras (2001).

²² La plupart des stocks d'entrées lexicales des dictionnaires des LS se situent entre quatre mille et cinq mille entrées. Le Dictionnaire de la LIBRAS (Capovilla *et al.*, 2001) arrive à neuf mille entrées lexicales, mais ayant pour entrée principale les mots du portugais écrit.

²³ Conférencier Sourd à la Villette (Paris), dans l'émission *L'œil et la main* du 08/12/2001 intitulée « Signes de Vie ».

humaine ; b) être clair et précis ; c) être efficace et synthétique ; d) être expressif. Les LSP disposent ainsi des moyens authentiquement linguistiques d'exprimer et de compacter l'information conceptuelle et expérientielle visant une communication efficiente et expressive.

Bibliographie

- BONNAL F., 2001, « L'élaboration d'un dictionnaire étymologique et historique de la LSF », dans *Actes du Colloque de la Journée d'Etudes sur la LSF* du 19 nov. 2001, Université du Mirail, Toulouse, pp. 19-26.
- BRAS G., 2001, « La LSF : un lexique trop pauvre ? », dans *Actes du Colloque de la Journée d'Etudes sur la LSF* du 19 nov. 2001, Université du Mirail, Toulouse, pp. 53-69.
- CAPOVILLA F. C., RAPHAEL D. W., 2001, *Dicionário Enciclopédico Ilustrado trilingue de língua de Sinais Brasileira*. Volume I e II. 2a edição, Editora da Universidade de São Paulo, Imprensa Oficial do Estado.
- COLLINS-AHLGREN M., 1990, « Word formation processes in New Zealand Sign Language », dans Fischer S. D., Siple, P. (eds), *Theoretical issues in Sign Language Research*, Vol. 1. Linguistics, Chicago, London, Univ. of Chicago Pr., pp. 279-312.
- COURTIN C., MELOT A. M., 2000, « Sign language and access to metarepresentation », dans *International Journal of Psychology (IUPsyS)*, n°35 (3/4), pp. 63-89.
- COURTIN C., 1998, *Surdité, langues des signes et développement cognitif*, thèse de doctorat en Psychologie cognitive, Université Paris V.
- CUXAC C., 1985, « Esquisse d'une typologie des Langues des Signes », dans Journée d'études n°10, 4 juin 1983 : *Autour de la Langue des Signes*, Université René Descartes, Paris, pp. 35-60.
- CUXAC C., 1996, *Fonctions et structures de l'iconicité des langues des signes*, thèse de doctorat d'Etat, Université René Descartes, Paris V.
- CUXAC C., 2000, « La langue des signes française (LSF) ; les voies de l'iconicité », dans *Faits de Langues* 15/16, Ophrys, Paris, pp.47-56.
- CUXAC C., 2001, « Les langues des signes : analyseurs de la faculté de langage », ILE 15, pp. 11-36.
- CUXAC C., 2004, « Phonétique de la LSF : une formalisation problématique », dans *Silexicales 4 Actes du Colloque Linguistique de la LSF : Recherches actuelles*, Université de Lille 3, 23-24 septembre 2003, pp. 93-113.
- DANY A., 2004, « From Home Sign to Sign Language : The Case of Mauritian Sign Language », paper presented on TIRLS colloquium 2004, Spain, http://www.ub.es/ling/tislr8/program_cat.html.
- DE LANGHE O., 2003, « Création d'un dictionnaire de linguistique en LSF : problématique et premier essai », dans *La nouvelle revue de l' AIS* 23, Editions du CNEFEI, pp. 43-48.
- DENIS M., 1989, *Image et cognition*, Presses Universitaires de France, Paris.
- EMMOREY K., 2001, *Language, Cognition, and the Brain : Insights from Sign Language Research*, Lawrence Erlbaum Associates, Hillsdale, New Jersey.
- ENGBERG-PEDERSEN E., 1993, *Space in Danish Sign Language. The Semantics and Morphosyntax of the Use of Space in a Visual Language*, SIGNUM-Verlag, Hamburg.
- ENGBERG-PEDERSEN E., 1995, « Point of View Expressed Through Shifters », dans K. Emmorey & Reilly J. (eds), *Language, Gesture, and Space*, Lawrence Erlbaum Associates, Hillsdale, New Jersey, pp. 133-154.
- FREI H., 1929, *La grammaire des fautes*, Ennoia, Rennes.

- FRISHBERG N., 1975, « Arbitrariness and iconicity : historical change in American Sign Language », dans *Language* 51, pp. 676-710.
- FUSELLIER-SOUZA I., 2001, « La création gestuelle des individus sourds isolés : de l'édification conceptuelle et linguistique à la sémiogenèse des langues des signes », dans *AILE* 15, pp. 61-95.
- FUSELLIER-SOUZA I., 2004a, « Analyse linguistique du couple regard/pointage dans la construction de la référence discursive en Langue des Signes Primaires », dans *Actes du Colloque « Linguistique de la LSF : recherches actuelles »*, Université de Lille 3, 23-24 septembre 2003, pp. 153-171
- FUSELLIER-SOUZA I., 2004b, *Sémiogenèse des Langues des Signes. Etude de langues des signes primaires (LSP) pratiquées par des sourds brésiliens*, thèse de doctorat, Université Paris 8.
- GEBERT A., 2003, *Projet de développement de la langue des signes mauricienne*, INJS, Ministère de la Sécurité sociale, National Council for the Rehabilitation of Disable People, Society for the Welfare of the Deaf, Paris.
- GOLDIN-MEADOW S., 2003, *The Resilience of Language. Essays in developmental psychology*, Psychology press, New York.
- GOMBERT J.-E., 1985, *Le développement métalinguistique*, Presses Universitaires de France, Paris.
- GOMBERT J.-E., 1996, « Activités métalinguistiques et acquisition d'une langue », dans *AILE*, n° 08, Association Encrages, Paris, pp. 41-55.
- GRINEVALD C., 2003, « Classifier Systems in the Context of a Typology of Nominal Classification », dans K. Emmorey (ed.), *Perspectives on Classifier Constructions in Sign Languages*, Lawrence Erlbaum and Associates, Mahwah, N.J., pp. 91-110.
- JEGGLI F., 2003, « L'interprétation français/LSF à l'Université », *Langue Française*, 137, pp. 114-123.
- JIROU G., 2000, *Analyse descriptive du parler gestuel des sourds de M'bour (Sénégal)*, mémoire de maîtrise en Sciences du Langage, Université Paris 8.
- JOHNSTON T. A., 1989, *Auslan : The Sign Language of the Australian Deaf community*, The University of Sydney, unpublished Ph.D. dissertation.
- JOHNSTON T., SCHEMBRI A., 1999, « On defining lexeme in a signed language », dans *Sign Language and Linguistics* 2 (2), pp. 115-185.
- KENDON A., 1980, « A description of a deaf-mute sign language from the Enga Province of Papua New Guinea with some comparative discussion. Part I: The formational properties of Enga signs », dans *Semiotica* 31, pp. 1-32 ; Part II: The semiotic functioning of Enga signs, *Semiotica* 32 pp. 81-117 ; Part III: Aspects of utterance construction, *Semiotica* 32, pp. 245-313.
- KLIMA E., BELLUGI U., 1979, *The signs of language*, Harvard University Press, Cambridge.
- KONRAD R., 1999, « Eine Gebärde ist eine Gebärde ist eine Gebärde. In der Gebärdensprachlexikographie nichts Neues ? ». [A sign is a sign is a sign. Nothing new in sign language lexicography ?] dans *Das Zeichen*, 50, pp. 654-657.
- KONRAD R., 2004, « Analyse lexicale de la Langue des Signes Allemande (DGS) comme base de la production des dictionnaires spécialisés », Université Hamburg : Institut für Deutsche Gebärdensprache und Kommunikation Gehörloser, communication orale à l'Université de Paris 8, mars 2004.
- KOSSLYN S. M., 1980, *Image and Mind*, Harvard University Press, Cambridge.
- KUSCHEL R., 1973, « The silent inventor : The creation of a sign language by the only deaf-mute on a Polynesian island », dans *Sign Languages Studies*, vol. 3., Gallaudet University Press, Washington.

- LIDDELL S., 2003, *Grammar, Gesture, and Meaning in American Sign Language*, Cambridge University Press.
- MANDEL M., 1977, « Iconic devices in American Sign Language », dans *On the other hand. New perspectives on American Sign Language*, Academic Press, New York.
- MONTEILLARD N., 2001, « La langue des signes internationale. Aperçu historique et préliminaires à une description », dans *AILE* 15, pp. 97-112.
- MOODY B., 1986, *La Langue des Signes, dictionnaire bilingue*, Tome II et III, IVT (eds), Vincennes, Paris (2ème édition, 1997).
- MORFORD J.-P., 1996, « Insights to language from the study of gesture : a review of research on the gestural communication of non-signing deaf people », dans *Language & Communication*, vol. 16, n° 02, Pergamon, London, pp. 165-178.
- NYST V., 2003, « The phonology of name signs : a comparison between the sign languages of Uganda, Mali, Adamorobe and the Netherlands », dans Baker *et al.* (eds) *Cross-linguistic perspectives in sign language research*, Signum, Hamburg, pp. 71-80.
- PAIVIO A., 1986, *Mental Representations : A Dual Coding Approach*, Oxford University Press, New York.
- PIZZUTO E., 2001, *La gestualité corporea come primitivo della comunicazione e del linguaggio*, texte du projet lancé dans le cadre des projets AGENZIA2001 du Conseil National de la Recherche (CNR) Italien, document non publié.
- POULIN C., MILLER C., 1995, « On Narrative Discourse and Point of View in Quebec Sign Language », Emmorey K. & Reilly J. (eds), dans *Language, Gesture, and Space*, Lawrence Erlbaum Associates, Hillsdale, New Jersey, pp. 117-132.
- QUIPOURT C., GACHE P., 2003, « Interpréter en langue des signes : un acte militant ? », dans *Langue Française* 137, pp. 105-113.
- SALLANDRE M.-A., 2003, *Analyse linguistique de la LSF selon une grammaire de l'iconicité*, thèse de doctorat, Université Paris 8.
- SANDLER W., MEIR I., PADDEN C., ARONOFF M., 2005, *The emergence of grammar : Systematic structure in a new language*, Jeremy A. Sabloff (eds), University of Pennsylvania, Philadelphia.
- SCHANK R. C., ABELSON R. P., 1977, *Scripts, plans, goals and understanding*, Erlbaum, Hillsdale.
- SCHEMBRI A., 2003, « Rethinking “classifiers” in signed languages », dans Emmorey K. (ed.), *Perspective on Classifier Constructions in Sign Languages*, Lawrence Erlbaum Assoc., pp. 3-34.
- SCHMALING C., 2001, « ASL in Northern Nigéria : Will Hausa Sign Language Survive ? », dans Dively, V., Metzger, M., Taub S., Baer A.M (eds), *Signed Languages*, Gallaudet University Press, Washington.
- SLOBIN D. *et al.*, 2003, « A cognitive/functional perspective on the acquisition of “classifiers” », dans Emmorey K. (ed.), dans *Perspective on Classifier Constructions in Sign Languages*, Lawrence Erlbaum Assoc., pp. 271-296.
- SLOBIN D., 1977, « Language change in childhood and in history », dans Macnamara J. (ed.), *Language learning and thought*, Academic Press, New York, pp. 185-214.
- SUPPALLA T., NEWPORT E., 1978, « How many seats in a chair? The derivation of nouns and verbs in American Sign Language », dans Siple P., *Understanding language through sign language research*, Academic Press, New York, pp. 91-132.
- TORIGOE T., WATARU T., 2002, « A descriptive analysis of pointing and oral movements in a home sign system », dans *Sign Languages Studies*, vol. 2, spring n°03, Gallaudet University Press, Washington, pp. 281-295.
- YAU S.-C., 1992, *Création Gestuelle et début du Langage – Création de langues gestuelles chez les sourds isolés*, Langages Croisés, Hong Kong.

LE JEU SYNTAXIQUE DES PROFORMES ET DES ESPACES DANS LA COHESION NARRATIVE EN LSF

Agnès Millet

Laboratoire Lidilem – Grenoble 3

Introduction

Au plan international, les recherches portant sur la narration dans les langues signées (LS) sont très rares, et la très grande majorité des travaux – pour ne pas dire la totalité – portent sur la syntaxe de la phrase¹ (entre autres : Neidle *et al.*, 2001 ; Dubuisson, 2000 ; Parisot, 2004). Au plan national, on doit à Cuxac (2000) d'avoir décrit les structures narratives de la LSF en termes de « structures de grande iconicité ». On a souligné ailleurs (Millet, 2002) tous les apports de Cuxac à la connaissance du fonctionnement linguistique de la LSF, tout en contestant son modèle théorique, qui, s'il a le mérite de prendre en compte l'iconicité des LS, amène à opposer deux sphères linguistiques – « le lexique standard » d'une part et « les structures de grande iconicité » d'autre part –, dont on voit mal comment elles ne constitueraient pas un système linguistique unique cohérent et dynamique, les corpus de LSF mettant bien en évidence une complémentarité et une utilisation conjointe de ces deux sphères.

Depuis quelques années, je tente de rendre compte de cette dynamique globale (Millet 2002, 2004, 2005) en m'appuyant sur deux convictions essentielles – ou si l'on préfère postulats – que je souhaite énoncer brièvement ici.

- En accord avec Cuxac, il m'apparaît que l'iconicité – et la spatialité – doivent être prises en compte *en tant que telles* dans l'analyse syntaxique des LS, faute de quoi on aboutit à des formulations assez étranges qui font que, par exemple, des positions spatiales liées aux flexions verbales sont traitées comme des « préfixes sujet » et des « suffixes objet » (Neidle *et al.*, 2001 : 33). Cette analyse représente effectivement un coup de force des linguistiques dominantes sur les langues gestuelles : la spatialité n'y est pas traitée en tant que telle, mais est assimilée, par le biais des concepts linguistiques utilisés, au fonctionnement des langues vocales. On préférera de loin, comme c'est le cas de nombreux chercheurs, gloser l'espace

¹ D'ailleurs très souvent dans le cadre de la grammaire générative qui ne paraît pas être le cadre théorique le plus pertinent en la matière, les opérations de délinéarisation de la chaîne parlée propre à cette théorie paraissant plutôt plaquée artificiellement sur une langue gestuelle nécessairement plus globale.

comme un espace sémantico-syntaxique qui ordonne *spatialement* les relations entre les éléments (Bellugi et Klima, 1979 ; Johnston, 1992).

- En désaccord avec Cuxac, il me semble néanmoins que les concepts forgés par la linguistique au fil d'un siècle d'existence ne sont pas tous à exclure pour la description des LS, même si le fonctionnement iconique et spatial amène nécessairement à en forger de nouveaux. L'aboutissement de ce refus de décrire les LS avec les outils de la linguistique se concrétise, à mon sens, lorsque ces langues sont glosées avec des termes relevant de la sémiologie théâtrale ou filmique² ou lorsqu'elles sont perçues comme la matérialisation – ou la visualisation – d'opérations cognitives (Risler, 2000 ; Cuxac, 2001), ce qui au bout du compte me paraît remettre en cause leur statut de langue³.

Je reformulerai donc la dichotomie de Cuxac exposée plus haut en termes strictement linguistiques, à savoir l'opposition, posée par Emile Benveniste, « discours (ou dialogue) / récit » qui me paraît extrêmement structurante en LSF, puisque les procédés syntaxiques – même s'ils restent profondément identiques dans leur dynamique – s'y différencient sensiblement en ce sens que dans l'instance de discours les espaces sont pré-sémantisés⁴, tandis que dans l'instance de récit, le narrateur – adoptant le plus souvent le point de vue du personnage⁵ – crée tous les espaces dont il a besoin pour assurer la cohérence discursive – spécialement en terme de reprises anaphoriques.

L'orientation de la recherche étant clairement posée, dans un premier temps, afin de ne pas perdre de vue la cohérence d'ensemble du système linguistique de la LSF, je rappellerai brièvement les fonctionnements syntaxiques de l'instance de discours en précisant les définitions que j'assigne aux termes *proforme* et *espace* présents dans le titre. Dans un second temps je présenterai les mécanismes spatiaux et corporels en jeu dans l'instance de récit en présentant l'analyse d'un récit en LSF⁶.

1. Les notions de proforme et d'espaces

1.1 Pour une définition syntaxique de la notion de proforme

Le terme de « proforme » a été introduit dans la littérature par Elisabeth Engberg-Pedersen (1989) et n'a sans doute pas eu le succès qu'il méritait. En effet, le terme *classificateur* (*classifier* dans la littérature anglo-saxonne) paraît plus souvent utilisé. Cependant, sous ce

² Ce parti pris est par exemple exploité dans *La langue des signes française Mode d'emploi*, de Companys (2003), où l'on parle de « mise en scène », de « décor », d' « acteur », d' « action », de « zoom » ; le sous-titre de l'ouvrage étant « L'expression par la pensée visuelle ».

³ Sur les représentations de la LSF et de la surdité – reliées selon nos analyses à un pôle « fascination » – qui paraissent sous-tendre de telles conceptions, voir Millet (2003).

⁴ On a défini (Millet, 1997) les espaces pré-sémantisés comme les espaces autour du corps du signeur destinés à recevoir les valeurs actanciennes : agent, patient, but, locatif, indéfini.

⁵ Glosé en général par « prise de rôle » dans la recherche française, nommé « transfert personnel » par Cuxac (2000) ou C - VPT (Character's viewpoint) chez Mc Neill (1992) lorsqu'il observe la gestualité entendante, consubstantielle selon lui de l'expression langagière.

⁶ Au plan méthodologique, on précisera que ce récit a été recueilli dans le cadre d'un travail régulier avec un groupe de huit enseignants sourds de LSF échelonné sur les années 2001-2003. Il s'agissait, dans le cadre d'un programme financé par la Région Rhône-Alpes de faire produire et de discuter diverses structures de la LSF pour exprimer telle ou telle notion sémantique (exemple l'expression de la quantité) afin de rendre compte des structures morpho-syntaxiques possibles. Dans le cadre de cette recherche, nous avons aussi recueilli des discours de type argumentatif et des discours narratifs. Les productions ayant été jugées comme n'étant pas de la LSF par le groupe de collaborateurs sourds n'ont pas été prises en compte. Par ailleurs, le caractère suivi des rencontres et la dynamique dialogique au sein du groupe a vite permis d'oublier la caméra – dont on sait qu'elle peut considérablement influencer les productions.

vocabulaire de *classificateur* se cachent des éléments linguistiques aux fonctions et comportements assez dissemblables⁷. L'élément fédérateur des définitions est qu'il s'agit de formes manuelles variant avec la forme du référent : c'est un trait plutôt morphologique. Au plan syntaxique certaines formes manuelles reprennent des éléments de discours et jouent un rôle anaphorique ou cataphorique, tandis que d'autres ont un comportement de type adjectival – ou de prédicat verbal, selon les auteurs – servant à indiquer la forme et/ou la taille d'un élément linguistique pré- ou postposé. On retiendra ici le critère syntaxique pour opposer, dans ce qui est souvent englobé sous ce terme « classificateur », les proformes, formes manuelles en fonction pronominale, et les descripteurs ou spécificateurs de taille et/ou de forme, en fonction adjectivale ou prédicative. Par ailleurs, et spécialement dans les conduites de récit, on sait que le corps du signeur, lors de séquence que l'on a l'habitude de nommer « prise de rôle », est le support de la reprise anaphorique : on parlera alors de proforme corporelle, abandonnant ainsi tout critère morphologique dans la définition des proformes pour n'intégrer que le seul critère syntaxique de pronominalisation en lui restituant sa cohérence par delà les procédés morphologiques utilisés.

1.2 L'espace une notion polysémique et polyfonctionnelle

On ne se risquera pas ici à donner une définition générale de ce qu'est l'espace, qui sans doute n'a de réelle définition qu'en termes mathématiques. A ce niveau très général, on se contentera d'une approximation intuitive, telle que chacun peut l'appréhender.

1.2.1. Espace réel, espace de signation

Concernant l'espace dans lequel s'exécute une langue gestuelle on distinguera l'espace réel de l'espace de signation, qui s'ils sont, au plan physique, identiques, sont fonctionnellement différents puisque le premier est l'espace dans lequel nous sommes et nous nous mouvons, tandis que le second est un espace linguistique, c'est-à-dire dont certaines portions vont être pertinentes dans le cadre de l'élaboration syntaxique et discursive⁸. Au sein de cet espace linguistique on distinguera les espaces pré-sémantisés disponibles en instance de dialogue et les espaces construits (ou locus) qui résultent d'une activité de construction discursive narrative et/ou descriptive.

1.2.2. Espace neutre

On notera tout d'abord, après d'autres, qu'il existe un espace neutre – espace devant le signeur à une dizaine de centimètres du corps à hauteur de la taille⁹. Cet espace permet de n'assigner aucune fonction à un élément lexical. Il sera utilisé essentiellement dans trois cas : pour exécuter un signe en forme de citation – si celui-ci ne trouve pas un emplacement sur le corps ; pour répondre à une question (la fonction de l'item questionné étant donnée dans la question) ; pour les énoncés présentatifs et/ou énumératifs.

1.2.3. Espaces pré-sémantisés

Comme nous l'avons déjà montré (Millet, 1997, 2002), lors d'une activité de dialogue le signeur dispose autour de lui d'espaces pré-sémantisés qu'il lui suffit d'activer par un pointage (du regard, de l'index ou d'une forme manuelle exécutant un tracé dans le cadre

⁷ Pour une excellente revue de question, voir Schemri (2003).

⁸ On ne discutera pas ici les propositions de Lidell (entre autres 1988), qui considère qu'il s'agit d'un espace fusionnel « blended space » entre l'espace réel et l'espace mental, en nous contentant d'en affirmer la propriété essentiellement linguistique.

⁹ J'avais jusqu'ici inclus cet espace dans les espaces pré-sémantisés, mais il me semble plus cohérent d'en faire un espace à part, puisque justement il n'a aucune fonction particulière si ce n'est celle de ne pas supporter de fonction.

d'une structure verbale). Ces espaces, puisqu'ils s'inscrivent dans l'instance de dialogue, ont pour fonction essentielle de pouvoir exprimer tous les éléments liés à une situation de communication ancrée dans T_0 , représenté lui-même de façon iconique par le corps du signeur. Le « je » qui s'exprime sur le corps du signeur, le « tu » qui s'exprime par l'accroche du regard du signeur sur l'interlocuteur, l' « ici » et le « maintenant » exprimés par des formes manuelles – 'Y' pour [ICI] et 'main plate' pour [MAINTENANT] – articulante, à gauche et à droite du signeur, un mouvement vers le bas très près du corps.

Le corps du signeur et les espaces répartis autour de lui permettent alors d'assigner aux éléments linguistiques une fonction sémantico-syntaxique. Nous avons ainsi pu définir, outre la ligne du regard mentionnée plus haut, cinq espaces.

- Le locutif : espace sur le buste du signeur, qui permet d'assigner les fonctions d'agent ou de patient/bénéficiaire pour une première personne. Il s'agit donc de façon essentielle d'un espace dévolu à un animé ; on observe cependant que des inanimés peuvent être agentivisés ; ils seront alors signés dans cet espace très près du corps comme dans, par exemple, [FOYER] signé dans l'espace locutif [PAYER] pour « c'est le foyer qui paie ».

- Le délocutif animé : espaces à droite et à gauche du signeur à hauteur de taille, qui permettent d'assigner les fonctions d'agent ou de patient/bénéficiaire pour une troisième personne animée – et exclusivement animée¹⁰.

- Le délocutif inanimé : espace devant le signeur, déployé au-delà de l'espace neutre, à une quarantaine de centimètres de la taille, permettant d'assigner la fonction de but à une troisième personne inanimée.

- Le délocutif indéfini : espaces à droite et à gauche du signeur à hauteur de tempes, qui permettent d'assigner les fonctions d'agent pour une troisième indéfinie (on).

- Le locatif : espaces situés à gauche et à droite du signeur à hauteur d'épaule (entre les espaces délocutifs animé et indéfini) et destiné à recevoir les termes locatifs du schéma actanciel – les locatifs circonstanciels n'y trouvant quant à eux pas nécessairement place.

Tous ces espaces participent à la cohérence morpho-syntaxique des énoncés ainsi qu'à la sélection des valeurs lexicales. Le lexique de la LSF est en effet sous spécifié dans bien des cas. Les bases verbo-nominales et animo-locatives sont nombreuses. Ainsi le signe [BALAI] dans sa forme de citation renvoie soit au nom « balai » soit au verbe « balayer »¹¹. De même le signe [CHINE] peut renvoyer au pays « la Chine » ou à ses habitants « chinois » : la sélection, par pointage, de l'espace locatif ou de l'espace délocutif animé permettra, en discours, de lever l'ambiguïté. C'est également le choix de ces espaces qui permettra de sélectionner la valeur animée ou inanimée d'un signe ; par exemple si le locuteur veut exprimer qu'il paie le chauffage, le point d'arrivée de [PAYER] sera dans l'espace du délocutif inanimé, tandis qu'il aboutira dans l'espace délocutif animé si le signeur veut signifier qu'il paie le chauffagiste.

Pour terminer sur ces espaces pré-sémantisés on rappellera que les valeurs temporelles liées à T_0 se déploient dans l'espace à partir du corps du signeur, vers l'arrière pour le passé et vers l'avant pour le futur (Jouison, 1995) et que le balayage des espaces délocutifs animés permet, selon qu'il inclut ou non le signeur ou l'interlocuteur, l'expression du pluriel des animés (nous, vous, ils/elles).

L'activité de dialogue est donc circonscrite dans ces espaces, cependant, le passage au récit – ou à un moment de récit au cours d'un dialogue – impose d'effacer tous ces espaces pour construire les espaces de la narration que l'on appellera « espaces construits » ou « locus » et que nous allons analyser plus précisément à partir du corpus que nous avons choisi d'étudier

¹⁰ C'est pourquoi il est relativement faux de dire C comme l'avait proposé Moody (1983) qu'il s'agit de l'espace des « il/elle ».

¹¹ Il a été souvent observé que le mouvement des verbes était plus large que celui des noms. Mais ceci ne semble valable qu'en discours et parce que le mouvement verbal participe de la construction syntaxique de l'espace.

et que nous allons en premier lieu présenter de façon générale en en donnant également la macro-structure.

2. Le corpus étudié

2.1. Présentation générale

Nous avons précisé dans la note de bas de page numéro 5 la méthodologie du recueil de données, nous allons donc nous borner ici à présenter brièvement le récit proposé à l'analyse ainsi que la méthode de transcription.

2.1.1. *Le locuteur et l'histoire*

La locutrice de ce texte est Evelyne Charrière professeur de LSF à Chambéry. L'histoire a été improvisée lors d'une séance de travail où les locuteurs devaient produire des contes, la consigne donnée était qu'il devait y avoir trois personnages. L'histoire produite est celle d'un petit ourson qui, se promenant, rencontre tout d'abord un oiseau très fatigué et lui propose de monter sur son dos. Tous deux poursuivent leur route et ils rencontrent un canard tout aussi fatigué. L'oiseau propose alors au canard de monter également sur le dos de l'ourson. Deux variantes finales de l'histoire (notées b et c) ont ensuite été produites pour mettre en dialogue les trois personnages, dans la configuration spatiale où le petit ourson porte l'oiseau et le canard sur ses épaules.

2.1.2. *La transcription*

La grille de transcription a été mise au point, dans le cadre du programme mentionné, avec Gilles Bras et Annie Risler. Comme toute grille de transcription, elle est bien sûr une grille d'analyse. Elle permet de rendre compte du jeu des espaces (locus) et des proformes : elle répond donc à nos interrogations théoriques sur le fonctionnement narratif. La première ligne « translittération » donne la traduction la plus centrale que l'on peut attribuer au signe exécuté. Les quatre lignes suivantes concernent les mains. Sur les deux premières lignes (« gauche » et « droite ») on note la forme de la main en reprenant la terminologie proposée dans Moody 1983 ; on note également si cette forme de main est une proforme (reprise anaphorique d'un élément de discours) ; par exemple image 6 « U-PR-ourson » signifie que la forme de main est un « U » et que les mains sont en proforme du personnage « ourson ». La ligne « espace » correspond à la notation de l'espace dans lequel est la main si celui-ci paraît pertinent ; la ligne « mouvement » précise, s'il y a lieu, le mouvement de la main. La ligne du regard est remplie par des symboles († pour le regard sur l'interlocuteur, ↑ regard vers le haut, ↓ regard vers le bas, ⇨ regard devant soi). Les lignes « buste » et « tête » permettent d'inscrire les proformes corporelles ainsi que certains mouvements pertinents, la ligne « mimique » est glosée. Les locus créés sont notés LOC et numérotés par ordre chronologique.

On trouve l'intégralité de la transcription en annexe.

2.2. La macro-structure narrative

2.2.1. *L'introduction*

Les images 1 à 5 de notre transcription constituent l'introduction narrative. Le regard est en permanence sur l'interlocuteur auquel le locuteur présente, ici dans la plus grande improvisation, le thème de l'histoire. La traduction pourrait en être : « Il s'agit d'un ourson, ça se passe au bord de la mer ». Cette présentation semble être une contrainte de genre que le

signeur respecte sans qu'elle soit, dans ce cas, pertinente pour la suite de l'histoire : il n'est en effet plus jamais question de la mer.

L'image 6 correspond à l'entrée dans la narration ; le locuteur en proforme corporelle de l'ourson et avec les proformes manuelles adéquates pour renvoyer à « ourson » signe [MARCHER]. A la manière d'un imparfait en français, la répétition du signe engage la narration sur un procès duratif et imperfectif qu'un événement – la rencontre¹², image 7 – va interrompre.

2.2.2. Structures internes

Ce signe [MARCHER] va ensuite fonctionner comme un élément rythmant le texte en clôturant la première rencontre de l'ourson avec l'oiseau (image 23), le point de vue de l'oiseau (image 28), la rencontre avec le canard (image 43). Dans la macrostructure narrative ce signe prend une valeur poétique, à la manière d'une phrase répétée et rituelle telle qu'on peut les trouver dans les contes. Il a également une valeur temporelle induite : du temps se passe entre chaque rencontre.

On notera par ailleurs que la structure des deux rencontres est la même. Le personnage rencontré est d'abord présenté comme « fatigué de marcher » (images 11 et 12 pour l'oiseau, 31 et 32 pour le canard) ; on trouve ensuite un dialogue entre l'ourson et l'animal rencontré (images 14 à 20 pour l'oiseau et 35 à 40 pour le canard) ; l'animal rencontré monte sur l'épaule de l'ourson (images 21 et 22 pour l'oiseau 41 et 42 pour le canard) et enfin on a le point de vue des animaux sur l'épaule de l'ourson (images 24 à 27 pour l'oiseau et 44 à 47 pour l'oiseau et le canard).

A la clôture du conte (image 48) le regard revient sur l'interlocuteur accompagnant le signe [C'EST TOUT].

Ce petit conte est donc extrêmement structuré de manière à capter, par ses structures répétitives, l'attention des enfants auxquels il est destiné.

3. Construction d'espaces et narration

Comme nous l'avons dit plus haut la cohésion narrative nécessite la création d'espaces spécifiques, que nous appellerons, de façon maintenant bien répandue, « locus ». Ces locus¹³ vont permettre la référence et, partant, assurer la cohérence syntaxique.

Le premier locus (LOC1) est créé de manière cataphorique lorsque, image 7, le narrateur, en proforme corporelle d'ourson, regarde devant lui vers le bas en exécutant le signe [RENCONTRER]. Cette portion d'espace va ensuite, jusqu'à l'image 21, être disponible pour référer à l'oiseau. Si l'on analyse son utilisation et ses fonctions on constate que :

- il est pointé manuellement alors que la cataphore est explicitée par le signe [OISEAU] en 9 qui constitue une explication du narrateur, comme le confirme le regard sur l'interlocuteur, et en 10, où l'explicitation est envisagée du point de vue de l'ourson¹⁴ ;
- il est pointé du regard en 13 pour reprendre le point de vue de l'ourson après avoir mis en évidence celui de l'oiseau de 10 à 12 ; on notera que la reprise du point de vue de l'ourson se fait avec le même signe [RENCONTRER] sur lequel, en 8, ce point de vue avait été abandonné ;
- il est regardé continuellement pendant que l'ourson s'adresse à l'oiseau, exactement comme le regard en situation de dialogue est sur l'interlocuteur pour exprimer une personne

¹² La répétition d'un signe peut supporter d'autres valeurs morphologiques ou sémantiques (cf. Bonnal et Risler, 2006) mais elle assure toujours l'aspect duratif d'un verbe imperfectif dans le cadre narratif.

¹³ Je préfère m'en tenir à un pluriel français en intégrant ainsi cet emprunt au latin.

¹⁴ Cette apparente répétition n'en n'est donc pas une ; on pourrait par exemple traduire cette séquence par : « le petit ourson rencontre un oiseau. "Oh ! un oiseau" dit l'ourson. »

2, (images 14 à 17, dont la traduction serait donc « Ah bon ! Tu es fatigué ! Tu veux monter sur mon épaule ? ») ;

- il est pointé du regard et de la main en 18 pour assurer la transition entre le discours de l'ourson et celui de l'oiseau ;

- il est de nouveau pointé du regard en 21, ce qui laisse penser que [MONTER SUR L'ÉPAULE] est envisagé du point de vue de l'ourson¹⁵.

On remarque donc que ce locus est essentiel dans le jeu des prises de point de vue différenciées. C'est d'ailleurs ce même jeu des points de vue qui amène à la création du locus 2 en 12, puisque ce locus crée une référence pour l'ourson envisagé du point de vue de l'oiseau, locus repris en 20 lorsque l'oiseau répond « oui » à l'ourson.

Une fois que l'oiseau est sur le dos de l'ourson, un locus 3 est créé manuellement en 25 pour référer à l'oiseau perché sur le dos de l'ourson. Ainsi, la portion d'espace où avait été créé le locus 1 est à nouveau disponible pour la production d'une autre référence, ce qui a lieu en 29 où le locus 4 apparaît, encore de manière cataphorique, pour référer au canard. Ce locus 4 est envisagé du point de vue de l'ourson, le même locus est repris en 33 mais du point de vue de l'oiseau perché sur le dos de l'ourson qui dialogue avec le canard (images 36 à 39), c'est pourquoi nous avons préféré le renommer locus 5.

Le dernier locus (LOC6) est créé manuellement en 42 pour référer à l'épaule de l'ourson sur laquelle monte le canard.

Dans la variante b de la fin de l'histoire on peut observer une alternance très rapide des deux locus produits : l'un en bas assurant la référence pour l'ourson du point de vue de l'oiseau qui est perché sur son épaule (LOC1) et l'autre vers le haut permettant la référence de l'oiseau perché du point de vue de l'ourson (LOC2). Cette alternance rapide est due au fait que cette variante propose un dialogue plus serré entre les deux personnages de l'histoire. On remarque en 5b que les deux locus sont activés simultanément par la proforme corporelle, les proformes manuelles et le regard.

Ces locus sont en fait des anticipations discursives sans lesquelles la construction narrative n'est pas possible : les locus créés servent la référence pronominale. Ils sont, dans ce texte, en étroite liaison avec les proformes corporelles et manuelles, puisque chaque locus est créé à partir du point de vue de l'un des personnages qui doit, pour que la référence puisse se faire, être explicité par une proforme. C'est donc bien l'articulation entre proforme et locus qui permet la construction du sens, et l'on remarque d'ailleurs que lorsque le dialogue est rapide entre les personnages, comme dans la variante b, les locus et les proformes fonctionnent simultanément (images 3b, 5b, 7b), alors que lorsque les dialogues sont entrecoupés de commentaires on peut trouver des éléments de transition entre la création d'un locus et l'apparition d'une proforme comme on va le voir maintenant.

4. Proformes et narration

4.1. Les proformes manuelles

On distinguera les proformes manuelles des proformes corporelles supportées par le buste et la tête. Non, bien sûr, que les mains ne fassent pas partie du corps ! Mais il nous semble, en l'état actuel de nos réflexions et de nos observations, que les proformes manuelles ont un fonctionnement plus systématisé que les proformes corporelles, pour lesquelles le « style » de chaque locuteur est d'importance. En effet, s'il l'on demande à un Sourd comment se dit

¹⁵ Dans les images 21 et 22 le point de vue n'est, semble-t-il, pas clairement explicité : le regard n'est pas sur l'interlocuteur, mais la main gauche qui aurait pu être en proforme de l'ourson ne l'est pas.

[MARCHER], soit la personne répondra « ça dépend qui marche », soit elle donnera le signe le plus central à savoir [MARCHER – pour un humain]. Or, c'est sur le même mouvement des mains de ce signe central que vont se construire tous les signes [MARCHER] pour les différents types d'animaux. On est donc ici très proche des phénomènes de structuration lexicale que l'on a pu mettre en évidence ailleurs, où grâce à la permanence d'un paramètre – souvent la forme de la main¹⁶, ou l'emplacement¹⁷ (Millet, 1998) – la série lexicale se crée par la variation sur les autres paramètres. Les proformes manuelles nous apparaissent donc comme une variation morphologique en discours d'une unité lexicale précise, dont le sens général est assuré par la permanence du mouvement.

Dans notre corpus ces proformes manuelles apparaissent pour les verbes de déplacements et de positionnement des trois animaux [MARCHER], [ETRE SUR], [ETRE DESSUS], [FREINER], [S'ARRETER], [SAUTILLER] [COURIR], où le mouvement ou l'emplacement sera identique, mais la forme de main spécifiée selon qu'il s'agit de l'ourson, de l'oiseau ou du canard. Par ailleurs, dans notre corpus, nous remarquons que ces proformes manuelles sont toujours doublées par des proformes corporelles, ce qui nous incite également à les considérer comme des variantes morphologiques lexicales, au contraire des proformes corporelles qui, à notre sens, n'interviennent que dans les structures narratives et sont peu susceptibles d'être produites sous la forme d'une quelconque forme de citation lexicalisée.

4.2. Les proformes corporelles

Les proformes corporelles sont supportées par le buste, la tête et la mimique faciale : elles rendent explicite un point de vue interne en levant toute ambiguïté sur le personnage exprimant ce point de vue. Elles sont donc d'une importance capitale pour la cohérence narrative et il semble que la structure de la narration en LSF les impose, même si, sur de courtes incisions narratives en situation de dialogue, on peut rencontrer un point de vue externe¹⁸. Le sens de ces proformes se construit en discours.

Comme on vient de le voir, elles peuvent être redondantes par rapport à des proformes manuelles, mais elles peuvent aussi apparaître seules, spécialement lorsque les mains doivent produire d'autres signes que ceux référant au personnage, ce qui est le cas lors de tous les éléments de discours rapportés directement, lors des dialogues entre les personnages. Si l'on observe par exemple les séquences 3c-7c on remarque que les proformes « buste » et « tête » de l'oiseau sont maintenues pendant la description de l'oiseau perdant l'équilibre et appelant l'ourson (3c-6c) et pendant l'échange qu'il a ensuite avec l'ourson (7c). En 8c le changement de proformes corporelles permet de référer à l'ourson, sans qu'il soit besoin de signer de manière explicite [ourson] ce qui n'a d'ailleurs été le cas que lors de l'introduction à la narration. Ce seul exemple montre bien la valeur pronominale de ces proformes corporelles.

Le statut de la mimique est plus particulier : elle peut faire partie intégrante de la proforme corporelle, comme c'est le cas ici des « joues rentrées » qui accompagnent pratiquement tout le temps de la narration – et y compris dans les deux variantes finales – les proformes corporelles « buste » et « tête » pour l'ourson, mais elle peut aussi supporter une valeur adverbiale ou adjectivale (fatigué, étonné, joyeux, joyeusement, etc.). On ne note d'ailleurs pas dans notre corpus de lieu où la mimique seule aurait la valeur pronominale de proforme et permettrait, seule, de référer clairement à tel ou tel personnage. Par contre, on observe que la mimique peut anticiper des proformes corporelles, comme c'est le cas en 30 où la mimique

¹⁶ Ainsi la permanence de la forme « V » permet, avec une variation du mouvement de créer la famille lexicale de « voir » : [VOIR], [REGARDER], [VISITER], [PAYSAGE], [ASSISTER], [LIRE] etc.

¹⁷ Par exemple un certain nombre de professions socialement valorisées ont des signes dont l'emplacement est le même que celui du signe [MEDAILLE], ou encore les termes renvoyant à des activités psychiques ont leur emplacement sur les tempes [REVER] [REFLECHIR] etc.

¹⁸ Cf. Millet (2002).

« fatigué » anticipe la proforme corporelle du canard – le signe lexical [fatigué] étant signé en 32. Par ailleurs, la mimique peut assurer la cohérence d'une séquence très peu marquée du point de vue des proformes, comme c'est le cas dans la séquence 18-20. En effet, en 18, la mimique « joyeux » anticipe, sur un pointage, le point de vue de l'oiseau, où le changement de personnage n'est marqué que par un léger recul du buste, sans qu'il y ait véritablement la production de proforme corporelle nette, les proformes n'étant pas ici nécessaires à la construction du sens puisque après le pointage vient le signe [oiseau] puis [oui].

Ces proformes corporelles sont donc un moyen économique (et nécessaire) d'assurer la cohérence discursive, en investissant le corps du signeur comme un locus, tout en libérant les mains pour l'expression des éléments lexicaux nécessaires.

Economie narrative en LSF

Nous ne l'avons pas étudié spécifiquement ici, car le phénomène semble désormais bien décrit (entre autres Cuxac, 2000), mais le regard joue, outre les phénomènes que l'on vient d'observer, un rôle prépondérant dans la mesure où il permet d'établir l'instance discursive. De fait, les rares occurrences où, dans notre corpus, le regard est sur l'interlocuteur sont très clairement inscrites dans l'instance de dialogue : dans l'introduction comme on l'a décrit, dans les images 8 et 9, où le locuteur fait un commentaire pour l'interlocuteur en 24, 33, 41 et 46 où en début de changement de point de vue le locuteur commente en quelque sorte ce changement, en 48 pour exprimer que l'histoire est finie et en 16c, où la locutrice perd le fil de son histoire, prise de rire. Ainsi le décrochage du regard permet de décrocher tous les éléments liés à T_0 et engage le locuteur, dans un espace de signation rendu vierge de tout espace pré-sémantisé, à créer et à investir linguistiquement, tous les espaces nécessaires – y compris celui de son propre corps.

On ne saurait généraliser les résultats obtenus ici et sans doute faudra-t-il les approfondir ultérieurement sur la base d'autres corpus mettant en discours d'autres locuteurs, mais il nous apparaît important de rendre compte de manière non conclusive de l'économie générale de la narration en LSF.

Outre l'importance du regard que l'on vient de rappeler ici, on pense avoir mis en évidence que la référence, et donc la cohérence, dans la narration étudiée, s'appuie sur deux procédés complémentaires : la création de locus – plus souvent par un pointage du regard que par un pointage manuel – et l'utilisation de proformes manuelles et corporelles. Ces deux procédés sont des procédés originaux liés à la nature spatiale et corporelle de la LSF, mais s'inscrivent, selon nous, fondamentalement, dans les mécanismes linguistiques de pronominalisation, avec reprise anaphorique ou anticipation cataphorique.

Bibliographie

- BONNAL F., RISLER A., 2006, « La répétition du mouvement en Langue des Signes Française », *bibliothèque de Faits de Langue*, à paraître.
- BRAS G., MILLET A., RISLER A., 2004, « Anaphores et deixis en LSF – Tentative d'inventaire des procédés », journée d'études internationales, *La linguistique de la LSF : recherches actuelles*, revue *Silexicales*, Université de Lille, pp. 57-64.
- COMPANYS M., 2003, *La langue des signes française Mode d'emploi*, Monica Companys éditions, Angers.
- CUXAC C., 2000, *La langue des signes française – les voies de l'iconicité*, *Faits de Langues* n° 15-16, Ophrys.

- CUXAC C., 2001, « Les langues des signes, analyseurs de la faculté de langage », dans *AILE* n° 15, *Les langues des signes : une perspective sémiogénétique*, pp. 11-36.
- DUBUISSON, C. (dir.), 2000, *Grammaire de la LSQ*, tome 2, UQAM, Montréal.
- ENGBERG-PEDERSEN E., 1989, « Proformes en morphologie, syntaxe et discours », dans *Etudes européennes en langue des signes*, Irsa, Bruxelles, pp. 35-52.
- JOHNSTON T., 1992, « Spatial Syntax and spatial Semantics in the inflection of Signs for the marking of person and location in Auslan », dans *International Journal of Sign Linguistics*, vol. 2 : 1, pp. 29-62.
- JOUISSON P., 1995, *Ecrits sur la langue des signes française*, éd. établie par Brigitte Garcia, L'Harmattan, Paris.
- KLIMA E., BELLUGI U., 1979, *The signs of language*, Harvard University Press.
- LIDELL S., 1998, « Grounded blends, gestures, and conceptual shifts », dans *Cognitive linguistics* 9-3, pp. 283-314.
- Mc NEILL D., 1992, *Hand and Mind. What gestures reveals about thought*, University of Chicago Press.
- MILLET A., 1997, « Réflexions sur le statut du mouvement en LSF – aspects lexicaux et syntaxiques », *LIDIL* n° 15, Lidilem - Grenoble III, pp. 11-30.
- MILLET A., 1999, « Typologie des signes et structuration du lexique en LSF réflexions autour de la notion d'Unité Linguistique Intermédiaire », dans *Colloque Orange 98, 9-11 décembre 98, Oralité et gestualité, Communication multimodale, interaction*, S. Santi, I. Guaiatella, C. Cavé et G. Konopczynski édés, L'Harmattan, Paris, pp. 95-100
- MILLET A., 2002, « Les dynamiques iconiques et corporelles en LSF », dans *LIDIL* n°26 *Gestualité et syntaxe*, Lidilem - Grenoble III, pp. 27-44.
- MILLET A., 2004, « La langue des signes française : une langue iconique et spatiale méconnue », dans *Les Cahiers de l'APLIUT Vol XXIII*, n°2, http://services.inist.fr/cgi-bin/public/views_doc, s.p.
- MILLET A., 2005, « Dynamiques iconiques en jeu dans les mécanismes syntaxiques et discursifs en LSF » dans *Les recherches en langues signées*, textes réunis par l'UQUAM, Québec, article accepté (à paraître).
- MOODY B., 1983, *La langue des signes*, Tome 1, I.V.T., Paris.
- NEIDLE C., KEGL J., MAC LAUGHLIN D., BAHAN B., LEE, R.G., 2001, *The Syntax of American sign Language : Functional categories and hierarchical structure*, MIT Press, Cambridge.
- PARISOT A.-M., 2003, *Accord et cliticisation : l'accord des verbes à forme rigide en LSQ*, Thèse, UQAM, Université de Montréal.
- RISLER A., 2000, *La langue des signes, langue iconique*, Thèse de doctorat, Toulouse-Le Mirail.
- SCHEMBRI A., 2003, « Rethinking “classifiers” in signed language », dans Karen Emmorey (ed.) : *Perspectives on classifier constructions in sign Languages*, Lawrence Erlbaum associates publishers, Mahwah, NJ, pp. 271-296.

Annexes : Emergence 2004 - Grilles de transcription

	1	2	3	4	5	6	7	8
Image								
Translittération	OURSON	QUOI	BORD	MER	OURSON	MARCHER	RENCONTRER	RENCONTRER
M Gauche		5		Plate		U-PR-ourson	index	index
A Droite	petite griffe	5	plate	Plate	petite griffe	U-PR-ourson	index	index
I Espace						proche		
N Mouvt						rapide X 7		
Regard	↑ -----					au loin	↓ = LOC1	↑
Buste						PR-ourson -----		
Tête						PR-ourson -----		
Mimique		dubitative				joues rentrées content		
	9	10	11	12	13	14	15	16
Image								
Translittération	OISEAU		MARCHER	FATIGUE	RENCONTRER	AH BON	FATIGUE	VOULOIR
M Gauche	index sur LOC1	index sur LOC 1	3 – PR – oiseau	Plate	index	S	plate	
A Droite	L	bec d'oiseau	3 – PR – oiseau	Plate	index	corne de vache	plate	petite griffe
I Espace			proche					
N Mouvt			lent X 2					
Regard	↑	LOC 1		↑ = LOC2	LOC1 -----			
Buste			PR-oiseau -----		PR – ourson -----vers l'avant ----			
Tête			PR- oiseau -----		PR- ourson -----			
Mimique			fatigué -----		étonné -----			bienveillant

	17	18	19	20	21	22	23	24
Image								
Translittération	MONTER SUR L'EPAULE	PTE - LA	OISEAU	OUI	MONTER SUR L'EPAULE	DERRIERE SUR L'EPAULE	MARCHER	OISEAU
M Gauche							U-PR-ourson	
A Droite	petite griffe	index	L – bec d'oiseau	O ouvert	petite griffe		U-PR-ourson	L – bec d'oiseau
I Espace								
N Mouvt		vers LOC1					rapide X 3	
Regard	LOC1	LOC1		↑ = LOC2	LOC 1	↓	⇔	‡
Buste	---PR-ourson----		recule vers la gauche				PR-ourson	
Tête	---PR-ourson----						PR-ourson	
Mimique		joyeux (bouche ouverte) -----					joues rentrées	

	25	26	27	28	29	30	31	32
Image								
Translittération	ETRE DESSUS	DE L' AIR	ETRE DESSUS	MARCHER	RENCONTRER	CANARD	MARCHER	FATIGUE
M Gauche	3 – PR - oiseau	main plate	3 – PR - oiseau	U-PR-ourson	index		plate-PR-canard	plate
A Droite	3 – PR - oiseau	main plate	3 – PR - oiseau	U-PR-ourson	index	bec de canard	plate-PR-canard	plate
I Espace	plus haut LOC3						proche	
N Mouvt							lent X 2	
Regard	↑-----			↓	LOC1 = LOC4	⇔-----		
Buste	PR-oiseau -----			PR-ourson	vers l'avant	vers l'arrière	PR-canard -----	
Tête	PR-oiseau-----			PR-ourson			PR-canard -----	
Mimique	satisfait -----				étonné	fatigué -----		

	33	34	35	36	37	38	39	40
Image								
Translittération	APERCEVOIR	OISEAU	PTE -LUI	BONJOUR	OURSON	VOULOIR	MONTER SUR L'ÉPAULE	OUI
M Gauche						griffe		O ouvert
A Droite	index	bec d'oiseau	index	plate	petite griffe	griffe	petite griffe	O ouvert
I Espace								
N Mouvt								
Regard	léger sur ↑ puis LOC4 = LOC5	LOC 5-----						balayage circulaire
Buste		à gauche (léger) -----						à droite (léger)
Tête								
Mimique	étonné							joyeux
	41	42	43	44	45	46	47	48
Image								
Translittération	CANARD	MONTER SUR	MARCHER	OISEAU	ETRE SUR	CANARD	ETRE SUR	C EST TOUT
M Gauche			U-PR-ourson		3 – PR-oiseau		plate -PR -canard	plate
A Droite	bec de canard	U – PR - Canard	U-PR-ourson	L-bec d'oiseau	3 – PR-oiseau	bec de canard	plate -PR -canard	plate
I Espace		haut devant = LOC 6			LOC6		LOC 6	
N Mouvt			X 3					
Regard	léger ↑ puis ↓	⇒	⇒	en bas à droite puis ⇒	↑	vers ↑ puis ⇒	⇒	↓
Buste		PR-canard			PR – oiseau (balancement)		PR - canard	vers Int
Tête		PR-canard	PR-ourson		PR-oiseau		PR - canard	vers Int
Mimique		joyeux	joues rentrées		souriant		souriant	

	1b	2b	3b	4b	5b	6b	7b	8b
Image								
Translittération	OISEAU	ETRE DESSUS PERDRE L'EQUILIBRE	APPELER	FREINER	S'ARRETER	QUOI	DOUCEMENT	PTE - MOI
M Gauche	3 -Pr oiseau -----			U - PR – ourson -----		plate		
A Droite	L – bec d'oiseau	3 -Pr oiseau	main plate	U -PR – ourson -----		plate	plate	plate
I Espace				LOC1 -----		proche		proche
N Mouvt								
Regard	⇒		⇓ = LOC1		↑ = LOC2 -----	⇓ = LOC 1 -----		
Buste		PR – oiseau ----- secousses		PR - ourson	PR – ourson ----- dans LOC1 vers LOC2-----	PR – oiseau ----- vers LOC 1 -----		
Tête		PR – oiseau ----- secousses		PR - ourson	PR – ourson ----- vers LOC2 -----	PR – oiseau ----- vers LOC1 -----		
Mimique		inquiet -----				sourcils froncés -----		
	9b	10b	11b		1c	2c	3c	4c
Image								
Translittération	SAUTILLER	BATTRE DES AILES	DOUCEMENT		CONTENT	COURIR	OISEAU	SAUTILLER
M Gauche	3 – PR oiseau	plate	plate			U – PR ourson		3 – PR oiseau
A Droite	3 – PR oiseau	plate	plate		plate	U – PR ourson	L – bec d'oiseau	3 – PR oiseau
I Espace	proche -----							
N Mouvt					ample	rapide X 4		saccadé
Regard	-----				⇒-----	⇓ = LOC 1 -----		
Buste	-----					PR ourson		PR oiseau
Tête	-----					PR ourson	PR oiseau -----	
Mimique	-----				sourire	joues rentrées	langue ds joue	

	5c	6c	7c	8c	9c	10c	11c	12c
Image								
Translittération	BATTRE AILES	APPELER	DOUCEMENT	S'ARRETER	QUOI	DOUCEMENT	PTE - MOI	BATTRE AILES
M Gauche	plate		plate	U - PR ourson	plate	plate		plate
A Droite	plate	plate	plate	U - PR ourson	plate	plate	plate	plate
I Espace		LOC1	LOC1	LOC1				
N Mouvt								
Regard	-----				↑= LOC2	LOC1 -----	-----	
Buste	----- avançant vers LOC1 -----			PR - ourson -----vers l'arrière----		PR oiseau -----vers l'arrière-----		
Tête	----- avançant vers LOC1 -----			PR - ourson ---à gauche vers le haut		PR - oiseau -----vers LOC1 -----		
Mimique				joues rentrées		sourcils froncés -----		
	13c	14c	15c	16c	17c	18c	19c	20c
Image								
Translittération	CANARD	BATTRE AILES	AUSSI	DOUCEMENT	ourson (esquissé)	OUI	COMPRENDRE	VOILA
M Gauche		plate	index					plate
A Droite	bec de canard	plate	index	plate	petite griffe	O ouvert	3 - bec d'oiseau	plate
I Espace			proche			proche		
N Mouvt								
Regard	-----					↑ LOC 2 -----		⇒ -----
Buste	-----			↓ décrochage énonciatif rire	PR ourson ----- vers LOC2 ----- en face			
Tête	-----				PR ourson ----- vers LOC2 ----- en face			
Mimique	-----sourcils levés-----							

	21c	22c	23c	24c	25c	26c	27c	28c
Image								
Translittération	MARCHER	OISEAU	ETRE SUR	CANARD	ETRE SUR	BAILLER	FERMER LES YEUX	
M Gauche	U – PR - ourson		3 – PR oiseau		plate PR –canard -----			plate
A Droite	U – PR - ourson	L – bec d’oiseau	3 – PR oiseau	bec de canard	plate PR -canard	plate	plate	plate
I Espace	proche							
N Mouvt	X 3		X 3					
Regard	-----⇒-----	vague	↓	vague	↓ vers la gauche	⇒	fermé	‡
Buste	PR ourson		PR-oiseau légèrement à droite mouvement avant en arrière tranquillement		PR-canard ----- légèrement à gauche mouvement avant en arrière tranquillement			
Tête	PR ourson		PR-oiseau		PR – canard -----			
Mimique		langue ds joue		sourire	content			sourire (du narrateur)

REGARD SUR LES RAPPORTS INTERSEMIOTIQUES ENTRE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE ET LE FRANÇAIS*

Geneviève Le Corre

DYALANG F.R.E. 2787 CNRS – Université de Rouen

On ne peut parler d'une langue, quelle qu'elle soit, sans convoquer son entour socioculturel. Or, le contexte dans lequel évoluent les sourds, qui pratiquent la Langue des Signes Française (désormais LSF), est d'abord celui de la surdité, la « spécificité » sourde restant indissociable de la « généralité » entendante de laquelle elle émerge. Comme le souligne l'ethnologue Yves Delaporte (2002 : 54-55), les sourds sont en effet d'abord définis par « *un écart à la norme* » entendante. L'expression *langue des signes* contribue cependant à marquer une discrimination positive, dans la mesure où les sourds se définissent par une différence de modalité linguistique, celle qui oppose leur langue visuo-corporelle à celle audio-orale des entendants.

Au-delà de cette opposition fondamentale, les sourds, qui vivent comme les entendants dans des pays différents, pratiquent, comme eux, des langues différentes. Cependant, si les langues des signes (désormais LS) varient selon les pays où elles sont pratiquées, elles se trouvent toujours étroitement liées aux langues orales (désormais LO) dominantes des pays concernés. La LSF et le français cohabitent donc aussi sûrement que le font les sourds et les entendants qui les pratiquent. Les sourds signants défendent cependant leur particularisme linguistique et culturel. En rapport constant avec le français, la LSF s'en distingue en effet, très nettement, en donnant accès à une « forme » de connaissance originale. Les idées interprétées dans le cadre des interactions avec la langue dominante donnent naissance à d'autres formes signifiantes et à d'autres concepts. De plus, des néologismes originaux surgissent constamment de la dynamique langagière, d'où l'intérêt de proposer une approche pragmatique des spécificités sémiotiques de la LSF, appréhendée dans son contexte socioculturel, et envisagée dans ses rapports avec le français.

Nous nous appuyons, dans cet article, sur la double approche de la LSF que nous avons pu expérimenter. Devenue sourde, nous avons découvert la communauté sourde française et sa langue en 1996. Portant sur la LSF, au moment de cette rencontre, un regard analogue à celui de n'importe quel locuteur du français, nous avons éprouvé ce que nous définissons comme un « choc linguistique et culturel ». La pratique de la langue et de la culture sourdes nous a ensuite conduite à adopter un tout autre regard. Cherchant à comprendre la manière dont s'organise l'univers du sens propre aux sourds signants, nous proposons un autre regard sur la

* Les dessins de signes qui illustrent l'article ont été réalisés par Yann Le Corre, que nous remercions.

construction des formes sémantiques, à partir de l'étude d'une langue qui ordonne le monde accessible aux sourds selon les normes visuelles qui lui sont propres¹. Nous éloignons toutefois quelque peu ici de ce champ de la sémantique appliquée à la LSF, nous nous attachons à relier les observations enregistrées au cours de nos diverses expériences² aux résultats obtenus dans le cadre de nos travaux de recherche. Il s'agit de mettre en évidence un certain nombre de phénomènes qui, affectant la morphologie du signe, conduisent à s'interroger sur le problème de la discrimination des unités et sur la pertinence qu'il y a à poser, en LSF, l'existence de parties du discours équivalant à celles du français.

Nous examinerons, dans un premier temps, les spécificités sémiotiques de la LSF : la différence de modalité, son incidence sur le mode d'accession au sens, l'ouverture sur les sémiotiques visuelles et la figurativité. Nous verrons ensuite comment, malgré ces différences d'ordre structurel et fonctionnel qui opposent la LSF au français, un certain nombre de phénomènes, ponctuels, récurrents, constants, témoignent de rapports qui s'établissent entre les deux langues. Le plus souvent passés sous silence dans les études qui s'intéressent à la LSF, ces observables méritent pourtant que l'on s'y attarde, dans la mesure où ils inscrivent bien certains de ces rapports intersémiotiques dans le plan diachronique. Le caractère alphabétique du mot français, le rythme d'émission des phonèmes, du découpage syllabique, la paronymie et l'homophonie trouvent une « résonance » dans la structure morphologique et morphosyntaxique de nombreux signes et faits langagiers en LSF. Il convient donc d'examiner dans quelle mesure ces emprunts faits au français ont, ou non, une incidence sur la structure et sur le fonctionnement du système propre à la LSF. Et surtout, nous verrons comment les exemples présentés peuvent conduire le chercheur à reconsidérer certains présupposés.

Les spécificités sémiotiques de la LSF

Le statut du corps dans les LS

Parmi les différences que présentent les LS par rapport aux LO, le statut du corps est probablement le concept le plus difficilement accessible aux entendants qui les découvrent. Il suffit, pour s'en apercevoir, d'opposer les appréciations subjectives qui ont conduit en 1880, à l'occasion du Congrès de Milan³, à interdire les LS, que l'on jugeait faites de « gestes obscènes » à celles, tout aussi subjectives, qui, aujourd'hui, les réhabilitent en les déclarant « magnifiques ». Nombre d'entendants semblent ainsi s'appuyer sur les effets qu'ils ressentent face à l'expression corporelle de ces langues pour produire des représentations positives fondées sur le sens esthétique, voire affectif. Il s'agit dès lors d'un « langage où le "nom" gestuel est plus qu'un signe, [où il est] l'essence [même] de la chose » (Spire, 1986 : 42), ou encore d'« une langue qui jaillit spontanément [du corps des sourds], sans passer par l'opération mentale d'une traduction ni sans en subir le traumatisme. » (Bertin, 1995 : 54), etc. Si l'on peut concéder que « la langue des signes des sourds et l'inconscient partagent [une] même prise en considération de la figurabilité » (Virole, 1990 : 73), il est toutefois difficile d'admettre le regroupement de l'ensemble des LS sous la bannière d'un « langage expressif » que l'on appréhende comme une sorte de métaphore de l'inconscient...

Il est évident que ce type de jugement dépend d'une perception culturelle du corps qui varie selon les époques et les cultures. Or, le statut du corps dans les LS conduit précisément à

¹ Cf. Le Corre, 2002 b.

² A caractère formel ou informel, ciblées ou non, dans des instances sourdes ou mixtes, de dimension locale à internationale.

³ Pour plus de précisions concernant ce congrès, cf. Poizat, 1996, Presneau, 1998 et Bernard, 1999.

le placer hors d'atteinte de ces appréciations subjectives, puisqu'il y joue un rôle équivalent à celui de la voix dans les LO. Le corps est bien l'élément premier du système linguistique des LS et son abstraction reste un principe fondamental, même si son usage favorise le rapprochement avec les sémiotiques visuelles, et avec la sémiotique comportementale en particulier. On ne peut, par conséquent, décider, au gré des points de vue et des époques, si ces langues sont « obscènes » ou « magnifiques ». Ce sont, avant tout, et simplement, des langues... La LSF, comme toutes les LS, est une langue qui ne traduit rien de plus et rien de moins que les autres langues du monde, mais dont le pouvoir interprétatif et créatif se manifeste différemment. Il convient donc de lever les ambiguïtés qui l'entourent en mettant en relief ses spécificités.

Ne pouvant oublier les raisons qui ont conduit à son interdiction, les sourds français ont appris à se méfier de la manière dont les entendants sont susceptibles d'interpréter la différence de modalité qui caractérise leur langue. Le procédé dénominatif, auquel sont d'emblée confrontés les entendants qui rencontrent la LSF, suscite chez ces derniers une gêne manifeste. Or, si tel individu est nommé *Grandes oreilles*, *Gros nez*, *Chauve*, *Bouche de travers*, *Boîteuse*, *Celui qui cligne des yeux*, *Celle qui se ronge les ongles*, etc., il ne s'agit pas, comme c'est le cas en français avec le surnom ou le sobriquet, de le stigmatiser à partir d'une particularité physique ou comportementale. Ce procédé vise simplement – comme dans le cas du nom propre du français – à identifier l'individu dans un groupe et à marquer son appartenance à une communauté dont la langue ne peut accepter – pour des raisons économiques et culturelles – une épellation digitale⁴, longue et fastidieuse.

Le défaut physique, ou comportemental, établi par la norme culturelle, qui est poliment ignoré par le locuteur du français, est donc interprété par le signeur comme un simple trait caractéristique. Il renvoie, non à une singularité, mais à l'individu qui la porte. C'est la raison pour laquelle le tabou qui conduit à euphémiser, en français, toute information relative à l'apparence physique et à la corporalité en général est le plus souvent absent en LSF. On n'hésite pas à exprimer *littéralement* les fonctions corporelles et leurs dysfonctionnements éventuels. L'activité sexuelle, envisagée de manière positive, est illustrée sans fausse pudeur. Si les rapports avec le visuel produisent des effets figuratifs qui séduisent souvent les entendants, ce même type de rapport avec la sémiotique comportementale peut aussi les choquer. Or, il introduit simplement une différence d'ordre culturel.

Très influencés par les propos qui circulent au sujet de leur langue, les sourds ont pris l'habitude d'adapter leur discours en fonction du public ciblé : sourd ou entendant. Ils peuvent ainsi évacuer, le cas échéant, ce que les entendants considèrent comme relevant de la mimique. Sont alors rejetés nombre d'éléments corporels, comparables à ceux qui accompagnent les énoncés de la LO, et que l'on regroupe généralement sous les termes de « mimique » ou de « gestuelle », éléments apparemment non discriminables – regard, expressions faciales, mouvements... – parce que n'empruntant pas les formes canoniques dégagées à partir des LO. Ces éléments entrant, de toute évidence, dans les structures linguistiques que les sourds utilisent, c'est une grande part de la structure morphosyntaxique de la langue qui risque alors d'être occultée.

Cependant, même s'il s'agit de réels marqueurs linguistiques, ces paramètres corporels sont difficilement analysables à l'aide des outils méthodologiques offerts par les LO. De plus, leur emploi autorise de toute évidence le rapprochement avec le mime et la sémiotique comportementale en particulier. On relève, par exemple, en LSF, un grand nombre d'emprunts de gestes culturellement normés : mouvement des doigts au niveau des cheveux pour *coiffeur*, au niveau de la bouche pour *fumer*, geste de bercer pour bébé etc.

⁴ Reprise du signifiant graphique du mot français à l'aide de caractères de l'alphabet dactylographique (qui est une écriture digitale de l'alphabet dans l'espace).



coiffeur



fumer

Il est toujours possible, pour interpréter, par exemple, le verbe français *partir*, d'utiliser un signe qui renvoie au geste⁵ accompagnant parfois le discours des entendants en français. Il s'agit bien d'un signe, qui, comme tous les autres signes de la langue, est analysable en paramètres – *configuration* et *orientation* des mains, *emplacement* et *mouvement*. Son emploi contribue cependant à faire naître une réelle ambiguïté : non seulement il coïncide avec un geste socialement normé, mais il accompagne le plus souvent des énoncés appartenant au registre argotique : *Je me casse / je me barre / je me tire...* Conscients du fait qu'avec cette assimilation au code gestuel qui accompagne le discours oral on avance un argument jugé « décisif » pour dénier à leur langue le statut de véritable système linguistique, les sourds évitent – au moins en présence d'entendants – l'emploi de ce type de signes pour leur préférer ceux qui sont entrés dans les dictionnaires. On peut cependant se demander pourquoi chercher la complexité, quand le système autorise l'emprunt de gestes culturellement normés.

L'ouverture sur les sémiotiques visuelles et l'accès figuratif au sens

La modalité corporelle permettant d'établir des rapports de motivation immédiats entre formes linguistiques et formes visuelles, un bon nombre de signes renvoient, ou au comportement significatif, ou au mime, ou encore à la sémiotique de l'image. La LSF s'organisant dans la dynamique du mouvement sur les trois dimensions de l'espace, la forme corporelle de l'expression s'accorde, dans une certaine mesure, à la structure des formes visuelles et au potentiel dynamique de leurs rapports. La proximité structurelle qui s'établit ainsi entre la langue et les sémiotiques visuelles autorise l'activation des coïncidences toujours possibles entre les formes linguistiques élémentaires et les éléments constitutifs des formes visuelles. Le système linguistique se révèle ainsi apte à prendre en charge des éléments qui relèvent de la composante pragmatique du français, et du langage en général. La LSF impose certes, de cette manière, une logique pragmatique qui tend à estomper les frontières entre les éléments proprement linguistiques et ceux qui ressortissent à d'autres sémiotiques. Mais le corps étant l'élément premier du système, même si le transfert du contenu se fait à partir de formes très proches de celles des sémiotiques visuelles, contrairement à ce qui se passe dans la *semiosis* naturelle, on observe une véritable transposition : s'ils ont la faculté de coïncider avec eux, les éléments linguistiques de la LSF ne sont pas des éléments constitutifs de formes naturelles ; ce sont les formes élémentaires de la langue.

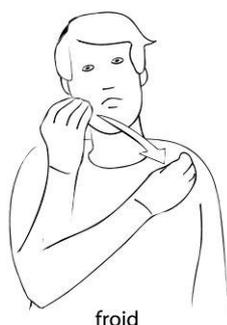
On comprend mieux alors l'aisance avec laquelle le signeur sourd manipule et déplace les paramètres définitoires des formes, cette aisance étant directement liée à la capacité qu'il a d'abstraire sa perspective propre comme il le fait de son corps en raison de son mode d'expression. Si toutes les langues entretiennent des rapports avec les autres sémiotiques, ces rapports diffèrent en effet selon qu'il s'agit d'une langue à modalité audio-orale, à contrainte

⁵ Une main immobile, placée à l'horizontale, paume tournée vers le bas, l'autre main placée en-dessous, sur la tranche, venant la frapper avec un mouvement brusque et bref.

linéaire, ou d'une langue à modalité visuo-corporelle, qui s'organise sur les trois dimensions de l'espace et dans la dynamique du mouvement. On observe ainsi, en LSF, un rapprochement des ordres iconique et linguistique qui n'est pas observable de la même façon dans une langue à modalité audio-orale, soumise à des contraintes linéaires.

Pour les sourds, l'univers du sens s'organise d'abord selon l'option figurative. Rien ne s'oppose, en LSF, à ce que l'accès au sens passe par l'interprétation d'une figure : par exemple les *boutons d'acné* de l'*adolescent*, les *feuilles* qui tombent de l'arbre en *automne*, etc. On observe donc un lien étroit entre le niveau sémiologique (extéroceptif et pragmatique) et le niveau sémantique (intéroceptif et cognitif), ce qui semble devoir s'accorder au primat de la perception visuelle et au parcours interprétatif qui conduit d'abord à la reconnaissance des formes visuelles. L'étude de la LSF rend donc en quelque sorte perceptible l'analogie des processus qui interviennent, tant dans la perception visuelle que dans la perception des formes sémantiques, ce que l'on appelle en termes gestaltistes voisinage et bonne continuation des formes.

On observe en effet constamment, en LSF, le même principe de contiguïté que celui qui organise la perception visuelle. Les rapports logiques de proximité sont systématiquement exploités dans la création lexicale qui procède par déplacements métonymiques : les *cornes* pour la *vache*, l'*alignement des croix* pour le *cimetière*, le *réchauffement du bout des doigts* par le *souffle* pour le *froid*, etc.



Cependant, si l'homologation d'un rapport figuratif est toujours première dans l'accession au sens, le choix de ce rapport s'opère parmi tous ceux que la redondance du visuel rend possibles : la forme de l'*œil* ou la coupe du *costume* pour le *Chinois*, la *muleta* du torero ou la *jupe* de la danseuse de flamenco pour l'*Espagne*, les *pattes griffues* ou la *crinière* pour le *lion*, la *trompe* ou les *défenses* pour l'*éléphant*, etc. Le signe [AFRIQUE] renvoie aussi bien aux animaux rayés que l'on trouve sur ce continent, qu'à la manière dont les peuples s'y peignent le visage afin d'évoquer ces mêmes animaux⁶, ou encore à l'action des rayons du soleil sur la peau... Dans le signe [SERPENT], la *configuration* 'index et majeur écartés' peut aussi bien marquer la *langue* fourchue du serpent⁷ que la forme en "V" portée par la vipère sur l'arrière de la tête ou encore le "V" du mot français "vipère"... Une personne qui ignore l'histoire des signes [FEMME] et [FILLE]⁸ discerne souvent, dans cette dénotation, une opposition "*cheveux courts vs cheveux longs*"...

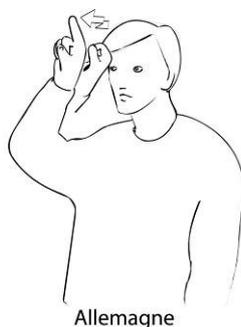
L'éventail des choix est largement attesté, n'importe quel trait suffisamment saillant pour déterminer une forme visuelle pouvant, selon la perspective adoptée, être retenu. La figurativité omniprésente n'entrave par conséquent en rien la fonction lexicale, c'est-à-dire

⁶ Le signe [MALI] marque les striures peintes sur leurs joues par les Maliens.

⁷ Interprétation privilégiée, le signe étant réalisé à partir de l'emplacement 'bouche'.

⁸ Dans ces deux signes, l'index tendu glisse doucement sur la 'joue', pour marquer l'étroitesse du ruban rattachant le bonnet que portaient les femmes et les filles au XVIII^e siècle. Dans le signe [FILLE], le mouvement est prolongé pour marquer la longueur plus importante de ce ruban.

qu'elle ne réduit pas, par exemple, l'*homme* au port d'une *moustache* (le plus souvent inexistante), l'*Allemagne* à la *pointe* d'un casque prussien (largement effacé des mémoires), ou encore l'*Espagne* à la corrida, et à la *muleta* agitée par le torero.



Allemagne

Si l'on peut donc parler d'accès figuratif au sens, on doit aussi souligner le fait que la sensation illusoire d'une iconicité, qui serait « donnée » plutôt que produite par la langue, peut amener à toutes sortes de contresens linguistiques. Nombre d'entendants qui apprennent la LSF décident par exemple fréquemment que tel ou tel signe ne devrait pas être employé parce que l'image à laquelle il semble renvoyer ne correspond pas à la « réalité » établie par la *doxa*. En témoigne la polémique qui s'est développée récemment en Angleterre où une chaîne de télévision voulait censurer certains signes de la langue des signes britannique⁹, qu'elle jugeait « politiquement incorrects ». Parmi ces signes, celui qui évoquerait le *nez cassé* des *Juifs* : il convient de noter que ce même signe signifie *Arabe* en France..., et que si l'on s'attache à vouloir interpréter la figure censément proposée, on peut aussi bien y voir la manifestation d'un *voile*...

En s'arrêtant aux effets figuratifs produits, c'est-à-dire en se focalisant sur la version figurative proposée par le signe, on peut donc, en s'appuyant sur la redondance du visuel, interpréter tout ce que l'on veut. Or, aucune « image » ne vient bien sûr s'interposer lorsque les sourds utilisent ces signes conventionnels entre eux. D'abord produits à partir d'exemples, de formes narratives, les signes continuent certes de porter la trace des rapports figuratifs qui les ont motivés. Cependant, entrés dans le lexique, ils marquent le plus souvent un objet ou une action génériques, ce qui oriente d'emblée leur interprétation. Dans l'évolution diachronique de la langue, les traits figuratifs perdent leur utilité, l'interprétation du signe ne nécessitant plus le recours à la version figurative qu'il propose. Si le recours à la motivation qui a déterminé le choix sémiotique peut fonctionner comme procédé mnémotechnique pour le locuteur entendant qui apprend la langue, il n'a pas – ou plus – de rendement proprement significatif. L'interprétation qu'en font les entendants est donc simplement limitée par le regard qu'ils posent sur la langue, regard qui assujettit la LSF aux sémiotiques visuelles, la ramenant, en quelque sorte, au langage mimique.

Des repères différents

Dès qu'il s'agit d'opérer un rapprochement entre les ordres linguistique et iconique en français, le recours aux tours stylistiques s'impose. En revanche, la pratique de leur langue conduit les sourds à accorder une grande confiance à la dynamique des formes. Les exercices de style étudiés, dans le cadre du registre narratif¹⁰ en particulier, révèlent la virtuosité dont font preuve les signeurs en matière de manipulation d'éléments constitutifs de formes. Rien d'étonnant donc à ce que les locuteurs du français qui abordent la LSF éprouvent l'illusion

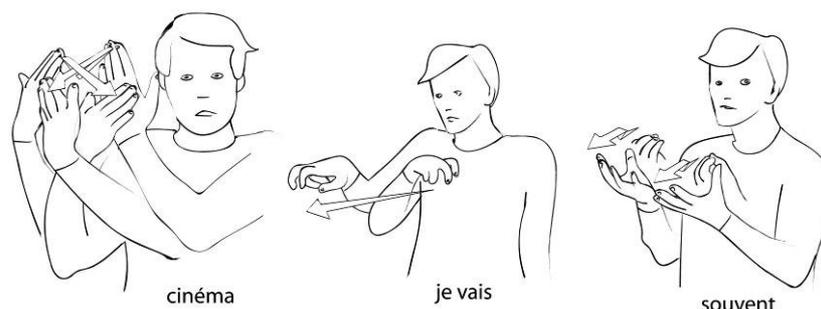
⁹ British Sign Language (BSL).

¹⁰ Cf. Le Corre, 2002 b : 328.

d'approcher au plus près des formes auxquelles ils n'ont qu'indirectement accès dans la pratique de leur langue.

La reconnaissance de classes, de catégories, la recherche de formes stabilisées témoignent de la nécessité de repères conventionnels dans toutes les langues naturelles. Chaque langue imposant sa propre logique, ces repères peuvent grandement différer. Cette différence de repères « saute aux yeux » lorsque l'on se trouve face à une langue à modalité visuo-corporelle comme la LSF. Moins puissamment déterminée que le français, la LSF présente une organisation plus morphosyntaxique que morphologique **et** syntaxique. Cette relative indétermination par rapport au français autorise les signeurs à organiser leurs discours d'une manière beaucoup plus souple que ne le font les locuteurs du français, soumis à d'autres contraintes.

On trouve ainsi, dans tous les genres de discours, nombre de constructions morphosyntaxiques qui s'opposent aux items lexicaux du français, morphologiquement plus stables. Les enseignants de LSF sont dès lors confrontés à la difficulté de répondre aux interrogations d'apprenants entendants qui cherchent spontanément à obtenir des traductions « mot » pour « signe ». Comment, en effet, à partir du moment où on lui a enseigné le signe adverbial [SOUVENT], faire comprendre à un apprenant entendant qu'un sourd ne signera pas *Au cinéma, je vais souvent*, mais *Au cinéma, je vais, je vais, je vais...* marque aspectuelle itérative portée sur le procès, par répétition du mouvement, et expression faciale marquant le duratif ?



Qu'il ne signera pas *Escalier/il/monte* au moyen de trois signes, mais que la prédication s'appuiera sur une figure minimale – index et majeur, légèrement fléchis et orientés vers le bas (*jambes*) –, placée légèrement sur la droite du signeur – emplacement de la tierce personne (*il*) –, les deux doigts alternant alors dans un mouvement ascendant (*monter*) qui tracera une demi courbe (*escalier*).

Ayant acquis un vocabulaire dit *standard*, les apprenants entendants s'aperçoivent très vite qu'il leur est impossible de l'employer tel quel en contexte. Si l'on traduit, par exemple, l'énoncé du français *La voiture s'arrête* à l'aide de signes lexicalisés, on obtient ce que l'on appelle du « français signé »¹¹. En LSF, on utilisera ce que l'on peut appeler un *signe occurrence*¹², qui propose une figure minimale, très largement générique : la main plate orientée paume vers le bas. Mise en relation avec un mouvement vers l'avant, cette figure anaphorique peut dès lors donner lieu à l'interprétation *voiture*. C'est la suspension du mouvement qui va marquer la propriété aspectuelle du procès. Se pose le problème de la discrimination des unités. Quelle pertinence y a-t-il à poser l'existence de parties du discours – Est-ce un nom ou un verbe ? –, celle de catégorisations grammaticales équivalant à celles opérées par le français – Où est le sujet ? Où est le verbe ? Où est le complément ?

¹¹ [VOITURE] + [ARRÊTER] : construction calquée sur la syntaxe de la phrase du français.

¹² Pour l'opposer au signe type lexicalisé.

Une logique de force contextuelle

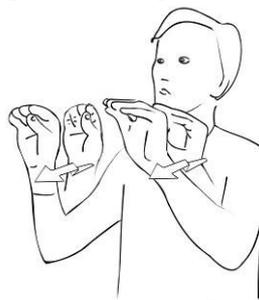
La fréquence des déplacements métonymiques, la souplesse générale du système, font de la LSF une langue qui s'organise davantage dans une logique de force contextuelle que dans une logique de substitution d'unités. La cohérence de la forme signifiante dépend en effet, le plus souvent, de la structuration d'un syntagme, voire d'une séquence signée, à l'aide de figures minimales que leur grande généricité rend aisément transposables, et qui sont alors complexifiées dans la combinatoire discursive. Ces constructions discursives s'opposent aux items lexicaux du français, qui sont morphologiquement plus stables. Il devient alors difficile de décider si on a affaire à des verbes, à des noms, à des adjectifs, à des adverbes, etc., et, au-delà, d'isoler prédictions attributives et processives.

Aucun discours ne laisse apparaître de séquences uniquement composées de signes apparaissant sous leur forme enregistrée en lexique. Les signes, même lexicalisés, restent toujours potentiellement ouverts à la modification et/ou à l'adjonction de paramètres. Pour traduire, par exemple, un énoncé tel que *Une rue bordée de magasins*, sera d'abord produit le signe [RUE].



rue

Le signe [MAGASIN] apparaîtra ensuite sous la forme suivante : les deux mains, en configuration « bec de canard », l'extrémité des doigts se faisant face, vont suivre le tracé des deux lignes parallèles qui composent le signe [RUE].



magasin

Il devient dès lors difficile d'identifier la forme lexicale figée du signe [MAGASIN]. Ce phénomène est constant, la plupart des signes, même lexicalisés, restant potentiellement ouverts, remotivables à partir des paramètres qui les composent.

L'emploi de signes spécifiques marquant les propriétés aspectuelles ou modales des procès est rare. Ce sont, le plus souvent, des mouvements qui contribuent à tracer des trajectoires dans l'espace. C'est alors la rapidité, l'intensité, l'amplitude d'un mouvement, ou l'adjonction, l'accentuation, la modulation d'une expression faciale et/ou corporelle qui vont marquer modalité ou qualité. La souplesse de la combinatoire paramétrique autorise l'activation des toujours possibles coïncidences avec les formes visuelles. Mais elle peut aussi conduire à une relative indétermination des séquences signées – qui peuvent présenter un caractère protéiforme conduisant à de multiples lectures. Ces constructions originales ont tout de même le mérite de rendre perceptibles les « mouvements de sens » – instabilité des formes sémantiques, phénomènes polysémiques... –, qui deviennent alors en quelque sorte

« apparents », dans la modification, la suppression et l'adjonction des paramètres de formation des signes qui marquent les valeurs spécifiques.

Ayant appris à se fier à des formes plus stables, plus strictement déterminées, par leurs contours morphologiques – unités lexicales nettement discrétisées : *Noms, Verbes, Adjectifs...* – et par leur distribution syntaxique – *Sujet, Verbe, Objet...* –, les locuteurs de LO se trouvent contraints de modifier leurs repères. C'est la raison pour laquelle les entendants, qui pensent parfois connaître la langue parce qu'ils ont mémorisé un certain stock lexical, se trouvent souvent désorientés lorsqu'ils se trouvent en situation de communication avec des sourds.

Les rapports de la LSF au français

La structure et le fonctionnement de la LSF différant grandement de ceux du français, les sourds éprouvent eux-mêmes des difficultés à retenir la forme complexe des signifiants des mots du français, qui émanent des relations solidaires entre phonèmes, et qui ne peuvent subir les mêmes modifications que les signes de la LSF. Les confusions sont constantes et les assimilations de type paronymique démultipliées – *couper/occuper, exploser/exploreur, allocation/allocation, etc.* –, de nombreux sourds se trouvant même dans l'incapacité de reconnaître et de reproduire, par écrit, l'ordre des graphèmes d'un mot qu'ils ont sous les yeux. Reconnaisant d'abord, dans les formes complexes des signifiants des mots du français, les éléments particulièrement saillants, les sourds les retiennent comme ils le feraient d'invariants formels, appréhendant dès lors les mots du français comme ils le font des signes de leur propre langue : selon des lois de variation, d'opposition ou d'identité de formes¹³.

S'ils voient, par exemple, le mot *attention* et qu'ils ne le connaissent pas, ils vont en chercher le sens à partir des trois premières lettres *att*, lettres par lesquelles commencent de nombreux autres mots. L'institutrice qui écrit au tableau l'énoncé *Une jupe courte* et qui demande aux enfants sourds de le lui expliquer reçoit en réponse : *C'est une jupe pour courir...* Le signe de la LSF n'étant jamais totalement figé dans une forme¹⁴, le signeur sourd tente souvent d'appliquer, au mot du français, des dérivations comme cela se fait dans sa propre langue : *attache, attaque, attention, attrape, attire / chemin, cheminée / coupe, coupable, etc.* Ce sont des mots qu'il cherche à ramener à une classe de formes (ex : formes en *att*), et qu'il est dans l'incapacité de différencier car leurs variations signifiantes n'entretiennent pas de relation motivée avec leurs variations morphologiques.

L'accès limité à la face visuelle de la parole sonore – c'est-à-dire à l'image labiale – conduit le sourd à s'attacher aux phonèmes ou aux graphèmes « forts » : forts, par leur position à l'initiale (ou, plus rarement, à la fin) du mot, ou forts, intrinsèquement, par leur mode d'articulation ou leur saillance. Cet accès partiel à la forme acoustique du français nécessite, de sa part, des efforts permanents, efforts qui ne suffisent pas cependant à éviter les erreurs de compréhension. Nous allons maintenant examiner un certain nombre de signes et d'expressions signées qui portent la trace de ces efforts et de ces confusions : ils inscrivent dans le plan diachronique, aussi bien l'infinie souffrance du sourd face à une LO qu'il n'entend pas que le recul qui lui permet d'accéder, souvent avec humour, à une forme de créativité lexicale.

Le lapsus

Les problèmes d'accès au lexique du français donnent parfois lieu à l'assimilation de mots phonétiquement apparentés. Les sourds assimilent même fréquemment des formes que les

¹³ A propos du processus de classification sémantique des formes en LSF, cf. Le Corre 2002 b : 140.

¹⁴ On peut toujours en modifier l'un des paramètres – configuration, emplacement, orientation, mouvement, expression faciale et/ou corporelle – pour en modifier le sens.

entendants ne perçoivent pas comme étant des homonymes, ni même des paronymes. Ces confusions marquent en quelque sorte l'absurdité d'exercices articulatoires qui ne s'attachent qu'à la forme de l'expression, dissociée de l'information sémantique dont elle est en principe inséparable. En raison de cette focalisation sur l'axe syntagmatique – c'est-à-dire sur l'enchaînement et l'articulation des phonèmes ou des graphèmes de la lexie qui se succèdent –, le sourd ne dispose pas de « *l'information sémantique et [de] la spécification phonologique [normalement] en même temps disponibles dans la mémoire immédiate* » (Rossi et Peter-Defare, 1998 : 63).

On observe alors des « *déviations de l'intention du locuteur ayant pour résultat une modification non intentionnelle de la forme* » (*op. cit.* : 18) du signifiant du mot français. Ces « *déviation involontaires de la norme du français* » (*ibid.*), qui relèvent du lapsus, sont parfois intégrées avec un certain humour par les sourds au lexique de la LSF. C'est notamment le cas de celles qui sont à l'origine des signes [VŒU], [TABOURET], [CANADA] et [TOUSSAINT]¹⁵, fondés sur la parenté phonétique et/ou graphique des mots *veau* et *vœu*, *tambour* et *tabouret*, *canard* et *Canada*, *Tu sais* et *Toussaint*. L'absence de liens sémantiques avec ces différents termes du français n'a pas empêché ces signes d'entrer dans le lexique de la LSF. Conformément à la logique du système, la parenté formelle a été privilégiée : de la confusion au néologisme, le lapsus est devenu signe...

Ce choix de sourire de la difficulté d'accès au français, on le retrouve dans les procédés dénominatifs. Comme le fait remarquer l'ethnologue Yves Delaporte (2000 : 41), « *les à-peu-près [y] sont innombrables, qu'ils concernent le prénom (GORGE, RIEN ou MARSEILLE pour Georges, Adrien ou Marcel), ou le patronyme (DRAGON pour Dagron, HACHE pour Hoche, SANGLIER pour Sangla, SOLEIL pour Soler, CHASSEUR pour Chassignet, CAISSE pour Delacaze) [...] GIRAFE pour Girard...* ». En d'autres termes, constamment confrontés à l'absurde dans l'interaction permanente de la LSF avec le français, les sourds choisissent parfois de sourire de leurs difficultés, ce que l'on observe aussi dans la pratique assez courante du *rébus*.

Le rébus

Il s'agit d'un procédé, couramment utilisé dans la dénotation des noms propres de personnes ou de villes lorsqu'il n'existe pas de signe équivalent, ou que le signeur ne connaît pas ce signe : *pré + vert = PREVERT*, *dur + an = DURAND*, *mord + lait = MORLAIX*, *chat + ville = CHAVILLE*, etc. Ce procédé ludique est très apprécié car il permet de jouer des confusions toujours possibles entre homophones et homographes. Mais surtout il autorise les sourds à déstructurer impunément les formes figées des signifiants des mots français... En instaurant un nouveau rapport entre les parties du mot, cette déstructuration apporte des indices relatifs de nature formelle qui facilitent sa mémorisation.

Cette pratique met en évidence l'aptitude des sourds à transformer leurs efforts d'articulation et de lecture labiale en jeux sur l'homophonie. Procédé mnémotechnique, le rébus facilite la reconnaissance de certains mots du français, mais il est surtout utilisé pour se substituer à une épellation digitale, longue et fastidieuse.

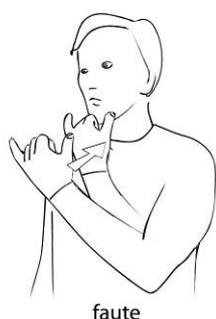
Le rythme syllabique

Les sourds ne sont pas insensibles à la manière dont se prononcent les mots du français. Les formes acoustiques des mots de la LO dominante ne sont discriminables, pour eux qui ne disposent pas du modèle afférent, qu'au moyen d'indices visuels. Ce sont le rythme, le mode d'articulation des phonèmes qui sont alors mis en évidence dans les exercices orthophoniques qu'ils pratiquent dès leur plus jeune âge. Or, ce rythme du découpage syllabique du français

¹⁵ Variante dialectale attestée en Bretagne.

semble trouver une forme de résonance dans la structuration morphologique de certains signes.

Se fondant sur l'interprétation des signes en langue orale, certains linguistes adoptent le présupposé selon lequel les signes de la LSF se répartiraient, comme les mots, en *noms*, *verbes*, *adjectifs*, etc. Sont émises, dans le cadre de cette présupposition, des hypothèses telle celle qui appréhende le redoublement du mouvement dans certains signes comme fondateur d'une opposition verbo-nominale¹⁶. Selon cette hypothèse, les signes dont le mouvement est répété correspondent aux substantifs du français, tandis que ceux dont le mouvement est simple correspondent aux verbes : [BOIRE] / mouvement simple *vs* [BOISSON] / mouvement répété ; [LUNETTES] / mouvement répété *vs* [METTRE DES LUNETTES] / mouvement simple. Cette marque oppositionnelle n'apparaît cependant pas dans de très nombreux signes, comme [TRAVAIL] et [TRAVAILLER], [SOIF] et [AVOIR SOIF], par exemple. D'autre part, dans des signes comme [FAUTE] / mouvement simple *vs* [SE TROMPER] / mouvement répété, la marque est inversée...



faute



se tromper

La multiplicité des exceptions à cette « règle » supposée justifie la prudence dans le maniement de la notion de « catégorisation grammaticale » lorsque l'on étudie la LSF. N'est-on pas tenté, en recherchant ces oppositions, de forcer un rapprochement avec les catégories grammaticales propres à la LO dominante ? Les linguistes qui étudient les LS travaillent souvent, hors contexte, sur la base d'items lexicaux ou de phrases traduites par leurs informateurs sourds. On observe aussi, assez souvent, chez l'apprenant ou le pratiquant entendant, la tentation d'influer sur le mode de fonctionnement de la LSF en soulignant le caractère « nécessaire » de ces oppositions.

Nous observons toutefois que, si tous les signeurs sourds – notamment parmi ceux qui enseignent leur langue – ne demeurent pas insensibles à ces remarques à caractère « injonctif », la marque supposée de l'opposition verbo-nominale qui apparaît dans les dictionnaires de signes – en général construits en collaboration avec des entendants – disparaît, le plus souvent, dans la pratique quotidienne de la langue. L'ampleur ou l'intensité donnée au mouvement, qui différencierait davantage¹⁷ la fonction prédicative de la fonction substantivale du signe n'est pas non plus toujours observable dans la pratique discursive.

Il est tout à fait possible d'expliquer d'une autre manière le redoublement du mouvement dans certains signes de la LSF, en avançant l'hypothèse du rapport à la pratique de la lecture labiale. L'observation constante du découpage syllabique ne conduirait-elle pas les sourds à user du rythme syllabique qui articule les mots du français ? Pour étayer cette hypothèse, notons qu'un bon nombre de signes comportant un mouvement simple correspondent à des mots du français qui manifestent une seule syllabe – [JOUR], [PRÊT], [FAIM], [SOIF], [FILS], etc. – ou qui ne sont bi-syllabiques¹⁸ qu'à l'écrit – VACHE], [LIBRE], [HONTE],

¹⁶ Cf. entre autres Supalla et Newport (1978) pour l'American Sign Language (ASL).

¹⁷ Selon, entre autres, Christian Cuxac (1996 : 225) pour la LSF.

¹⁸ La voyelle de la seconde syllabe étant un '-e' muet.

[BÊTE], etc. –. Le mouvement est en revanche redoublé dans de nombreux signes qui correspondent aux mots français de deux syllabes : [BONBON], [ENFANT], [MAISON], [DESSERT], etc.

Selon ce principe de répétition du mouvement qui répond au découpage syllabique du mot de la LO, il est même possible d'établir des oppositions pertinentes entre signes : [FEMME] vs [MAMAN] ; [HOMME] vs [PAPA], [VILLE] vs [VILLAGE], [CENTRE] vs [MILIEU], [FLEUR] vs [PRINTEMPS], [FROID] vs [HIVER], [DEUX] vs [DEUX FOIS], [SEUL] vs [UNIQUE], [TARD] vs [(en) RETARD], [FAIM] vs [VICIEUX], etc.

Cette hypothèse permet d'expliquer la répétition du mouvement dans un grand nombre de signes correspondant aux substantifs de la LO sans que ce phénomène puisse être révélateur de marque d'une catégorie grammaticale de type nominal. Il est possible, en effet, de noter la même caractéristique dans les signes qui traduisent des mots ressortissant à d'autres catégories grammaticales :

- adjectifs : mouvement simple / [CHAUD], [NOIR], [BLANC], [GROS], [DUR], [FORT], [NEUF], [GRAVE], [JEUNE], [NEUTRE], [FAIBLE], [SIMPLE] ; mouvement redoublé : [GOURMAND], [PETIT], [LEGER], [MECHANT], [SYMPA], [TIMIDE], [MALADE] ; [VITE] vs [PRESSE/URGENT], [NEUF] vs [NOUVELLES] ;
- prépositions et adverbes : [DANS] vs [DEDANS], [POUR] vs [POURQUOI] ;
- pronoms : [MOI] vs [MOI-MÊME],
- verbes : [VOIR] vs [ON VERRA], [DIRE] vs [ÇA VEUT DIRE], [FAIRE] vs [QUE FAIRE ?]...

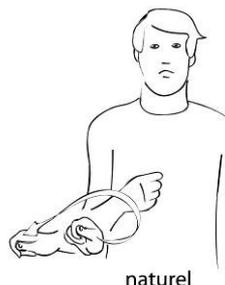
L'absence de régularité de la forme conjuguée du verbe français peut expliquer la rareté des exemples d'opposition rythmique dans les signes qui les traduisent. Certains exemples semblent aller dans le sens d'une interprétation de la forme conjuguée la plus fréquemment attestée en discours : Le signe [VOULOIR], qui manifeste un mouvement simple, ne correspond-il pas à l'interprétation de la forme du présent *veux/veut* ? Le signe [AVOIR/IL Y A] est un signe unique, toujours employé sous la même forme, qu'il s'agisse d'un emploi personnel ou impersonnel. Or, ce signe est produit dans un mouvement simple et presque toujours accompagné de l'articulation labiale de la forme du français *J'ai*¹⁹.

La structuration dynamique de certains signes semble procéder à la fois du rythme syllabique et du rythme sémantique, comme dans le cas du signe [FORMIDABLE/INCROYABLE], produit en trois temps, dans un mouvement énergique et saccadé, et du signe [BIEN SÛR/NATUREL], réalisé avec un mouvement souple, marquant la *fluidité* (*// ça coule de source*). Le mouvement semble alors marquer un rapport kinésique de manière à souligner, par son intensité ou, au contraire, sa souplesse, l'articulation syllabique du mot du français.

¹⁹ Exemple : Paul voyage souvent ; il a [j'ai] des amis aux USA. La première séquence est produite selon une perspective normée. Changeant de perspective, le signeur adopte ensuite le point de vue de l'actant Paul. Il semble en revanche que la labialisation « j'ai », qui accompagne la production de la forme impersonnelle [IL Y A], procède simplement du figement de la forme conjuguée empruntée au français.



incroyable



naturel

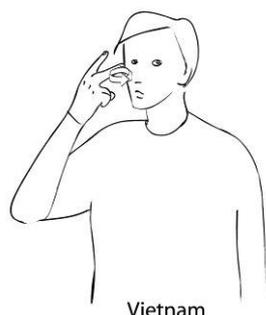
Le soulignement par le mouvement, dans certains signes de la LSF, du rythme syllabique du français, contribuerait ainsi à marquer l'aspect répétitif perçu dans l'émission linéaire et chronologique des phonèmes des mots du français. Comme la labialisation de mots du français, qui accompagne la production de certains signes lexicaux, ce phénomène rythmique, observable en LSF, reste toutefois associé à l'émission de formes lexicales fortement stabilisées. Il ne semble pas avoir de réelle incidence sur la structuration morphosyntaxique des séquences signées.

Les signes alphabétiques

Ce sont sans aucun doute les signes dits *initialisés* qui marquent une réelle influence du français sur le lexique de la LSF. Ces signes sont produits à partir de l'emprunt de caractères alphabétiques du mot français correspondant. Il peut s'agir de l'emprunt de l'initiale du mot du français comme c'est le cas pour les signes [OCTOBRE], [VIN], [DIALOGUE], [FROMAGE], [FRERE], [LIBRE], [LOYER]... Le qualificatif « initialisé »²⁰ n'est cependant pas approprié dans la mesure où il peut aussi s'agir du choix d'un phonème particulièrement lisible sur les lèvres, ou encore d'un graphème dont l'apparition est remarquablement rare. On observe notamment une récurrence du 'I' : [ÎLE], [INNOCENT], [INUTILE], [IMAGINER], [IDIOT], [ICI], etc. La configuration de certains signes marque le 'I' dactylogologique alors même que cette voyelle n'apparaît pas en position initiale dans le mot français, mais y est nettement repérable, par sa saillance articulaire, ou par sa répétition : [HUILE], [MILIEU], [PAS FINI], [PETIT], [QUI ?], etc. La rareté de certains caractères alphabétiques peut également contribuer à activer la saisie visuelle du mot français. Ainsi trouve-t-on la lettre 'X' dans les signes [EXEMPLE], [PAIX], [BRUXELLES] et [LUXEMBOURG], le 'W' et le 'Y' dans le signe [WHISKY].

Il est toutefois important de noter que les signes alphabétiques existent souvent en doublets : produits selon ce procédé d'assimilation d'éléments étrangers au système, ou selon le processus figuratif de création lexicale. Les noms des villes LYON et BORDEAUX peuvent être interprétés par un signe alphabétique ('L' pour LYON / 'B' pour BORDEAUX) ou par un signe proposant une figure : les *griffes* du lion pour LYON / une *bouteille que l'on débouche* pour BORDEAUX. Dans d'autres signes, l'initialisation se révèle parfaitement accessoire : le signe [MAIS] se réalise aussi bien avec l'index qu'avec le 'M' / le signe [CHIEN] avec la main plate comme avec la configuration en 'C'. Dans le signe [SŒUR], la sphère formée par le poing fermé peut aussi bien être interprétée comme un 'S' dactylogologique que comme la manifestation d'une tête. Il en va de même pour les signes [VIOLET], [VIETNAM] ('V' ou coin de l'œil) et [PARIS] ('P' ou forme triangulaire de la tour Eiffel).

²⁰ « Alphabétique » semble préférable.



Vietnam

D'autre part, le mode de formation de ces signes alphabétiques est le plus souvent composite : le caractère dactylogique n'est pratiquement jamais utilisé isolément, mais plutôt intégré à une combinaison paramétrique qui marque une propriété figurative : le 'T' du signe [ÎLE] est orienté vers le bas, la pointe de l'auriculaire traçant un cercle sur la paume ouverte de la main *dominée*²¹ – délimitation d'un espace solide (*île*) sur un espace liquide (*mer*). Si le 'R' initial et le 'D' final du mot *record* apparaissent dans le signe correspondant, ils se trouvent liés l'un à l'autre par un mouvement très vif, qui vise à traduire la vitesse extrême de la performance...



île

Les signes construits à l'aide de caractères dactylogiques ne sont jamais que partiellement intégrés, les sourds considérant ce procédé comme un phénomène de parasitage de leur langue par le français dominant. Ils cherchent donc souvent à les éviter, leur préférant ceux qui sont construits selon l'option figurative. Ainsi le signe [NOVEMBRE], produit à l'aide du 'N' dactylogique, est parfois délaissé au profit d'une combinaison des signes [MORT], [CROIX] et [CIMETIERE]. Les lexiques des LS pratiqués par un grand nombre d'entendants, comme l'ASL²² par exemple, laissent apparaître un pourcentage important de ce type de signes. L'attachement des locuteurs entendants aux repères lexicaux semble en effet avoir une réelle incidence sur la création néologique qui, fréquemment sollicitée dans l'urgence du discours, en contexte de traduction de la LO vers la LS, s'oriente vers ce procédé dit d'*initialisation* du signe. On observe cependant, qu'indépendamment de l'influence du français sur la LSF, de nombreux néologismes originaux surgissent de la dynamique langagière. Si ces créations naissent souvent de la confrontation avec le français, elles se conçoivent dans une optique de libre échange et non dans un contexte contraint par la nécessité et l'urgence.

²¹ Lorsque les signes sont formés à l'aide des deux mains, la main droite (ou gauche pour un signeur gaucher) est dite main dominante, l'autre main dominée.

²² American Sign Language.

Conclusion

Ces « procédés » – occasionnels – d'emprunts de formes acoustiques du français sont donc à opposer au « processus » métonymique – systématique – de création lexicale qui est à l'origine de la majorité des choix sémiotiques en LSF²³. Il convient également de noter que ces procédés d'emprunts ne portent que sur des items lexicaux. A première vue révélateurs de l'influence que peut exercer une langue dominante sur une langue dominée, ils sont d'abord exemplaires en ce qu'ils révèlent l'aptitude des sourds signants à transformer les efforts d'articulation et de lecture labiale en jeux sur l'homophonie, en sensations visuelles des mots. Ils leur permettent de rapprocher certains obstacles du français de la structure de leur propre système linguistique et de les intégrer à leur langue sans pour autant la dénaturer. En effet, que ces formes soient empruntées inconsciemment ou que leur détournement soit recherché, elles restent toujours à l'état de « traces », étant assimilées suivant les règles d'un système qui révèle ainsi sa capacité à limiter l'influence de la langue orale.

Il convient tout de même de s'interroger à propos de cette faculté de la langue d'intégrer des éléments étrangers à son système, ces emprunts entrant dès lors en concurrence avec les choix sémiotiques fondés sur les déplacements métonymiques. La réflexion sur les libertés et les contraintes offertes par le potentiel figuratif de la LSF mérite donc d'être largement approfondie. En d'autres termes, la LSF peut-elle tout interpréter en activant le lien qui l'unit aux sémiotiques visuelles, ou bien existe-t-il des limites à ce pouvoir figuratif ? Cette langue en pleine évolution donne généreusement à « voir » : tandis que l'évolution des formes lexicales tend à stabiliser ses acquis, en augmentant son lexique, la pratique discursive tend, spontanément, à exploiter les libertés offertes par un système ouvert sur les sémiotiques visuelles. Les signes fixés par la lexicographie s'opposent ainsi constamment aux constructions morphosyntaxiques proposées par la dynamique discursive. Entre la nécessité de la convention et le refus de se laisser enfermer en-deçà de ses possibilités, la LSF cherche son chemin...

Bibliographie

- BERNARD Y., 1999, *Approche de la gestualité à l'institution des sourds-muets de Paris, au XVIII^e et au XIX^e siècle*, Thèse de doctorat, Paris V.
- BERTIN E., 1995, *Poésie en Langue des Signes Française*, Mémoire pour l'obtention du D.E.A. de Lettres Modernes, Université de Toulouse Le Mirail.
- CADIOT P., VISETTI, J.-M., 2001, *Pour une théorie des formes sémantiques. Motifs, profils, thèmes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CUXAC C., 1996, *Fonctions et structures de l'iconicité des langues des signes. Analyse descriptive d'un idiolecte parisien de la langue des signes française*, Thèse pour le doctorat d'Etat es-Lettres et Sciences humaines, Paris V, Université René Descartes.
- CUXAC C., 2000, *La Langue des Signes Française (LSF) – Les voies de l'iconicité*, Faits de Langues 15-16, Gap-Paris, Editions Ophrys.
- DELAPORTE Y., 2000, *Des signes, des noms, des rires – Aspects de la culture sourde*, ASAS Editions.
- DELAPORTE Y., 2002, *Les sourds, c'est comme ça*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- DELEUZE G, [1983] 1991, *Cinéma 1 – L'image-mouvement*, Paris, Editions de Minuit.
- GROUPE µ, 1992, *Traité du signe visuel. Pour une rhétorique de l'image*, Paris, Editions du Seuil.

²³ Cf. Le Corre, 2001.

- LE CORRE G., 2000, « Le statut du corps dans le système iconique de la Langue des Signes Française », dans *La communication multilingue et l'interactivité, l'écriture au-delà des mots*, Actes de GLAT 2000, Technopôle Brest-Iroise, Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne, pp. 75-87.
- LE CORRE G., 2001, « La métonymie, processus de création lexicale en Langue des Signes Française - de l'usage référentiel à la langue », dans *Recherches sur la Langue des Signes*, Actes de la Journée d'Etude du 19 novembre 1999, Université de Toulouse-Le Mirail, pp. 19-30.
- LE CORRE G., 2002 a, « La primauté de la forme dans l'organisation structurelle du sens en Langue des Signes Française », dans Lagorgette D., Larrivée P. (éds), *Représentations du sens linguistique I*, Actes du Colloque International de sémantique, 25, 26 et 27 mai 2001, Université de Bucarest, Munich, Lincom-Europa, pp. 49-66.
- LE CORRE G., 2002 b, *L'organisation structurelle du sens en Langue des Signes Française (LSF) : du statut « figural » du signe standard à l'isotopie « structurelle » du discours signé*, Thèse de Doctorat, Brest, Université de Bretagne Occidentale.
- MOTTEZ B. 1999, *L'expérience du déni : Bernard Mottez et le monde des sourds en débats*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- POIZAT M., 1996, *La voix sourde*, Paris, Métailié.
- PRESNEAU J.-R., 1998, *Signes et institutions des sourds, XVIII^e-XIX^e siècle*, Seyssel, Editions Champ Vallon.
- RASTIER F., 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, Presses Universitaires de France.
- ROSSI M., PETER-DEFARE E., 1998, *Les lapsus ou comment notre fourche a langué*, Paris, Presses Universitaires de France.
- SPIRE A, 1986, *Plaisir poétique et plaisir musculaire – Essai sur l'évolution des techniques poétiques*, Mayenne, Librairie Jose Corti.
- SUPALLA T., NEWPORT E., 1978, « How many seats in a chair ? The derivation of nouns and verbs in American Sign Language », dans P. Siple (ed.), *Understanding Language through Sign Language Research*, New-York, Academic Press, pp. 91-131.
- VIROLE B., 1990, *Figures du silence : Essais cliniques autour de la surdité*, Paris, Editions Universitaires.

LANGUE, PIDGIN ET IDENTITE

Pierre Guitteny

Université Michel de Montaigne Bordeaux III

La langue est depuis longtemps l'objet de réflexions, d'études, d'expérimentations – parfois extrêmes. Steven Pinker (1999 : 275) note le récit d'Hérodote : au VII^e siècle avant notre ère, le roi Plammétik I^{er} d'Egypte fit séparer deux nourrissons de leurs mères à la naissance et les fit élever dans le silence dans une cabane de berger. La curiosité du roi sur la langue originelle du monde fut, dit-on, satisfaite deux ans plus tard quand le berger entendit les enfants utiliser un mot de phrygien. R. L. Gregory (2000 : 178) raconte l'histoire de Jacques IV, roi d'Ecosse (1473-1513) : voulant connaître le langage que prononceraient des bébés naturellement, il abandonna deux enfants sur l'île de Inchkeith, à la garde d'une femme muette ; le fait fut rapporté, selon certains, que les bébés parlèrent spontanément en hébreu avec un accent écossais. Oliver Sacks (1996 : 197) cite encore Charles IV le Bel et le Grand Moghol Akbar. L'expérience de ce dernier est un peu particulière : les nourrissons furent confiés à des nourrices sourdes qui communiquaient entre elles par signes. Les enfants n'apprirent pas à parler, mais à signer ! D'ailleurs, selon certaines théories, les hommes ont commencé à s'exprimer par gestes avant de développer une communication vocale.

Les recherches linguistiques s'inscrivent dans un contexte social et politique qui n'est pas sans influence sur le regard posé sur la langue, son statut, sa reconnaissance. Ce contexte est d'autant plus important pour une langue minoritaire – qui plus est pour une langue concernant une population présentant des traits physiologiques et cognitifs particuliers : la reconnaissance de leur langue est liée à la reconnaissance de ces personnes. Ainsi, la question de la langue est d'abord une question d'identité. Celle-ci n'est pas une question de nature objective, scientifique : il s'agit du regard porté sur soi et sur autrui. Et ce regard peut varier extrêmement ; on le constate à propos des sourds ! Montaigne note ainsi plaisamment : « *Savez-vous pourquoi vous l'estimez grand ? Vous y comptez la hauteur de ses patins.* » (*Essais*, I, 42).

1. Identité

La question de l'identité est une question difficile, mêlant des critères objectifs et subjectifs, comportant de multiples apories, risquant de tourner à la tautologie. Un exemple célèbre des questions rencontrées concerne le bateau de Thésée : soit un bateau dont on renouvelle les planches une à une ; puis, avec les planches récupérées, un (autre/même ?)

bateau est reconstruit ; y a-t-il identité entre le bateau reconstruit et celui d'origine, ou bien entre celui qui est renouvelé progressivement et le bateau d'origine ? La réponse à cette question dépend des critères que l'on suit : la matière (identique entre le bateau reconstruit et celui d'origine) ou la permanence de la fonction et du nom (identique entre le bateau renouvelé progressivement et celui d'origine). David Wiggins (1980 : 93) remarque ainsi que l'avis différerait entre un antiquaire cherchant le bateau tel que l'a connu Thésée, ou un prêtre cherchant à rendre hommage à Thésée à travers le bateau qui était le sien au moment de sa mort.

1.1 Identité et surdité

Ainsi Héraclite se baigne-t-il ou non dans le même fleuve ? Héraclite distingue le fleuve, qui demeure le même, et les eaux qui s'écoulent. On peut ainsi privilégier la continuité spatiale du fleuve, au détriment de la persistance dans le temps de ses composantes, privilégier l'identité de forme par rapport à l'identité numérique des molécules d'eau. Ces réflexions amènent à penser qu'il existe deux types de regards sur l'identité : d'une part l'identité numérique, l'existence dans le temps, la permanence à travers le changement ; et d'autre part l'identité qualitative, l'opposition du même et du différent. Les questions posées par ces deux types d'identité sont différentes : pour la première, les problèmes en jeu seront ceux du découpage et de l'identification des objets, de la référence, de la cohérence des représentations ; pour la seconde, il s'agira de problèmes liés à la comparaison des propriétés, à la description, à la constance des représentations.

Concernant le domaine de la surdité, on peut dire que le point de vue oraliste sur la surdité privilégie l'identité numérique, alors que la pensée gestualiste regarde plus l'identité qualitative. La pensée oraliste cherche l'individu, en ce qu'il a de particulier (une courbe auditive est différente d'une autre, il n'y a pas de « nature » sourde, un enfant sourd est le « produit » particulier de circonstances génétiques, familiales, sociales) ; alors que la pensée gestualiste regarde l'individu à travers ses qualités, qualités qui peuvent être communes à plusieurs individus (perception, cognition, langue...).

A un niveau plus psychologique, l'important n'est pas tant les critères extérieurs, les courbes quelles qu'elles soient, mais le sentiment d'identité. Allport le détaille ainsi en sentiments : corporel, de l'identité du Moi dans le temps, des appréciations sociales de notre valeur, de possession, de l'estime de soi, du pouvoir de raisonner et de l'intentionnalité de l'être ; Erikson, lui, le détaille en sentiments : subjectif d'unité personnelle, de continuité temporelle, de participation affective, de différence, de confiance ontologique, d'autonomie, de *self-control*, d'évaluation par rapport à autrui, d'intégration de valeurs et d'identification.

Il est vrai que la surdité dépend d'abord du regard que le sourd porte sur lui-même. Un signe de langue des signes (le signe 'entendant' produit, non au niveau de l'oreille, mais au niveau de la tête) désigne les sourds qui se pensent entendants, qui se voient comme des entendants. Aussi l'identité est d'abord une question de revendication, d'affirmation de ce que l'on veut être, ou de la manière dont on veut être reconnu.

Selon Leibniz (1687, PII 97), c'est son unité qui fait la réalité d'un être : « *Ce qui n'est pas véritablement un être n'est pas non plus véritablement un être.* » Aussi, pourrait-on dire qu'un sourd n'est pas un entendant moins des oreilles, un « mal-entendant » ou un « non-entendant », une machine en panne qu'il faudrait simplement chercher à réparer, mais que la réalité de ce qu'est un sourd est son unité, ce qui le constitue au-delà des simples phénomènes physiques, ce qui le constitue comme être.

Il est d'ailleurs traditionnel d'associer la surdité ou le mutisme à ceux qui sont différents, d'une manière ou d'une autre. Ainsi les peuples germaniques étaient appelés « muets » par plusieurs peuples slaves : « allemand », en tchèque, se dit *nêmecký*, et « muet » *němý*, car les seconds ne comprenaient pas le discours des premiers. Hagège (2000 : 116) relate

l'expérience de plusieurs linguistes confrontés à des personnes présentées comme muettes, non parce qu'elles avaient des difficultés d'ordre médical, mais parce que leur langue s'étant éteinte, elles n'avaient plus personne avec qui parler et n'étaient plus comprises d'autrui..

1.2 Identité et monde propre

Le propre de la surdité est de donner à percevoir le monde uniquement par images – ou principalement (les sensations kinesthésiques ou olfactives jouent un rôle moindre). Et cette perception visuelle est porteuse d'une appréhension particulière du monde.

Différentes études portent sur ce sujet, comme celles de Bernard Mottez, ou d'Yves Delaporte. Les sourds développent une acuité visuelle bien plus fine que celle des entendants. Merleau-Ponty, dans la *Phénoménologie de la perception*, appelle cela la constitution d'un « monde propre » : il ne s'agit pas seulement d'une différence physique – et la seule mesure audiométrique, même si elle est exacte, ne peut rendre compte de la vie – mais d'une différence radicale, renvoyant à la perception du monde et à l'identité.

Cette identité particulière, d'ailleurs, se reflète dans de nombreux livres sur la surdité : Oliver Sacks a écrit *Voyage au pays des sourds*, Jean Grémion : *La planète des sourds*, Marie Landon : *Mon royaume est silence*, Yves Grosrichard et Pierre Saurat, *Le monde des sourds-muets*, etc. Elle se révèle également dans l'imaginaire des sourds. Ainsi, une île est célèbre dans l'histoire des sourds – Martha's Vineyard – dont l'isolement, il y a quelques siècles, avait provoqué le nombre important de croisements génétiques ; et une partie de la population de cette île était constituée de personnes sourdes. La société, sur cette île, était donc organisée en fonction de cette particularité – par exemple beaucoup d'insulaires connaissaient la langue des signes.

L'on se construit, en général, sur le modèle – ou tout au moins sous l'influence – de ses parents (et au-delà, de sa région, de son milieu social...). Là, une différence microscopique (en général au niveau des cellules ciliées de la cochlée) rend l'enfant radicalement différent de ses parents. Au-delà des questions psychologiques ou éthiques, d'acceptation de la différence ou de société normalisée, la question à laquelle se heurtent ces parents est bien celle de l'identité – celle de l'enfant, mais également par contrecoup la leur propre : comment être parent lorsque l'enfant n'est pas à son image ? Quel est le lien entre l'identité des parents et celle de l'enfant ?

Ainsi, un certain nombre de sourds de naissance ont une image assez négative de leur famille – n'ayant eu qu'une communication très limitée dans le cadre familial, et considèrent que le monde des sourds est leur vraie famille. C'est pourquoi foisonnent les associations de sourds, et pourquoi ceux-ci, dès qu'ils le peuvent, se libèrent de leur travail pour se retrouver et échanger de longues heures en langue des signes. Certaines associations de parents d'enfants sourds et certains professionnels de la surdité s'élèvent contre cet état de fait, parlant de « ghettoïsation » ; et cela se traduit, régulièrement, par diverses mesures éducatives visant l'intégration – « pour leur bien »... A l'inverse, dans la communauté des sourds, ceux qui ont l'aura la plus grande, ceux qui sont le plus écoutés, voire enviés, sont les sourds de familles sourdes : lorsque les générations de sourds se succèdent. Ils présentent l'image de « purs sourds », détenteurs d'une culture fine et riche, d'une langue des signes de référence – le modèle du « pays des sourds ».

1.3 Identité et norme

Ces questions d'identité sont portées par un soubassement d'ordre philosophique : les concepts sur lesquels on s'appuie pour définir le modèle, la norme. Le *Dictionnaire de médecine* de Littré et Robin (1855) définit le normal comme suit : normal (*normalis*, de *norma*, règle) qui est conforme à la règle, régulier. Le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* de Lalande est plus explicite : est normal, étymologiquement, puisque *norma*

désigne l'équerre, ce qui ne penche ni à droite, ni à gauche, ce qui se tient dans un juste milieu, d'où deux sens dérivés : est normal ce qui est tel qu'il doit être ; est normal, au sens usuel du mot, ce qui se rencontre dans la majorité des cas d'une espèce ou ce qui constitue la moyenne d'un caractère mesurable. Il est également remarqué combien ce terme est équivoque, désignant à la fois un fait et « *une valeur attribuée à ce fait par celui qui parle, en vertu d'un jugement d'appréciation qu'il prend à son compte* ». *Anomalie* est un substantif auquel ne correspond aucun adjectif. L'usage l'a ainsi couplé à l'adjectif *anormal*, mais leurs sens sont différents. Le *nomos* grec et la *norma* latine, loi et règle, tendent à se confondre. En toute rigueur sémantique, anomalie désigne un fait, c'est un terme descriptif, alors qu'*anormal* implique référence à une valeur, c'est un terme appréciatif, normatif. Un caractère commun prend ainsi valeur de type idéal (Canguilhem, 1999).

Dénonçant cette normalisation, Michel Foucault (1997) la qualifie de « racisme d'Etat ». Depuis le XIX^e siècle, et la prise de pouvoir du milieu médical dans nombre de domaines sociaux (les écoles spécialisées pour enfants sourds dépendent du Ministère de la santé), se cristallise un modèle de « l'homme idéal » auquel tout citoyen doit tenter de ressembler. Il ne s'agit pas là d'un racisme ethnique, lié à la couleur de la peau, mais d'un racisme basé sur des critères biologiques, d'une qualification des individus par le seul côté biologique. Ce racisme vise « l'amélioration » de la population, et l'élimination, sinon physique, du moins politique, des groupes qui représentent un danger biologique. Dans cette économie du « bio-pouvoir », la mort de l'autre est le renforcement de soi-même, de sa race, de sa population. L'autre, le différent, n'est pas source de richesse, au contraire. Et même si l'on n'est pas, aujourd'hui, dans la dynamique d'extermination nazie, certaines mesures médicales ou éducatives prises à l'égard de groupes comme celui des sourds montrent clairement cette non prise en compte de la différence, cette volonté d'assimilation, de modèle unique.

Le thème de l'identité est ainsi lié à celui du même et de l'autre, à la reconnaissance de la différence (Wievorka, 2001). Déjà, Platon, dans le *Sophiste*, notait que *négation* ne signifie pas *contraire*, mais *différent* (le non-entendant n'est pas le contraire de l'entendant, mais est différent de lui). Ainsi, dans le *Politique*, il prend l'image du tisserand dont le travail consiste en séparation et combinaison. Mais la reconnaissance de ces différences est très variable selon les sociétés et les époques. Outre les questions médicales, différentes conceptions politiques s'affrontent : des conceptions plus unitaires, exclusives et des conceptions plus communautaires, soucieuses des minorités... En France, il a fallu attendre l'année 2005 pour qu'une loi mentionne explicitement la reconnaissance de la langue des signes !

1.4 Identité et société

Si la situation des sourds interroge les sourds eux-mêmes – et ceux qui les côtoient, elle interroge également l'autre « monde », ceux qui s'érigent en norme...

1.4.1 La surdité dans l'imaginaire collectif

La littérature, la philosophie, le cinéma transmettent diverses images de la surdité, divers *a priori* quant à la vie de ces personnes (Jouannet, 1999). La première image, peut-être la plus traditionnelle, est celle de l'idiotie, de la limitation intellectuelle (liée à l'absence d'expression orale) – d'ailleurs, la « stupidité » est liée à la « stupeur » : la bouche qui ne peut émettre un son.

A Sparte, d'après les lois de Lycurgue, les sourds, mis au nombre des infirmes, étaient précipités du haut de la roche Taygète dans les eaux du Barathre. Tout en étant moins cruel, le Code Justinien, du VI^e siècle, ne leur permettait de disposer ni de leur personne, ni de leurs biens. Les mesures visant les idiots et les aliénés leur étaient appliquées : des curateurs leur étaient imposés pour la gestion de leurs affaires. Ainsi, Alain de Lille conclut que les sourds-muets sont « *non intelligentes* » (*Distinctiones*, P. L. 210 : 965). En 1868 encore, le sourd-

muet illettré ne pouvait faire aucune espèce de testament (Truffaut, C.H.S. : 1-3). Et plusieurs témoignages montrent, par exemple, des sourds dépossédés de leur héritage parce que sourds (Variot, 1980). Ce n'est qu'au XII^e siècle que les sourds eurent le droit de se marier – quoique, encore en 1842, le tribunal de Castel-Sarrasin interdit à Marguerite L. de se marier parce qu'elle est sourde (Berthier, 1868 : 230 ; Truffaut, C.H.S. : 7-3 & 8-3). Et face aux tribunaux, les sourds sont longtemps considérés comme irresponsables – et donc non coupables (Bébian, 1826 : 44 ; Berthier, 1838 : 35).

Dans cette optique, de nombreux jugements négatifs sont proférés à propos des sourds. Ainsi Sicard écrit : « *Le sourd-muet, avant son éducation, n'est qu'un animal farouche et malfaisant.* » (Berthier, 1838 : 39). En 1836, on pouvait lire dans un manuel de médecine légale : « *Les sourds-muets qui n'ont reçu aucune éducation, dont les facultés sont restées sans développement, doivent être assimilés aux idiots. Réduits à une sorte d'instinct animal, enclins, comme les idiots et les imbéciles, à la colère, à la jalousie, à la fureur.* » (*L'ami des sourds-muets*, t. 2, 1839-40 : 72). Ou encore, le docteur Calmeil écrit : « *Sous une forme humaine, les idiots le cèdent, par la nullité de l'intelligence, des passions affectives, des mouvements instinctifs, aux animaux les plus stupides et les plus bornés. La physionomie stupide des idiots, leur extérieur sale et repoussant exprime le dernier degré de la dégradation humaine.* » (*Ibid.*). Ainsi, « *Si on dit qu'il est un sauvage, on relève encore sa triste condition* », écrit Sicard (1803 : VI-VII). Et pour conclure : « *Tout le monde sait que les sourds-muets sont des êtres inférieurs à tous égards : seuls les professionnels de la philanthropie ont déclaré que c'étaient des hommes comme les autres.* » (Régnard, 1902 : 3).

Charles Richet, prix Nobel de médecine, publia, en 1919, sa *Sélection humaine* :

« *A force d'être pitoyables, nous devenons des barbares. C'est barbarie que de forcer à vivre un sourd-muet, un idiot, un rachitique... Ce qui fait l'homme, c'est l'intelligence. Une masse de chair humaine, sans intelligence humaine, ce n'est rien. Il y a de la mauvaise matière vivante qui n'est digne d'aucun respect ni d'aucune compassion. Les supprimer résolument, ce serait leur rendre service, car ils ne pourront jamais que traîner une misérable existence.* » (Leuprecht, 1999 : 488).

Au niveau philosophique, à la suite d'Aristote ou de Hobbes, Kant écrit :

« *les sourds de naissance, qui sont contraints, de ce fait même, de demeurer également muets (privés de langage), ne peuvent jamais parvenir à davantage qu'à un analogon de la raison [...] ils n'accèdent jamais à de véritables concepts...* » (1798, éd. 1993 : 94).

Même l'*Encyclopaedia Universalis* note : « *Ceux dont l'infirmité a été précoce souffrent de difficultés du raisonnement et de la pensée abstraite¹...* » Cette image négative de la surdité n'a pas encore totalement disparu. Ainsi, par exemple, dans le Code de la route, l'arrêté du 7 mai 1997 note que le « sourd » est une « affection », joli lapsus, puis que le sourd profond est particulièrement susceptible « d'arriération mentale » !

A l'inverse, des images positives de la surdité émaillent les écrits depuis longtemps. F. Berthier (1840 : 5-7) note :

« *Chez les Égyptiens, au contraire, chez les Perses surtout, leur destinée était l'objet de la sollicitude religieuse du peuple. On regardait leur infirmité comme un siège visible de la faveur céleste².* »

¹ Article de C. Veil, C. Barat, M. Girault, M. Sablière et M.L. Lévy (édition sur cédérom 1998).

² Cette affirmation est régulièrement reprise depuis Berthier, mais sans références précises, comme par le Ministère de l'Éducation nationale : « *Le regard de la société sur les sourds a été très fluctuant selon les époques et les civilisations. Ils ont pu être l'objet de sollicitude dans les civilisations perse et égyptienne ou considérés comme inéducables et rejetés à Sparte et Athènes...* » (Ministère de l'Éducation nationale, *Handiscol*, Guide pour les enseignants qui accueillent un élève sourd, Avril 2000).

Jean Chrysostome et Jérôme affirment que les sourds sont dotés de raison et qu'on peut communiquer avec eux par signes gestuels. Jérôme (P.L. 138 : 349) prétend même qu'on peut leur enseigner les Evangiles par signes. Augustin, dans sa correspondance avec Jérôme, parle d'une famille sourde très respectée de la bourgeoisie milanaise. Il affirme même que leurs gestes forment les mots d'une langue (Moody, 1998 : 18). L'intégration des sourds au Moyen Age semble peu problématique : travail manuel dominant, structures villageoises favorisant la solidarité, illettrisme répandu, place développée des manifestations gestuelles (Saint-Loup *et al.*, 1997 : 206). Ainsi, les moines devant respecter le silence avaient développé, dès le X^e siècle, tout un corpus de gestes pour communiquer. Ces gestes, tout en n'étant pas à proprement parler une langue, comme la langue des signes, ont pu se développer au point que Gérard de Cambrai, dînant avec les Bénédictins de Cantorbéry, s'étonna de leur « gesticulation » effrénée : ils se métamorphosaient en pipelettes gesticulantes (*Ibid.*)... Gérard de Cambrai conclut que dans ce cas, il vaut mieux parler !

A partir du XII^e siècle, les gestes vont de nouveau être l'objet d'attentions plus poussées, parfois positivement, comme lorsqu'ils seront étudiés dans le cadre liturgique, parfois négativement lorsqu'ils sont attachés à de mauvaises moeurs ou à des hérésies. Certains procès-verbaux d'inquisition notent que les Vaudois communiquent entre eux par des signes des doigts (Merlo, 1977 : 150). Dans les Miroirs des princes ou des prédicateurs, les traités de formation des novices, la littérature morale des clercs, les traités de discipline scolaire, les récits des gestes chevaleresques, un grand nombre de gestes sont détaillés. Cette profusion a d'ailleurs pu faire l'objet de plaisanteries, comme le montre le dialogue par signes de Thaumaste et de Panurge (*Pantagruel*, ch. XIX). Dans la farce de *Mimin le goutteux et les deux sourds*, par exemple, le comique porte sur l'incompréhension entre sourds et entendants, mais les sourds sont présentés comme intelligents et malins (Tissier, 1989 : 61). Cette farce se termine par la sentence : « *Il n'est point de plus mauvais sourds que ceux qui ne veulent ouyr.* » Plus tard, Léonard de Vinci écrit dans le *Traité de la peinture* (ch. XIV) :

« *Ceux-là seraient bien enseignés qui imiteraient les mouvements des muets qui parlent avec le mouvement des mains et des yeux et des sourcils et de toute leur personne, dans leur volonté d'exprimer le concept de leur âme.* »

Montaigne (L.II, ch. XII) témoigne également, dans ses *Essais*, que les sourds sont habiles à s'exprimer entre eux par gestes :

« *Nos muets disputent, argumentent et content des histoires par signes. J'en ai vus de si souples et formés à cela qu'à la vérité, il ne leur manque rien à la perfection de se savoir faire entendre.* »

De même, parmi les philosophes présentant une image positive de la surdité, Leibniz (1704, éd. 1993 : 108) écrit :

« *Ces gens nés sourds et muets peuvent aller plus loin qu'on ne pense [...] Les hommes sont bien négligents de ne prendre pas une exacte connaissance des manières de penser de telles personnes.* ».

Déjà, Porphyre notait dans le *Traité de l'abstinence* (III, 5, 3-5) :

« *N'est-il pas absurde de déterminer qu'un être est doué de raison ou ne l'est pas selon que son parler est intelligible ou non, qu'il reste muet ou qu'il a un langage ? On refuserait ainsi la raison au dieu qui est au-dessus de tout et aux autres dieux parce qu'ils sont muets. Mais les dieux révèlent leur pensée tout en restant muets...* »

Platon (*Cratyle*, 422d) remarquait :

« *Si nous n'avions point de voix ni de langue et que nous voulussions nous montrer les choses les uns aux autres, n'essaierions-nous pas, comme le font en effet les muets, de les indiquer avec les mains, la tête et le reste du corps ?* ».

Pour Descartes (*Discours de la méthode*, V),

« C'est une chose bien remarquable qu'il n'y a point d'hommes si hébétés et si stupides, sans en excepter même les insensés, qu'ils ne soient capables d'arranger ensemble diverses paroles, et d'en composer un discours par lequel ils fassent entendre leurs pensées ; et qu'au contraire il n'y a point d'autre animal, tant parfait et tant heureusement né qu'il puisse être, qui fasse le semblable. Ce qui n'arrive pas de ce qu'ils ont faute d'organes, car on voit que les pies et les perroquets peuvent proférer des paroles ainsi que nous, et toutefois ne peuvent parler ainsi que nous, c'est-à-dire en témoignant qu'ils pensent ce qu'ils disent ; au lieu que les hommes qui, étant nés sourds et muets, sont privés des organes qui servent aux autres pour parler, autant ou plus que les bêtes, ont coutume d'inventer d'eux-mêmes quelques signes par lesquels ils se font entendre à ceux qui étant ordinairement avec eux ont loisir d'apprendre leur langue. »

Diderot est allé plus loin, puisqu'il a rencontré à plusieurs reprises des sourds et a relaté ses échanges dans sa *Lettre sur les sourds et muets*. Il note d'ailleurs (1751, éd. 2000 : 18-19) :

« ...on parviendrait à substituer aux gestes à peu près leur équivalent en mots ; je dis à peu près, parce qu'il y a des gestes sublimes que toute l'éloquence oratoire ne rendra jamais. »

1.4.2 Partages

Face à l'attitude de la société à leur égard, qui est souvent ressentie comme une oppression, une injustice, une exclusion, de nombreux sourds ont souhaité témoigner de leur vie, de leurs sentiments, de leurs revendications. Et ce depuis longtemps : déjà Pierre Desloges, en 1779, publie un opuscule, *Observations d'un sourd et muet...* ; François Guillemont, dit Benjamin, diffuse en 1836 son *Histoire du sourd-muet Benjamin écrite par lui-même* ; Jean Massieu écrit son autobiographie parue en 1838 dans la *Revue du Nord* ; Ferdinand Berthier avait commencé à composer ses *Mémoires d'un sourd-muet*, mais le manuscrit a disparu... Et cette tradition se perpétue : Emmanuelle Laborit, par exemple, a publié en 1994 son témoignage intitulé *Le cri de la mouette* ; en 2002, la collection Terre humaine a édité le témoignage d'Armand Pelletier : '*Moi, Armand, né sourd et muet...*' ; sans parler de Joël Chalude (*Je suis né deux fois*, publié en 2002), Georges Knaebel (*Brouhaha, Analyse d'une surdité*, publié en 2001), Bertrand Dubreuil (*La déchirure*, publié en 1997), Marie Landon (*Mon royaume est silence*, publié en 1991), Helen Keller (*Sourde, muette, aveugle - histoire de ma vie*, publié en 1902), etc.

Les sourds cherchent ainsi à faire entendre leur voix – ou plutôt leurs gestes. Tous ces écrits se veulent l'expression d'une différence et demandent le respect de cette différence. Un certain nombre d'entre eux dénoncent également leur souffrance : le film *Les enfants du silence* (réalisé en 1987 par Randa Haines) montre la force de ce rejet, tellement intériorisé qu'il devient, pour celui qui est exclu, volonté de s'exclure davantage et l'impossibilité, ou la très grande difficulté, à accepter la main tendue d'un « oppresseur » (d'un entendant). D'ailleurs, les études menées sur le monde des sourds, comme celles de B. Mottez ou Y. Delaporte, montrent diverses attitudes communes dans le monde des sourds vis-à-vis des entendants : parfois un certain complexe d'infériorité (tous leurs professeurs étant entendants, et la plupart des sourds étant souvent limités à des métiers manuels) et une grande méfiance (l'entendant étant celui que l'on ne comprend pas toujours, celui qui prend des décisions sans que l'on puisse intervenir...).

Malgré cela, beaucoup de sourds souhaitent faire partager leur expérience, faire toucher du doigt aux entendants leur vie, leur langue, leur monde. Un exemple, lors de la dernière Journée mondiale des sourds : à Toulouse, une association de sourds avait installé en plein centre ville, Place du Capitole, une grande tente à l'entrée de laquelle tous les entendants étaient priés de mettre un casque, puis devaient défiler dans divers espaces où étaient reconstitués différents moments significatifs de la vie quotidienne d'un sourd. Bien sûr, une

telle expérience ne peut permettre de comprendre pleinement un monde autre, et quelques minutes ne suffisent évidemment pas pour apprendre une langue. Cependant, il est notable que faire partie d'une minorité – qui plus est d'une minorité dont les particularités ne sont pas toujours reconnues, voire sont niées – peut pousser à vouloir lever les barrières, et souhaiter la rencontre.

1.4.3 Passages

Certaines situations appartiennent à ces seuils, à ces espaces ténus qui permettent le passage d'un pays à l'autre. Ainsi, les enfants entendants de parents sourds ont toujours eu une place particulière dans la communauté des sourds : à la fois entendants (et donc quelque peu suspects, différents), et à la fois élevés par des parents sourds (possédant donc en général la langue des signes comme langue maternelle, connaissant de l'intérieur le monde des sourds, permettant d'ailleurs souvent de faire le lien avec le reste de la famille entendante). Et pendant longtemps, les enfants entendants de parents sourds étaient les interprètes attitrés des sourds dans toutes les situations nécessitant une communication entre sourds et entendants.

Une autre catégorie a longtemps tenu une place de médiateurs : les malentendants – ceux qui sont trop en difficulté pour rester dans le cursus scolaire « normal », mais dont les restes auditifs permettent une élocution plus aisée. Ceux-ci étant souvent les meilleurs éléments (scolairement) des instituts spécialisés servaient souvent – et servent parfois encore – de médiateurs entre les professeurs ou autres professionnels ne connaissant pas la langue des signes et les sourds profonds. Ils ont également longtemps tenu le rôle d'interprètes dans des lieux comme le tribunal, les services sociaux, etc.

Plus récemment, parallèlement au combat des sourds pour la reconnaissance de la langue des signes, une nouvelle catégorie d'intermédiaires est apparue : les interprètes professionnels. En effet, face au faible niveau de ceux qui tenaient jusque là ce rôle et aux exigences de plus en plus importantes des sourds souhaitant intégrer des formations de plus haut niveau, diverses formations universitaires ont été mises en place afin de multiplier le nombre d'interprètes qualifiés – avec les mêmes exigences que les interprètes de langues orales. Ces interprètes professionnels ont toutefois une place différente des malentendants ou enfants de parents sourds : ils ne font pas vraiment partie du « monde des sourds » ; ils sont, pour parler trivialement, des « pièces rapportées » ; ils n'ont pas la connivence de ceux que leur situation familiale ou médicale inclut dans la communauté. Aussi, tout en étant souhaités et sollicités, les interprètes professionnels sont toujours quelque peu à distance, même s'ils connaissent le monde des sourds sur le bout des doigts – si l'on peut dire.

1.5 Identité et politique

Les mesures politiques prises vis-à-vis des handicapés en général et des sourds en particulier sont le reflet de l'évolution de ces conceptions. A l'époque du développement de la médecine moderne et de son influence de plus en plus importante, fin XIX^e siècle, est créée la Classification internationale des maladies (CIM). C'est un modèle biomédical, d'orientation étiologique : une cause, une maladie, un traitement. Mais ce modèle ne rend pas compte du fait que certaines maladies guérissent en laissant des séquelles parfois très importantes (poliomyélite), ou qu'on parvient à réduire les manifestations d'une maladie d'étiologie encore inconnue (comme pour les maladies mentales). Et ce modèle ne rend évidemment pas compte des situations de handicap.

Les Nations Unies lancent en 1975 la Déclaration des droits des personnes handicapées ; puis proclament l'année 1981 « année internationale des personnes handicapées ». L'OMS élabore un modèle différent : le manuel de classification des conséquences des maladies, qui substitue au modèle curatif, un modèle de réadaptation. Cela aboutit en 1980 à la CIDIH. Le schéma de Philip Whood, qui y est développé, distingue trois niveaux : le niveau lésionnel

(les déficiences), le niveau fonctionnel (les incapacités) et le niveau situationnel (le désavantage social). Mais ce modèle individuel met toujours l'accent sur la personne handicapée, sans possibilité de viser un changement social.

Parallèlement à ce mouvement, se développe un mouvement international des personnes handicapées. L'émergence de l'*Independent Living Movement* aux Etats-Unis (mouvement de vie autonome) remonte à une quarantaine d'années. A l'Université de Berkeley, un service est créé en 1973 pour fournir une assistance personnelle à trois étudiants handicapés, leur permettant ainsi d'obtenir des diplômes universitaires. Ces trois étudiants, à la fin de leurs études, créèrent un service d'assistance personnelle pour personnes handicapées (logement, transport, assistance personnelle, accessibilité, et conseil par les pairs). De tels centres furent créés dans tous les U.S.A., et le *Rehabilitation Act* fut amendé en 1978 pour mettre en place un programme de services pour une vie autonome. Puis divers mouvements de « désinstitutionnalisation » émergèrent en Europe, au Japon, en Australie... Pour les sourds, les premiers écrits « révolutionnaires » de Stokoe datent de 1960 ; les premières revendications des sourds, des années 70 (deaf pride) ; la première révolte a eu lieu en 1988 à Gallaudet (pour la nomination d'un nouveau président... sourd).

L'*Independent Living Movement* a été influencé par trois mouvements : le *self-help* (soutien mutuel, échange d'expériences, comme les Alcooliques Anonymes depuis 1935) ; le *mouvement consumériste* (revendication d'un droit de regard et d'intervention des usagers sur les activités qui les concernent, droits des consommateurs de contrôler les prestations fournies et l'adéquation des services) ; et le *mouvement de lutte pour les droits civiques* (revendications politiques en termes de groupes minoritaires opprimés – afro-américains, mouvements féministes ou homosexuels). Le paradigme de la réhabilitation, pour les personnes handicapées, est remplacé par celui de vie autonome.

Des représentants d'handicapés décident de créer, en 1981, l'Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH – ou *DPI Disabled People's International*). Les fondements en sont : *advocacy* (défense des intérêts et des droits individuels et collectifs) ; *peer-counseling* (conseil par les pairs, entraide, pair-émulation) ; *empowerment* (renforcement du pouvoir de décision et de contrôle des usagers). Le DPI, reconnu internationalement, a milité pour une évolution de la CIDIH : celle-ci ne tient pas compte du fait que le handicap ne s'explique pas tant par les caractéristiques de la personne que par l'ensemble des barrières physiques ou socioculturelles faisant obstacle à la pleine citoyenneté des personnes concernées.

Suite aux pressions des associations de personnes handicapées, l'OMS a procédé à une révision de la CIDIH, adoptant la nouvelle CIF (classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé) en mai 2001. Mais la CIF est encore influencée par le modèle médical ou médico-social, classant les individus dans des catégories, au lieu de centrer le regard sur l'interaction individu-environnement. Au contraire, le PPH (processus de production du handicap), modèle canadien, est plus avancé sur cette question : la situation d'une personne est le résultat d'une interaction entre ses caractéristiques propres – ses capacités – et le milieu dans lequel elle se trouve. Une situation peut être handicapante, ou plus ou moins handicapante, par rapport aux capacités individuelles – construire un escalier sans prévoir de rampe d'accès sera handicapant pour certaines personnes. La question n'est pas alors de « réparer » la personne, mais de prévoir et d'aménager les situations pour qu'elles ne soient pas handicapantes.

L'évolution des lois en France suit – avec quelque retard – ces évolutions internationales. Les concepts de vie autonome, de droits de la personne en situation de handicap, de prise de parole des personnes concernées marquent les nouvelles orientations législatives, comme la loi du 02 janvier 2002, réformant les institutions sociales et médico-sociales. De nouvelles instances sont créées, comme le CNCPH – comité national consultatif des personnes

handicapées, relayé au niveau local par des comités départementaux, afin de promouvoir la prise de parole des personnes en situation de handicap. Des maisons départementales des personnes handicapées sont créées, afin de regrouper l'information et faciliter sa diffusion, permettant ainsi une plus grande participation des personnes concernées, livrées jusque là au bon vouloir des « spécialistes ». La réforme de la loi de 1975, publiée le 11 février 2005, reprend et met en œuvre ces évolutions.

2. Langue et identité

Tous ces conflits autour des questions d'identité, et notamment de l'identité des personnes sourdes, ne sont pas sans répercussions sur leur langue propre, la langue des signes – et sur les différentes déformations que cette langue a pu connaître, regroupées sous le terme générique de « français signé » (FS).

2.1 LS et FS

La situation linguistique concernant la langue des signes (LS) en France est complexe, car il existe dans la pratique tout un continuum entre le français et la langue des signes : une mosaïque de pidgins créés notamment dans les établissements spécialisés, et qui ont « infiltré » la communauté linguistique des sourds.

2.1.1 FS

L'appellation « français signé » est attribuée à des formes différentes, depuis un strict décalque de la structure du français accompagné de signes discrétisés – en y ajoutant des signes-symboles pour tous les termes, notamment grammaticaux, qui n'existent pas (ou sont exprimés différemment) en langue des signes, jusqu'à des formes de langue des signes « standard », moins iconiques qu'une « pure » langue des signes (à commencer, au niveau lexical, par tous les signes créés à partir de l'épellation du mot français, sa dactylogogie).

La forme la plus contraignante du FS a été utilisée dans le cadre pédagogique. Elle n'est pas – ou très rarement – utilisée entre sourds. Par contre, on retrouve assez fréquemment l'influence de ces méthodes pédagogiques dans certaines expressions signées de locuteurs sourds, lorsque les constructions lexicales ou syntaxiques utilisées correspondent plus à des formes de langues vocales que de langues signées. On en voit des exemples notamment dans des expressions comme « prendre le train », lorsque la succession des signes copie celle des termes français sans souci de l'image sous-jacente, ou encore lorsque le « dire » d'un locuteur sourd est signé au niveau de la bouche.

Nous prendrons comme référence le FS sous sa forme « moyenne ». Entre autres caractéristiques morphologiques et syntaxiques, la morphologie verbale de la langue des signes est riche. Ainsi, de nombreux phénomènes d'accord (pour reprendre une terminologie simple) permettent d'intégrer au verbe des traits du sujet et/ou de l'objet, qui rendent inutile le recours à des pronoms explicites. Au contraire, le FS possède une morphologie verbale appauvrie, ce qui entraîne le recours plus fréquent à des pronoms explicites. Un exemple en est l'utilisation du pronom (pointeur) *je*, souvent utilisé dans les formes de français signé et rarement utilisé en langue des signes.

Les raisons de l'utilisation de l'une ou de l'autre de ces formes d'expression sont d'abord des raisons sociales, psychologiques et politiques, qui dépassent les questions strictement linguistiques. L'une de ces raisons est la dévalorisation de la langue minoritaire – cela ne se remarque pas qu'en France : « Because of the negative status ASL has in schools for the deaf, and the fact that English is stressed as the model for language, many deaf people tend to think

that the more English-like a signed utterance is, the more “correct” it is. » (Aarons, 1994 : 21).

2.1.2 Pidgin et créole

Stewart (1962) propose une typologie qui distingue :

- langue vernaculaire : langue maternelle non standard d'une communauté linguistique ;
- langue standard : langue vernaculaire qui a été standardisée/normalisée ;
- langue classique : langue standard qui a cessé d'être parlée ;
- pidgin : langue hybride ou mixte qui n'est la langue maternelle de personne et qui apparaît dans des circonstances spécifiques (contact, commerce...) ;
- créole : pidgin qui est devenu la langue maternelle d'une communauté.

Ainsi, il est possible de qualifier le français signé de pidgin : dans les associations de sourds du 3^e âge, il est plus fréquent de voir les locuteurs s'exprimer en FS. Ces locuteurs ont connu la période la plus stricte de l'interdiction de la LS, et ont donc intégré, pour nombre d'entre eux, l'influence des prescriptions éducatives. Il est intéressant toutefois de remarquer combien l'allègement du poids de l'oralisme permet rapidement de repasser du FS à la LS : en une génération, des parents sourds s'exprimant habituellement en FS ont des enfants sourds qui s'expriment tout à fait en LS. Cela montre bien le côté superficiel du FS qui, en dehors d'une pression sociale forte, disparaît naturellement. Il est donc plus un pidgin qu'un créole.

2.2 Interlangue

Toutefois, la maîtrise du FS par les locuteurs sourds est très variable : pour beaucoup d'entre eux, qui passent consciemment ou non du FS à la LSF en fonction de leur interlocuteur, elle est un outil de communication. Le FS prend alors clairement le statut de pidgin : langue hybride qui n'est la langue maternelle de personne et qui apparaît dans certaines circonstances, notamment lors de contacts entre locuteurs de langues différentes. Pour d'autres sourds, notamment les sourds âgés ou ceux élevés dans l'oralisme, on n'observe pas la même souplesse : le FS est constamment présent. Les méthodes d'éducation ayant mis l'accent sur l'apprentissage du français, la LSF n'a pas été intégrée pleinement : le vocabulaire de la LS est utilisé, mais pas toutes les finesses d'une grammaire spatiale. Aussi, dans ce cas, à la place des concepts de pidgin ou de créole, il serait possible de parler d'interlangue...

2.2.1 Définition

L'interlangue est « *la langue qui se forme chez un apprenant dans une langue étrangère à mesure qu'il est confronté à des éléments de la langue-cible, sans pour autant qu'elle coïncide totalement avec cette langue-cible* » (Vogel, 1995 : 19). Ces interlangues sont variables et instables, au fur et à mesure de l'apprentissage du locuteur et selon les stimuli qu'il reçoit, mais ne se construisent pas n'importe comment : elles sont soumises à des règles définissables et prévisibles.

Le propre de ces interlangues est qu'elles intègrent les éléments de la langue-cible qui ont été compris et assimilés (plus ou moins), tout en restant dépendantes de la langue de départ.

« Les pidgins sont des langues dont la grammaire et le lexique sont fortement simplifiés et réduits et qui, contrairement au créole, ne sont pas acquises comme langue maternelle, mais toujours uniquement comme une langue seconde, par des locuteurs de diverses langues de départ, pour servir à communiquer lors de contacts sociaux très délimités. [...] Les langues pidgins et les interlangues ont été rapprochées de différentes façons : on a décelé la présence de caractéristiques typiquement pidgins dans les interlangues, on a qualifié les débuts de l'acquisition d'une L2 de processus de

pidginisation, et l'on a même été jusqu'à faire de la pidginisation et de l'acquisition d'une L2 deux variantes d'un même phénomène. » (Vogel, 1995 : 23).

Différents modèles ont été proposés pour analyser ces interlangues : Nemser et Slama-Cazacu parlent de « système approximatif » (1971), Filipovic parle de « *compromise system* » (1971), Raabe de « langue intérimaire » (1974), Selinker d'« *interlanguage* » (1972), Schumann de « modèle d'acculturation » (1974), Vigil/Oller de « modèle du feedback » (1976), Lauerbach de « modèle des fossilisations sémantiques » (1977), Adjemian de « modèle de la perméabilité » (1976), Corder de « modèle de complexification » (1977), Knapp de « modèle des connaissances certaines et incertaines » (1979)...

2.2.2 FS et interlangue

Certaines caractéristiques de l'interlangue correspondent à la situation linguistique de beaucoup de locuteurs sourds, comme sa variabilité, son instabilité en fonction de l'interlocuteur. Ainsi, certaines méthodes d'enseignement des langues comportent des limites : centrage sur la grammaire, caractère artificiel de la communication, manque d'authenticité, manque de variété des méthodes, etc., limites qui se retrouvent dans les productions des apprenants.

La différence entre la situation de nombre de locuteurs sourds et celle que rencontrent, par exemple, les enfants entendants qui apprennent une langue seconde, est que si l'enfant sourd n'a pas la possibilité de recevoir la langue des signes (et non seulement le français signé) et qu'il ne peut recevoir la langue française de manière suffisamment riche, il risque de rester toute sa vie dans une interlangue variable et approximative, dans une instabilité linguistique qui gêne fortement d'autres apprentissages et l'intégration sociale. On voit ici nettement la différence entre des locuteurs sourds maîtrisant la langue des signes, capables de produire diverses formes de pidgins en fonction des situations de communication, et des sourds ne maîtrisant ni la langue française ni la langue des signes, mais « flottant » dans un « entre-deux », avec pour conséquence des difficultés pour s'exprimer pleinement.

On aboutit à une situation que Hagège⁽¹⁹⁹⁶⁾ nomme double incompétence : des locuteurs qui ne sont compétents ni dans une langue ni dans l'autre. Cela vient du bilinguisme d'inégalité : une langue, que l'on présente comme supérieure, impose le mépris de la langue minoritaire. « *Cela n'a pas empêché une bonne partie des établissements d'introduire le français signé dans leurs murs, toutefois cela s'est fait non seulement sans l'aval ou la caution complaisante des universitaires engagés sur le terrain, mais nous ne nous sommes pas privés de dénoncer ces pratiques éducatives* », note Cuxac (2000 : 181).

Un exemple du caractère naturel des langues des signes se manifeste lors de l'étude de l'apparition de nouvelles langues des signes, notamment par des sourds jusque là isolés et se retrouvant pour la première fois. Ainsi, par exemple, Yau Shun-Chiu (1988) a observé des langues gestuelles créées indépendamment de toute influence linguistique extérieure par des sourds de naissance, analphabètes, vivant au sein d'une communauté entendante et sans contact avec des sourds autres que ceux de leur propre famille. Au cours de plusieurs séjours dans les réserves amérindiennes du Canada et en Chine entre 1977 et 1986, il a pu localiser et étudier une douzaine de locuteurs sourds. Ces créations linguistiques se trouvent naturellement tournées vers des formes de LS, non de FS.

2.3 Langue, pidgin et linguistique

L'existence de ces formes de pidgin pose de nombreuses difficultés au linguiste. Ainsi, comment définir linguistiquement ces formes d'expression ? Quelles caractéristiques peuvent permettre de classer différents énoncés ? Comment savoir si tel ou tel énoncé relève de l'une ou de l'autre forme ? Comment distinguer pidgin et emprunt ?...

2.3.1 *Approches*

Il n'est pas possible en quelques pages de répondre à ces questions. Remarquons toutefois que les différences d'approche linguistique concernant les LS peuvent trouver ici une explication (parmi d'autres). Ainsi, il est notable, concernant les études linguistiques des LS, que les approches s'appuyant sur l'iconicité vont à l'encontre des études américaines menées principalement selon les principes de la grammaire générative. Celles-ci s'attachent aux signes manuels, résumant l'ensemble des traits non manuels en une notation modale ou indicielle, tandis que les théories de l'iconicité s'appuient sur toutes les formes iconiques produites, sur les trois dimensions de l'espace et sur des traits essentiellement sémantiques.

Outre les questions proprement linguistiques et les choix théoriques (génératifs, cognitifs...) qu'elles supposent, se pose la question de l'objet étudié. Ainsi, les exemples notés dans nombre d'études de type génératif peuvent peut-être relever plus d'un pidgin que de la LS...

Un exemple. Aarons (1994 : 57-58) note les phrases suivantes :

JOHN BUY BOOK YESTERDAY

« John bought a book yesterday. »

neg _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

JOHN NOT READ BOOK

« John did not read the book. »

En ASL, comme en LSF, le signe 'book' s'effectue en ouvrant les deux mains plates, schématisant (anamorphosant, dirait C. Cuxac) l'ouverture d'un livre, et le signe 'read', par l'index et le majeur dressés, reprend le trait du regard dirigé vers son objet. Ce verbe est directionnel : il est orienté vers ce qui est regardé. Aussi, pour pouvoir effectuer ce verbe et donc choisir son orientation, il faut avoir préalablement placé l'objet vers lequel il est orienté dans l'espace de signation. C'est pourquoi, en langue des signes, les verbes directionnels sont généralement effectués après la mention de l'objet (de son emplacement). L'ordre de base peut être inversé pour des raisons énonciatives particulières (suspens...), mais cela ne sera pas le cas général. Ainsi, en LS, il est visuellement – et donc syntaxiquement – plus logique de signer : BOOK READ ou BOOK BUY, contrairement aux exemples mentionnés dans les études américaines.

Il est alors possible de se demander si ces différences entre les exemples notés dans les études générativistes américaines et les études européennes viennent de différences de langues, ou bien si les premières ne porteraient pas davantage sur un pidgin plutôt que sur une langue des signes. Les études en question, menées généralement dans le cadre universitaire, peuvent en effet privilégier le recours à des locuteurs sourds fréquentant ce milieu – et donc souvent plus soumis à l'influence de la langue dominante.

Il est alors compréhensible que ces études américaines puissent suivre les méthodes et outils de la grammaire générative : l'anglais signé, comme le français signé, reprend la syntaxe de la langue vocale dominante, laissant de côté les spécificités de la syntaxe de la LS. Ainsi, l'iconicité et la syntaxe basées sur la spatialisation sont ignorées ou minorées. Et les analyses basées sur une succession de signes manuels trouvent leur pertinence... pour un pidgin.

2.3.2 *Outils linguistiques*

Ces hypothèses doivent bien sûr être suivies d'études plus approfondies. Ainsi, il serait quelque peu dogmatique d'interdire à la LS tout emprunt au français : toute langue se nourrit également d'emprunts. Mais ceux-ci portent généralement sur le lexique, sans remettre en cause la grammaire de la langue-cible. Le FS est tout autre, puisqu'il consiste au contraire à reprendre le lexique de la LS, ordonné selon la grammaire de la langue dominante.

Ce qui peut tromper les linguistes est l'instabilité linguistique d'un certain nombre de locuteurs, qui passent sans en avoir conscience de la LS à un pidgin en fonction de l'interlocuteur qu'ils rencontrent. Une question se pose lorsque ce pidgin devient tellement répandu et habituel dans une communauté qu'il tend à devenir la norme. C'est le cas dans certaines communautés de sourds aux États-Unis. D'ailleurs, le fait que la LS se répande très rapidement parmi les entendants en France peut poser question : il est très heureux pour la communauté des sourds de disposer d'accueils en langue des signes dans de nombreuses administrations ou entreprises. Mais la LS tend à être pratiquée par davantage d'entendants que de sourds. Et certains entendants, parfois sans qualification, s'érigent en professeurs de LS. Dans ce contexte d'instabilité et d'études linguistiques embryonnaires, cela n'est-il pas un risque pour la communauté linguistique des sourds, qui peuvent être confrontés non plus à l'interdiction de la LS, mais à la diffusion d'un pidgin imposé par le poids de la communauté entendante ?

Cela explique la réaction de certains linguistes, qui tiennent à séparer très fermement les analyses des LS de celles portées sur les langues vocales. Ces linguistes rejettent toute utilisation des termes grammaticaux ou catégories de ces langues. La confusion possible entre langue et interlangue et le souci de dégager les spécificités des LS permettent de comprendre ces réactions. Toutefois, il ne faudrait pas se tromper de cible : les termes grammaticaux ne sont que des outils pour l'analyse. Tout dépend de l'utilisation qui en est faite. Il est possible de parler de sujet et d'objet, d'actif et de passif, de pronom et d'adjectif, etc., tout en respectant une analyse basée sur l'iconicité, sur l'expression en trois dimensions, sur la spatialisation. Lorsque c'est le cas, le recours à des termes connus peut en outre avoir l'avantage de montrer les différences entre l'expression linéaire des langues vocales, contraintes par le débit de la voix, et une expression en trois dimensions : un pronom en LS peut, par exemple, être indiqué seulement par un emplacement et par un jeu de regards – comme le visualise le logiciel de modélisation de l'espace de signation de l'IRIT.

Cela, les analyses générativistes, basées sur le canal audio-vocal, ne peuvent pas – encore – en tenir compte. D'ailleurs, Pollock (1998 : 209), présentant le programme minimaliste, reconnaît que :

« La théorie de la vérification est elle-même formulée de telle sorte que les représentations des formes phonétiques FP et des formes logiques FL satisfassent aux conditions d'interface externes de la faculté de langage imposées d'une part par le système articulatoire et perceptif – principe d'intégrité lexical – et de l'autre, par le système conceptuel/intentionnel – principe de pleine interprétation. [...] Ces conditions d'interface externes sont irréductibles : LI n'est qu'une des capacités cognitives des hommes et elle interagit avec d'autres. »

Or il serait improbable que les systèmes articulatoire et perceptif particuliers auxquels recourent les langues des signes n'aient pas de répercussions sur la syntaxe de ces langues ! Les outils génératifs, prévus pour des langues utilisant le canal audio-vocal doivent donc être revus en profondeur pour pouvoir s'appliquer à des langues visuo-gestuelles.

Ces questions purement linguistiques prennent, à cause de la situation des LS, une importance particulière. Du fait de l'instabilité linguistique d'un certain nombre de locuteurs de ces langues, du fait des pressions médicales, médico-sociales et éducatives contre l'utilisation de ces langues dans l'éducation des jeunes sourds, du fait des recherches linguistiques encore relativement peu développées, du fait de la reconnaissance politique de ces langues parfois hésitante, il est nécessaire de réfléchir aux répercussions que peuvent prendre les présentations qu'en donnent les linguistes. Celles-ci ne seront pas sans influence sur le devenir de ces langues – et sur celui des communautés qui les portent.

Conclusion

Langue et identité sont intimement liées. Cela est particulièrement visible à propos des personnes sourdes : l'interdiction de la langue des signes est toujours liée à un modèle normatif de l'être humain (entendant) auxquels les sourds sont priés de ressembler. Dans les écoles spécialisées, cela s'est traduit, pour ceux qui ne pouvaient maîtriser le français, par le développement d'un pidgin – le français signé, qui peut devenir pour certains une interlangue : approximation variable entre deux langues, instable, incomplète et dépendant notamment de l'interlocuteur rencontré.

Cela pose de nombreuses difficultés pour les études linguistiques : comment qualifier les énoncés étudiés comme appartenant à la LS ou au FS ? Quelles différences entre FS et emprunt ?... Ces difficultés peuvent être également sous-jacentes aux désaccords entre linguistes : certains ne qualifient-ils pas de langue des signes ce qui est en réalité un pidgin ?

En tous cas, les recherches linguistiques concernant la LS sont loin d'être achevées – et le développement d'outils linguistiques appropriés également. Or cela devient une urgence, au moment où la LS se répand de plus en plus dans la société entendant, où cette langue est officiellement reconnue par la loi, où sa diffusion dans l'administration est facilitée, où elle peut être choisie comme option aux examens de l'Education nationale, et où de plus en plus de personnes entendant vont intervenir dans sa transmission.

Bibliographie

- AARONS D., 1994, *Aspects of the Syntax of American Sign Language*, Boston University.
- BEBIAN A., 1826, *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles*, Paris.
- BERTHIER F., 1838-39, « Les sourds-muets devant les tribunaux civils et criminels », dans *L'ami des sourds-muets*, t. 1, pp. 35-39.
- BERTHIER F., 1840, *Les sourds-muets avant et depuis l'abbé de l'Épée*, Le Doyen, Paris.
- BERTHIER F., s.d., *Mémoires d'un sourd-muet* (manuscrit disparu).
- CANGUILHEM G., 1999, *Le Normal et le pathologique*, Quadrige, 65, P.U.F, Paris.
- CHALUDE J., 2002, *Je suis né deux fois*, Autres temps, Paris.
- CUXAC C., 2000, *La Langue des Signes française. Les voies de l'iconicité*, Ophrys, Paris.
- DELAPORTE Y, SAINT-LOUP A de, RENARD M., 1997, *Gestes des moines, regard des sourds*, Siloë, Nantes.
- DESLOGES P., 1779, *Observations d'un sourd et muet sur un cours élémentaire d'éducation des sourds et muets*, B. Morin, Paris.
- DUBREUIL B., 1997, *La déchirure*, L'harmattan, Paris.
- FOSSONE M., s. d., *Histoire d'un sourd-muet écrite par lui-même*, librairie de Borrani., Paris.
- FOUCAULT M., 1997, *Il faut défendre la société*, Cours au Collège de France, 1976, Gallimard / Seuil, Hautes Etudes, Paris.
- GREGORY R L., 2000, *L'œil et le cerveau*, De Boeck Université, 5^e édition, Bruxelles.
- GUILLEMONT F., dit Benjamin, 1856, *Histoire du sourd-muet Benjamin, élève à l'institution royale des sourds-muets*, à Paris, Versailles, imp.
- HAGEGE C., 1996, *L'enfant aux deux langues*, Odile Jacob, Paris.
- HAGEGE C., 2000, *Halte à la mort des langues*, Odile Jacob, Paris.
- JOUANNET G., 1999, *L'écran sourd*, CTNERHI/INJS, Paris.
- KANT E., 1797 (édition 1993), *Anthropologie du point de vue pragmatique*, trad. A. Renaut, GF-Flammarion, Paris.
- KELLER H., 1902, (édition 1950), *Sourde, muette, aveugle - histoire de ma vie*, Payot, Paris.

- KNAEBEL G., 2001, *Brouhaha, Analyse d'une surdit *, Editions Recherches, La Chambre d'echos, Paris.
- LABORIT E., 1994, *Le cri de la mouette*, Robert Laffont, Paris.
- LANDON M., 1991, *Mon royaume est silence*, Pierre T qui, Paris.
- LEIBNIZ G. W., *Lettre   Arnauld*, 30 avril 1687, C.I. Gerhardt, *Die Philosophische Schriften*, 7 vol, Halle 1849-1863, Berlin.
- LEIBNIZ G. W., 1704, ( dition 1993), *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, L. II, Ch. IX,   10, Garnier-Flammarion, Paris.
- LEUPRECHT P., 1999, « M decine et droits de l'homme », dans Association p dagogique nationale pour l'enseignement de la th rapeutique et R seau europ en des enseignants de th rapeutique, *Ethique et th rapeutique*, J.-M. Mantz, P Grandmottet et P Queneau  ds., Presses universitaires, Strasbourg, pp. 485-490.
- LITRE E., ROBIN Ch., 1855, *Dictionnaire de m decine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires, et de l'art v t rinaire*, Paris, de Nysten - J.B. Balligre.
- MASSIEU J., 1838, *Autobiographie*, Revue du Nord, Lille.
- MERLO G., 1977, *Eretici e inquisitori nella societ  piemontese del trecento*, Claudiana, Turin.
- MONTAIGNE M. de, 1580 ( dition 1965), *Essais*, I, 42, « De l'in galit  qui est entre nous », Gallimard, Paris.
- MOODY B, D. HOF, A. VOUREC'H, M. GIROD, A.-C. DUFOUR., 1998, *La Langue des signes*, Tome 1 : *histoire et grammaire* ; tome 2 : *dictionnaire bilingue*, I.V.T, Vincennes.
- MUCCHIELLI A., 1994, *L'Identit *, Que sais-je ? n  2288, P.U.F, Paris
- PELLETIER A., DELAPORTE Y., 2002, *Moi*, Armand, n  sourd et muet, Terre humaine, Plon, Paris.
- PINKER S., 1999, *L'Instinct du langage*, Odile Jacob, Paris.
- POLLOCK J.-Y., 1998, *Langage et cognition, Introduction au programme minimaliste de la grammaire g n rative*, P.U.F, Paris.
- Recueil de farces (1450-1550)*, 1989, Textes pr sent s par Andr  Tissier, Tome V, Droz, Gen ve.
- REGNARD A., 1902, *Contribution   l'histoire de l'enseignement des sourds-muets*, Larose, Paris.
- SACKS O., 1996, *Des yeux pour entendre*, Seuil, Paris.
- STEWART W., 1962, « An Outline of linguistic Typology for describing Multilingualism », dans Rice, Frank A. (ed.) *Study of the Role of second Languages in Asia, Africa, and Latin America*, Center for Applied Linguistics, Washington D. C., pp. 15-25.
- TRUFFAUT B., *Cahiers de l'histoire des Sourds*, Association Etienne de Fay, Angers.
- VARIOT B., 1980, *Approche de quelques aspects de la vie sociale des sourds-muets et de leur instruction au milieu du XIX  si cle, vus au travers de l'Impartial 1856-1859*, Th se (Professorat des I.N.J.S.), Paris.
- VOGEL K., 1995, *L'interlangue, la langue de l'apprenant*, trad. J-M. Broh e et J-P Confr s, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.
- WIEVJORKA M., 2001, *La Diff rence*, Balland, Paris.
- WIGGINS D., 1980, *Sameness and Substance*, B Blackwell, Oxford.
- YAU S.-C., 1988, *Cr ation de langues gestuelles chez des sourds isol s*, Th se de doctorat d'Etat, universit  de Paris VII.

LE BILINGUISME DES ENFANTS SOURDS : DE QUELQUES FREINS AUX POSSIBLES MOTEURS

Saskia Mugnier

Lidilem – Université Stendhal-Grenoble 3

Tout au long de ce travail, nous proposons d'apporter quelques éléments de réflexion à la question générale soulevée par le bilinguisme des enfants sourds, et tout particulièrement dans l'espace scolaire. Nous aborderons la question des liens entre les deux langues à l'école primaire à partir de deux points de vue : celui des représentations – des langues, de leur apprentissage et de la manière dont l'enseignement doit se dérouler – et celui de la gestion didactique des langues présentes en classe. L'ensemble de cette réflexion repose sur un travail de terrain articulé autour de deux types de données : d'une part, des entretiens, réalisés auprès d'enseignants, dont l'analyse a pour objectif de cerner les principaux facteurs qui, selon eux, déterminent l'éducation des enfants sourds ; d'autre part, des observations de pratiques de classe qui nous permettront de rendre compte, en situation, de la gestion du contact des langues par les enseignants et les enfants. Ces deux angles d'approche s'inscrivent dans une perspective qualitative et sont complémentaires.

1. Surdit , bilinguisme et  ducation

1.1 Bilinguisme et  ducation des enfants sourds

1.1.1. Al as et d bats

Face aux enjeux, et aux probl mes, que soul ve d'une mani re g n rale la question de la scolarisation des enfants handicap s ou en difficult s, les discours peuvent facilement prendre un tour pol mique. En effet, les r flexions men es   ce sujet ont des r sonances d'ordre politique, social, m dical mais aussi  thique et philosophique. Les discours, qu'ils soient scientifiques ou non, ne sont jamais totalement neutres : ils sont souvent sous-tendus par des syst mes de valeurs et de repr sentations qui ne sont pas toujours rendus explicites. Dans la sph re de la surdit , cet aspect prend une dimension tout   fait particuli re puisque la surdit  pose la question de l'Autre et de la diff rence dans une dimension qui engage la communication. Les questions autour de l' ducation s'inscrivent alors dans des d bats port s par de v ritables enjeux – jeux de pouvoir ? – o  s'entrem lent des dimensions   la fois philosophiques, id ologiques et symboliques (Gruson et Dulong, 1999).

En France, l'histoire de l'éducation des enfants sourds est étroitement liée à celle de la reconnaissance sociale, culturelle et linguistique de la communauté sourde. La possibilité d'offrir une éducation bilingue aux enfants sourds s'est construite petit à petit, à partir d'événements sociaux convergents. On citera pour mémoire ceux qui nous apparaissent comme les plus emblématiques : le développement des recherches sur les langues des signes, les revendications pour la reconnaissance sociale de la communauté sourde et de la LSF, les interrogations de parents et de professionnels sur les comportements linguistique, affectif, culturel, social et cognitif des enfants sourds. Ce à quoi on peut ajouter le constat d'échec, fait par certains chercheurs¹ d'une éducation reposant exclusivement sur des méthodes oralistes.

Ainsi, l'émergence de la proposition éducative bilingue fait suite à une longue période d'interdiction de la LSF – au cours de laquelle seule la méthode dite « oraliste » avait droit de cité – et s'inscrit dans un contexte historique et social fortement teinté de conflits de type idéologique. En effet, depuis le XVII^e siècle, deux grands courants s'affrontent avec, d'un côté, des éducateurs qui s'appuient, dans le cadre d'une éducation bilingue, sur l'enseignement d'une langue gestuelle aux côtés de la langue vocale² (LSF – français écrit/oral) et de l'autre côté, ceux qui excluent cette même langue gestuelle pour concentrer tous leurs efforts sur l'enseignement de la parole vocale. Ce conflit – qui, par ricochet fixe les méthodes et les objectifs éducatifs – cristallise des visions différentes de la surdité et de la personne sourde. Dans le premier cas, on dira que la vision est anthropologique : la surdité est perçue comme un mode particulier d'appréhension du monde et du langage. Dans le second cas, on parlera de vision médicale : la surdité est alors envisagée comme handicap qui doit être rééduqué, réparé.

Actuellement, la pédagogie oraliste n'est plus prônée de façon unique et « exclusive » sur l'ensemble du territoire, et depuis la fin des années quatre-vingt, le recours aux signes au sein de dispositifs éducatifs accueillant des jeunes sourds, se répand. Cette évolution dans le champ éducatif s'est accompagnée d'une nouvelle orientation dans les discussions-débats relatifs aux choix de langues à privilégier auprès des enfants sourds. On est alors passé d'un débat « *oraliste vs langue des signes* » à l'interrogation sur la forme signée la plus appropriée à utiliser dans l'éducation des enfants sourds : la langue des signes ? La communication totale ? La version signée de la langue vocale – soit en France, le français signé ?

Par ailleurs, et, corrélativement, l'étiquette « *bilingue* » s'est considérablement diffusée, labellisant toute forme d'introduction de la LSF au sein des établissements concernés, couvrant alors des réalités disparates. Le fait que la LSF soit entrée dans les écoles et les textes constitue en soi une avancée, mais il semble tout aussi important de savoir ce que l'on en fait. Or, l'aménagement d'approches éducatives bilingues se fait actuellement encore bien souvent à partir d'un besoin réel d'intégrer la LSF dans la salle de classe et nettement moins à travers une réflexion globale sur ce que peut impliquer le bilinguisme et le biculturalisme dans un contexte pédagogique.

¹ Entre autres : Bouvet, 1989 ; Virole, 1996.

² Nous utilisons le terme de langue orale/vocale pour qualifier la langue française dans sa modalité orale en suivant la notion d'oral, telle qu'a pu la développer J. Goody (1979), en l'opposant à l'écrit – « raison graphique » imposant ses propres modes de communication, de socialisation et de pensée. Les critères sur lesquels oralité et scripturalité se différencient sont nombreux (Millet, 1992). On en retiendra trois, qui nous apparaissent fondamentaux. Tout d'abord, l'oral suppose une acquisition naturelle ; de plus, il s'inscrit d'entrée de jeu dans une situation de communication où le contexte participe très largement de la construction du sens ; enfin, la dimension interactive y est primordiale.

Ainsi, la LS est une langue orale, reposant sur une modalité gestuelle – on parle alors d'« oralité gestuelle ». La langue française se décline sous une forme orale dont la modalité est vocale –« oralité vocale » – et sous une forme scripturale, l'écrit.

Le terme de « *bilinguisme* », dans la sphère de la surdité recèle donc une certaine ambiguïté puisqu'il nous projette directement dans le champ éducatif, et nous inscrit, de fait, au centre d'un débat déjà ancien. Cet ensemble d'éléments invite nécessairement à définir de façon plus précise l'éducation bilingue pour les enfants sourds.

1.1.2. *L'éducation bilingue : éléments de définition*

D'une manière générale, il existe une littérature relativement conséquente sur la question de l'éducation bilingue³, en revanche les études portant sur les pratiques effectives (activités en classe, alternances ou non des langues dans le vécu scolaire quotidien, manière de faire des enseignants) sont nettement moins nombreuses. Concernant la situation des enfants sourds et du bilinguisme sourd, ce constat est encore plus marqué.

Par ailleurs, la notion d'éducation bilingue est une notion complexe qui couvre des réalités extrêmement variées. A titre d'exemple, Hamers et Blanc (1983 : 301) citent Mackey qui arrive à dénombrer près de 90 types d'éducation bilingue. Selon Coste (1994), cette diversité tient à de multiples facteurs comme : le degré d'exposition à l'une et l'autre langue ; la variation dans la durée du cursus de l'utilisation de chacune des langues ; la relation entre langue enseignée et langue d'enseignement (langue comme matière du cursus ou comme vecteur d'autres apprentissages), le statut des deux langues et le matériel pédagogique utilisé (des ouvrages traditionnels en les adaptant, des ouvrages de langue seconde ou langue étrangère, etc.).

Ces questions se posent bien évidemment aussi dans le cadre de la surdité qui nous intéresse ici, mais la situation particulière des enfants sourds va entraîner en outre un ensemble de mesures et de résolutions qui devront répondre à des interrogations didactiques supplémentaires : Quels intervenants intégrer (« *adultes sourds* »/« *personnels de santé* ») mais surtout comment les intégrer : place, fonction et statut ? Comment évaluer les enfants : se conformer aux programmes nationaux ou effectuer une évaluation différenciée ? Quelle progression « *curriculaire* » suivre : s'adapter au rythme d'évolution individuelle de chaque enfant ou garder la progression imposée par l'éducation nationale ? Faut-il enseigner la LS en tant qu'objet linguistique : grammaire, vocabulaire, etc. ? Quelle place donner à l'histoire des sourds et de la surdité ? La combinaison des réponses à ces questions essentielles va entraîner des projets éducatifs variés.

De plus, la surdité a des implications linguistiques qui entraînent des questionnements didactiques particuliers et essentiels. Etant privés d'audition et n'ayant aucune expérience tangible d'une langue vocale, les enfants sourds ne possèdent pas – contrairement aux enfants entendants – une compréhension par « *imprégnation* » de la langue française ; ils n'ont pas construit de « *grammaire intériorisée* » ni acquis les règles d'usage dans le cadre des conventions et des interactions sociales. Dans une perspective d'éducation bilingue, ils doivent les apprendre et ce, à la fois pour la LSF (quand la LSF n'est pas présente à la maison) et pour la langue française, à travers des moyens appropriés⁴. Ainsi, la question de la « *langue maternelle* » est nécessairement posée ou plutôt devrait nécessairement l'être, ce qui n'est pas souvent le cas. Cette absence de questionnement explicite accentue la difficulté à définir précisément une pédagogie bilingue puisque le rapport entre les langues n'est pas pensé. Ainsi, loin d'être ancrée sur une véritable théorisation pédagogique, la pédagogie bilingue repose, actuellement encore, essentiellement sur les représentations sociales des principaux acteurs de terrains (enseignants, éducateurs, parents, etc.), sur une « *philosophie de*

³ Voir notamment : Coste, 1991 ; Baker et Prys, 2003.

⁴ L'enfant sourd ne peut accéder de façon naturelle à une langue vocale, l'apprentissage du français nécessite une prise en charge particulière qui repose essentiellement sur un travail de « *rééducation* », long et fastidieux, qui s'effectue au moyen de techniques orthophoniques spécialisées.

pensée ». Or, seule une véritable théorisation permettrait effectivement d'enseigner le français comme langue étrangère ou seconde.

De fait, certains chercheurs ont théorisé cette pédagogie en considérant la langue audio vocale (soit en France, la langue française) comme langue étrangère ou seconde, dès la fin des années 80 (Johnson, Liddell et Erting, 1989). C'est cette approche qui a prévalu notamment au Danemark dans la mise en place de la politique d'éducation bilingue pour les enfants sourds (Kjeldsen, 1994). Nous retiendrons de cette approche quelques idées forces qui nous paraissent participer d'un projet bilingue construit :

- Pour maîtriser la langue nationale, le sourd, doit tout avant tout maîtriser une langue des signes riche et consolidée ;
- Pour le sourd, la compréhension de la langue nationale passe par la vue ;
- La langue nationale est une seconde langue pour le sourd ;
- La langue des signes et la langue nationale doivent être reconnues au même niveau et avoir le même statut ;
- La parole ne devrait pas être utilisée comme véhicule premier pour l'enseignement aux enfants sourds ;

Même si ces quelques principes directeurs sont partagés dans leur philosophie générale par la majorité des modèles qui s'inscrivent dans une pédagogie bilingue, des divergences apparaissent dans la définition du bilinguisme de l'enfant sourd lorsqu'il s'agit de penser la place de la dimension orale de la langue vocale et ses relations avec l'écrit. Ainsi, la question de savoir si l'enseignement de la langue nationale inclut – en plus de la lecture et de la production écrite – un entraînement de l'utilisation du reste de l'audition, un enseignement de la lecture labiale et de l'articulation reste une source de débats dans lesquelles la question de l'identité sourde résonne fortement. De ces débats en découle un autre, celui de la problématique de l'acquisition de la lecture où s'opposent deux positions, l'une privilégiant la voie phonologique, la seconde s'appuyant sur la voie idéographique⁵.

La question de l'éducation des Sourds en France, mais aussi dans de nombreux pays, reste donc très problématique et les acteurs de terrain sont, de ce fait, soumis aux discours et aux aléas des changements d'orientations pédagogiques – ces dernières fluctuant le plus souvent au gré des avancées technologiques et des aides à la rééducation. Il s'agit donc d'observer comment ces problématiques prennent forme dans le discours d'enseignants.

⁵ Le premier courant privilégie dans le processus de la lecture l'aspect phonique et la relation aux graphèmes. Selon les chercheurs de ce courant, la phonologie de la langue orale peut être acquise sans expérience acoustique; le décodage pourrait prendre sa source dans l'expérience articulatoire des sujets ou dans leur perception visuelle de la langue. Les arguments appuyant cette position reposent largement sur des outils et des codes basés sur le français oral tels que l'oralisation, la lecture labiale, la dactylographie et surtout le LPC. Le second courant s'appuie davantage sur la « prise de sens ». L'idée est de suppléer à l'impossibilité d'avoir recours à certaines habiletés ou connaissances liées à l'audition en insistant sur d'autres habiletés, accessibles aux sourds, en particulier la reconnaissance directe et globale des mots, les stratégies d'anticipation sémantiques et l'autogestion de la compréhension (Dubuisson, Vercaingne-Ménard, 1999). L'ensemble de ces habiletés reposerait sur la maîtrise de la langue des signes qui dans cette situation est envisagée en tant que langue première/naturelle, le fait de la maîtriser permettrait de tabler sur une langue solide pour construire les apprentissages scolaires. Ces deux courants, de part la place accordée à chacune des langues, s'inscrivent dans des modèles pédagogiques reflétant bien souvent les deux idéologies dominantes.

1.2 .Freins et moteurs pour la mise en place d'une éducation bilingue

1.2.1. Analyse de quelques discours d'enseignants

Nous avons pu recueillir une dizaine d'entretiens semi-directifs d'enseignants travaillant dans des structures spécialisées accueillant des enfants sourds⁶. L'ensemble de ce corpus a été traité qualitativement à l'aide d'une analyse thématique décrivant d'une part les représentations sociales des enseignants (sur l'éducation des enfants sourds, la place de chacune des langues, la langue des signes, le rôle de l'intervenant sourd, les principes de l'éducation bilingue) et d'autre part, les discours sur leurs pratiques (au niveau didactique : outils et méthodes utilisés, difficultés générales; et plus particulièrement pour le projet bilingue : articulation pédagogique, principes de base, difficultés précises). Le format de cet article ne permet malheureusement pas de faire apparaître l'ensemble de ces dimensions. Nous retiendrons plus particulièrement ici les positions développées sur la question générale de l'éducation bilingue.

Globalement, il apparaît que l'ensemble des enseignants entendants rencontrés est favorable à une « *éducation bilingue* », mais celle-ci n'est pas vraiment perçue, ni appliquée de la même façon par chacun. Même si les enseignants, français et québécois sont unanimes pour reconnaître la LS comme la langue de l'enfant sourd, permettant une communication aisée, sans contrainte et au développement rapide, pour le groupe québécois, on note que la LS est considérée en outre comme un élément culturel. Pour le groupe français, il s'agit davantage de proposer un bain de langue, en dehors du cadre scolaire *stricto sensu*, les aspects culturels et identitaires n'étant jamais spontanément évoqués. Ainsi, les discours émanant du groupe des enseignants français sont relativement complexes puisque tout en revendiquant et reconnaissant les « *bienfaits* » de la LS, ils ne définissent pas les enfants comme enfants bilingues, le terme « *bilingue* » étant uniquement réservé à la dénomination du modèle d'éducation.

Par ailleurs, bien que, officiellement, le projet en place au Québec, ne soit pas déclaré comme « *biculturel* », on note que cette dimension est prise en compte dans les discours. En effet, les enseignants interrogés font référence à un modèle identitaire et à un groupe d'appartenance qui est, selon eux, essentiel au développement des enfants sourds. Il ne s'agit pas seulement de transmettre des savoirs scolaires aux enfants, mais bien de prendre en compte l'adulte en devenir, un adulte sourd bilingue. C'est sans doute pour cette raison que la présence des intervenants sourds est perçue comme bénéfique tant sur le plan linguistique – langue des signes « *pure* », développement langagier, etc. – que sur le plan identitaire et social – permettre aux enfants de se projeter dans un avenir, image de réussite sociale, principaux vecteurs culturels, pont entre les Sourds et les entendants. Le groupe français aborde peu ces aspects, l'enfant sourd étant avant tout perçu comme un enfant qui n'est finalement « *pas tellement différent* » mais auquel on doit malgré tout fournir un enseignement adapté. L'intervenant sourd est présent pour diffuser la LSF : l'objectif est avant tout communicatif. Même si certains des enseignants en appellent à des principes égalitaires, des principes de droit (« *il s'agit de leur langue* »), il nous semble que cette

⁶ Il s'agit de discours d'enseignants recueillis en France et au Québec. La situation politico-institutionnelle est relativement similaire dans les deux pays, mais on a pu, au Québec, faire des observations dans une école ayant mis en place un projet « bilingue ». Dans l'établissement français observé la situation est plus complexe : une pédagogie bilingue avait été tentée – de 1997 à 2000 – et a été suspendue suite à un changement d'orientation éducative. A l'heure actuelle, les enfants ont des contacts avec la LSF, grâce à la présence d'un adulte sourd, non pas en classe mais uniquement lors de cours de LSF.

Au total on compte, pour la France : 3 entretiens d'enseignants entendants français travaillant en CLIS2. Pour le groupe canadien : 4 enseignants entendants et 2 éducateurs sourds.

position occulte l'ensemble des dimensions langagières et identitaires de la LSF. On peut, dès lors, émettre l'hypothèse que les enseignants du groupe français se font de la LSF une représentation purement utilitaire qui conduit à penser la langue gestuelle comme un outil de communication décontextualisé, déculturalisé, voire désocialisé.

Ainsi, il apparaît clairement, dans les deux structures observées, qu'à travers le rôle et la place attribuée à l'intervenant sourd et à la LS, c'est la perception même de l'enfant sourd et de l'adulte en devenir qui est en jeu. En outre, on remarque que la majorité des choix pédagogiques et des réflexions socio-didactiques sont gouvernés par la place et le statut de chacune des langues – le français (écrit et/ou oral) et la LSF – dans l'établissement. Dans l'espace français, ces places et statuts font l'objet d'une réglementation, il convient alors de cerner, au regard des principaux textes, la position éducative générale de la France en matière de scolarisation des enfants sourds.

1.2.2. Surdit ,  ducation bilingue et domaine l gislatif

Historiquement, en France, les r ponses  ducatives concernant la scolarisation des enfants sourds ont  t   labor es hors du cadre de l' cole de la R publique. Ce n'est qu'avec la loi d'orientation g n rale de 1975 – qui permet « l'int gration de tous les enfants de la fa on la plus normale possible dans les  coles avec, si besoin est, la cr ation de classes sp ciales » – que l' ducation des enfants sourds s'est trouv e directement sous la tutelle du minist re de l'Education Nationale (E.N.). Cependant, l'ancien minist re qui en avait depuis toujours la responsabilit  –   savoir le minist re de la Sant  – n'a pas  t  d charg . Institutionnellement on se trouve donc face   une h sitation quant   la prise en charge de la scolarisation et de l' ducation des sourds, ce qui n'est pas sans enjeux symboliques.

A la racine m me de l' ducation des sourds⁷, la volont  de « normaliser linguistiquement » ces enfants s'est r cemment accompagn e de d veloppements technologiques – appareils auditifs de plus en plus performants, implants cochl aires – ainsi que d'inventions de techniques r  ducatives telles la m thode verbo-tonale et le LPC⁸. Ces derni res ont largement franchi les murs des instances m dicales et se retrouvent au sein de l'institution scolaire, entretenant par l  m me la confusion entre  ducation et r  ducation.

Concernant la LSF, celle-ci est mentionn e pour la premi re fois au niveau institutionnel dans la circulaire E.N. de 1987⁹. Ce texte illustre la position g n rale  ducative, o  pr dominent le fran ais oral et la « parole », et o  une certaine m fiance vis- -vis de la langue des signes est manifeste comme l'illustre l'extrait suivant : « *Quelle que soit la part faite au langage des signes, la parole et l' ducation auditive doivent rester une pr occupation essentielle. [...] Mais la p dagogie des jeunes enfants pourra aussi inclure un apport sign , langue des signes fran aise ou fran ais sign  [...] sans abandonner l'exigence de l'oralisation. [...] La d mutisation et l'apprentissage du langage oral par tous les enfants sourds sont donc plus que jamais des imp ratifs p dagogiques absolus* ». Ainsi, les objectifs

⁷ Rappelons que cette  ducation d bute au XVIe si cle en Espagne : il s'agit alors de d mutiser certains enfants sourds de la noblesse afin de leur permettre d'h riter. En effet, une loi stipulait que l'h ritier devait « parler ».

⁸ La m thode « Verbo-tonale » a  t  mise au point par le Professeur Petar Gub rina. Il s'agit d'une approche pluridisciplinaire o  les rythmes phon tiques constituent une des bases de la prise en charge de l'enfant sourd : rythme corporel et rythme musical, le graphico-phon tique, le tactilo-phon tique, etc. En revanche, tous gestes significatifs sont bannis.

Le Langage Parl  Compl t -LPC, (ou cued-speech) invent  en 1967 par Cornett aux Etats-Unis, et import  en France en 1975, est une technique de codage syllabique et manuel dont le but est de rendre plus efficace la lecture labiale en discriminant les sosies labiaux.

⁹ Circulaire n 87-08 du 7 septembre 1987 de l'Education nationale.

de ce texte visent essentiellement la rééducation (démutisation), la LSF ne serait qu'un outil, qu'un support pour atteindre cet objectif¹⁰.

C'est en 1991 que la question du bilinguisme est explicitement abordée dans une Loi dite « *loi Fabius* »¹¹. Cette loi, dans un souci d'apaiser le conflit entre les deux courants pédagogiques, donne aux parents le libre choix de l'éducation de leur enfant. Néanmoins, malgré une volonté méliorative, elle reflète les éternelles hésitations et les ambivalences encore nombreuses au sein des institutions. Ainsi, même si dans les textes, le choix qui stipule que « *dans l'éducation des jeunes sourds, la liberté de choix [existe] entre une communication bilingue – langue des signes et français – et une communication orale est de droit* », rien de concret ni dans les décrets d'application, ni dans les circulaires¹², n'est prévu par le législateur. En effet, la loi ne prévoit aucune disposition pour l'enseignement de et en LSF ; elle n'expose aucun plan de formation adapté que ce soit pour les personnels sourds ou entendants. Plus étonnant encore, aucune précision n'est donnée en ce qui concerne le temps qui doit être réservé à l'enseignement de chacune des deux langues ou les modalités d'utilisation et le rôle de chacune des deux langues dans le temps scolaire. En définitive, la loi laisse aux établissements et aux services pédagogiques le soin d'organiser les modalités d'éducation dans leur projet éducatif, sans leur donner pour autant les moyens nécessaires pour le faire. La situation semble s'inscrire dans une certaine circularité puisque l'institution, en légiférant – ou pas – sur les questions pédagogiques, tend à reproduire les freins qu'elle-même crée (Dalle, 2003).

Ce flou institutionnel constitue un des freins majeurs à la mise en place d'une éducation bilingue. En effet, l'analyse des discours ainsi que les observations de terrain renforcent l'idée d'une réelle imbrication entre les phénomènes, comme si l'absence de ligne politique claire – et, partant, l'absence de légitimité de la LSF – allait, par ricochet, se répercuter sur la légitimité même des enseignants dans leur travail et dans leurs choix pédagogiques, à la fois face à l'administration, et face aux parents.

Le domaine institutionnel n'est qu'un des domaines conditionnant la problématique de la scolarisation des sourds, toutefois il n'est qu'un des maillons du rouage de la mécanique générale comme nous allons maintenant le développer.

1.2.3. Interactions et dynamique des facteurs en jeu dans l'éducation des enfants sourds

Notre travail de terrain a permis de construire une vision synthétique des interactions entre les principaux facteurs en jeu dans la mise en place d'un dispositif éducatif auprès des jeunes sourds. Nous présenterons ces données sous forme d'un organigramme.

Tout en offrant une vision relativement large des données puisque chacune des « *branches* » représentée constitue un champ à part entière, composite et multidimensionnel. Ce schéma illustre la complexité et la dynamique des phénomènes interagissant autour de la question de l'éducation des enfants sourds. Les principaux acteurs – regroupés en quatre grands pôles « *parents* » « *école/ acteurs de terrains* », « *domaine législatif et administratif* » et « *société* » – se trouvent pris dans une relation largement déterminée et orientée par les représentations sociales. À partir des discours généraux et des dispositifs en place, il apparaît clairement qu'actuellement, en France, la vision de la surdit  véhiculée par le courant médical reste encore dominante dans la majorité des discours institutionnels, professionnels et familiaux.

¹⁰ Voir notamment Millet (1999) sur la question des différents statuts que peut prendre la LSF.

¹¹ Art. 33 de la loi n°91-73 du 18 janvier 1991, dite loi Fabius.

¹² Dans la circulaire n°93-201 du 25 mars 1993 relative aux modes de communication reconnus dans l'éducation des enfants sourds, on peut lire : « En ce qui concerne la communication bilingue, ce choix sera, dans un premier temps, conditionné par la possibilité d'organisation des structures d'accueil et d'enseignement prévoyant des équipes pédagogiques bilingues à la compétence reconnue. »

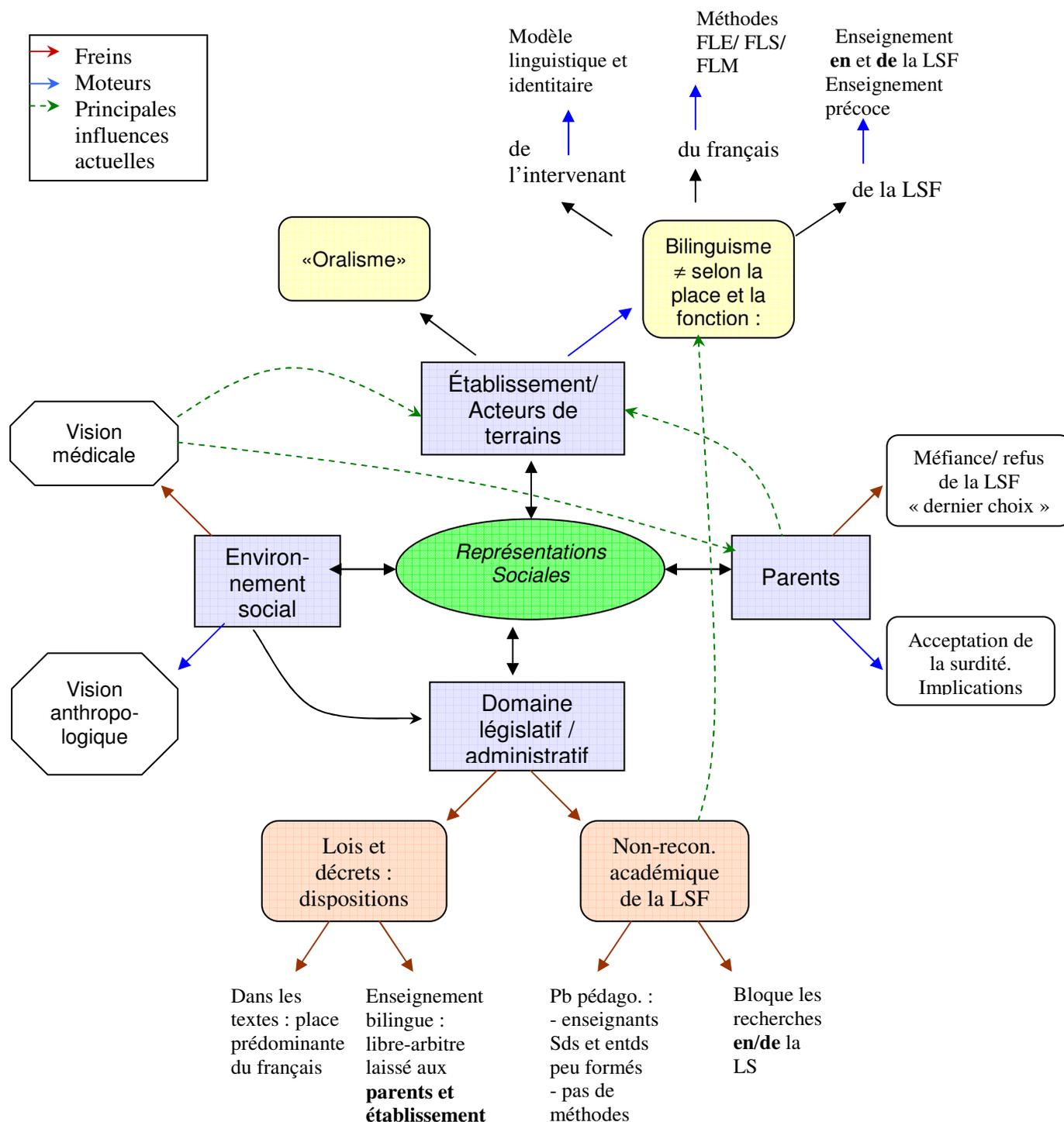


Figure 1 : Dynamique des principaux freins et moteurs dans l'éducation bilingue

Si les facteurs intervenant actuellement dans l'éducation des enfants sourds sont nombreux, il est important de préciser qu'ils ne se situent pas au même niveau. En effet, les moteurs reposent sur des démarches que l'on peut situer à une échelle plus locale : volonté d'une équipe pédagogique, d'un établissement, implication d'une association, etc. En revanche, les freins dégagés découlent principalement d'institutions – cadre légal, école – et viennent largement conditionner le domaine pédagogique. Il est en effet, tout à fait frappant de s'apercevoir, à travers l'observation des pratiques de classe, que ce mouvement de forces contraires – fortement déséquilibré – finit par constituer la toile de fond sur laquelle viennent

se greffer les pratiques pédagogiques elles-mêmes. Ainsi, si dans l'étude sur laquelle nous nous reposons (cf. *infra*), l'espace classe constitue un espace *a priori* bilingue, il convient de déterminer plus précisément les contacts même des langues. C'est ce que nous nous proposons de faire après une mise au point théorique sur la question du contact de langue dans l'espace scolaire, tant sur le plan général de la didactique des langues, que dans la dimension propre à la surdité.

2. Bilinguisme et pratiques de classe¹³

2.1 Contact de langues et espace scolaire

Dans cette partie, à travers une approche descriptive et interprétative, nous allons nous intéresser aux modalités de productions telles qu'elles se présentent effectivement dans les classes. Les données analysées portent sur des extraits d'un corpus filmé que nous avons pu recueillir dans une classe de CE2 comprenant 8 enfants sourds (notés S1 à S8 dans les extraits de corpus qui suivent¹⁴). Il s'agit d'une étude construite¹⁵, avec la mise en place d'un protocole d'observation pour valider les apports du bilinguisme et observer ses effets en contexte d'apprentissage en classe. Plus précisément, le corpus repose sur des séquences pédagogiques reposant sur la compréhension d'un texte dans deux situations différentes. Dans la situation « *enseignant entendant/ enfants sourds* », les enfants ont travaillé une partie du texte avec l'enseignant entendant de la classe, en français. Pour la situation « *enseignant sourd - enfants sourds* » : ces mêmes enfants ont étudié le texte dans sa totalité, en LSF (traduction, discussion, questions/réponses en LSF) avec l'enseignant sourd de LSF. L'hypothèse générale est que la LSF favorise une intégration du français en résolvant partiellement les difficultés liées à la compréhension dans une dynamique langagière bilingue. Un volet de cette recherche¹⁶ est plus particulièrement axé sur l'analyse des interactions langagières en situation scolaire. C'est cet aspect que nous proposons de présenter ici, l'objectif de l'analyse étant de dégager des pistes de réflexion sur l'impact de la place et du rôle assignés aux langues présentes.

Avant d'aborder ces aspects, il est nécessaire d'éclairer brièvement la notion même de bilinguisme et de s'arrêter sur les questions soulevées par le contact de langues dans l'espace scolaire.

2.1.1. Aspects généraux

D'une manière générale, les représentations autour du contact de langues et du bilinguisme sont ancrées dans des discours fortement influencés par le contexte socio-historique. Depuis la fin du XIX^e, la plupart des courants issus de la didactique des langues étrangères se sont construits sur le rejet de la co-présence des langues dans la classe, rejet que l'on retrouve dans le champ de la didactique des langues maternelles, spécialement dans des situations de migration. On assiste actuellement à une évolution qui tend à modifier le paysage.

¹³ Une partie de ces données ont été présentées dans la revue *Repères* n°29, 2005.

¹⁴ Même si le classement des surdités pose quelques questions, tous les enfants ne sont cependant pas sourds au même degré : S1 et S3 sont malentendants avec des troubles associés, S2, S4, S5 sont sourds profonds, S6 est malentendant, S7 et S8 sont sourds sévères.

¹⁵ L'ensemble du corpus filmé porte sur 15 séances, à raison d'une heure par séance et de quatre séances par semaine. Le recueil de données a eu lieu aux places et aux horaires habituels des cours de français et de ceux de LSF. L'activité proposée était proche de celles ordinairement réalisées par les enseignants.

¹⁶ Il est important de souligner que la démarche adoptée dans le cadre de cette étude s'inscrit dans une approche qualitative reposant sur une épistémologie interprétative, proche en cela, des travaux d'ethnométhodologie.

En effet, dans les études sur le bilinguisme et le contact de langues, le cadrage théorique s'articule autour de la perception même du bilinguisme selon qu'on le définit en termes de compétences ou de maîtrise linguistiques ou en terme fonctionnel c'est-à-dire du point de vue des compétences plus générales liées à la communication dans son ensemble (Grosjean, 1993). De cette vision, découlent des positions et des choix pédagogiques distincts, notamment en ce qui concerne la place de la langue des apprenants. Ainsi, la L1 n'aura pas la même place ni le même statut selon que l'on vise l'acquisition par les élèves d'une double norme monolingue ou la construction d'un répertoire verbal bilingue permettant une organisation des ressources (Ludi et Py, 2003).

Les approches articulées à cette notion de répertoire verbal permettent d'envisager le bilinguisme dans une dynamique bilingue sans en référer à des typologies statiques souvent dichotomiques. Ces recherches insistent sur le fait que la compétence bilingue est une compétence très spécifique et différente de la compétence monolingue. Cette compétence inclut la connaissance des deux langues, même partielle, mais aussi la capacité de passer de l'une à l'autre ainsi que les effets – et fonctions – de ces alternances. Ces études permettent d'apporter un nouvel éclairage sur le rapport qu'entretiennent les langues dans leur articulation au sein du répertoire de la personne bilingue (Coste et al, 1997 ; Ludi et Py, 2003). Elles permettent également de proposer des perspectives intéressantes dans le champ de la didactique et de l'acquisition des langues (Castellotti, 2001 ; Matthey, 2003). On soulignera que dans le parler des locuteurs bilingues, le contact des langues se manifeste par des « alternances codiques » qui ont longtemps été jugées comme la manifestation d'un manque de maîtrise de la langue – voire des langues (Gajo *et al.* : 2004). Or, depuis le développement des travaux sur les interactions et les recherches en cognition et en didactique, elles sont davantage considérées comme relevant d'un acte communicatif de nature pédagogico-communicationnelle (Castellotti et Moore, 2002 ; Causa, 2002).

2.12. Contact de langue et surdit 

La langue des signes, comme nous l'avons vu, est aujourd'hui acceptée comme un fait dans la quasi-totalité des établissements et structures accueillant des jeunes enfants sourds. En revanche, les avis divergent encore souvent d'un établissement à l'autre – voire d'un enseignant à l'autre – quant à son degré d'utilisation et ses fonctions. Il semblerait en effet, d'après nos observations, que les enseignants soient pris entre plusieurs contradictions : un *a priori* plutôt positif pour la LSF, et un positionnement institutionnel flou d'une part ; le désir de normalisation et la nécessité communicative d'autre part. Ces contradictions placent les langues dans un rapport de rivalité qui se résout la plupart du temps, pour ne pas dire toujours, au détriment de la LSF, soit que l'on ne se sente pas suffisamment compétent en LSF, soit que l'on veuille maintenir une exposition au français oral.

La situation est d'autant plus complexe que le contact entre la LSF et le français est tout à fait singulier puisqu'il est, *a priori*, possible d'utiliser ces deux langues simultanément. On trouve alors dans l'éducation des enfants sourds un foisonnement de modes communicatifs qu'il est possible de situer le long d'un continuum dont les deux pôles extrêmes seraient d'un côté le français et de l'autre côté la LSF¹⁷. Dans le tableau qui suit nous avons tenté de représenter cette diversité des pratiques langagières :

¹⁷ Schéma établi à partir de la proposition de Bill Moody. L'auteur ajoute que cette manière de représenter la communication simplifie ce qui se passe réellement lors de l'échange. En effet, les « doses » de tel ou tel élément peuvent varier (ordre des mots français, influence de la LSF, lecture labiale, etc.) dans une situation donnée. On ne reste pas fixe sur un point du continuum, on « se promène » (on fait une phrase en LSF, puis un ou deux mots en dactylographie, puis des signes dans l'ordre du français, etc.). (Moody, 1983 : 169-170).

	Langue des signes	Interlangue français / LSF : un français signé plus proche de la LSF.	Fçs Signé « commode » : + ou - bimodal Un français signé plus proche du français.	Fçs Signé « strict » : + bimodal Les signes suivent rigoureusement l'ordre des mots, peu de nuances d'utilisation de l'espace, d'expression du visage.
<i>Contacts de langues</i>				
<i>Pratiques en classe</i>	LSF	LSF + emprunts et influence du français (syntaxe, lexical, etc.)	Fçs + emprunt à la LSF (surtout lexical)	Fçs+ LPC
Communication totale				

Figure 2 : Continuum des pratiques langagières

Il s'agit bien ici de phénomènes discursifs liés à des compétences bilingues qui, pour Lüdi et Py, constituent des pratiques communicatives bilingues ordinaires et correspondent à ce qu'ils ont appelé le « parler bilingue » (Lüdi et Py, 2003). Par ailleurs, de nombreuses recherches démontrent l'apport de la co-présence de langues en classe dans une pédagogie bilingue construite. Il s'agit d'un gain non seulement dans la maîtrise de la langue seconde sans préjudice pour la langue première, mais avec une construction plus solide des connaissances (Coste, 2000 ; Gajo, 2000). Cependant, alors qu'elles pourraient être bénéfiques, il semblerait que ces pratiques, quand elles existent, se font le plus souvent au hasard (Castellotti, 1997).

S'agissant de l'enseignement/apprentissage des enfants sourds, ces pratiques bilingues s'avèrent à la fois bien établies – voire quasi institutionnalisées si l'on prend en référence les circulaires ministérielles (E.N.) – et cependant totalement non-cadrées. Il s'agit alors d'examiner, au regard de séquences d'interactions bilingues précises, dans quelle mesure, mais aussi pourquoi et comment le contact de langue peut favoriser l'émergence des potentiels langagiers des enfants.

2. 2 Contacts de langues : vers une dynamique bilingue

D'une manière générale, l'analyse des interactions de nos corpus souligne les limites d'une approche dans laquelle l'espace classe est un espace à dominante « *monolingue français* » puisque d'après nos observations¹⁸, le français seul ne permet pas aux enfants de projeter des compétences et des connaissances¹⁹. On entrevoit à partir de ces observations la nécessité d'inscrire l'enseignement aux enfants sourds dans une dynamique d'« *oralité bilingue* » (oralité gestuelle et oralité vocale). Il s'agit de développer une réflexion sur la façon dont cette dynamique langagière bilingue s'organise, en observant plus particulièrement la prise en compte des pratiques langagières – souvent bilingues – développées par les enfants.

En effet, des études antérieures²⁰ ont montré que l'accueil des réponses des enfants sourds est plus particulièrement focalisé sur l'aspect formel du français, et que les « *tâtonnements [étaient] constamment considérés comme les symptômes d'une insuffisance* » (Sero-Guillaume, 1996 ; 24). Au sein de notre corpus, on observe que les réponses proposées en

¹⁸ Voir Mugnier et Millet (2005).

¹⁹ Par ailleurs, et pour d'autres types de raisons – essentiellement sociales – un « monolinguisme LSF » ne nous paraît pas souhaitable.

²⁰ Pour une revue de questions, voir Lepot-Froment (1996).

LSF, dans la classe de français, ne sont pas réellement accueillies par l'enseignant entendant. Il apparaît alors que le bilinguisme est émergent, mais qu'il est plus le fait des enfants eux-mêmes, la tendance principale de l'enseignant observé restant au « *monolinguisme français* ».

Pour illustrer cette possible dynamique « *d'oralité bilingue* », nous allons présenter, ci-après l'analyse d'une séquence, avec l'enseignant LSF, qui nous paraît offrir le plus de potentialités pour des étayages mutuels langues/savoir d'une part, français/LSF d'autre part. Il s'agit de rendre compte, sous la forme d'un schéma, de la façon dont les deux langues, dans leur utilisation, servent la co-construction d'un discours enseignants/enseignés. Dans cette figure, pour chaque tour de parole (TP), numéroté à gauche et renvoyant au texte de droite, sont représentés à la fois les intervenants (l'enseignant en gris ; les élèves en blanc) et la modalité langagière (français « *frcs* » : sans pointillés ; LSF : avec des pointillés). De plus est précisée, à l'intérieur des cadres, l'utilisation éventuelle d'une autre modalité (le dessin et l'écrit).

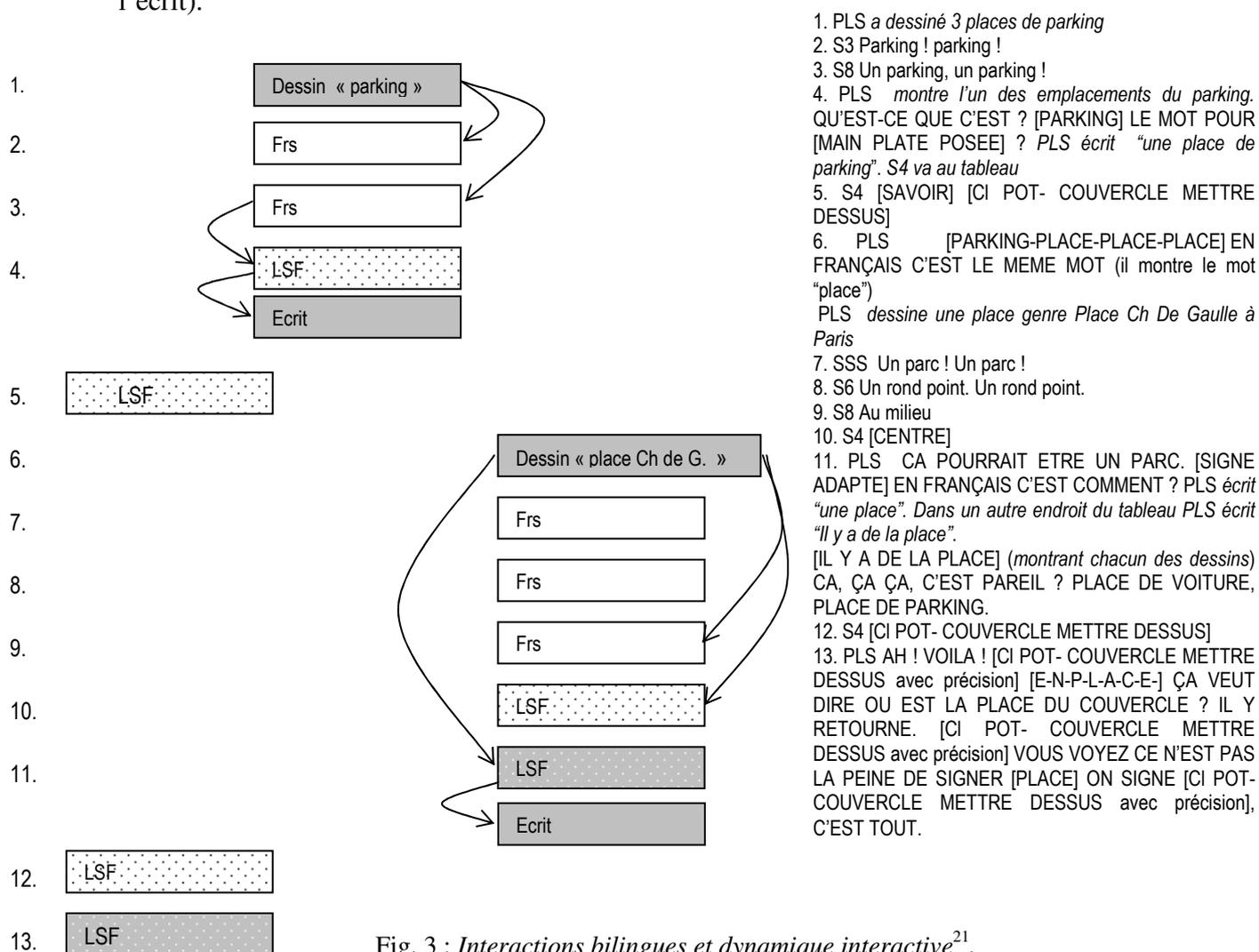


Fig. 3 : Interactions bilingues et dynamique interactive²¹.

Les flèches sur le schéma indiquent l'articulation et la construction des échanges. Ainsi on observe que, dans cette séquence, les interactions s'inscrivent dans une dynamique bilingue où, à une question posée par l'enseignant en LSF (TP4), les élèves répondent dans une des

²¹ Légende pour le texte : caractères normaux = français ; entre parenthèses et en caractères italiques = commentaire ; entre crochets et en caractères majuscules = LSF.

N.B. : L'enseignant ne s'exprimant qu'en LSF, pour des commodités de lecture, son discours a été traduit. Ne sont notés entre crochets que les segments de la LSF utilisés de façon métalinguistique.

modalités qu'ils privilégient – ce choix est fonction de la biographie langagière de chacun d'eux, comme par exemple le français pour S8 (TP3, TP9) ou la LSF pour S4 (TP5, TP10, TP12). Ces réponses sont ensuite validées par l'enseignant à la fois en LSF et par l'écrit (TP6, TP11, TP13).

Les interactions bilingues s'inscrivent alors dans une boucle « *français écrit* → LSF → *français/LSF* → LSF → *français écrit* » où enseignant et enfants utilisent les deux langues. Par ailleurs, on observe une certaine participation des enfants, quelle que soit la langue, qui est révélateur, nous semble-t-il, d'un désir et/ou d'un plaisir d'apprendre.

Une telle dynamique est également possible dans la classe de l'enseignant entendant – sous réserve que soit accueilli l'ensemble de la parole de l'enfant. En effet, dans l'extrait suivant, au TP2²², S5 propose à une question « pourquoi » une réponse exhaustive en LSF et tronquée en français ; au TP3 seul le français est validé par une reprise orale ainsi que par une inscription au tableau, ce qui amène S5 à traduire au TP4 la seconde partie de la phrase proposée au TP2.

I Pourquoi ? Pourquoi ? S5, qu'est-ce que tu as dit ?

*** [POURQUOI]

S5 [MAMAN] [POT] [CI-POT-PRENDRE] [CL-POT] [COUVERCLE]

*** La maman prend le pot

I Alors. La maman prend le pot

I écrit au tableau "La maman prend le pot"

S5 Soulève le couvercle.

INS écrit "et soulève le couvercle"

Ainsi, on observe que si la dynamique langagière de S5 est bien bilingue, l'enseignant s'en tient à la validation des seules productions vocales. Sans doute prend-il en compte les possibilités langagières des enfants, et, sachant que S5 peut produire cette phrase en français, il l'incite tacitement à le faire. En faisant cela, il renforce donc bien les savoirs bilingues de l'enfant. Néanmoins, un accueil conclusif des productions en LSF aurait permis de fermer la « *boucle bilingue des échanges* », telle qu'observée plus haut, et transformerait ainsi l'espace classe lui-même en espace bilingue, intégrant tous les enfants, y compris ceux qui n'auraient pas encore la capacité de construire au même rythme leurs habiletés linguistiques dans les deux langues.

Conclusion ouverte

Comme nous l'avons exposé, l'ensemble des études intégrant au centre de leur démarche la notion de répertoire verbal contribue à diffuser une conception renouvelée des langues et de leur apprentissage. Toutefois, même si elles trouvent un écho de plus en plus important, sur le terrain, et peut-être encore plus dans le milieu éducatif, le poids de la norme et la stigmatisation des alternances codiques, conditionnent encore largement les représentations sociales, et partant, les pratiques. La langue plus que tout autre discipline scolaire reçoit une évaluation sociale qui dépasse largement l'univers scolaire et qui exerce une contrainte directe sur celui-ci. Ceci est probablement encore plus valide et plus accentué dans des situations sociolinguistiques particulières, où comme nous l'avons décrit dans la première partie, le bilinguisme des sourds est pensé dans une perspective essentiellement éducative – voire rééducative.

²² Légende : caractères normaux = français oral seul ; caractères soulignés = français + LPC ; 3 astérisques*** = bimodal ; entre crochets = LSF.

Néanmoins, l'analyse qualitative des pratiques effectives en classe montre que face à la singularité pour eux que représente la langue française, les enfants sourds construisent un bilinguisme qui prend des formes multiples. Suivant en cela la définition du bilinguisme de B. Py et G. Lüdi, nous considérons le bilinguisme de l'enfant sourd non comme « *une situation stabilisée* » mais comme un « *ensemble de pratiques langagières* » dynamique (Py et Lüdi : 2003 : 107).

Il convient certes de faire la part des choses entre d'une part les pratiques découlant d'interactions naturelles et la mise en place de dispositifs pédagogiques dans lesquels l'objectif est de construire des ponts entre les deux langues, en didactisant les interactions et les places des langues. Il s'agit bien de « *didactiser l'alternance* »²³ et de reconnaître un « *parler bilingue* ». Cette position didactique ne repose en aucun cas sur une volonté d'instituer, au nom d'une pédagogie bilingue, les pratiques bimodales. En effet, les conséquences d'un tel usage en classe est pour le moins néfaste comme le souligne, entre autres, J. Alegria :

« *Cette forme supposée de bilinguisme est la plus déguisée ou la plus pernicieuse car elle ne répond en rien aux besoins de manipulation de systèmes linguistiques structurés. Ni la langue orale, ni la langue des signes ne peuvent en effet être acquises à partir de ces deux inputs partiels* » (Alegria & Charlier 1997 : 60).

Dans ce cadre général, il s'agit plus particulièrement de déterminer et de construire « *l'accueil* » de ces productions, qui présentent une variation plus ou moins importante face à la norme linguistique tant à l'écrit qu'à l'oral :

« *L'enfant bilingue ne peut tirer parti des atouts liés à sa condition que si les enseignants ou les parents font une place à la variation. Mais, à nouveau, une remarque énoncée à propos du bilinguisme possède une validité qui dépasse son cadre originel : toute éducation au langage requiert une forme de reconnaissance et d'acceptation de la variation* » (Py et Lüdi, 2003 : 130).

Il est alors important de former les enseignants sur des démarches souvent considérées comme « *inhabituelles* » puisqu'elles visent à concevoir l'espace classe comme un espace « *potentiellement bilingue* » et donc à modifier leurs représentations et leurs pratiques langagières.

On le voit ces réflexions vont à l'encontre des modèles dominants dans l'éducation où la LSF et le français sont explicitement dissociés (Bouvet : 1989 ; Johnson, Liddel et Erting : 1990), mais elles nous paraissent, au regard de nos analyses, une voie utile à suivre dans le cadre d'une éducation bilingue des enfants sourds.

Bibliographie

- ALEGRIA J., Charlier B.-L., 1997, « L'éducation de l'enfant sourd au seuil du troisième millénaire : bases pour un bilinguisme articulé », dans *Actes du Colloque PCH'96*, Université Lumière-Lyon II, pp. 53-65.
- BAKER C., Prys S, 2003, *Encyclopedia of bilingualism and bilingual education*, Multilingual Matters.
- BOUVET D., 1989, *La parole de l'enfant sourd*, Presses Universitaires de France, Paris.
- CAUSA M., 2002, *L'alternance codique dans l'enseignement d'une langue étrangère : stratégies d'enseignement bilingues et transmission de savoirs en langue étrangère*, Peter Lang, Berne.

²³ Pour reprendre une partie du titre d'un article de Véronique Castellotti (1997).

- CASTELLOTTI V., 1997, « Langue étrangère et français en milieu scolaire : didactiser l'alternance ? » dans *ELA* n°108, pp. 401-410.
- CASTELLOTTI V., 2001, *La langue maternelle en classe de langue étrangère*, Clé International, Didactique des langues étrangère, coll. dirigée par R. Galisson.
- CASTELLOTTI V., MOORE D., 2002, *Représentations sociales des langues et enseignements*, Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue. Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- COSTE D., 1991, *Vers le plurilinguisme : école et politique linguistique*, Hachette, Paris.
- COSTE D., 1994, « L'enseignement bilingue dans tous ces états », dans *ELA* n° 96, pp. 9-22.
- COSTE D., 2000, « Immersion, enseignement bilingue et construction des connaissances » dans *Actualité de l'enseignement bilingue*, Le Français dans le monde, recherches et applications, numéro spécial, Hachette, pp. 86-94.
- COSTE D. et al., 1997, *Compétence plurilingue et pluriculturelle : vers un cadre européen commun de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes, études préparatoires*, texte imprimé, Comité de l'éducation, Conseil de la coopération culturelle.
- DALLE P., 2003, « La place de la langue des signes dans le milieu institutionnel de l'éducation : enjeux, blocages et évolution » dans *La langue des signes, statuts linguistiques et institutionnels*, Langue Française n°137, pp. 32-59.
- DUBUISSON C., VERCAINGNE-MENARD A., 1999, « Des signes aux mots: apprendre à lire autrement », *Fréquence* n°11, pp. 8-11.
- GAJO L., 2000, « Le bilinguisme par l'apprentissage et le bilinguisme pour l'apprentissage », dans *Actualité de l'enseignement bilingue*, Le français dans le monde, recherches et applications, numéro spécial, Hachette, pp. 110-117.
- GAJO L., MATTHEY M., MOORE D., SERRA C., 2004, *Un parcours au contact des langues*, Textes de B. Py commentés, Didier, Paris.
- GROSJEAN F., 1993, « Le bilinguisme et le biculturalisme – essai de définition », dans *Tranel* n°19, pp. 13-42.
- GRUSON P., DULONG R., 1999, *L'expérience du déni : Bernard Mottez et le monde des sourds en débats*, Maison des sciences de l'homme, Paris
- GOODY J., 1979, *La raison graphique - la domestication de la pensée sauvage*, Editions de Minuit, Paris.
- HAMERS J., BLANC M., 1983, *Bilingualité et bilinguisme*, Mardaga, Bruxelles.
- JOHNSON R. E., LIDDELL S. K., ERTING C. J., 1989, *Ouvrir aux sourds les programmes scolaires : principes d'accès*, Fondation Franco-américaine, Paris.
- KJELDSSEN J., 1994, « L'enseignement des sourds au Danemark », dans *Actes du Colloque Européen sur la surdité*, Grenoble 1993, Greta Sudisère, pp.43-52.
- Lepot-Froment Ch. et Clerebaut N., 1996, *L'enfant sourd : communication et langage*, De Boeck.
- LUDI G., Py B., 2003, *Etre bilingue*, Peter Lang, Berne.
- MATTHEY M., 2003, *Apprentissage d'une langue et interaction verbale*, Peter Lang, Berne, deuxième édition..
- MILLET, A., 1992, « Vive voix et lettre morte », dans *L'Immédiat* N°10 *Illettrisme et psychanalyse*, Arale, pp. 9-12.
- MILLET A., 1995, *Surdité et apprentissages linguistiques*, Voies Livres, Paris.
- MILLET A., 1999, *Orthographe et écriture. Langage et surdité : systèmes, représentations, variations*, HDR, Université Stendhal Grenoble 3.
- MILLET A., MUGNIER S., 2005, « Français et Langue des Signes Française (LSF) : quelles interactions au service des compétences langagières ? Etude de cas d'une classe

- d'enfants sourds de CE2 », dans *Français et langues étrangères et régionales à l'école. Quelles interactions ?* Repère n°29, pp. 207-232.
- MOODY B., 1983, *Introduction à l'histoire et à la grammaire de la langue des signes*, IVT, Paris.
- MOORE D., 2003, *Plurilinguismes et école : représentations et dynamiques d'apprentissage*, HDR, Université Grenoble 3.
- MUGNIER S., MILLET A., à paraître, « L'oral et les enfants sourds : des textes officiels à la classe », dans *L'oral en classe : compétences, enseignement, activités*, l'Harmattan, Paris.
- SERO-GUILLAUME P., 1996, « L'accueil de l'écrit du sourd », dans *Journée régionale de formation ARPAS, Actes*, pp. 19-26
- VIROLE B., 1996, *Psychologie de la surdité*, De Boeck, Berne.

LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE : DES LEXIQUES DES XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES A LA DICTIONNAIRIQUE DU XXI^e SIÈCLE

Françoise BONNAL-VERGÈS

Toulouse 2 UMR 5610 - Paris 8 UMR 7023

L'étude des recueils de signes de la langue des signes française des XVIII^e et XIX^e siècles permet de voir quels modèles président à ce type d'ouvrages jusqu'au XX^e siècle, pour mieux comprendre les modèles modernes, tels qu'on les voit depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, et en proposer de plus performants, pour le siècle qui commence.

Les ouvrages qui contiennent des signes sont de natures assez variées.

Les uns se présentent comme des *dictionnaires* : telles sont les œuvres de l'abbé Ferrand, précurseur du genre, vers 1780 (manuscrit publié un siècle plus tard) ; de l'abbé de l'Épée (manuscrit de 1787, publié un siècle plus tard) ; de l'abbé Sicard (1808) ; de l'abbé Jamet (manuscrits rédigés entre 1822 et 1860, non publiés) ; du Docteur Blanchet (1850) ; de Joséphine Brouland (« *spécimen d'un dictionnaire* », publié en 1855) ; de l'abbé Lambert, (1859 et 1865).

D'autres prennent le nom d'*Iconographie*, comme celui des Frères de Saint-Gabriel (*circa* 1853-1854), qui ne contient aucune image¹, ou celui de Pierre Pélissier (1856), qui contient des signes dessinés et complétés par des gloses.

Dans de nombreux autres ouvrages, les signes sont à l'état de citations, plus ou moins nombreuses. Cela se borne parfois à une vingtaine de signes (abbé de l'Épée, 1776 ; Desloges, 1779 ; Paulmier, 1820 ; Rambosson, 1853). On peut en trouver une cinquantaine, chez d'autres auteurs (Bébian, 1825 ; Vaïsse, 1854 ; Grosselin et Pélissier, *ca* 1857, cités par Valade-Gabel, en 1859 ; Clamaron, 1875). On arrive même à deux cents, trois cents et même plus de quatre cents signes, respectivement chez l'abbé de l'Épée, en 1784 (signes « *méthodiques*² »), chez Degérando, en 1827 (« *signes pour la nomenclature*³ »), et chez l'abbé Laveau, en 1868.

¹ Il se pourrait que par « *iconographie des signes* » les Frères de Saint-Gabriel aient voulu suggérer une écriture qui fait image, une « *définition descriptive du signe* », comme le disait l'abbé Lambert, en 1859 (Lambert, 1859 : 62).

² « *Les signes méthodiques [...] consistent à transformer en quelque sorte les signes en mots, et à les émettre un à un, dans l'ordre de la phrase, avec leurs accidents grammaticaux* » (Frères de Saint-Gabriel. Frère Médéric, *ca* 1903 : 9).

³ L'abbé Sicard considère que toute langue est formée de deux parties essentielles : « *la nomenclature des mots qui en forment le dictionnaire ; et la valeur relative des mots, ce qui constitue la phrase et la syntaxe de la*

Les modèles de *dictionnaires* ou d'études bilingues langues écrites/langues des signes et systèmes gestuels des XVIII^e et XIX^e siècles

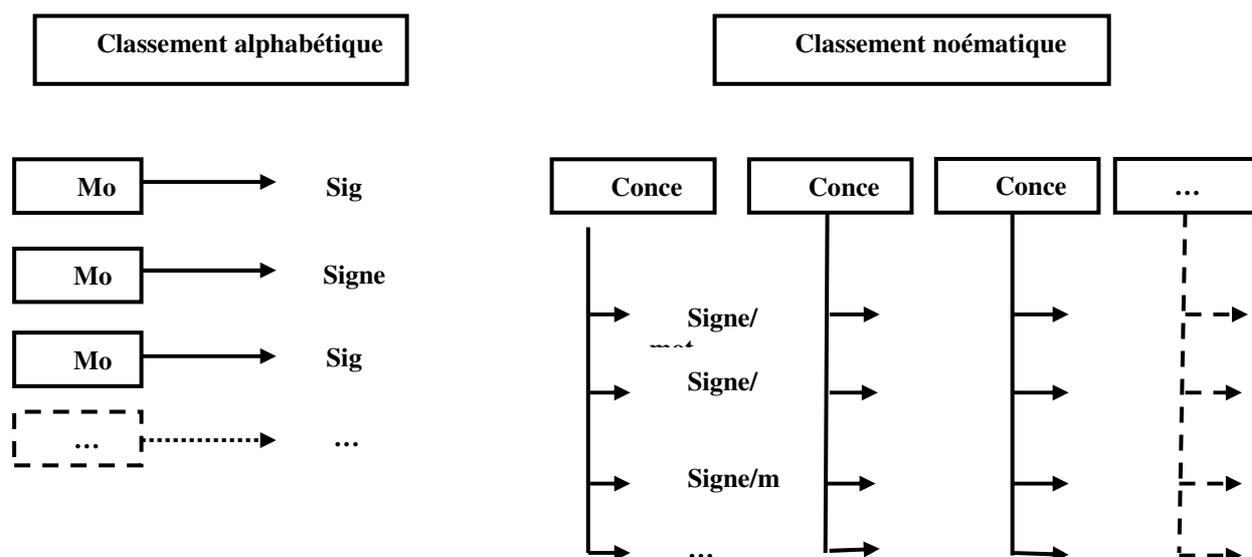
Les modèles anciens de dictionnaires ou d'études bilingues mots/gestes ou signes ont ceci de commun - quelle que soit leur conception générale -, qu'ils adoptent quasiment tous, de fait, l'ordre alphabétique, ce qui indique bien que leurs entrées ne se font que par la langue écrite, dominante⁴, à l'exception de Bébien (1817 et 1825), qui ne présente, cependant, aucun spécimen, et de trois des quatre auteurs qui ont proposé des entrées de *dictionnaires* dessinées : Brouland (1855), Péliissier (1856) et Lambert (1865).

Si nous parlons de « *langue écrite* », sans préciser « *française* », c'est que nous prenons en compte les suggestions et les essais d'un auteur italien, Andrea de Jorio (1832), descripteur de la gestualité napolitaine de son époque, dont les conceptions ont à voir avec les préoccupations des rédacteurs des dictionnaires de signes des XVIII^e et XIX^e siècles.

Macrostructure

Classement alphabétique vs classement noématique

Au niveau de la macrostructure, l'approche des recueils de signes repose, en général, sur le choix entre un classement alphabétique des mots de la langue écrite, dont on donne une traduction en langue des signes, et un classement noématique (c'est-à-dire partant d'un concept pour donner les différents signes qui y correspondent).



La plupart des dictionnaires adoptent une classification uniquement alphabétique : on entre dans le dictionnaire par des mots français, dans l'ordre alphabétique. Tel est le classement choisi par l'abbé de l'Épée (1786 ; publication : 1896), l'abbé Ferrand (années 1780 ; publication : 1897), l'abbé Jamet (entre 1822 et 1860), le Docteur Blanchet (1850), les Frères

langue » (Sicard, An VIII [1800] : xxxvj). Cette acception de « *nomenclature* », au sens de l'ensemble des mots faisant l'objet d'articles de dictionnaire, date de 1798 (Rey, 1995 : 1329).

⁴ R. Fischer considère – à juste titre, pensons-nous - que, aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'existence de dictionnaires bilingues langue vocale/langue des signes, où l'on n'entre que par la langue vocale de la communauté majoritaire, est typique d'une situation de diglossie, dans laquelle « *ce sont les membres de la communauté majoritaire qui sont considérés comme utilisateurs des dictionnaires de la langue minoritaire* ». Elle considère également que la pauvreté microstructurelle des dictionnaires de signes actuels et l'absence de dictionnaires unilingues sont des marques de l'oppression linguistique des sourds et de leurs langues (Fischer, 1996 : 157).

de Saint-Gabriel (circa 1853-1854), l'abbé Laveau, 1868 (même pour les signes dessinés, ce dernier suit l'ordre alphabétique des mots français correspondants) et Clamaron (1875).

Trois auteurs importants, cependant, sortent de ce cadre, en adoptant, partiellement ou totalement, un classement noématique : l'abbé Sicard (1808), Pélissier (1856) et l'abbé Lambert (1865).

Les signes qui font l'objet de l'espèce de dictionnaire que l'abbé Sicard nomme « *théorie* » se divisent en deux grandes classes : des signes de « *nomenclature* », pour lesquels Sicard choisit une classification noématique - découpage conceptuel organisant les objets du monde d'une manière qui évoque beaucoup les taxèmes de la sémiotique actuelle -, et des signes grammaticaux (les « *signes méthodiques* » hérités de l'abbé de l'Épée et plus ou moins « améliorés »), correspondant aux parties du discours de la langue française.

Degérando, lorsqu'il étudie l'œuvre de l'abbé Sicard, explique que « *deux modes de distribution se présentaient pour composer un dictionnaire de signes de nomenclature : l'ordre alphabétique, usité dans nos dictionnaires, commode pour l'usage ; et l'ordre logique, plus conforme à la nature des choses, demandé par le besoin de mettre en évidence la généalogie des idées* » (Degérando, 1827, Tome I : 515). Degérando constate que, bien que s'étant fermement prononcé pour la seconde approche, Sicard, dès qu'il se met au travail, va être obligé de recourir à une classification mixte, « *logique, pour la formation des douze classes* » ; alphabétique, à l'intérieur des douze classes. L'abbé Sicard combine donc classement noématique et classement alphabétique. Nous ne tenons pas compte du classement grammatical auquel il recourt dans la deuxième partie de son volumineux ouvrage (en deux tomes), impropre à notre approche. On verra un peu plus loin qu'il utilise aussi un autre type de classement, commun à d'autres auteurs des XVIII^e et XIX^e siècles. Sa *Théorie des Signes* est donc un *dictionnaire* d'une conception composite, complexe.

L'*Iconographie des Signes* de Pélissier, parue en 1856, montre également le souci d'organiser une progression didactique en classant les savoirs, sous la forme de planches portant les titres : *I. Dactylogie ; II. Aliments et objets de table ; III. Boissons et objets de table ; IV Objets pour écrire ; V Objets épars dans la classe ; VI Individualités et professions...* Bien évidemment, les 46 pages de cet opuscule ne peuvent se comparer aux quelque 1 200 pages de l'ouvrage de Sicard. Néanmoins, l'approche de Pélissier, en raccourci, semble s'être inspirée du modèle sicardien, dans la mesure où il adopte aussi une double classification, de « *nomenclature* » et grammaticale, et dans la mesure où l'organisation des contenus rappelle aussi beaucoup celle de Sicard.

Toutefois, on remarque que, même si Pélissier s'inspire, apparemment, de l'approche de Sicard, sa conception noématique organise les signes, dont il ne fait que donner la traduction en français. D'ailleurs, son *Iconographie* ne comporte aucun index en français et le FEM⁵ qu'il utilise en vis-à-vis de ses planches ne constitue pas une glose de ses signes, mais lui permet de donner d'autres signes, sous une forme occupant moins d'espace que le dessin. La conception dictionnaire de Pélissier est donc noématique, grammaticale et dessinée. On doit souligner que Pélissier, le seul sourd à proposer une approche dictionnaire, est aussi le seul à le faire, visiblement, par les signes, approche que le dessin rend particulièrement sensible. Mais on peut également souligner que si Pélissier a manifestement refusé des entrées par le français, en ne proposant pas d'index, il n'a pas été jusqu'à concevoir un ou des index qui auraient permis d'entrer par la langue des signes.

⁵ Depuis 2000 (Bonnal, 2000 : 54), nous avons choisi de nommer FEM (« *Français équivalent Mimographie* ») la forme d'écriture de la langue des signes qui consiste à décrire le signe avec des mots français. Dans ces « *définitions descriptives* » (Lambert, 1859 : 62), le français est utilisé non pas pour lui-même, mais comme un équivalent du « *langage mimique écrit* », dont Bébien a proposé un modèle et une dénomination, la « *mimographie* ». Le FEM peut donc être considéré comme un deuxième type d'écriture de la langue des signes.

L'abbé Lambert, lui aussi, joue de toutes les possibilités qui lui sont offertes : il combine conception noématique, dessinée et alphabétique. Arrivant presque à la fin de « *l'âge d'or* » de la VLSF⁶, il a su emprunter à chacun ce qu'il avait fait de mieux. Converti à l'authentique grammaire de la langue des signes, il a donc soigneusement rejeté les « *signes méthodiques* » de l'abbé Sicard et évité de leur consacrer une partie dans son *dictionnaire*. Convaincu de l'efficacité du dessin pour représenter les signes, il les a utilisés, profitant des trouvailles de Rémi Valade (1854), pour rendre le mouvement - trouvailles sans doute inspirées par les écrits de Degérando (1800) -, et, surtout, de celles de Pélissier (1856)⁷, dont il s'inspire clairement en proposant aussi des planches dessinées, de conception noématique, mais auxquelles il ne donne aucun titre (au lecteur de voir de quel champ sémantique il s'agit). Pélissier s'était sans doute posé le problème de savoir comment entrer dans ce dictionnaire de signes dessinés autrement que par le français, et n'avait apporté comme solution que le regroupement noématique. L'abbé Lambert, entendant, le résout par une méthode mixte. Conscient que le dessin cantonne le signe dans des significations réductrices, il choisit de donner des numéros et parfois des lettres à ses dessins, qui renvoient à une légende en bas de page, mais aussi d'établir des jeux de renvois avec les deux *Dictionnaires* qui suivent, le « *second Dictionnaire des signes simples* » complétant le « *Dictionnaire descriptif d'environ cinq cents dessins* », et le « *grand Dictionnaire complet* » complétant, à son tour, les deux précédents (Lambert, 1865 : 68). Cette combinaison avec le « *grand Dictionnaire* », où il utilise abondamment le FEM, lui permet donc de contourner la difficulté :

« Pour en faciliter la mémoire, nous les avons placés, non dans l'ordre alphabétique, mais dans l'ordre naturel des idées et des choses, avec des numéros auxquels renvoient les deux autres dictionnaires alphabétiques pour en faciliter la recherche » (Lambert, 1865 : 68).

Pour ce « *Premier Dictionnaire du langage des signes en dessins* » (4^{ème} de couverture), une approche noématique donc, mais pas d'entrées qui correspondraient à un ordonnancement par la forme du signe : l'abbé Lambert résout le problème par une approche alphabétique.

Classement botanique

Les auteurs des dictionnaires de signes des XVIII^e et XIX^e siècles sont familiers de la classification botanique, par « *familles* » et « *espèces* », initiée sous la Renaissance et qui a acquis ses lettres de noblesse avec le Suédois Carl von Linné et le Français Bernard de Jussieu, au XVIII^e siècle.

Ce système de classement, par familles, avait déjà été transposé, en partie, à la classification des *dictionnaires*, dès la fin du XVII^e siècle, pour le premier *Dictionnaire de l'Académie*, en 1694, avec des mots « *chefs de famille* », qui amenaient à leur suite les termes dérivés ou composés auxquels ils donnaient naissance⁸. Il n'est donc pas surprenant que, pour concevoir leurs dictionnaires de signes, les auteurs aient pensé à recourir au modèle de la classification végétale, ou taxinomie, qui s'occupe du rangement des innombrables espèces de plantes.

Plusieurs des lexicographes qui nous occupent ont donc eu l'idée d'adopter une classification par « *familles* », avec un « *chef de famille* » et des dérivés, mais les finalités des ouvrages et le type de familles sont très variables. Certains auteurs envisagent une classification par familles de signes (en Italie, Jorio, pour les gestes napolitains, en 1832 ; en

⁶ Nous avons choisi d'appeler VLSF (« *vieille langue des signes française* ») l'ancienne langue des signes française, de la même manière que l'on parle d'« *ancien français* », par opposition au français moderne (l'abréviation ALSF n'était pas possible, parce que déjà prise par l'Académie de la langue des signes française).

⁷ Peut-être celles de son dessinateur, Léopold Levert, car dans la table des planches de son *Iconographie des Signes* (1856), Pélissier indique en note, pour « *Planches* » : « *dessinées sur bois par Léopold Levert. Gravées par Bisson et Cottard, I et VII ; par Dumont, II et IV ; le reste par Marais* ».

⁸ Source : http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/gdu/preface/pref_lex.htm

France, Degérando, en 1800 et 1827, Bébien, en 1817 et 1825, Morel, en 1850, Rambosson, en 1853 et Vaisse, en 1854, pour les « *gestes* » du « *langage d'action* », *i.e.* les signes). Le plus souvent, les auteurs proposent une classification par familles de mots français (l'École de Paris, les Frères de Saint-Gabriel, l'abbé Bouchet, Rémi Valade, entre 1838 et 1854).

Les auteurs qui envisagent un *classement de type gestuel* se contentent quasiment tous de simples propositions théoriques, à l'exception du chanoine italien Andrea de Jorio, qui a réalisé un ouvrage dans lequel il décrit, analyse et explique la gestualité des Napolitains. Si la présentation que de Jorio fait des gestes napolitains suit l'ordre purement alphabétique de leur dénomination en italien, il donne cependant à la fin de son ouvrage plusieurs tables des matières : par entrées alphabétiques (I), par explications des XVIII planches (II) ; mais aussi par « gestes » (qui incluent des parties du corps, des attitudes, des gestes proprement dits et des configurations de la main) - ce qui permet une approche formelle des gestes napolitains qu'il décrit (III) -, et par significations de ces gestes - ce qui permet une approche sémantique de ces gestes (IV). Il termine ces tables par une table de références archéologiques et historiques (V). Les tables permettent au lecteur de circuler à sa guise dans le livre, afin de se faire une idée complète du geste qui l'intéresse, dans un volume raisonnable.

L'approche proposée par Bébien dans ses ouvrages de 1817 et 1825 est de type noématique. Se référant explicitement à la classification de Linné, « *désign[ant] les objets par une double dénomination spécifique et générique* », il suggère une nomenclature des idées, des signes et des mots français correspondants (Bébien, 1817 : 74) :

« Tous ces signes [*ceux des élèves*], avec les mots français correspondants, seront distribués par groupes, comme se disposent naturellement nos idées en se formant. Chaque groupe occupera un tableau particulier renfermant des objets de même nature, ou du moins qui offrent beaucoup de rapports communs et un grand nombre de points de contact. [...] Les groupes et leurs signes généraux seront subdivisés en genres, espèces, présentés dans les deux langues, sous la forme d'un tableau synoptique général » (Bébien, 1817 : 71 et 72).

Bébien était le seul à vraiment pouvoir offrir des entrées par signes, puisqu'il était censé avoir résolu le problème de l'écriture de la langue des signes, avec sa « *mimographie* ». Malheureusement, les modèles de 1817 et de 1825 ne sont restés qu'à l'état de modèles.

Le classement des signes proposé par Morel (1850), Rambosson (1853) et Vaisse (1854) suit une toute autre logique, sans doute initialement inspirée de Degérando (1800) qui, parlant de la langue chinoise, indique, en effet, que chaque mot se compose, en général, de trois signes, allant du plus général au plus spécifique :

[*La langue chinoise*] s'explique par des éléments simples, qu'on appelle clés, et dont le nombre est assez limité [214]. Elle peut être considérée comme une sorte de nomenclature méthodique » (Degérando, *An VIII [1800], Deuxième Partie, quatrième volume* : 503).

En 1850, Morel – qui emprunte sans doute beaucoup à Degérando (1800 et 1827) et à Bébien (1817), pose de nouveau la question de l'écriture de la langue des signes par rapport à l'enjeu de la rédaction d'« *un véritable dictionnaire des signes* » (Morel, *Annales*, 1850, 7^{ème} année – 7^{ème} volume : 95). La solution qu'il propose consiste à « *décomposer tous les gestes compliqués pour arriver aux gestes simples et élémentaires* », - signes qu'il nomme « *clefs* » - à transcrire ces « *clefs* » avec le dessin et l'écriture, de façon à pouvoir ensuite noter les signes composés en indiquant les « *clefs* » qui entrent dans leurs compositions (*ibid.*). Évidemment, Morel n'indique pas de classement par « *clefs* », mais sa conception laisse à penser que les signes seraient présentés avec en vedette la « *clef* », suivie de tous les signes appartenant à la même famille.

Pour sa part, en 1853, Rambosson, qui s'est peut-être largement inspiré des idées de Morel, expose clairement, dans son projet de dictionnaire, ses propositions d'écriture des signes et sa conception de leur classement. Ses explications et son « *application* », sorte de spécimen, donnent à penser qu'il envisageait un classement par familles sémantiques : sa « *méthode*

d'application » est composée de trois « *parties* », l'application, dont il donne plusieurs exemples, se faisant en colonnes.

Voici une retranscription d'un de ces exemples (Rambosson, 1853 : 30) :

APPLICATION		
1^{ère} PARTIE. Classification analogique	2^{ème} PARTIE. Signes communs aux idées communes.	3^{ème} PARTIE. Signes particuliers aux idées particulières
1 Ville 2 Quartier 3 Rue 4 Faubourg 5 Bourg 6 Village 7 Hameau etc., etc., toutes réunions de maisons	Les mains en se joignant par leurs extrémités s'avancent à plusieurs reprises sur des lignes parallèles.	1. Signe de grand 2. partie 3. seul 4. au-delà 5. médiocre 6. petit 7. quelques

Il est à craindre que cette conception par « *radicaux* » soit limitative et ne permette pas de rendre compte de la totalité des signes disponibles, mais le grand intérêt de l'approche de Rambosson est qu'il propose aussi une écriture idéogrammatique, qui pourrait permettre des entrées qui ne soient pas des mots français : il donne pour exemple [CŒUR], symbolisé par un cœur et [PEINE], qui serait symbolisé par un cœur et une épine, dont le trait serait plus ou moins accentué, en fonction du type et de l'intensité de la peine. Néanmoins, Rambosson n'envisageait le dessin de ces symboles, « *représentation abrégée des signes* », que comme un accompagnement des signes décrits en FEM, et non comme une possibilité d'entrer dans son *Dictionnaire* (*ibid.* : 34).

Si Vaïsse n'expose pas les principes d'un dictionnaire, sa conception de regroupement des signes par « *radicaux* », génériques – qu'il compare aussi aux clefs de l'écriture chinoise –, se combinant entre eux, permet également de concevoir un dictionnaire par familles de signes. De la même façon que pour Rambosson – dont il s'est peut-être inspiré – l'idée de Vaïsse suppose une vision des signes sous la forme de signes du genre et signes de l'espèce (« *genus et differentiae* »), mais pour lui l'espèce est un signe composé d'un « *signe radical* » que l'on complète par un autre « *signe radical* ». L'idée est aussi développée, dans ses ouvrages de 1859 et de 1865, par l'abbé Lambert qui considère qu'une centaine de « *signes radicaux* », *i.e.* de « *signes simples* », permettent d'exprimer la totalité des idées possibles, sous forme de « *signes composés qui ne sont autres que des radicaux diversement combinés* » (Lambert, 1859 : 64).

Comme pour de Jorio, on peut supposer que le type de dictionnaires par « *clefs* » ou par « *signes radicaux* » envisagé par Morel, Rambosson et Vaïsse aurait été nécessairement accompagné de deux tables, en français cette fois : l'une annonçant les « *signes radicaux* », « *communs* » ou « *génériques* » (« *arbre, fleur, oiseau, poisson* »...), l'autre renvoyant, par ordre alphabétique, aux mots français correspondant aux signes « *particuliers* » ou « *spécifiques* », contenus dans le *Dictionnaire* (« *pommier, rosier* »...).

Cependant, même si de Jorio, Morel, Rambosson et Vaïsse conçoivent que les *dictionnaires* puissent être organisés en fonction d'un classement par types de signes (ou de gestes), leurs tables réfèrent toujours à des mots de la langue écrite de leur pays : ils ne proposent pas de classement qui s'appuierait sur la forme du signe.

Le modèle taxinomique de classement inspire aussi d'autres auteurs qui souhaitaient réaliser un dictionnaire de signes. Mais les familles, pour eux, ne sont plus des familles de signes : ce sont des familles de mots français. Le modèle archétypique – inspiré du *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 et du *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Roquefort (1829) –, en est un *Vocabulaire illustré à l'usage des sourds-muets*, rédigé en

1838 par trois professeurs de l'École de Paris : Octavie Morel, Édouard Morel et Jean-Jacques Valade-Gabel.

Les auteurs précisent, dans leur rapport de présentation du spécimen, que le « *mot chef de famille* » sera suivi de ses dérivés, mais aussi de son contraire et des dérivés de ce dernier, avec la restriction que l'on ne mettra après le radical que « *les dérivés dont l'idée conservera quelque analogie avec celle du radical* » (Morel, 1846 : 244 et 253). Pour faciliter la recherche, ils indiquent :

« On pourra d'ailleurs imprimer le radical en caractères plus gros, et numéroter tous les dérivés, de sorte que l'élève, en cherchant méchanceté, trouve : Voyez Bon, n° 7, ce qui lui en facilitera la recherche dans la famille de Bon » (Morel, 1846 : 254).

Les premiers à vouloir appliquer ce modèle sont les Frères de Saint-Gabriel, en 1853-1854, mais il semblerait que l'*Iconographie des signes*, qui suit l'ordre alphabétique et dont nous avons retrouvé le manuscrit⁹, ne soit que l'étape préalable à la réalisation de ce dictionnaire de signes dont les entrées auraient été des mots français classés par familles. En octobre 1853, le Frère Bernard envoie, en effet, une très longue lettre exposant aux Frères les principes qui devront présider à l'inventaire des signes devant être utilisés au cours du Congrès dont la tenue est prévue en août 1854, leur recommandant un ordre par familles¹⁰ :

« vous pouvez suivre un certain ordre. Grouper les mots par ordre de famille suivant pour cette coordination les similitudes et les analogies, quelquefois même les différences ; ainsi : ennemi près d'ami ; désunion près de ordre ; dérèglement, près de règlement ; désordre près de ordre ; inattention près de attention ; pareil près de semblable ; soumis, obéissant, docile, même famille. Ce mot en forme quatre mais dans la réalité et surtout par rapport au signe il ne fait qu'un seul mot et n'a qu'un même signe. Vous écrirez donc ces quatre mots les uns sous les autres, le premier considéré comme radical sera toujours en plus gros caractère que les dérivés. Quand il y aura un substantif ce sera lui ordinairement qui sera le radical. Exemple : grandeur, grand, grandement, grandir ».

En août 1854, le compte-rendu de la 16^{ème} séance du Congrès de Loudun par ce même Frère Bernard confirme le projet des Frères de Saint-Gabriel de rédiger un « *Dictionnaire des signes* » en conformité avec le projet exposé en octobre 1853. Est préconisé un classement par familles de mots français, avec, en tête, le « *chef de famille* », suivi de tous les mots dérivés ; des mots accompagnés des signes correspondants, soit dessinés, soit décrits en FEM ; des tables : l'une, en début de dictionnaire, référant aux signes génériques ; l'autre, en fin de dictionnaire, référant aux mots français.

Dans les faits, il semblerait que les Frères de Saint-Gabriel n'aient jamais réalisé ce dictionnaire, mais que l'abbé Isaac Bouchet, avec lequel ils étaient en relations de travail étroites, ait mis en œuvre cette entreprise, vers 1853-1854, avec l'aide des Sœurs de la Sagesse, Congrégation du Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, et celle des Frères de Saint-Gabriel. Dans une allocution à Mgr Bécél, en 1890, il déclare, en effet, avoir mené à bien « *un dictionnaire complet [...] ne cont[enant] pas moins de 11.120 mots, dont [il a] théorisé les signes [, dans lequel] les mots sont rangés par ordre de famille* », dictionnaire

⁹ Ce manuscrit, totalement inédit, retrouvé en mai 2004 aux Archives romaines des Frères de Saint-Gabriel, ne doit son exhumation qu'à la coopération et aux efforts conjugués du Frère Jean Chéory, à Orléans, et du Frère Bernard Guesdon, Archiviste des Frères de Saint-Gabriel, à Rome, sans lesquels notre quête du « *Dictionnaire des Frères de Saint-Gabriel* » n'aurait pu aboutir. Nous leur renouvelons notre profonde gratitude pour cette découverte majeure dans le domaine de la dictionnaire de la langue des signes française.

¹⁰ Nous remercions encore le Frère Jean Chéory, qui nous a communiqué la transcription qu'il venait de faire (juillet 2005) d'un « *cahier* » du Frère Bernard (Théophile Augereau), envoyé aux autres Frères, en date du 18 octobre 1853, exposant les « *principes de la langue des signes* », et demandant aux Frères de faire leurs observations et de les envoyer au Père Bouchet, à Orléans, ou de les réserver pour Loudun, aux vacances suivantes.

auquel il a renoncé au moment du Congrès de Milan, en 1880¹¹. Malheureusement, ce dictionnaire aussi est resté introuvable, jusqu'à ce jour.

Le projet le plus original reste celui de Rémi Valade, en 1854. Frère de Jean-Jacques Valade-Gabel, Rémi Valade évoque brièvement l'impact du projet de 1838 de l'École de Paris sur son propre travail (Valade, 1854 : 23). Bien que Valade entre de manière très précise dans le plan de son *Dictionnaire*, il n'est pas toujours facile de se représenter le produit final auquel il aurait abouti. Néanmoins, il est clair que l'entrée dans ce « *Dictionnaire des signes* » se serait faite non par les signes, « *mais par l'intermédiaire des mots français qu'ils traduisent* » (*ibid.* : 1). Valade envisageait, pour chaque entrée, un article en deux parties, la première étant consacrée au français, la deuxième à la langue des signes, « *imprimés en caractères différents, pour éviter la confusion* » (*ibid.* : 176).

Pour ce qui est de la partie consacrée au français (la « *première* »), elle suit d'assez près les préconisations des professeurs de l'École de Paris : les mots français retenus seront les plus usuels (*ibid.* : 3-4). Ils seront organisés par familles, en classant par ordre alphabétique les « *mots racines* », les mots regroupés devant avoir un radical présentant à la fois une ressemblance graphique et une analogie sémantique (*ibid.* : 5). Les dérivés seront classés à la suite du « *mot racine* ». Si le radical a plusieurs acceptions, on aura autant de familles que d'acceptions (*ibid.* : 6). Pour ce qui concerne la partie consacrée à la langue des signes (la « *deuxième* »), Valade propose de ne décrire que les « *signes simples* », « *les signes composés étant formés de signes simples* ». On n'indiquera alors que l'ordre dans lequel on doit réaliser les signes de cette composition (*ibid.* : 33-34).

L'ensemble de ce *Dictionnaire français-mimique* se serait donc présenté avec un préambule sur la grammaire des signes, suivi du *Dictionnaire*, avec des articles en deux parties. Valade ne donne qu'une indication concernant les tables, souhaitant voir placée, à la suite du dictionnaire « *une liste des racines classées, non plus par ordre alphabétique, mais d'après le nombre de ses dérivés* », les familles les plus nombreuses contenant, forcément, les mots les plus usuels, donc ceux qu'il faut enseigner en premier lieu (*ibid.* : 10). À cette occasion, il indique qu'une nomenclature de ce type, introduite en 1847 par Valade-Gabel, est utilisée à l'Institution de Bordeaux. On se rend compte, à lire le projet de Rémi Valade, qu'il a porté au degré le plus perfectionné ce que l'on avait proposé jusque là. Reste que, malgré le fait que sa *symgraphie*¹² aurait peut-être pu concurrencer la *mimographie* de Bébien en devenant une « *mimographie rationnelle* » (*ibid.* : 46), il n'a réalisé que la partie grammaticale de son travail, n'a exposé qu'un beau projet de dictionnaire et n'a pu proposer un dictionnaire où l'on serait entré par la langue des signes.

Parmi les projets français sur le modèle du classement botanique, Bébien et Valade ont fourni, en 1817 et en 1854, un outil de transcription des signes, mais Bébien n'a fait que suggérer un vaste plan de conception, où l'on serait rentré par les signes, sans en donner aucune exécution, et Valade, plus précis dans l'exposition de son projet, n'a pas même réussi à rédiger « *un spécimen* » de dictionnaire, ni à s'affranchir du diktat du français.

Microstructure

En microstructure, la plupart des dictionnaires ne proposent qu'une équivalence de traduction mot-signes, quel que soit le moyen de noter le signe (FEM ou dessin).

Les rares auteurs qui envisagent d'autres approches, plus complètes, en sont restés au stade du projet, à l'exception de l'abbé Lambert. Ainsi de Bébien, qui indique qu'il ajoutera « *partout où cela sera nécessaire, une double explication par signes et en français, avec des*

¹¹ *Le Conseiller-Messenger*, 22^e année, n° 10, octobre 1890 : 159-160.

¹² Valade expose plusieurs moyens de rendre le mouvement (ce néologisme a été créé par Valade, à partir de « *συρμός* » : « *mouvement rapide en rayant, rasant, balayant* » et « *γραφή* » : « *écriture* »).

exemples convenables » (Bébian, 1817 : 71) ; ou de Valade, qui explique que non seulement chaque mot sera précisé par la catégorie du discours auquel il appartient, son orthographe, sa prononciation, une définition (avec utilisation des synonymes et antonymes, explication ou dessin - pour les mots concrets), mais que l'on donnera aussi ses différentes acceptions, avec des emplois, des exemples, traduits en langue des signes (Valade, 1854 : 11-24). Il ajoute même que les signes présentant des particularités remarquables entraîneront des développements circonstanciés ; pour les autres, un ou deux exemples seront donnés (*ibid.* : 176).

Il faut attendre le chant du cygne du « *langage mimique* », avec le travail de l'abbé Lambert, en 1865, pour trouver un véritable *Dictionnaire* qui ne se contente pas d'un simple transcodage, mais propose de nombreux emplois, illustrant les différentes acceptions du mot. Ces emplois idiomatiques par rapport à la langue des signes constituent, en général, la plus grande partie de l'article. L'abbé Lambert choisit de rendre compte de la syntaxe du « *langage mimique* » au moyen de « *signes traduits littéralement* » (Lambert, 1865 : 9).

Les Dictionnaires modernes bilingues français/LSF, LSF/français : état des lieux

Parmi les treize productions dictionnaires du XX^e siècle que nous avons étudiées¹³, dont les trois quarts s'échelonnent entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990, nous mettrons particulièrement en valeur l'approche de quatre dictionnaires, porteurs de propositions intéressantes pour l'avenir. Il s'agit des dictionnaires papier de Chambéry (1980), de Poitiers (1982), d'IVT (1983-1990 et 1997-1998) ; et du dictionnaire informatisé *Le Fournier Signé* (1999).

Macrostructure

Classement alphabétique et classement noématique

Comme aux XVIII^e et XIX^e siècles, plusieurs ouvrages contenant des signes ou dictionnaires de signes suivent un ordre alphabétique. Ainsi du *Répertoire* d'Oléron, de 1974¹⁴, avec ses 871 entrées ; du dictionnaire du Puy, de 1984, avec ses 979 entrées ; du *Dictionnaire technique de poche*, de 1996, avec ses 500 entrées, environ ; ou du dictionnaire de Monica Companys, en 2000, avec ses 1200 entrées.

Plusieurs ouvrages suivent un ordre noématique, à l'exclusion de tout autre. Ainsi sont conçus les travaux pionniers de Pellet (1938), avec une centaine d'entrées, et de Vuillemy (1940), avec 125 entrées, environ, et deux ouvrages publiés autour de 1978 : le petit recueil de 394 entrées, publié sous la houlette de Jouison (Association Ferdinand Berthier, 1978) et, vers 1978, le premier dictionnaire de Saint-Laurent-en-Royans, avec ses 335 entrées. (Emelie B., et alii., *circa* 1978). Deux ouvrages semblent fortement influencés par le français, proposant un classement noématique et grammatical (selon les catégories du discours du français) : le dictionnaire de Chambéry, de 1980 et le deuxième dictionnaire de Saint-Laurent-en-Royans, en 1987 (282 entrées).

¹³ Sur ces treize productions, douze sont sur support papier. Nous avons choisi d'en retenir une sur support multimédia, pour ses qualités particulières et pour les perspectives qu'elle offre, en vue d'une nouvelle dictionnaire.

¹⁴ Dont les clichés remontent, en réalité, au début des années 1950.

Classement formel (configurations) et alphabétique : Chambéry (1980) et Poitiers (1982)

Les dictionnaires de Chambéry et de Poitiers sont les seuls dictionnaires, avant IVT, à proposer des entrées par la LSF (configurations) et par le français (index en français, à la fin). Néanmoins, l'approche du dictionnaire de Chambéry est beaucoup moins pratique que celle du dictionnaire de Poitiers, dans la mesure où l'index final renvoie à un classement noématique mixte, basé sur des concepts et sur une classification grammaticale par rapport aux catégories du discours du français. De plus, le classement par configurations ne se fait que dans la table des matières et il est incomplet.

Le dictionnaire de Poitiers, au contraire, a pris le parti de se démarquer complètement du français, en classant les signes par configurations et par signification de ces configurations. À la fin du *Dictionnaire*, un index alphabétique renvoie aux signes concernés. Un index des « groupes de signes » se trouve aussi à la fin. Bien que les classements ne soient pas parfaits (en particulier, ils manquent un peu de systématisation dans l'organisation), ils sont très intéressants et absolument inédits jusque là.

Classement noématique, formel et alphabétique : IVT (1983-1998)

Dans leur première édition, qui s'étend de 1983 à 1990, les auteurs du *Dictionnaire d'IVT* s'expliquent sur l'organisation qu'ils ont choisie, au début du tome 2 : « Nous avons choisi de regrouper les signes par thème (maison, école, travail, etc.). Nous aurions pu les regrouper soit par ordre alphabétique des traductions françaises, soit par Configuration (ou forme) des mains, soit par Emplacement (lieu où le signe se fait) » (IVT, 1986 : 10). En réalité, l'entrée est essentiellement noématique et les autres possibilités ne sont offertes qu'en fin d'ouvrage (les traductions françaises des signes sont données par configurations et emplacements combinés, signes réalisés « avec 1 main » ou « avec 2 mains »). Le Dictionnaire envisage même les cas de modification d'emplacement. Le tout est classé par colonnes, avec un dessin des configurations et des parties du corps concernées. Dans la deuxième édition, on ne trouve de dessins que pour les configurations, ce qui, nous semble-t-il, rend l'utilisation du *Dictionnaire* moins efficace. Cet « index des signes par configurations » (1986) (« index par configuration », en 1997), est suivi d'un « index des traductions françaises » (1986) (« index alphabétique des traductions françaises », en 1997).

Les classements mixtes adoptés par IVT sont intéressants en ce sens qu'ils permettent une approche plurielle des signes. Néanmoins, le classement noématique est assez aléatoire et plutôt limitatif. Le travail d'IVT pour permettre une approche par la forme du signe est remarquable. On déplore, cependant, la difficulté à entrer par ce paramètre LSF, dans la mesure où aucune classification des configurations n'a été élaborée, pour leur donner un ordre, et dans la mesure où aucune table des configurations n'existe : dans la pratique, l'entrée par la LSF est très difficile. On peut aussi regretter qu'IVT n'ait pas eu l'idée de proposer également une classification séparée, par localisation des signes, qui n'aurait pas été trop complexe à mettre en place, étant donné la classification formelle des signes déjà opérée. Peut-être se posait-on le problème de savoir comment organiser cette classification (pourtant plus facile à ordonnancer que la précédente). Quoi qu'il en soit, l'énorme travail déjà effectué par IVT permet de l'envisager comme une base ouverte à des approches variées et à des enrichissements intéressants pour les utilisateurs de dictionnaires.

Classement formel (4 paramètres) et alphabétique : Le Fournier signé (1999)

Bien que notre travail ait porté sur les signes attestés sur support papier, donc sur les dictionnaires papier, nous dirons quelques mots du *Fournier signé*, publié en 1999, dans la mesure où il propose une approche combinatoire que le support informatique permet d'interroger de plusieurs points de vue.

Ses dimensions modestes¹⁵, si on le compare, par exemple, aux dictionnaires d'IVT, sont inhérentes aux capacités mémoire de son support (un CD, et pas encore un DVD), à la petite taille de l'équipe qui a travaillé sous la direction de Christiane Fournier et à la durée assez courte d'élaboration du *Dictionnaire*, au regard de la quinzaine d'années qu'a demandées la fabrication des dictionnaires d'IVT. La description de la forme des signes repose sur le système de description de Philippe Séro-Guillaume, qui reprend et diversifie le système de Stokoe. Quelle qu'en soit la dénomination, la description est paramétrique.

L'entrée dans le *Dictionnaire* peut se faire par la LSF – en combinant, par exemple, une « *chirie* » (configuration), une « *tropie* » (orientation), une « *topie* » (emplacement) et une « *kinésie* » (mouvement). Le *Dictionnaire* donne alors l'ensemble des signes de sa base qui correspondent à la combinaison de ces paramètres. On peut, bien, sûr, indiquer moins de paramètres.

Elle peut se faire aussi par le français. Pour l'entrée par le français, on dispose, dans la partie gauche de la fenêtre, d'une vidéo du signe et d'une vidéo de l'exemple (en cliquant sur l'onglet adéquat). Au-dessus, les paramètres du signe sont indiqués (et on peut alors cliquer sur ces paramètres).

On peut reprocher à ce dictionnaire de ne pas être très performant dans son abord LSF → français – c'est ce qui paraît le plus difficile à résoudre convenablement, depuis que l'on se pose le problème d'un dictionnaire bilingue – et de manquer de matériaux d'analyse historique et linguistique, dans la partie français → LSF. On voit, toutefois, l'intérêt de l'architecture sur laquelle repose ce *Dictionnaire*, pour rédiger un grand *Dictionnaire bilingue français/LSF*. En l'affinant, cette approche permettrait de traiter les signes selon un abord purement formel, puisque tous les paramètres sont traités, à l'exception de l'expression du visage. L'histoire du signe peut être prise en compte, avec quelques modifications des étiquettes. Resterait à inventer aussi une formalisation qui permettrait de montrer les familles morphosémantiques que l'on peut construire à partir d'un signe, en faisant varier sa localisation, sa configuration, son mouvement, et, éventuellement, l'expression du visage.

Non seulement ce support informatique donne une solution pour un véritable dictionnaire bilingue, où l'on peut entrer par le français et par la LSF, mais encore il offre des emplois idiomatiques des signes, dans des phrases complètes. Bébian projetait cela dès 1817, mais n'a pu le réaliser ; Valade a pu donner quelques échantillons, remarquables, avec toute la lourdeur de la transcription sur papier qu'entraînent localisations, prise de « rôles » - terme qu'il utilise déjà -, ordre des éléments de la phrase. L'abbé Lambert a suivi la même voie, en transcrivant des phrases de la langue des signes avec des mots français, sans nous donner ni les signes eux-mêmes (qu'il faut déjà connaître, ou aller rechercher), ni tout ce que la syntaxe de la langue des signes suppose d'iconicité diagrammatique.

Bien évidemment, le support informatique résout beaucoup des problèmes que le support papier rencontre, ne serait-ce que dans la transcription des signes, *a fortiori* celle de phrases signées. Pourtant, on peut aussi envisager des dictionnaires papier bien élaborés, d'une utilisation moins contraignante, techniquement, que les dictionnaires informatisés – au moins jusqu'à aujourd'hui.

Microstructure

Si l'on excepte les recueils de signes de la fin de la première moitié du XX^e siècle (Pellet, Vuilleme), tous les dictionnaires sur support papier utilisent des notations de signes iconographiques : dessins (*Ferdinand Berthier*, 1978 ; premier *Dictionnaire* de Saint-Laurent-

¹⁵ « 870 fiches d'entrée, correspondant à 870 signes isolés, 350 exemples filmés -certains ont été réutilisés 2 à 3 fois pour un problème de capacité de mémoire, l'image étant plus exigeante que le texte écrit. Les 870 signes représentent un lexique de 2200 mots français » (fichier de présentation du Fournier signé inclus dans le CD).

en-Royans, vers le même date ; *Dictionnaire technique de poche*, 1996 ; Monica Companys, 2000) ; photographies (Oléron, 1952 et 1974 ; Chambéry, 1980 ; Poitiers, 1982 ; Le Puy, 1984 ; deuxième dictionnaire de Saint-Laurent-en-Royans, 1987). On notera l'approche originale d'IVT (1983-1990 et 1997-1998) : les dessins des dictionnaires sont fabriqués à partir de photographies.

La plupart des dictionnaires sur support papier se contentent de simples mises en relation du dessin ou de la photographie du signe avec sa traduction en français. Quelques dictionnaires proposent des gloses, très sommaires, qui sont de quatre ordres :

Des précisions sur la réalisation du signe (Chambéry, Poitiers, IVT, *Dictionnaire technique de poche*, Monica Companys)

Des précisions sur l'emploi du signe (Chambéry, IVT)

Des précisions sur l'homonymie, la polysémie (IVT, Monica Companys)

Des précisions sur l'origine du signe (Poitiers, Monica Companys).

La conception même du *Fournier signé* (support multimédia) fait sortir ce *Dictionnaire* des limites étroites des dictionnaires sur support papier. Si l'entrée par la LSF est difficile et se cantonne à une approche paramétrique, l'entrée par le français est assez développée. En effet, au-dessous du mot français, sont parfois donnés des synonymes et antonymes de ce mot. Dans la partie droite de la fenêtre, on trouve, en fonction des signes, « *date d'apparition* » (première attestation), « *lieu d'usage* », « *marque d'usage* » (registre de langue), « *étymologie* » et « *emploi* ». Sous « *étymologie* », on ne trouve qu'une étiquette générale (« *signe symbolique* », « *métaphore lexicalisée* »...) : c'est sous l'étiquette « *formation* » qu'est analysée l'étymologie du signe. On y trouve aussi ce qui concerne la polysémie du signe, la manière dont il peut entrer en composition pour former d'autres signes. « *Emploi* » correspond à l'« *exemple* » signé (vidéo), que l'on peut voir dans la partie gauche de la fenêtre, en alternance avec la vidéo du signe (exemple et signe étant tous les deux susceptibles de ralenti, arrêt sur image, retour en arrière...).

Contribution de la lexicographie historique à la dictionnaire

Constituer le corpus des signes anciens de la langue des signes française présente l'intérêt de pouvoir examiner le lexique dans sa dimension diachronique. L'importante quantité de matériaux linguistiques étudiés fait apparaître les mécanismes cognitifs à l'œuvre dans la création des signes, permettant d'observer la sémiogenèse des signes, mais aussi de voir se dégager des phénomènes récurrents et réguliers. L'approche sémiogénétique est ainsi couplée à une approche phylogénétique, qui considère le signe et sa famille dans une histoire évolutive, en diachronie. Dans cette conception génétique, la langue des signes française est envisagée sous l'angle des modifications qui se produisent au sein de ses espèces, au cours de son évolution.

L'ancien

En tant que modèle sémiogénétique, le modèle de Cuxac (2000), dans lequel nous nous plaçons, s'intéresse à la recherche de l'origine de la création des signes. Dans cette perspective, il vise à expliquer le fonctionnement et les structures de la langue des signes non seulement d'un point de vue synchronique, mais encore d'un point de vue diachronique, par l'origine des signes eux-mêmes. L'étude des signes du lexique de la LSF, en diachronie, permet, dans la plupart des cas, de mettre à jour cette origine, vérifiant l'hypothèse qu'il a

posée d'une bifurcation des visées, qui aurait fait passer la langue d'une visée plus illustrative à une visée moins illustrative.

Dans notre thèse – dans le cadre de cette Théorie de l'Iconicité –, nous avons proposé la notion d'*iconon*¹⁶, en tant que forme mentale iconique du référent que le signe réalise, met en forme. Cet *iconon* est l'image mentale, l'image-source, l'image matricielle, la matrice conceptuelle iconique, dans laquelle s'ancre le signe, que la démarche diachronique dégage avec netteté. Le signe partage des propriétés communes non pas avec l'objet mais avec le modèle perceptif de l'objet. Chaque culture possède ses codes de reconnaissance concernant les aspects pertinents d'un objet (concept étant inclus dans la notion d'objet). L'*iconon* est ce que la langue a sélectionné du « réel » comme éléments pertinents pour signifier : c'est une gestalt, sous la forme d'une image mentale, une construction mentale iconique, un *icone*, au sens où l'utilise Peirce¹⁷. L'image mentale qui est à la source du signe est donc une construction qui contient, condense, les sèmes sélectionnés. Elle constitue une sorte de noyau conceptuel de puissance. Cette image mentale emprunte au modèle perceptif de la chose du monde, ou du concept, un certain nombre de traits pertinents qu'elle informe, en fonction de l'encodage linguistique nécessaire (au sens de non contingent) de la langue des signes.

Ainsi, dans notre vision du modèle de C. Cuxac, la phylogenèse des signes met en valeur la notion de *phylum*, i.e. de souche primitive d'où est issue une série généalogique. C'est dans cette optique que nous avons construit le concept de *phylum*, comme formant morphémique du signe, comme base qui informe l'*iconon* : le *phylum* est donc la mise en forme linguistique de l'*iconon*, sa racine morphosémantique, qui coïncide avec son radical. Alors que l'*iconon* est de l'ordre du concept visuel du signe, au niveau du signifié, le *phylum* est de l'ordre du matériel linguistique du signe, au niveau du signifiant. Dans la constante forme/sens, si spécifique du signe de la langue des signes, le *phylum* donne une transposition analogique, morphosémantique, de l'*iconon* : il informe l'*iconon*.

Cette racine sémantique, qui est donc aussi le radical du signe en vertu de cette constante forme/sens, fonde des familles de signes, en tant que matrice iconique qui engendre de nouveaux individus, génétiquement issus du *phylum*.

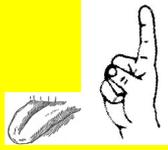
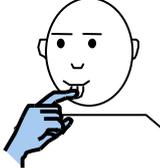
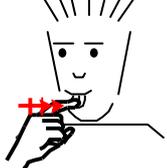
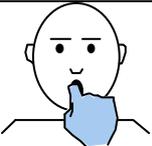
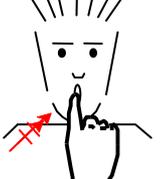
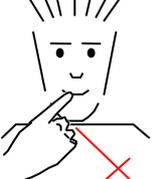
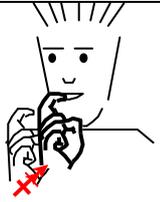
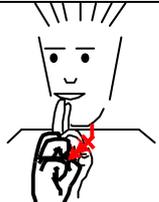
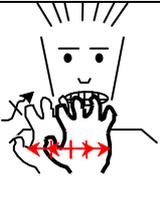
On trouvera, ci-dessous, une illustration de la famille dont l'*iconon* est {goûter en portant à sa langue}¹⁸, *iconon* qui s'informe dans le *phylum* index (déictique) montrant la langue. En synchronie, aussi bien qu'en diachronie, ce *phylum* se trouve réalisé dans [LANGUE]. Les variations de configurations (« *index tendu* », « *index fléchi* », « *index-majeur* », « *main plate* »...), d'emplacements (doigt(s) dans la bouche, sur les lèvres, à côté de la bouche, sous la bouche...), d'expressions du visage, les divers mouvements, ont permis et permettent la création de très nombreux signes descendant de ce même *iconon* et entrant dans une même famille (celle-ci étant particulièrement nombreuse).

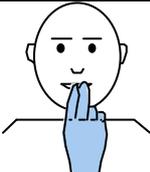
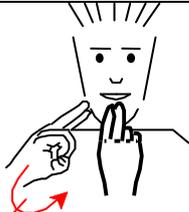
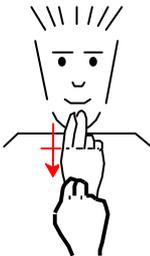
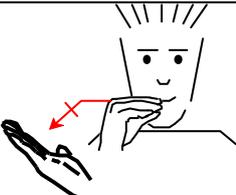
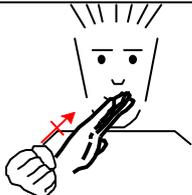
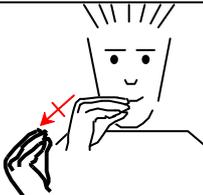
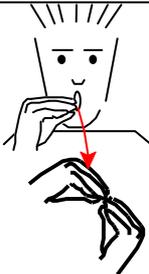
MATRICE ICONIQUE ET FAMILLE {goûter en portant à sa langue}
--

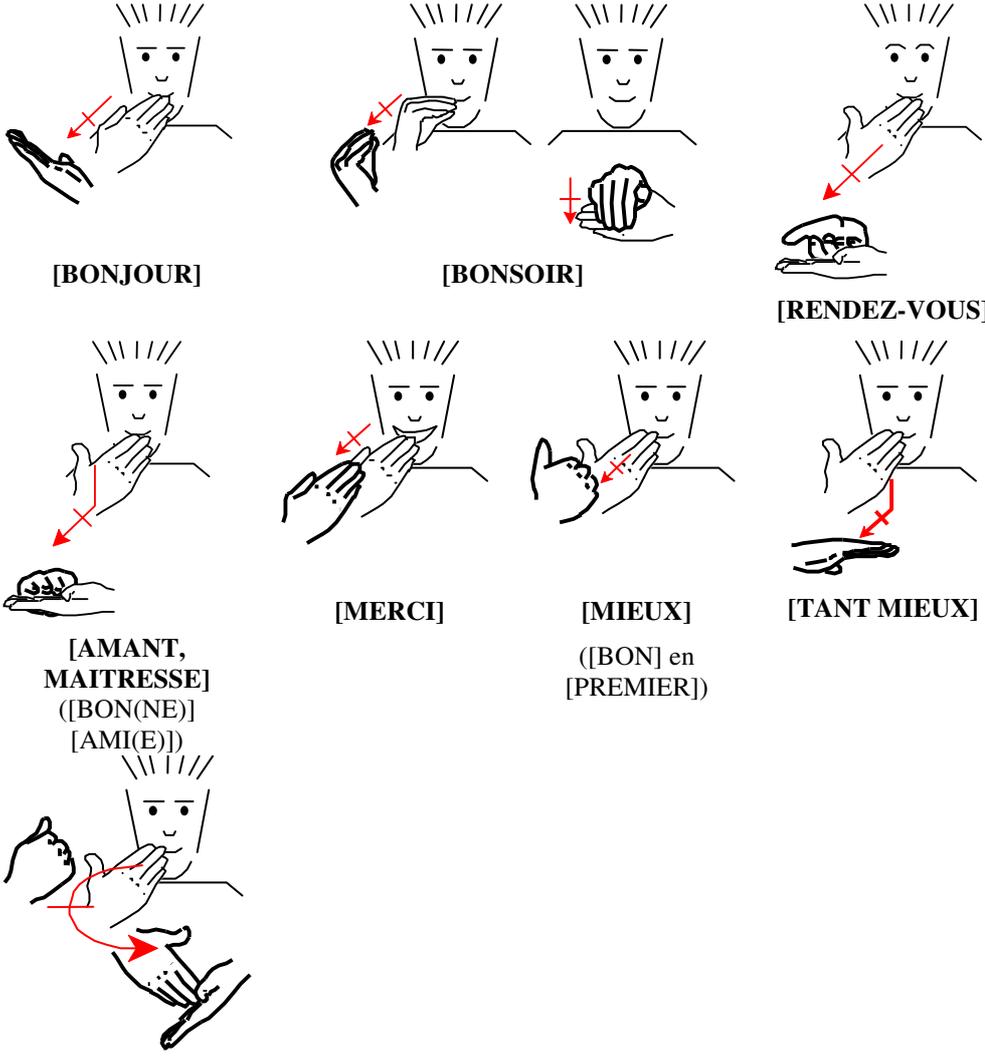
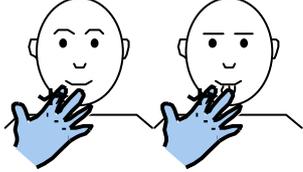
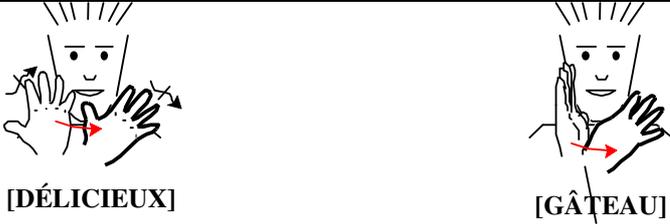
¹⁶ L'appellation d'« *iconon* » a été inventée par François-Xavier Nève de Mevergnies. Elle apparaît dès la rédaction du *Dictionnaire des Signes* belge, dont il est co-auteur, dans les années 1980–1990. Il définit l'« *iconon* » comme l'« *étymon iconique d'un signe d'une langue des signes* » (1996 : 37).

¹⁷ L'*Icone* est un signe qui renvoie à son objet en vertu d'une ressemblance, du fait que ses propriétés intrinsèques correspondent d'une certaine façon aux propriétés de cet objet. Une photocopie, un dessin, un diagramme, mais aussi une formule logique et surtout, une image mentale, sont donc des icones (Sources : Eco, 1980 : 75-76 et Peirce, 1978 : 147-166).

¹⁸ Par convention, nous avons choisi de noter l'*iconon* entre accolades.

 <p>3. la langue (le goût)</p> <p>ICONON</p>		 <p>PHYLUM</p>		
VLSF	 <p>[LANGUE] (Blanchet, Lambert, Laveau)</p> <p>Montrer sa langue</p>	LSF moderne de Paris (IVT)	 <p>[LANGUE]</p>	
VLSF	 <p>Sucer son index</p>	<p>[GOUT, SAVEUR, SAUCE, SUCRE, SUCRE, DOUX, DOUCEUR, FRIANDISE, BONBON, CAMEL, DRAGEE, EXCELLENT]</p>		
LSF moderne de Paris (IVT)	 <p>[GOUTER, GOÛT, BONBON]</p>	 <p>[SUCRE, SUCRÉ]</p>	 <p>[SAVOUREUX, SAVEUR]</p>	 <p>[PRÉFÉRER] [GOUT] [QUI S'APPLIQUE A]</p>
		N.B. [SAUCE] n'appartient plus à cette famille		
VLSF	 <p>Index qui pique la langue (visage exprimant une sensation désagréable)</p>	<p>[AMER, FIEL, VINAIGRE]</p>		
LSF moderne de Paris (IVT)	 <p>[PILE], (qui pique la langue)</p>	 <p>[SCIENCE (technique)], (dérivé de PILE [ELECTRIQUE > ELECTRICITE] ?)</p>	 <p>[PIQUANT, EPICE]</p>	 <p>[ACIDE]</p>
		N.B. [VINAIGRE] n'appartient plus à la famille { goût } ; [FIEL] n'est pas attesté		

<p>VLSF</p>	 <p>[BIEN, BON, UTILE] (de l'Épée, Ferrand)</p> <p>Index – majeur à la bouche</p>
<p>LSF moderne de Paris (IVT)</p>	 <p>[UTILE]</p>  <p>[PARFAIT, PERFECTION]</p>  <p>[EN FORME] ([BIEN])</p>  <p>[A LA MODE, (DE), QUALITÉ, HABILE, COMPÉTENT, TALENT]</p>  <p>[PROPRE, PUR, NET]</p>  <p>[CIVIL, EN CIVIL, CIVIQUE] ([BIEN])</p>
<p>VLSF</p>	 <p>Main plate à la bouche</p> <p>[PROPRE, BIEN, TRES BIEN, BON, BONJOUR, MERCI, QUALITE, CIVIL, CIVILITE, EXCELLENT] (Sicard, Blanchet, Lambert)</p> <p>[MIEUX, PARFAIT, PARFAITEMENT, MEILLEUR, INCOMPARABLE, EXCELLENCE] (Sicard, Ferrand, Frères de Saint Gabriel, Lambert)</p>
<p>LSF moderne de Paris (IVT)</p>	 <p>[BIEN]</p>  <p>[PRATIQUE]</p>  <p>[BON]</p>  <p>[TOT] (de [BONNE] [HEURE])</p>

	 <p>[BONJOUR]</p> <p>[BONSOIR]</p> <p>[RENDEZ-VOUS]</p> <p>[AMANT, MAITRESSE] ([BON(NE)] [AMI(E)])</p> <p>[MERC]</p> <p>[MIEUX] ([BON] en [PREMIER])</p> <p>[TANT MIEUX]</p> <p>[MEILLEUR]</p>
VLSF	 <p>[DELICIEUX, REGAL] (Degérando, Frères de Saint-Gabriel, Lambert), avec un mouvement de la langue (Degérando, FSG)</p> <p>Pianotage des doigts devant la bouche</p>
LSF moderne de Paris (IVT)	 <p>[DÉLICIEUX]</p> <p>[GÂTEAU]</p>

... et le nouveau

Dans la perspective de la Théorie de l'Iconicité de C. Cuxac, la phylogenèse de la langue des signes française met en évidence le fait que les paramètres qui se combinent au niveau

sublexical¹⁹ ont une valeur morphémique, qu'ils sont, très souvent, signifiants, et que leur morphosémantisme est réglé par une « *phonétique* » contrainte, laquelle s'est affinée et systématisée, en deux siècles et demi.

On peut ainsi dresser des inventaires des valeurs dont sont porteurs ces morphèmes, sur le modèle qu'en a proposé Cuxac (2000 a) et que nous en avons aussi proposé (Bonnal, 2003).

Dans le cadre restreint de cet article, nous ne pouvons examiner exhaustivement la totalité des composantes paramétriques morphémiques des signes. Nous allons donc présenter quelques exemples de trois paramètres essentiels dans la compositionnalité sublexicale des signes standard : emplacement, configuration et mouvement. L'expression du visage, composante très complexe à analyser et qui donne souvent des indications grammaticales, est sciemment laissée de côté. L'orientation du signe, qui ne peut se réaliser en l'absence d'une configuration, ne sera pas, non plus, abordée.

Depuis l'Antiquité, s'est construite une représentation des lieux du corps où s'incarnent sensations et sentiments : activités intellectuelles, à la tête ; parole, à la bouche ; sentiments, au cœur ; sensations aux organes correspondants : audition, à l'oreille ; olfaction (au sens propre) et intuition (olfaction figurée), au nez ; goût (au sens propre et figuré), à la bouche ; peur, douleur, énergie vitale, à l'abdomen. Cette « *géographie* », qui correspond à des représentations cognitives du corps mimétique, se retrouve aussi bien dans les signes anciens que dans les signes modernes.

Les significations associées aux configurations ont un peu varié au fil du temps. Elles se sont surtout diversifiées, car la VLSF utilise moins de configurations que la LSF moderne et elle semble plus approximative, moins précise. Néanmoins, on sait que les configurations de la main ont des significations codées depuis l'Antiquité, et reprises au fil des siècles. Elles sont d'ordre symbolique et physiologique. Si l'on fait, par exemple, l'inventaire des significations dont est porteur le poing fermé, on trouvera, dès les premières attestations : /douleur/, /coup/, /courage/, /conviction, détermination, certitude/, /tenir un objet fermement/, proforme²⁰ d'une masse ([ANNEE]) ; et, plus récemment, initialisation en S (signes correspondant à des mots commençant par S, comme [SOCIALISTE]), voire en O (ainsi [ORGANISER, ORGANISATION, S'OCCUPER DE] est-il, vraisemblablement, calqué sur [PROGRAMME], avec une initialisation en O).

Les mouvements sont également chargés par le corps mimétique de significations très contraintes, qui sont visibles aussi bien dans les signes de la VLSF que dans les signes de la LSF moderne qui en sont les héritiers. Il n'est pas possible de présenter, dans cet article, ce paramètre dans toute sa diversité. On se contentera donc de donner en exemple les trois mouvements dont les significations sont indissociables de la configuration des mains : 1) la « *main grande ouverte* » qui se ferme, en « *poing* » ou en « *faisceau* », pour indiquer /la prise/, /la capture/ ; ou en « *faisceau* », pour indiquer /l'amuïssement/ ; 2) le « *poing* » ou « *le faisceau* » qui s'ouvre en « *main grande ouverte* », pour indiquer /le lâcher/, /l'abandon/, /la perte/ ; 3) enfin, la « *main plate* » (une ou deux mains), avec deux positions et mouvements différents, pour signifier /la coupure/ et /l'obstacle/. On le voit, les mouvements, qui constituent un paramètre de variation essentiel des signes, entrent eux aussi dans un système motivé, en ce sens que l'expérience phénoménologique du monde en a fixé l'emploi.

¹⁹ C. Cuxac (2000) parle de « *compositionnalité morphémique iconique* » et de « *morpho-phonétique à composante iconique* ».

²⁰ « *Le proforme désigne le paramètre manuel "configuration" dans les structures de grande iconicité. Le proforme est une forme générique (ex : forme plate), mais en contexte, il vise à spécifier une forme particulière, "cette forme-là" » (Sallandre, 2003 : 83). Ces « proformes » entrent dans la conception que Cuxac développe depuis 2001 que les langues des signes fonctionnent comme un miroir cognitif (Sallandre, 2003 : *ibid.*).*

Propositions pour une nouvelle dictionnairique

Problèmes à résoudre

À qui et à quoi doivent servir les dictionnaires ? Voilà, sans doute, la clef de beaucoup de problèmes à poser et de réponses à apporter.

Si de lointains auteurs du XVIII^e et du XIX^e siècle, tels que l'abbé de l'Épée, Bébien ou Valade, ont quelquefois pensé aux utilisateurs sourds, en l'occurrence, leurs élèves, la plupart ont surtout réalisé leurs dictionnaires pour les enseignants et les personnes en contact avec les sourds, *i.e.* pour des entendants. La situation n'a pas changé au XX^e siècle : objet d'étude universitaire, à la fin de la première moitié du XX^e siècle (Pellet, Vuillemeys, Oléron), ou objet d'apprentissage pour les entendants, à partir des années 1970, la LSF qui apparaît dans les dictionnaires n'est pas destinée aux sourds. La seule conception de ces ouvrages, où l'on ne peut entrer quasiment que par le français, et leur pauvreté microstructurelle, suffiraient à s'en convaincre : le « *bilinguisme* » affiché ne va que dans un sens, du français vers la LSF ; jamais le contraire. Bien sûr, l'absence de notation de la LSF, uniformisée et accessible à tous, peut expliquer le problème, mais, comme nous l'avons dit au début de cet article, en rappelant la position de R. Fischer, le problème est sans doute plus profond et montre plutôt une situation de diglossie fort inégale, dans laquelle les entendants, communauté majoritaire, sont les utilisateurs de la langue minoritaire, la langue des signes, dans une relation que l'on pourrait qualifier de dominante, de la part des entendants. Le premier problème à résoudre est donc, impérativement, d'offrir des possibilités efficaces d'entrer dans les dictionnaires par la langue des signes (LSF, en l'occurrence, mais la situation est similaire pour les autres langues des signes, à notre connaissance).

Deuxième problème à résoudre : celui de l'utilité des dictionnaires, quant à leurs contenus. Dans les langues qui s'écrivent, comme la nôtre, les dictionnaires constituent un moyen d'accès à la connaissance : ils sont en relation avec le développement d'un enseignement destiné à la totalité de la communauté linguistique. Leur objet peut être de traduire les messages linguistiques entre deux communautés : les dictionnaires sont alors dits « *bilingues* ». Ils peuvent aussi transcoder dans une norme commune les expressions techniques ou sociales de groupes de cultures ou de milieux sociaux différents, comme c'est le cas pour les « *dictionnaires scientifiques, techniques, d'argot* »... Ils peuvent également viser à donner une maîtrise des moyens d'expression par l'analyse sémantique, syntaxique, morphologique ou phonétique de la langue : ce sont des « *dictionnaires de langue ou unilingues* », encore appelés « *dictionnaires de mots* » :

« *Les dictionnaires de mots consignent des informations qui portent sur la nature et le genre grammatical des mots, leur forme graphique et sonore, leur filiation étymologique, leur signification, leurs valeurs expressives, leur mode d'emploi, leur degré de spécialisation ou leur appartenance aux divers niveaux de langue, leurs relations à l'intérieur du lexique etc.* » (Quemada, 1968 : 77)

Enfin, ils peuvent servir à accroître le savoir de leurs utilisateurs, grâce aux informations sur les choses données par les « *mots* » : ils sont alors dits « *encyclopédiques* » ou « *dictionnaires de choses* ».

Dans la réalité, cependant, leurs genres sont souvent hétérogènes.

Si l'on veut que les dictionnaires remplissent, pour les sourds, les mêmes fonctions sémantiques, syntaxiques, morphologiques, encyclopédiques... que pour les entendants, il faut donc concevoir des ouvrages dont la macrostructure permette une entrée facile et efficace par la langue des signes, et dont la microstructure soit suffisamment fine et fournie pour permettre, d'une part, une conscience réflexive sur sa propre langue, la langue source (LSF),

et, d'autre part, un accès à la langue cible, le français, afin d'en avoir une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise.

État des lieux

Depuis les travaux de Bernard Quemada, la confection des dictionnaires prend en compte deux dimensions : la lexicographie, recherche scientifique sur des ensembles de mots, qui n'a pas forcément vocation à produire un dictionnaire, et la dictionnaire, qui prend en compte toutes les contraintes propres à un dictionnaire qu'il faut diffuser à un public déterminé, dans les meilleures conditions éditoriales.

Force est de constater que les « dictionnaires » contemporains de LSF, aussi soigneusement faits soient-ils, ne correspondent pas du tout à ce que l'on appelle un « *Dictionnaire bilingue* ». Simples « *lexiques* », « *vocabulaires* », « *glossaires* » ou « *recueils de signes* », qui sont plus des répertoires lexicaux favorisant le transcodage que de réels dictionnaires ; ils établissent des équivalences lexicales entre le français et la LSF qui supposent une correspondance parfaite entre le mot et le signe, au plan sémantique, voire même au plan grammatical. Ainsi, une définition s'avère superflue : le mot est l'illustration du signe.

La nature linguistique du signe, et, tout particulièrement, sa « *compositionnalité sublexicale* », ne semblent pas prises en compte, du moins pas d'une manière raisonnée. Pourtant, avec des catégories du discours différentes de celles du français, des unités linguistiques spécifiques (signes et morphèmes très souvent signifiants), la LSF remet complètement en question la notion de « *lexique* ».

En microstructure, on trouve, en effet, essentiellement, des entrées de type lemme²¹ (mot français) et transcription de la réalisation (dessinée ou photographiée). Ni l'approche, ni le volume de ces ouvrages (en général) ne permet d'en faire de véritables dictionnaires *bilingues*. Les problèmes sont divers : entrée (efficace) par une seule langue, le français ; faible quantité de mots et de traductions (4000 traductions, maximum, pour IVT, le plus soigné de tous les ouvrages en question, alors que, chez Larousse, pour les dictionnaires bilingues français-italien, par exemple, on se situe entre 40 000 traductions (*Mini dictionnaire*) et 500 000 traductions (*Dictionnaire Maggiore Larousse/Boch/Zanichelli*) ; pas de définition ; pas ou peu d'emplois en discours : quelques précisions occasionnelles sur les contextes d'utilisation des signes montrés, chez IVT ; 300 phrases signées dans *Le Fournier signé*, le seul dictionnaire informatisé français/LSF ayant fait l'objet d'un travail d'élaboration lexicographique et dictionnaire. Un des problèmes majeurs est lié à la transcription de la LSF (absence d'écriture)²².

Faut-il donc se dire que le support papier est définitivement à proscrire, puisque l'on ne peut – pour le moment - transcrire du discours par écrit ? Le support informatique semble le seul qui permettrait de véritablement proposer un dictionnaire bilingue français/LSF. *Le Fournier signé*, quels que soient les défauts de son contenu, voire de sa conception globale, montre que le modèle est perfectible. Peut-on penser que l'on pourrait, tout de même, proposer des « *lexiques* » mieux faits et bilingues, sans phrases d'emplois en LSF, certes, mais tenant compte de variations morpho-phonétiques ? Cela, oui, nous le pensons.

Pour améliorer la dictionnaire des dictionnaires bilingues français/langue des signes, les dictionnaires bilingues des langues vocales fournissent une expérience méthodologique à prendre en compte, qui concerne deux points, très importants : le problème de « *l'interlangue* » et celui du « *canevas* ». On a constaté, en effet, que le fait qu'un

²¹ *Lemme* : forme canonique d'un mot variable (masculin singulier ; infinitif...) qui constitue l'entrée ou l'adresse, dans un dictionnaire.

²² Un projet lié à l'écriture des langues des signes (Projet LS-Script) est actuellement développé, qui pourrait apporter des solutions au problème. On pourra utilement se reporter à Boutet & Garcia, 2003, et Boutora 2005.

lexicographe bilingue – entre deux langues - rédigeait des articles à la fois dans la langue dont il était spécialiste et dans sa langue maternelle entraînant des déviations sémantiques préjudiciables au dictionnaire. La règle est donc, désormais, que chacun travaille et rédige dans sa langue maternelle.

Deuxième problème à prendre en compte : celui du « *canevas* ». L'exemple des dictionnaires bilingues des autres langues vivantes (cf. Larousse²³) montre que pour proposer un dictionnaire bilingue de bonne qualité, il faut construire des « *canevas* » pour chacune des langues concernées. Le « *canevas* » permet de répondre à la fois à des exigences lexicographiques et dictionnairiques. Il consiste à construire une grille de mots et d'expressions d'une langue donnée à des fins de traduction dans des langues étrangères, qui permet de fabriquer une sorte de squelette de dictionnaire monolingue, offrant les mots et les expressions, locutions, etc., à traiter pour le type de dictionnaire bilingue retenu.

Pour constituer le canevas d'une langue, la langue source, on se sert d'abord des dictionnaires monolingues de cette langue source, s'il en existe dans la langue qui soient de qualité. On voit donc la difficulté pour la LSF, pour laquelle il n'existe pas encore de dictionnaire monolingue et où tout reste à faire, sachant que les modèles de canevas du français ne sauraient servir, la LSF ayant un génie propre, sensiblement différent de celui du français. Il nous semble, d'ailleurs, que ce problème d'un dictionnaire monolingue de la LSF est important, dans la mesure où la LSF est utilisée pour et par des élèves sourds comme langue d'enseignement dans la pédagogie bilingue, mais aussi comme langue enseignée, à des locuteurs sourds ou entendants, avec des référentiels officiels²⁴, des professeurs formés nationalement et, logiquement, à terme, une prise en compte au niveau des examens nationaux, comme épreuve de langue. Étant donné les problèmes de transcription des signes, et tant qu'un système n'aura pas fait ses preuves, aussi bien en transcription lexicale qu'en transcription du discours, l'unique solution possible semble l'élaboration d'un dictionnaire monolingue LSF sur support informatique²⁵.

On pourrait alors prétendre à des niveaux de canevas similaires à ceux qu'utilisent de grands éditeurs de dictionnaires bilingues comme Larousse, qui sont fonction du nombre d'unités de traduction - mot, locutions et sous-entrées – (globalement, entre 15 000 unités et 80 000 unités, environ).

Propositions

On peut envisager trois types de dictionnaires différents, à ce jour : un *Dictionnaire étymologique et historique de la LSF*, un *Dictionnaire bilingue français/LSF* et un *Dictionnaire monolingue de la LSF*, ce dernier pouvant, lorsqu'il sera réalisé, reprendre, pour tout ou partie, les données historiques de la langue, actuellement envisagées pour le *Dictionnaire étymologique et historique de la LSF*.

Dans l'optique de cet article et de la revue qui l'héberge, nous nous intéresserons, essentiellement, à ce qu'il est, pour le moment, envisageable de produire, pour que les dictionnaires soient un outil linguistique accessible aux sourds et profitable aux sourds. Nous axerons donc nos propositions sur la production d'un *Dictionnaire combinatoire*

²³ Sources : http://www.u-cergy.fr/rech/labo/equipes/mvd/dictionnaires_bilingues/larousse.htm

²⁴ Le référentiel européen a été ratifié par le Ministère de l'Éducation nationale en 2002... mais peu suivi d'effets, à l'heure actuelle.

²⁵ R. Fischer souligne bien l'ensemble de ces problèmes et leur corrélation, dans son article sur la *Mimographie* de Bébian : “*can there be, in the traditional book format, a monolingual dictionary without the existence of a sign language writing system ?*” (Fischer, 1994).

LSF/français, accessible par la LSF et tenant compte des aspects linguistiques propres à la LSF que notre recherche de thèse nous a permis de dégager²⁶.

Macrostructure et microstructure

En ce qui concerne les dictionnaires *bilingues*, du XVIII^e siècle au XX^e siècle, outre la classique organisation alphabétique, ils offrent aussi des modèles de classement noématique et de classement taxinomique (botanique), par familles : familles de mots français ou familles de signes. Mais, puisque c'est surtout l'entrée par la langue des signes (française) qui pose problème, il reste à savoir selon quels critères regrouper ces signes et comment ordonner ces familles : s'il n'est pas difficile de classer les mots ou expressions correspondant aux significations des signes – au moins par ordre alphabétique –, il en va tout autrement pour la classification des signes eux-mêmes.

En effet, si l'on entre par un des paramètres du signe, quel ordre choisir pour correspondre aux « formes » de ce paramètre, qui ne soit pas totalement arbitraire et qui ne demande pas de consulter systématiquement un index de ces formes (organisé comment, d'ailleurs ?) pour retrouver l'endroit du dictionnaire où se trouve cette forme du paramètre ?

Et si l'on veut montrer toutes les « dérivations » possibles à partir d'un signe, que doit-on considérer comme le « radical » de ce signe ? Est-il possible de proposer une forme canonique du signe, pour pouvoir le lemmatiser ?

On a vu qu'en microstructure le *Dictionnaire bilingue* devrait fournir, outre les divers sens du mot français en signes, ou du signe en mots français, des emplois en langue. Sans emplois, un *Lexique* papier, voire un petit *Dictionnaire*, est envisageable. En revanche, un véritable *Dictionnaire bilingue* ne semble pas envisageable sans support multimédia, du moins dans l'état actuel des choses, tant que les recherches sur l'écriture des langues des signes n'auront pas abouti.

Types de classements

On aura compris que les problèmes les plus complexes qui se posent pour la fabrication de ces dictionnaires, quels que soient ensuite les choix dictionnaires de support, résident dans la classification d'entités linguistiques qui ne s'écrivent pas : l'ordre alphabétique est proscrit, à moins que l'on n'attribue, par convention, des lettres, aux configurations, par exemple. Mais, outre le fait que cette manière de procéder manifesterait une référence malvenue au français, elle a aussi le grave inconvénient de ne faire preuve d'aucune logique par rapport aux signes et de nécessiter soit un apprentissage fastidieux d'équivalences entre lettres de l'alphabet et formes de la langue des signes (française), soit un report continu à des tables : tout cela n'est guère commode et ne peut que vouer le projet à l'échec.

Nous avons donc réfléchi d'une part aux types de classements que l'on pourrait proposer, d'autre part à l'ordre que l'on pourrait utiliser dans ces classements. Bien entendu, le fait que l'on s'occupe d'un *Dictionnaire bilingue*, qui s'adresse aussi bien à des lecteurs (ou des utilisateurs) de langue française ou de LSF, nécessite d'envisager des tables, de façon à ce que l'on puisse trouver les correspondances entre les entrées alphabétiques, par le français, et les entrées autres, par la langue des signes (française).

Nous avons vu que la LSF se caractérisait, au niveau de ce que Martinet a nommé les unités de seconde articulation, par une compositionnalité morphémique iconique signifiante. Nous avons vu aussi que la phylogenèse de la langue des signes française faisait apparaître la notion d'*iconon*, matrice conceptuelle iconique du signe qui s'informe dans le *phylum* et

²⁶ Les propositions que nous faisons dans cet article ne sont pas restées à l'état de simples propositions : dans les Annexes de notre thèse, nous en offrons une application concrète et détaillée (534 pages), avec un *Spécimen de Dictionnaire étymologique et historique de la LSF* et un *Spécimen de Dictionnaire bilingue combinatoire LSF/français*, par emplacements, par configurations et par matrices et familles iconiques (Bonnal, 2005).

engendre des *familles*, sous la forme de champs morphosémantiques plus ou moins abondants. Nous proposons donc trois types d'entrées pour ce *Dictionnaire bilingue combinatoire LSF → français*²⁷ : par un paramètre (localisation, configuration, mouvement, expression du visage), par matrice iconique ou par *phylum*.

Ordres de classement

Pour échapper aux problèmes que pose l'ordre alphabétique pour la langue des signes, nous avons choisi d'adopter deux modèles de classement, qui se combinent parfois, et qui nous ont été inspirés par nos observations et par les modèles dictionnaires anciens et modernes : un classement spatial et un classement numérique²⁸.

En ce qui concerne l'entrée par un paramètre, nous proposons ici une typologie de classement pour la localisation et pour la configuration.

Ainsi, pour l'organisation des entrées par le paramètre « emplacement » du signe, on peut traiter les signes en les regroupant par emplacements, puisque ceux-ci constituent des champs morphosémantiques, en discriminant, pour chacun d'entre eux, les divers sèmes qui lui sont attachés. L'ordre de succession de ces emplacements suivra le trajet du regard dans notre culture, de haut en bas, ce qui donnera l'organisation suivante : haut de la tête, front, œil, oreille, nez, joue, bouche, menton, cou, épaule, cœur, thorax, bras, taille, hanche, cuisse...

Afin de rendre le *Dictionnaire bilingue combinatoire LSF → français* directement accessible, sans passer par le français, les emplacements seront indiqués par des dessins, renvoyant aux parties du corps concernées par l'entrée dictionnaire. Pour chaque emplacement, les différents sèmes et les signes s'y rattachant seront indiqués. Là encore, le français sera réservé à l'usage normal de la langue cible, avec la traduction des signes en français. Les sèmes de chaque emplacement, en revanche, seront indiqués par des images.

Pour les configurations, nous proposons une classification numérique « logique », de 0 à 5, c'est-à-dire conforme à la manière de compter sur ses doigts dans notre culture, en commençant par le pouce et en déroulant ses doigts jusqu'à l'auriculaire (en comptant à partir de 0). Nous devons aussi tenir compte du degré de tension ou de flexion des configurations : nous choisirons d'aller du plus tendu vers le plus fléchi. Ce type de classification, envisagé par IVT ([1983] : 56) et par D. Bouvet (1992 : 27), peut être amélioré, pour un meilleur rendement fonctionnel. Nous souhaitons ainsi pouvoir proposer une alternative au classement alphabétique, dont la logique numérique et spatiale soit suffisante pour permettre de retrouver les configurations dans leur succession aussi facilement que l'on trouve des mots dans un dictionnaire des langues qui s'écrivent, ce qui permettra d'entrer véritablement par la LSF. Nous avons proposé, dans notre thèse, une classification rationnelle, avec des dénominations articulatoires et des dénominations simples, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas ici. Voici une synthèse rapide de l'ordre des 45 configurations répertoriées, pour en comprendre l'esprit :



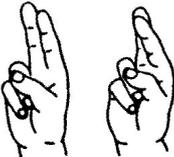
²⁷ C'est le fait que nous proposons plusieurs types d'entrées, combinées, pour ce *Dictionnaire bilingue combinatoire LSF → français* qui nous le fait qualifier de « combinatoire ».

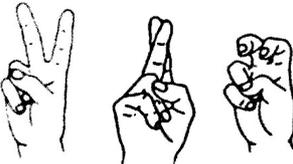
²⁸ Le classement numérique, au niveau macrostructural, nous a été inspiré par l'organisation de deux *Dictionnaires étymologiques*, que nous avons étudiés dans notre thèse, l'un traitant des mots français (Stappers, 1893), l'autre traitant des mots russes (Tesnière, 1970).

1. auriculaire 

2. pouce index 

2 pouce auriculaire 

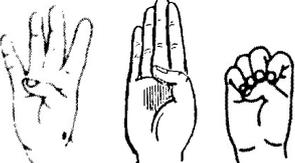
2. index majeur rapprochés 

2. index majeur écartés 

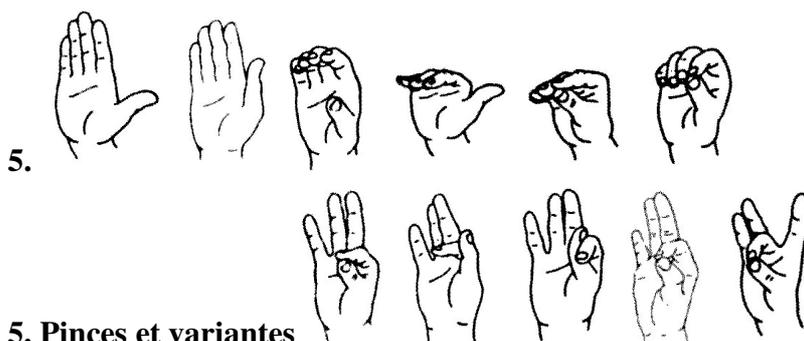
2. index auriculaire 

3. pouce index majeur 

3. index majeur auriculaire 

4. 

5. 



5. Pincers and variants

La démarche d'accès par la LSF reposera sur les mêmes principes que pour les emplacements : pour chaque configuration, les différents sèmes et les signes s'y rattachant seront indiqués, chaque sème étant associé à une image. Ainsi pour la configuration « *pouce* », par exemple, on associera, pour indiquer le sème /personne (être humain)/ le dessin d'un pouce et d'un être humain ; pour le sème /tracer, couper, graver/, le dessin d'un pouce et d'un couteau et d'un crayon etc.

L'entrée par matrices iconiques et familles pose un problème de classification plus complexe encore, dans la mesure où l'on y trouve des éléments très variés, qui ne permettent pas forcément un classement spatial ou numérique. L'étude des 45 matrices iconiques et de leurs familles que nous avons mises en évidence fait, cependant, apparaître une distribution noématique « *être humain* », « *animal* », « *objet* ». Ce classement noématique permet, alors, de ramener les éléments trouvés à une classification partiellement numérique et spatiale, même si l'on est obligé de trouver d'autres critères de classement pour les matrices mettant en jeu les mains (dans la catégorie « *êtres humains* ») et pour les « *objets* ». Néanmoins, le problème peut aisément être résolu par les tables et index, dans la mesure où le nombre de familles ainsi prises en compte est assez limité, puisque nous ne parlons de familles que si elles comportent au moins 6 ou 7 individus.

Classement des matrices et familles iconiques : « *êtres humains* »

Classement numérique et spatial (de haut en bas)		
1	Visage : {visage}	
2	Yeux : {voir}	
3	Bouche : {goût}, {fermer la bouche}	
4	Menton : {barbe}	
5	Estomac : {énergie vitale}	
6	Bras : {se croiser les bras}	
7	Mains	
7.1. Signes qui ne mettent en jeu que le locuteur : {applaudir}, {compter sur ses doigts}, {mains liées}, {os, dur}	7.2. Signes où un interlocuteur est mis en scène	
	<table border="1"> <tr> <td>7.2.1. Signes « <i>duels</i> » : {se donner la main}, {caresser}</td> <td>7.2.2. Forme directionnelle : {donner un coup}, {repousser}, {tendre la main}, {paumes offertes}</td> </tr> </table>	7.2.1. Signes « <i>duels</i> » : {se donner la main}, {caresser}
7.2.1. Signes « <i>duels</i> » : {se donner la main}, {caresser}	7.2.2. Forme directionnelle : {donner un coup}, {repousser}, {tendre la main}, {paumes offertes}	

Classement des matrices et familles iconiques : « animaux »

Classement numérique et spatial (de haut en bas)	
	Tête : {cornes}
	Gorge : {tuer un cochon en l'égorgeant}
	Patte : {griffes}

Classement des matrices et familles iconiques : « objets »

Classement numérique et spatial (de haut en bas)	
Signes en relation avec le corps	1. Tête : {couvre-chef}
	2. Buste : {bijoux}, {accessoires vestimentaires}, {décorations honorifiques}
	3. Mains : {compas}, {bâton}, {épée}, {argent}, {rênes}, {couper}, {râper}, {piquer}, {percer}, {effacer}
Signes sans relation avec le corps	1. Haut : {girouette}
	2. Bas : {calendrier}, {balance}

Dans le souci d'une meilleure efficacité dictionnaire, nous nous sommes aussi posé le problème de la lemmatisation. Le fait que nous ayons dégagé l'existence d'une racine sémantique / radical morphologique, qui informe *l'iconon*, et que nous avons appelée *phylum* faciliterait une lemmatisation pratique, que le signe permette de construire plutôt une famille par dérivation lexicale, dans le cadre de la morphologie lexicale, ou qu'il permette de construire plutôt une famille par dérivation sémantique. Nous voulons dire par là que l'on peut ainsi prendre en compte, en synchronie, des familles du type : [MANGER], [REPAS], [MANGEUR], [MANGER POSEMENT], [MANGER GOULUMENT, S'EMPIFFRER]... (matrice iconique {mettre dans la bouche}) vs des familles du type : [LANGUE], [GOUTER, GOUT, BONBON], [SUCRE, SUCRE], [SAVOURER, SAVEUR], [PREFERER], [PILE], [SCIENCE (TECHNIQUE)], [PIQUANT, EPICE], [ACIDE], [UTILE], [PARFAIT, PERFECTION], [EN FORME], [A LA MODE, QUALITE, HABILE, COMPETENT, TALENT], [PROPRE, PUR, NET], [CIVIL, EN CIVIL, CIVIQUE], [BIEN], [PRATIQUE], [BON], [TOT], [BONJOUR], [RENDEZ-VOUS], [AMANT, MAITRESSE], [MERC], [MIEUX], [TANT MIEUX], [MEILLEUR], [DELICIEUX], [GATEAU] (matrice iconique {goût, sensation perçue par la langue}). Mais on peut aussi prendre en compte des iconons qui n'ont engendré qu'un seul signe, comme {robinet} > [EAU], {lancer la morve de son nez contre le ciel} > [JE T'EMMERDE], {bouger le menton} > [ANGLAIS], {boutonnage de la robe} > [CHINOIS]...

La possibilité de noter ces *phyla* sous une forme pictographique, avec une organisation spatiale (paramètre emplacement) et numérique (paramètre configuration), pour les paramètres qui composent, le plus souvent, cette racine/radical, pourrait également permettre de rendre compte de tous les items souhaités, dans une classification aussi rigoureuse que la classification alphabétique. À supposer que l'on choisisse de privilégier le paramètre emplacement comme entrée, en combinant chaque emplacement avec toutes les configurations possibles et tous les mouvements possibles (éventuellement, avec les expressions du visage, également), on pourrait ainsi offrir encore une autre approche dictionnaire.

Tables, index, onglets

Tous les auteurs qui ont envisagé des ordres autres qu'alphabétique ont proposé des tables et des index - à l'exception, notable, du seul sourd qui ait utilisé semblable approche, Pierre Péliissier : il peut difficilement en être autrement, sous peine de rendre le dictionnaire peu praticable. On constate, d'ailleurs, que lorsque le dictionnaire n'offre pas un index alphabétique des traductions françaises des signes, l'utilisation du dictionnaire est très malaisée (Chambéry, *ca* 1980 ; Saint-Laurent-en-Royans, 1987).

Pour ce qui nous concerne, nous préconisons des index alphabétiques, en fin de *Dictionnaire*. Mais, pour permettre véritablement d'entrer par la langue des signes (française) - particulièrement pour le *Dictionnaire bilingue combinatoire* que nous envisageons dans ces pages -, nous prôtons, au début du *Dictionnaire LSF* → *français*, une table qui associera images et chiffres.

Ainsi, toutes les localisations seront d'abord justifiées par le dessin d'un corps entier, dont les parties seront numérotées. Ce dessin sera suivi du détail, en image, de chacune des parties étudiées spatialement, de haut en bas, comme on l'a dit, avec les pages y afférant.

De même, les configurations seront toutes dessinées dans l'ordre de la « *classification numérique selon l'articulation* » dont nous avons tracé l'esquisse, un peu plus haut, en supprimant les mots français, et en renvoyant aux pages concernées :



Les matrices et familles seront placées en fin de *Dictionnaire*, dans la mesure où les signes sont regroupés, ce qui les rend moins faciles à trouver en entrant par la forme, et dans la mesure, aussi, où l'on entre dans cette partie par un classement noématique, beaucoup moins efficace que les classements précédents. Nous opterons, dans cette partie du *Dictionnaire*, pour une distribution en « *êtres humains* », suivi de « *animaux* », suivi de « *objets* ». Là encore, une table initiale détaillera les matrices et familles, avec un dessin renvoyant à l'*iconon* et un renvoi aux pages concernées. Les signes de chaque famille seront présentés sous la forme de petits icones, avec des renvois aux pages considérées, pour faciliter la recherche. L'index alphabétique final renverra dans le détail aux matrices et familles et aux signes entrant dans chacune des familles.

On peut imaginer aussi une facilitation de la recherche grâce à des onglets où seraient dessinés en icones les diverses localisations, les diverses configurations (les divers mouvements, les diverses expressions du visage) et les divers *iconons* des matrices et familles. Pour le bon état matériel du *Dictionnaire*, cette proposition nécessiterait l'utilisation de pages intercalaires cartonnées et/ou plastifiées entre les diverses parties de ce *Dictionnaire* morphémique. On peut, tout aussi bien, imaginer comme dans les dictionnaires des langues vocales, un rappel de l'icone dans l'en-tête de la page. De même, dans un dictionnaire lemmatisé par *phylum*, les *phyla* seraient énumérés dans l'en-tête - exactement comme dans les dictionnaires des langues vocales -, par ordre spatial et numérique. Cette deuxième possibilité nécessite d'une part une classification rigoureuse et d'autre part une table initiale soignée. Mais elle nécessite aussi que les utilisateurs du dictionnaire se soient appropriés les principes des classements aussi bien que l'on s'approprie la classification alphabétique, ce qui n'est pas évident.

Conclusion

L'étude des lexiques et des dictionnaires de la langue des signes française en diachronie permet non seulement de reconstituer un patrimoine linguistique, parfois déliquescent, parfois inconnu, mais encore de concevoir de nouveaux modèles de dictionnaires.

Les dictionnaires ont beaucoup à voir avec l'identité sociale, et pas seulement ethnique. Leurs contenus reflètent une culture, souvent disparue, l'histoire d'une vaste communauté, aux multiples facettes. En ce sens, établir l'ensemble des attestations de signes de la langue des signes française dont nous pouvons retracer l'histoire, c'est aussi bien rendre aux sourds une partie de leur Histoire en tant que communauté, que reconstituer leur patrimoine linguistique.

Mais envisager de nouveaux dictionnaires, véritablement bilingues, dans lesquels il sera possible d'entrer par la langue des signes, y compris en l'absence d'une écriture de cette langue des signes, voire des dictionnaires monolingues, c'est ouvrir à une maîtrise du français et de la LSF, qui permettra aux sourds d'être acteurs de leur savoir et changera leur statut social : maîtriser la langue, c'est aussi maîtriser le pouvoir.

Bibliographie

- ASSOCIATION FERDINAND BERTHIER, juin 1978, *Cahier Ferdinand Berthier*, n° 1, Bordeaux.
- BÉBIAN R.-A.-A., 1817, *Essai sur les Sourds-Muets et sur le langage naturel ou Introduction à une classification naturelle des idées avec leurs signes propres*, J. G. Dentu, imprimeur-libraire, Paris.
- BÉBIAN R.-A.-A., 1825, *Mimographie ou Essai d'Écriture mimique propre à régulariser le langage des sourds-muets*, L. Colas, Paris.
- BLANCHET D^r, 1850, *La Surdi-Mutité, Traité philosophique et médical, Tome 1^{er} comprenant [...] un petit dictionnaire usuel de mimique et de dactylologie à l'usage des médecins et des gens du monde ; avec planches*, Chez Labé, Libraire-Éditeur, Paris.
- BONNAL F., 1999, *Quand Faire, c'est Dire : essai sur la néologie en Langue des Signes Française*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse II (Toulouse Le Mirail).
- BONNAL F., 2000, *Prolégomènes à la Conception d'un Dictionnaire historique de la Langue des Signes Française*, mémoire de DEA, Université Toulouse II (Toulouse Le Mirail).
- BONNAL F., 2003, « L'élaboration d'un Dictionnaire étymologique et historique de la LSF », dans *Actes des Journées « Recherches sur les langues signées des 23 et 24 novembre 2001 »*, Universités de Toulouse-Le Mirail et Paul Sabatier, Toulouse, pp. 17-26.
- BONNAL F., 2004a, « Chronique de quelques marqueurs de la négation, en Langue des Signes Française », dans *Actes des Journées d'études internationales des 23 et 24 septembre 2003 « La linguistique de la Langue des Signes Française : recherches actuelles »*, Cahiers du SILEX, Université Lille 3, pp. 33-56.
- BONNAL F., 2004b, *Les Signes, à la lorgnette des Dictionnaires des XVIII^e et XIX^e siècles, Surdités*, n° 5-6.
- BONNAL F., 2005, *Sémiogenèse de la langue des signes française : étude critique des signes attestés sur support papier depuis le XVIII^e siècle et nouvelles perspectives de dictionnaires*, thèse de Doctorat en Sciences du Langage, Université Toulouse II (Toulouse Le Mirail).

- BONNAL F., RISLER A., à paraître (2006), « La répétition du mouvement en Langue des Signes Française », dans *La Réduplication*, OPHRYS, collection « Faits de langue », Paris.
- BOUCHET Père Is., 1890, *Allocution adressée à Monseigneur Bécel Évêque de Vannes par le P. Bouchet de la Compagnie de Marie Aumônier de la Chartreuse d'Auray, le 28 mai 1890*, Paris, Imprimerie Eug. Bélanger, 225, rue Saint-Jacques.
- BOUTET D. & GARCIA B., 2003, « Vers une formalisation graphique de la Langue des Signes Française (LSF) : éléments d'un programme de recherche ». *La nouvelle revue de l'AIS*, Éditions du CNEFEI.
- BOUTORA L., 2005, *État de l'art sur les systèmes graphiques des Langues des Signes*, Rapport interne Projet LS-Script. <http://lsscript.limsi.fr/>
- BOUVET D., 1992, « Classification articulatoire des configurations de la main dans la langue des signes française : portée heuristique de cette classification pour la recherche des unités distinctives », dans *Protée*, printemps 1992, pp. 23-32 et automne 1992, volume 20, N° 3, pp. 87-99.
- BROULAND J., 1855, *Explication du Tableau Spécimen d'un dictionnaire des signes du langage mimique, mettant toute personne en état de l'apprendre seule*, livret, Boucquin, Imprimerie de l'Institution Impériale des Sourds-Muets, Paris.
- BROULAND J., s. d (1855), *Spécimen d'un Dictionnaire des Signes*, affiche, Boucquin, édité par l'Institution Impériale des Sourds-Muets, Paris.
- CHAMBERY, 1980, voir *S'EXPRIMER DANS L'ESPACE*, ca 1980,
- CLAMARON J., 1875, *Alphabet dactylogique*, Institution Nationale des Sourds-Muets, Paris.
- COMPANYS M. & TOURMEZ F., 2000, *Dictionnaire 1200 signes, la LSF*, Éditions Monica Companys, Angers.
- CUXAC C., 2000 a, « Compositionnalité sublexicale morphémique-iconique en langue des signes française » dans *Langage et Surdit *, Recherches linguistiques de Vincennes n° 29, Presses Universitaires de Vincennes, pp 55-72.
- CUXAC C., 2000 b, *La Langue des Signes française*, OPHRYS, collection "Faits de langue", Paris.
- CUXAC C., 2004, « "Phonétique" de la LSF : une formalisation problématique » dans Actes des Journées d'études internationales des 23 et 24 septembre 2003, *La linguistique de la Langue des Signes Française : recherches actuelles*, Cahiers du SILEX, Université Lille 3, pp. 93-113.
- DEGÉRANDO, 1800, An VIII, *Des Signes et de l'Art de penser considérés dans leurs rapports mutuels*, Tome IV, Goujon fils, Imprimeur-Libraire, Paris.
- DEGÉRANDO, 1827, *De l'Éducation des Sourds-Muets de Naissance*, Méquignon l'Aîné Père, Paris, 2 tomes. I.
- DES MAINS POUR LE DIRE, 1983-1984, *Répertoire de signes gestuels présentés par l'IMP pour jeunes sourds*, place de la Plâtrière, 43000 Le Puy, Imprimerie Ancienne, Le Puy.
- DESLOGES P., 1779, *Observations d'un sourd et muet sur un cours élémentaire d'éducation des sourds et muets, publiées en 1779 par M. l'Abbé Deschamps, Chapelain de l'Église d'Orléans*, B. Morin, Amsterdam (réédition Archives de l'Histoire des Sourds, Association Étienne de Fay, Orléans. 1991).
- DUBOIS J. et C., 1971, *Introduction à la Lexicographie : le Dictionnaire*, Larousse, Paris.
- ECO U., 1980 (édition française 1988), *Le Signe*, éditions Le Livre de Poche, coll. « Biblio essais », n° 4159.

- EMELIE B., TRAPIER M.-F. & AL., ca 1978, *Précis d'expression gestuelle à l'usage des parents et élèves déficients auditifs de la Providence*, Saint-Laurent en Royans, ronéotypé.
- Extrait de l'allocution du révérend Père Bouchet, Aumônier de la Chartreuse d'Auray, à M^{sr} Bécel*, Octobre 1890, *Le Conseiller-Messager* 22^e année N° 10.
- FERRAND (Abbé J.), années 1780, publié en 1897, *Collection ancienne et moderne d'otologie du D^r J. – A. – A. Rattel*, Volume VII *Dictionnaire des Sourds-Muets*, Éd. D^r J.-A.A. Rattel, J.-B. Baillièrre et fils, libraires, Paris.
- FISCHER R., 1995, "The Notation of Sign Languages: Bébian's *Mimographie*", dans Bos H & Schermer T, 1995, *Sign Language Research 1994, Proceedings of the 4th European Congress on SL Research*, Munich 1-3 Sept. 1994, Hamburg.
- FISCHER R, VOLLHABER T (eds)1996., *International Studies on Sign Language and Communication of the Deaf*, Signum, Hamburg,.
- FOURNIER C. (dir.), 2000, *Le Fournier signé*, Dictionnaire LSF/français bilingue et informatisé, Éditions du Centre National de Suresnes.
- FRERES DE SAINT-GABRIEL, ca 1853-1854, *Iconographie des Signes*, manuscrit, Archives des Frères de Saint-Gabriel.
- FRERES DE SAINT-GABRIEL. FRERE MEDERIC, 1903 ? *Congrès de 1900*. Manuscrit retranscrit.
- GIROD M. & AL., 1990, *La Langue des Signes, tome 3. Dictionnaire bilingue élémentaire*, Editions IVT, Vincennes.
- GIROD M. & AL., 1997, *L'Éducation. Dictionnaire bilingue - Fascicule 3*, Editions IVT, Vincennes.
- GIROD M. & AL., 1997, *La Langue des Signes, tomes 2 et 3. Dictionnaire bilingue LSF / Français*, Editions IVT, Vincennes.
- GIROD M. & AL., 1998, *La Langue des Signes, tome 1. Introduction à l'histoire et à la grammaire de la langue des signes. Entre les mains des sourds*, Editions IVT, Vincennes.
- GROSSELIN A., PELISSIER P., 1857, *Cartes mimo-mnémoniques pour l'étude des langues*, C. Borrani, Paris. In-4°, 2 p., fig., prospectus.
- HAYARD M., NÈVE F, -X., ROBERT J., 1991, *Dictionnaire des Signes*, Massoz, Belgique, Volume 5.
- JAMET (Abbé P.-F.), 1822, *Mémoires sur l'Instruction des Sourds-Muets, Second Mémoire, seconde édition*, Imprimerie de P. Chalopin, Imprimeur de l'Académie, s. l.
- JAMET (Abbé P.-F.), 1824, *Mémoires sur l'Instruction des Sourds-Muets, Premier Mémoire, seconde édition*, Imprimerie de F. Poisson, Caen.
- JAMET (Abbé P.-F.), après 1822, avant 1860, « Dictionnaire », sans titre, s. l. n. d., manuscrit incomplet.
- JAMET (Abbé P.-F.), autour de 1860, « Dictionnaire d'Albi », sans titre, s. l. n. d., manuscrit.
- JORIO A. de, 1832, *La Mimica degli Antichi investigata nel gestire napoletano*, Dalla Stamperia e Cartiera del Fibreno, Napoli.
- JORIO A. de, 2000, *Gesture in Naples and Gesture in classical antiquity*, A Translation of Andrea de Jorio's *La Mimica degli Antichi investigata nel gestire napoletano*, translated by Adam Kendon, Indiana University Press, Bloomington.
- LAMBERT (Abbé L.-M.), 1859, *La Religion et les Devoirs moraux de la Vie enseignés aux sourds-muets illettrés qui sont hors des institutions, ou arriérés qui sont dans les écoles. Ou méthode pratique d'enseignement des sourds-muets mise à la portée de tous par le langage des signes*, H. Vrayet de Surcy, Éditeur, Paris.
- LAMBERT (Abbé L.-M.), 1865, *Le Langage de la Physionomie et du geste mis à la portée de tous*, 1865, Jacques Lecoffre, Libraire-Éditeur, Paris.

- LAMBERT (Abbé L.-M.), 1867, *La Clef du Langage de la Physionomie et du geste mis à la portée de tous*, Chez l'auteur, à l'Institution impériale de Paris.
- LAMBERT (Abbé L.-M.), 2005, *Dictionnaire de la langue des signes d'autrefois, Le Langage de la Physionomie et du geste mis à la portée de tous, 1865*, présenté par Y. Delaporte, Collection Références de l'ethnologie, Éditions du CTHS, Paris.
- LANGAGE GESTUEL, 1987, Saint-Laurent en Royans, 2^{ème} édition, Express Graphic Agen.
- LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE. DICTIONNAIRE TECHNIQUE DE POCHE, 1996, Langue des Signes Éditions Publications, Paris.
- LAVEAU (Abbé F.), 1868, *Catéchisme des sourds-muets illettrés que l'on ne peut pas instruire au moyen de l'écriture, avec la collaboration de M. Eugène LEMEIGNEN, pour le dessin des gravures, et de M. GIRARD, frère de Saint-Gabriel, pour le dessin des signes autographiés*, imprimerie de Vonstant aîné, Orléans.
- L'ÉPÉE (Abbé C.-M. de), 1776, *Institution des Sourds et Muets par la voie des signes méthodiques, ouvrage qui contient le projet d'une langue universelle par l'entremise des signes naturels assujettis à une méthode*, Première et Deuxième Partie, Nyon l'Aîné, Paris.
- L'ÉPÉE (Abbé C.-M. de), 1784, *La Véritable Manière d'instruire les sourds-muets, confirmée par une longue expérience*, Nyon l'Aîné, Paris (réédition 1984, Librairie Arthème Fayard, collection « Corpus des Œuvres de Philosophie en langue française », Paris).
- L'ÉPÉE (Abbé C.-M. de), 1786, publié en 1896, *Collection ancienne et moderne d'otologie du D^r J. – A. – A. Rattel, Volume IX, Dictionnaire des Sourds-Muets*, Éd. D^r J.-A.A. Rattel, J.-B. Baillièrre et fils, libraires, Paris.
- LES MAINS QUI PARLENT, 1982, *Éléments de vocabulaire de la langue des signes*, Nouvelles Impressions graphiques, Poitiers.
- MOODY B. & AL., 1986, *La Langue des Signes, tome 2. Dictionnaire bilingue élémentaire*, Editions IVT, Vincennes.
- MOODY B. & AL., s.d. [1983], *La Langue des Signes, tome 1. Introduction à l'histoire et à la grammaire de la langue des signes. Entre les mains des sourds*, Editions IVT, Vincennes.
- MOREL E., 1844-1850, *Annales de l'éducation des sourds-muets et de aveugles...*, 1^{ère} (7^e) année. Paris, Au bureau des Annales, 7 volumes.
- NEVE F.-X., 1996, *Essai de Grammaire de la Langue des Signes Française*, Fascicule CCLXXI, Librairie Droz, Genève.
- OLÉRON P., 1952, « Etudes sur le Langage mimique des sourds-muets, I, Les Procédés d'expression », *Année Psychol.*, 1952, 52, 1, pp. 47-81.
- OLÉRON P., 1974 (réédition 1978), *Éléments de répertoire du langage gestuel des sourds-muets*, Éditions du CNRS, Paris.
- PAULMIER L. P., 1820, *Le Sourd-Muet civilisé ou Coup d'œil sur l'Instruction des sourds-muets*, Seconde Édition, Imprimerie d'Ange Clo, Paris.
- PAULMIER L. P., 1844, *Considérations sur l'Instruction des Sourds-Muets*, chez l'Auteur, à l'Institut Royal des Sourds-Muets, Paris.
- PEIRCE C. S., 1978, *Ecrits sur le signe*, Editions du Seuil, Paris.
- PÉLISSIER P., 1856, *Iconographie des Signes faisant partie de l'enseignement primaire des sourds-muets*, Imprimerie et Librairie de Paul Dupont, Paris.
- PÉLISSIER P., 1856, *L'Enseignement Primaire des Sourds-Muets mis à la portée de tout le monde, avec une iconographie des signes*, Librairie Paul Dupont, Paris.
- PELLET R., 1938, *Des premières perceptions du Concret à la conception de l'Abstrait ; Essai d'analyse de la pensée et de son expression chez l'enfant sourd-muet*, Thèse de Doctorat ès Lettres, Bosc Frères M & L. Riou, Imprimeurs-Éditeurs, Lyon.
- POITIERS, 1982, voir *LES MAINS QUI PARLENT*, 1982

- QUEMADA B., 1968, *Les Dictionnaires du français moderne, 1539-1863 : étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Didier, Paris.
- RAMBOSSON J., 1853, *Langue universelle, Langage mimique mimé et écrit. Développement philosophique et pratique*, Garnier Frères, Paris.
- RENARD M., DELAPORTE Y., 2003, *Aux Origines de la Langue des Signes Française*, Langue des Signes Editions Publications, Paris.
- S'EXPRIMER DANS L'ESPACE*, ca 1980, Commission de langage gestuel ADISDA, Maison savoyarde des sourds, Place de Genève, Chambéry.
- SALLANDRE M.-A., 2003, *Les unités du discours en Langue des Signes Française. Tentative de catégorisation dans le cadre d'une grammaire de l'iconicité*. Thèse de Doctorat en Sciences du Langage. Paris 8-Vincennes-Saint-Denis. <http://umr7023.free.fr>
- SICARD (Abbé R. -A.), 1808, *Théorie des Signes ou Introduction à l'étude des langues où le sens des mots au lieu d'être défini est mis en action*, Tomes 1 et 2, Dentu et Delalain, Paris.
- STAPPERS H., 1893, *Dictionnaire synoptique d'étymologie française*. 2e éd. In 16°.
- TESNIERE L., 1970, *Table étymologique : les mots russes classés d'après leur racine*, Centre de linguistique quantitative de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, Dunod.
- VAÏSSE L., 1854, *De la Pantomime comme Langage naturel et moyen d'instruction du sourd-muet*, Hachette, Paris.
- VALADE R. Y.-L., 1854, *Études sur la Lexicologie et la Grammaire du langage naturel des signes*, Librairie philosophique de Ladrangé, Paris.
- VALADE-GABEL J.-J., 1894, *Lettres, notes et rapports*, Imprimerie E. Imbert et C^{ie}, Grasse.
- VUILLEMEY P., 1940, *La pensée et les signes autres que ceux de la langue*, Thèse Principale pour le Doctorat ès Lettres, Imprimerie R. Foulon, Paris.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoît Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli.

Laboratoire CNRS Dyalang – Dynamiques sociolangagières – Université de Rouen

ISSN : 1769-7425